BT
88
.B4
1874

U d'/ of Ottawa
39003001653830

[illegible] G.

[illegible]ier des [illegible] de St-Roch de Québec

[illegible] DES RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

On s'abonne à la biblio[illegible] de la co[illegible] des [illegible] de St-Roch à raison de cinquante cent[illegible] par [illegible] et tout abonnement daté du premier [illegible]

[illegible] sera ouverte tous les [illegible] aux offices [illegible] pour la [illegible]

[illegible] n'aura droit qu'à un volume à la fois et [illegible] en sa possession plus d'un mois, a[illegible] pour chacun des jours [illegible] et jusqu'à [illegible] en défaut [illegible] pour [illegible] bibliothèque [illegible]

— Cela [illegible] d'un ouv[illegible] em-[illegible]

[illegible] bibliothèque sera [illegible]

[illegible] le [illegible] la [illegible]

[illegible] droit [illegible]

[illegible] de [illegible] partie [illegible]

[illegible] de l'Église St-Roch [illegible] Québec.

LA SAINTE ÉCRITURE

ET

LA RÈGLE DE FOI

Enrégistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année 1874, par l'abbé Louis-Nazaire Bégin, de Québec, au bureau du Ministre de l'Agriculture.

IMPRIMATUR

† E. A. Archpus Quebecen.

Quebeci, die 26 Martii, 1874.

Quum ex Seminarii Quebecensis præscripto recognitum fuerit opus cui titulus est « *La Sainte Écriture et la règle de foi, par l'Abbé L. N. Bégin,* » nihil obstat quin typis mandetur.

THOS. S. HAMEL, Pter.,
R. U. L.

Quebeci, die 28 Martii, 1874.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

M²
2A
20

LA SAINTE ÉCRITURE

ET

LA RÈGLE DE FOI

PAR

l'Abbé LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

Professeur à la Faculté de Théologie de l'Université Laval

Université d'Ottawa
BIBLIOTHEQUES
University of Ottawa

UNIVERSITY OF OTTAWA LIBRARY

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET Cie

1874

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

BT
88
.B4
1874

INTRODUCTION

Le Cardinal Wiseman, que la mort a ravi si tôt à la science et à la religion, disait en terminant sa première conférence, prêchée à Sainte-Marie de Moorfields, à Londres, en 1836 : " Nous ne croyons avoir à combattre " ni ennemis, ni adversaires, car nous voulons " considérer ceux qui sont séparés de nous " comme étant tombés dans l'erreur, il est " vrai, mais dans une erreur involontaire ; " nous pensons que, nés dans le sein d'une " communion et élevés dans la croyance des " doctrines qu'elle enseigne, ils n'ont pas eu " le loisir d'examiner avec assez d'attention " ces doctrines reçues de confiance, ou que " les premières idées inculquées à leur esprit, " pendant leur premier âge, ont fait une si " vive impression sur eux, qu'une impression " contraire n'a pu encore prévaloir, même en

" présence de la vérité ; nous les regardons
" donc plutôt comme des frères absents que
" comme des hommes armés contre nous,
" plutôt comme les égarés de la cité de Dieu
" que comme les perturbateurs de son repos.
" Ce n'est donc point ici une polémique que
" nous venons ouvrir...." (1).

Dans le présent opuscule, consacré à l'examen du principe fondamental sur lequel repose le protestantisme et à la réfutation des principales erreurs qui se sont glissées dans les discours des orateurs de la *Société Biblique* et de *l'Alliance évangélique*, je ne crois pouvoir mieux faire que de me placer au même point de vue que l'illustre Cardinal, et d'imiter, dans la mesure de mes forces, son esprit de douceur et de bienveillance envers ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise Romaine. La fermeté des convictions religieuses engage sans doute à combattre énergiquement les sophismes de l'erreur ; sur ce terrain toute transaction serait coupable ; mais rien n'exige que l'on manque aux égards dûs aux personnes.

(1) *Conférences sur les doctrines et les pratiques les plus importantes de l'Eglise catholique*, par N. Wiseman, traduction de M. Alfred Nettement, p. 53. Bruxelles, 1843.

Mon but n'est pas d'allumer des antipathies religieuses, de créer de l'agitation, de semer la discorde dans notre pays jusqu'à présent si heureux ; à Dieu ne plaise que je contribue jamais à une pareille œuvre ! J'ai voulu uniquement montrer les bases fragiles du protestantisme, répondre indirectement à un bon nombre d'objections captieuses et présentées de ce ton tranchant qui les fait regarder quelquefois comme insolubles ; j'ai voulu en même temps affermir la foi des faibles, les prémunir contre les séductions de l'erreur, et faire briller aux regards de ceux qui ne sont pas encore dans nos rangs la douce lumière de la vérité catholique. Que de pauvres âmes, au sein du protestantisme, sont en proie aux angoisses du doute ! Elles sont plus nombreuses qu'on ne le pense généralement ; elles sentent le besoin d'un terrain solide pour asseoir l'édifice de leurs croyances, et elles ne le trouvent pas. Il leur reste pourtant une ressource, un moyen infaillible de trouver le calme après lequel elles soupirent : c'est de revenir à l'Eglise catholique, c'est de se tenir fortement attaché au roc inébranlable que Jésus-Christ lui a donné pour fondement.

Mon plus grand bonheur serait de contribuer à ramener à la vérité quelques-unes de ces âmes, souvent plus malheureuses que coupables, plus fatiguées de leurs ténèbres que touchées de leurs défaillances morales ; puisse-je leur montrer la voie qui conduit à l'arche véritable du salut ! puissent ces pages que je leur destine recevoir la rosée des bénédictions célestes sans lesquelles rien ne fructifie, et être utiles à toutes celles qui voudront bien leur accorder quelques moments de réflexion !

Le sujet que j'aborde n'est pas nouveau ; beaucoup d'écrivains catholiques l'ont traité avec une habileté, avec une vigueur de logique qui ne laissent rien à désirer. Il me suffirait de rappeler ici les noms de contemporains tels que le Cardinal Wiseman (1), le R. P. Perrone, S. J. (2), Mgr. Malou (3), ancien professeur de Louvain, devenu depuis évêque de Bruges, le savant Milner (4), Smarius (5), et une foule d'autres, pour démontrer que le

(1) Dans l'ouvrage cité ci-dessus.

(2) *Il protestantesimo e la regola di fede.* Ce magnifique ouvrage en trois volumes a été traduit en français par M. l'abbé F. E. Chassay, Paris, 1854.

(3) *De la lecture de la Bible en langue vulgaire.*

(4) *End of controversy.*

(5) *Points of controversy.*

savoir et le talent n'ont pas fait défaut dans la manifestation et dans la défense de la vérité sur cette question fondamentale. Mais leurs ouvrages sont généralement longs, peu connus de la plupart des lecteurs, et traitent souvent de bien d'autres sujets, qui, tout en étant d'un intérêt vital ailleurs, à raison des circonstances, n'en offrent aucun en Canada. J'ai voulu parer à cet inconvénient en présentant au public ce modeste travail ; j'ai cru pouvoir combattre des erreurs qu'on ne cesse de répandre, et développer en même temps une matière qui sera toujours et pour tout chrétien, d'une importance majeure, parce qu'elle concerne les bases mêmes de notre foi.

C'est en m'éclairant de la science profonde, de la lumineuse orthodoxie de mes anciens professeurs du Collége Romain, c'est en m'appuyant sur l'autorité des hommes éminents dont je viens d'évoquer le souvenir, que j'ai entrepris de parler de la règle de foi. Faire voir la nécessité et les caractères d'une telle règle, montrer qu'elle ne se trouve pas dans le protestantisme, mais uniquement dans l'Eglise catholique : voilà en trois mots l'objet de cet opuscule. J'ai tâché de procéder avec

méthode, avec la plus grande clarté possible, afin de ne pas demeurer à l'état d'énigme pour les personnes peu familiarisées avec les études théologiques. Puissé-je atteindre le but que je me suis proposé et contribuer à dissiper le doute qui tourmente certains esprits, en les affermissant dans la vérité ou en les ramenant dans le sein de l'Eglise Romaine!

Mais pour produire et enraciner la foi dans une âme, il faut plus que les paroles de l'homme; la grâce de Dieu seule peut opérer ce prodige; elle seule peut illuminer et toucher assez fortement pour faire aimer la vérité, pour y faire donner une adhésion complète, pour élever l'homme au-dessus des préjugés, des habitudes et même des intérêts temporels qui le retiennent si souvent dans la voie de l'erreur. Heureusement Dieu ne fait jamais défaut aux âmes droites qui le cherchent sincèrement; il a pour elles toutes les prévenances d'une inimitable tendresse; sa grâce les entoure comme d'une atmosphère céleste, à la fois lucide et vivifiante, qui leur permet d'apercevoir plus facilement la vérité et de la professer avec une fermeté de convictions que rien ne saurait ébranler. Depuis

dix-huit siècles, bien des Sauls persécuteurs ont été arrêtés par Jésus sur le chemin de la vie et transformés en apôtres courageux de sa religion ; à sa parole toute-puissante, les Lazares sont sortis du tombeau de l'erreur et du péché et ont rendu gloire à l'infinie bonté du divin Maître. Ces résurrections dont notre âge a été si souvent le témoin, nous révèlent d'une manière éclatante l'action continuelle de Dieu au sein de son Eglise, et sa volonté constante de sauver tous les hommes, pourvu qu'ils ne mettent pas d'obstacles à sa grâce. Prions, afin que le désir le plus ardent du Sauveur se réalise, et qu'il n'y ait bientôt plus qu'*un seul troupeau et un seul pasteur* (1).

Québec, 25 mars 1874.

(1) Joan., X, 16.

LA SAINTE ÉCRITURE

ET

LA RÈGLE DE FOI.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA RÈGLE DE FOI EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE I.

La raison laissée à elle-même.—Lumières de la révélation.—La raison et la foi nous démontrent l'obligation de croire les vérités révélées, et de ne pas en altérer le véritable sens.—Mission divine de l'Eglise ; anathèmes lancés contre ceux qui corrompent la vraie doctrine.

La raison humaine, dans son état actuel, ne peut par ses propres forces parvenir à la connaissance juste et parfaite de Dieu et du culte que nous lui devons rendre. Elle ne projette que des lueurs incertaines sur beaucoup de vérités religieuses ; quelquefois même, les ténèbres les plus épaisses semblent l'envelopper de toutes parts. Comme le vaisseau qui vogue à travers les ombres de la nuit et qui court le

risque d'aller se briser contre les écueils semés sur son chemin, ainsi la raison, abandonnée à elle-même, est bien souvent exposée à faire fausse route et à se précipiter dans l'abîme, avant d'avoir pu découvrir le phare lumineux de la vérité qu'elle cherche avec tant d'ardeur. Les faits l'ont déjà abondamment prouvé : que d'erreurs répandues dans les divers ouvrages des philosophes anciens ! Que de doutes ils laissent sur des questions sérieuses et d'un intérêt vital ! Ils ne manquaient pourtant ni des éclairs du génie, ni du désir sincère d'arriver à la connaissance du vrai ! Qui pourrait dire par conséquent les étranges aberrations auxquelles devaient se laisser entraîner les intelligences vulgaires et peu cultivées ?

Mais il a plu à Dieu, dans son infinie miséricorde, d'ajouter à la révélation naturelle, contenue dans le grand livre de la nature, dans l'esprit et le cœur de l'homme, une autre manifestation d'un ordre supérieur, une révélation solennelle, extérieure, positive, surnaturelle. Cette révélation a eu trois phases, trois époques plus mémorables, plus distinctes. La première, qui en est comme l'aurore, s'étend depuis Adam jusqu'à Moïse. La seconde, plus brillante et plus développée, comprend les prophéties et autres vérités révélées de Dieu depuis Moïse jusqu'à l'avènement du Messie. La troisième, qui s'étend de Jésus-Christ jusqu'à nos jours et qui doit durer jusqu'à la consommation des siècles, en est comme le midi, la perfection, la pleine lumière. C'est la vérité

éternelle et incréée qui se manifeste au monde, qui devient plus évidente que le soleil et qui inonde de ses bienfaisants rayons l'univers entier. Des témoignages nombreux, d'irréfragables motifs de crédibilité attestent et persuadent à tout esprit raisonnable et docile l'existence de ces manifestations divines, et réclament de chacun de nous l'adhésion la plus sincère et la plus complète.

Tous les chrétiens, qu'ils soient protestants ou catholiques, admettent le fait de cette révélation surnaturelle, et rendent grâces à Dieu d'un aussi touchant bienfait.

La raison elle-même proclame que si un Dieu, qui est la sagesse et la véracité même, qui est infini dans toutes ses perfections, daigne nous parler et nous communiquer ses divins enseignements, nous qui sommes ses créatures, nous qui lui devons tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons, nous sommes strictement obligés de recevoir ses moindres paroles avec foi, avec respect et amour, et d'employer tout le soin possible à les conserver intactes. Si l'on a mis tant de zèle à recueillir les sentences, les traits d'esprit et même jusqu'aux propos de table de certains hommes que l'histoire regarde comme grands, à combien plus forte raison devons-nous attacher un haut prix à la parole de Dieu, trésor inépuisable de science et de vérité. La sublimité et l'importance de cette révélation sont si extraordinaires ! Les rayons de lumière qui s'échappent du soleil de l'éternelle

justice, nous manifestent si bien les ineffables grandeurs de Dieu et sa bonté envers les hommes ! Comment ne recueillerions-nous pas, comme autant de perles précieuses, les moindres paroles que Dieu lui-même veut bien nous adresser ?

D'ailleurs, l'infinie véracité de Dieu exige que nous croyions non pas seulement ce qu'il nous plaît d'admettre ou ce qu'une raison bornée considère comme important et fondamental, mais tout ce qu'il nous enseigne : accuser Dieu de mensonge, même dans une chose infime en soi, serait un horrible blasphème ; ne pas faire cas de ses enseignements, serait un mépris révoltant, une impiété.

Donc en considérant l'infinie majesté de Dieu, l'importance des vérités révélées, et l'obligation absolue pour tous les hommes de se soumettre à la véracité divine, la raison humaine voit clairement que la pureté de la doctrine et par conséquent l'unité de foi est d'une suprême nécessité.

Ne suffit-il pas, du reste, de jeter un coup-d'œil sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres pour se convaincre de cette vérité ? Pourquoi ces nombreux miracles du Sauveur qui étonnaient toute la Judée ? Pourquoi ces prophéties que l'on voyait se réaliser en sa personne, si ce n'est afin de prouver la divinité de sa mission sur la terre ? Et pourquoi nous mettre ces preuves sous les yeux, sinon afin de nous persuader de l'infaillible vérité de ses ensei-

gnements et de nous engager à y donner une adhésion parfaite, une foi entière ?

Chaque page des Livres Saints nous fait voir combien Notre-Seigneur Jésus-Christ désirait que la véritable doctrine fût conservée intacte, et combien il avait en horreur ceux qui défiguraient sa divine parole.

C'est pourquoi il envoie ses Apôtres avec la même autorité qu'il a reçue de son Père céleste ; il leur enjoint de prêcher l'Evangile à toutes les nations, de leur enseigner tout ce qu'il leur a ordonné ; il promet d'être avec eux jusqu'à la fin du monde ; il leur envoie l'Esprit de vérité qui doit toujours demeurer avec eux et les prémunir contre toute erreur. Le pouvoir qu'il leur confère est tel que celui qui les écoute, l'écoute, et celui qui les méprise, le méprise (1). Il est bien évident que Jésus-Christ, en promettant à ses Apôtres et à leurs successeurs son assistance perpétuelle, en leur envoyant l'Esprit de vérité, en ordonnant aux peuples de les écouter et de les respecter, en ajoutant même que celui qui ne croit pas, sera condamné, il est, dis-je, bien évident qu'il établissait là son Eglise enseignante, et qu'il lui donnait les garanties nécessaires pour qu'elle pût conserver dans toute son intégrité la doctrine qu'il venait de révéler au monde.

(1) Cf. Mt. XXVIII, 19, 20 ; Mr. XVI, 15, 16 ; Act. I, 8 ; Joan. XIV, 26 ; XVI, 13.

D'un autre côté, ceux qui abandonnent ou qui corrompent la foi, sont appelés faux prophètes, loups ravisseurs, menteurs, enfants de malédiction, fontaines sans eau, nuages agités par les vents, antechrists, séducteurs, arbres deux fois morts et déracinés, astres errants, etc. (1).

Tous ces faux docteurs doivent être évités avec soin ; ce sont des loups déguisés en agneaux. Saint Paul dit même de fuir l'homme hérétique après un premier et un second avertissement (2). Saint Jean (3) va jusqu'à enseigner qu'on ne doit pas recevoir chez soi, ni même saluer ceux qui ne conservent pas la doctrine de Jésus-Christ, parce que c'est communiquer à leurs œuvres perverses. On voit par là combien Jésus-Christ et ses Apôtres tenaient à ce que les divins enseignements qu'ils venaient de donner au monde, ne fussent en aucune manière altérés ou laissés en proie aux caprices et aux passions des hommes.

La raison et la foi s'accordent donc à proclamer hautement que si Dieu, qui est infaillible par essence, veut bien nous révéler des vérités qui dépassent la portée de notre intelligence, nous sommes obligés de les croire toutes sans réserve et sans distinction. Or tout le monde chrétien admet le fait de la révélation divine. Donc il doit aussi nécessairement admettre

(1) Cf. Mt. VII, 15 ; Act. XX, 29 ; II Petr. II, 22 ; I Joan. II, 18 ; Jud. XII, 13, etc.

(2) Tit. III, 10.

(3) II Joan X, 11.

tout ce qui est contenu dans cette révélation, les choses minimes comme celles qui sont plus importantes.

Nous avons vu, de plus, que Jésus-Christ a mis en œuvre les moyens les plus efficaces, sa protection spéciale et l'assistance du Saint-Esprit, pour maintenir dans son Eglise l'intégrité de ses enseignements, et qu'il a stigmatisé de la manière la plus terrible tous ceux qui propagent de fausses doctrines. Il est donc d'une extrême importance, il est même nécessaire, d'après la volonté expresse du Sauveur, que nous cherchions à connaître toutes les vérités qu'il lui a plu de nous manifester, et le vrai sens dans lequel il a bien voulu nous les révéler.

CHAPITRE II.

Nécessité d'une règle de foi.—Ses caractères : elle doit être adaptée à toutes les classes de la société ; elle doit être sûre, suffisante pour dirimer les controverses, et perpétuelle.

Il n'est personne dans le protestantisme (si l'on en excepte les Sociniens et les Unitaires, dont nous ne nous occuperons pas), qui ne reconnaisse que Jésus-Christ est vrai Dieu ; par conséquent tous doivent admettre la vérité de ses enseignements et en faire l'objet de leur foi.

Cette foi est tellement nécessaire que Jésus-Christ déclare lui-même que « celui qui ne croira pas, sera condamné » (1), c'est-à-dire sera puni d'un châtiment éternel ; que « sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu » (2), etc.

S'il en est ainsi, « Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité » (3), a dû leur donner à tous un moyen facile de connaître l'objet de leur foi, les vérités qu'il leur a révélées. En effet, il répugne essentiellement à l'infinie bonté de Dieu qu'il exige des hommes la foi

(1) Mr. XVI, 16.
(2) Hebr. XI, 6.
(3) I Tim. II, 4, etc.

en ses enseignements, qu'il l'exige même sous peine de damnation, sans cependant leur donner des moyens sûrs, faciles, infaillibles de connaître sa doctrine : ce serait à la fois vouloir le salut des hommes et ne le vouloir pas ; ce serait imposer l'obligation d'arriver à une fin sans en donner les moyens.

Il est bien évident pour tout le monde que ce moyen de parvenir à la connaissance nécessaire des vérités révélées de Dieu, ne doit pas être seulement à la portée des esprits d'élite, des intelligences cultivées par de longues et sérieuses études, mais *adapté à toutes les classes de la société,* à la portée des pauvres et des ignorants, qui, eux aussi, ont une âme à sauver, une éternité heureuse à conquérir.

Il doit encore être *certain* et *sûr*, car le doute et l'incertitude ne sauraient se concilier avec un acte de foi divine ; un témoignage faillible, à moins qu'il ne porte avec soi l'évidence, ne peut produire un assentiment ferme, inébranlable, comme l'exige un tel acte de foi, et dans ce cas il serait toujours permis d'hésiter. Qui sait, pourrait s'écrier avec effroi toute âme désireuse d'opérer son salut éternel, qui sait si les doctrines que je professe ou que l'on m'enseigne, ont réellement Dieu pour auteur ? Qui sait si je ne suis pas bien avancé dans les sentiers de l'erreur ? Et cependant, impossible pour moi, au milieu de la cohue de mille opinions diverses, impossible de démêler le vrai du faux, impossible de connaître si je ne côtoie pas un abîme ! Quelle source

féconde d'inquiétudes, d'alarmes sans cesse renaissantes, d'interminables angoisses ! Comment croire qu'un Dieu infiniment bon ait pu laisser sa créature en proie aux agitations du doute, et dans l'impossibilité de trouver le repos sur le terrain solide de la certitude ? Non, cela est tout-à-fait inadmissible.

Ce moyen de connaître la doctrine révélée doit être *suffisant* pour terminer les controverses ; autrement, les innombrables difficultés qui ont été soulevées sur tous les points de la révélation divine, demeureraient toujours sans solution et anéantiraient d'un seul coup tout le symbole chrétien, toutes les vérités que Jésus-Christ a apportées au genre humain.

Il doit être en même temps *perpétuel* et *indéfectible ;* car s'il doit s'étendre à tous les hommes, il doit par là même embrasser tous les temps. La règle de la foi doit durer autant que la vraie foi elle-même. Or la vraie foi doit subsister jusqu'à la consommation des siècles. Donc la règle de foi devra aussi subsister jusqu'à la fin des temps. Il est d'ailleurs bien évident que les hommes de notre époque n'ont pas un moindre besoin de cette boussole que ceux des siècles passés, pour suivre la voie de la vérité, la droite route qui conduit à Dieu, leur fin dernière, et par conséquent à la céleste patrie.

Telles sont les conditions requises pour que le dépôt de la révélation demeure intact au sein de l'humanité et y répande la vive lumière dont il est le foyer ardent. Autrement il ne pourra toujours y

avoir que dissensions, qu'opinions de toute espèce, qu'un scepticisme désolant, que ténèbres de l'erreur. Voilà, si je ne me trompe, une conclusion que tout le monde admettra sans peine, et que l'expérience n'a jamais cessé de confirmer.

CHAPITRE III.

Quelle est la règle de foi établie par Notre Seigneur Jésus-Christ, ou quel moyen a-t-il choisi pour nous communiquer sa doctrine?—La Bible.—La tradition.

Tous proclament à l'envi que la *parole de Dieu révélée* est la règle de foi. Encore sur ce point il y a unanimité de sentiments.

Mais où se trouve cette parole de Dieu, cette révélation surnaturelle? Les Protestants répondent : « *Dans la Bible et dans la Bible seule* » (1). Les

(1) " We may well assert, that the rejection of tradition as a rule of faith was the *vital principle of the reformation.* "—HERBERT MARSH, *Comparative view of the Churches of England and Rome,* p. 83, 1841.

" What I have always conceived to be the great leading principle of Protestantism, is namely the entire sufficiency of Scripture, independently of tradition, as a rule of faith and doctrine. "—P. N. SCHUTTLEWORTH, *Not tradition but Scripture,* p. 21-2, 1839.

" With the doctrine of the Supremacy of the Holy Scripture to the consciences of individuals, and the right of private judgment in contradistinction to the authority of the Church, she (the reformed Church of England) stands or falls. "—GOODE, *Regula fidei divina,* vol. I, Præf. p. XLII.

" The grand fundamental distinction between the Roman Catholic and the Protestant religion consists in this very point, that, whilst Protestants maintain that a full and perfect rule of faith is contained in the Scriptures, and that, consequently, these furnish in and by themselves a sufficient basis for all doctrines necessary to salvation,

catholiques, au contraire, nous disent unanimement : « *Dans la Bible et dans la Tradition.* » Voilà une première divergence. D'après les protestants, il n'y a donc, en dehors des Saintes Ecritures, aucune vérité révélée. D'après l'enseignement catholique, il y a la parole de Dieu écrite et la parole non écrite ; le tout nous est conservé par voie de tradition, c'est-à-dire par le corps enseignant divinement constitué, par les Apôtres et leurs successeurs que Jésus-Christ a chargés de prêcher sa doctrine : et alors les Saintes Ecritures ne sont, à vrai dire, qu'une partie de la tradition objective.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de donner ici, en passant, l'argument que Schurft faisait à Luther, et qui blessait au cœur le réformateur saxon : « Qu'est-ce que la Bible, sinon une tradition ? Comment prouver sa divinité, sinon par la voie orale, tradition séculaire qui nous assure que le souffle de Dieu s'est répandu sur sa lettre ? Il n'en est pas du Nouveau Testament *comme du ciel* où chaque étoile parle un langage compris de tous. Qui nous a remis ce livre de bonne nouvelle ? Des hommes. Qui nous l'a transmis d'âge en âge ? Des hommes. Ainsi donc

the Church of Rome holds that the Holy Scriptures are insufficient by themselves, and that we must admit, in addition to them, a second source, from which some essential articles of faith are derived, namely tradition; and that this second source is of equal authority with the first, and independent of it."—GAYER, *Catholic layman*, vol. I, p. 61.

c'est par la tradition que vous savez que le nom de chrétien que vous portez, vient du Christ. C'est le fleuve de la tradition qui vous a apporté les deux Testaments, le Sinaï et le Thabor, l'ancienne et la nouvelle loi, Dieu et Jésus. » Ainsi donc l'Ecriture n'est en réalité qu'une tradition ; c'est par des hommes qu'elle a été transmise et conservée jusqu'à nos jours.

Mais laissons de côté pour le moment la tradition proprement dite, ou la parole de Dieu non écrite, et ne nous arrêtons qu'à l'Ecriture qui est la règle de foi de tous les protestants. Ils reconnaissent et professent ouvertement que la Bible contient la parole de Dieu aux hommes ; sur ce point encore ils sont en harmonie parfaite avec les catholiques, dont la doctrine est consignée dans le Concile de Trente, session IV. En effet, le Concile déclare que Dieu est l'auteur de l'Ancien et du Nouveau Testament, et qu'il faut en recevoir tous les livres et chacune de leurs parties avec piété et vénération. Donc tous les chrétiens professent un profond respect pour la parole de Dieu écrite.

Maintenant, comment s'approprier cette parole de Dieu, cette révélation contenue dans un livre ? Comment faire pénétrer dans l'intelligence de chacun cet objet de notre foi ? Par quel moyen la parole de Dieu arrivera-t-elle jusqu'à notre âme ? En d'autres termes, quelle est la règle *prochaine* de notre foi ?

Les catholiques répondent : c'est l'Eglise infaillible,

établie par Jésus-Christ pour enseigner à toutes les nations ce qu'il lui a plu de leur révéler ; c'est à elle qu'il a confié tout le dépôt sacré de sa doctrine pour être conservé et propagé dans toute son intégrité jusqu'à la fin des siècles. Il est vrai qu'une partie de cette révélation a été, par une providence spéciale de Dieu, consignée dans les Livres Saints, mais ce fait n'a nullement détruit la mission donnée par Jésus-Christ à son Eglise d'enseigner oralement sa doctrine, non plus que l'obligation pour les fidèles de suivre ces enseignements et d'y obéir. C'est donc de l'Eglise enseignante et divinement constituée, que nous devons recevoir la vérité révélée, qu'elle soit contenue dans les Saintes Ecritures ou dans la tradition seule.

Les protestants ne s'entendent pas sur cette importante question. Les uns donnent comme moyen d'arriver à la connaissance de la révélation écrite, la *raison individuelle*, qui peut et doit étudier dans la Bible la parole de Dieu, en approfondir le sens, et en tirer un symbole ou l'ensemble des vérités qu'elle est tenue de croire. D'autres prétendent que chaque lecteur du texte sacré, par là même qu'il est homme de prière, animé de pieux sentiments, fervent chrétien, peut compter sur la *lumière du Saint-Esprit*, qui éclairera son intelligence, et lui fera comprendre les obscurités bibliques dans leur sens véritable ; c'est à un flambeau céleste qui ne doit s'éteindre qu'avec le mauvais vouloir d'un chacun. D'autres enfin reçoivent la doctrine contenue dans les Ecritures par l'in-

termédiaire de leur *Eglise ;* mais cette Eglise n'est pas infaillible, elle peut errer, et personne n'est tenu de se soumettre à ses enseignements, à moins qu'il ne les trouve conformes à la Bible.

Considérons d'abord la règle de foi protestante *objectivement*, c'est-à-dire l'Ecriture elle-même et en elle-même, et ensuite *subjectivement*, c'est-à-dire dans les différents moyens qu'emploient nos adversaires pour parvenir à la connaissance de la révélation écrite, ou du sens de la Bible. En d'autres termes nous étudierons en premier lieu leur règle de foi *éloignée*, et en second lieu leur règle de foi *prochaine*, et nous verrons qu'elle n'est ni *à la portée de tous*, ni *sûre*, ni *propre à terminer les controverses*, ni *indéfectible*, et que par conséquent elle ne possède pas les caractères qui doivent être inhérents à toute règle de foi.

DEUXIEME PARTIE.

LA RÈGLE DE FOI PROTESTANTE.

CHAPITRE I.

La règle de foi protestante éloignée, ou le livre des Saintes Ecritures.

Pour nous, catholiques, toutes les questions qui peuvent s'agiter relativement aux Saintes Ecritures, reçoivent une solution facile et complète de la part de l'Eglise. Nous avons en elle un tribunal vivant, infaillible, suprême ; elle parle, et, sur ce sujet comme sur tous les autres, les intelligences et les volontés se soumettent et lui donnent la ferme et libre adhésion de leur foi. A peine a-t-elle rendu son jugement, la question est résolue ; le doute disparaît devant les splendeurs de la vérité ; la doctrine définie prend place dans le domaine des connaissances acquises à l'esprit humain, et personne ne songe à la contester davantage. Mais pour nos frères séparés, ils demeurent et demeureront toujours dans l'incertitude sur une foule de points controversés, précisément parce qu'ils

refusent d'admettre le tribunal suprême que Jésus-Christ a constitué pour enseigner les peuples. Qui leur dira quels sont les livres inspirés de Dieu ? Qui leur indiquera les livres qui composent le canon des Saintes Ecritures ? Qui leur fera connaître d'une manière indubitable que leur Bible est authentique, qu'elle n'a pas été falsifiée, qu'elle est bien l'expression de la parole divine ? Personne. Ce sont là autant d'énigmes, qui, comme nous le verrons, sont pour eux insolubles ; elles ruinent par sa base même tout l'édifice du protestantisme ; le doute et toujours le doute avec ses terribles angoisses : voilà l'océan sans rivages sur lequel ils sont ballottés ; voilà l'abîme insondable dans lequel s'engloutit tout espoir de certitude. Quelques développements feront mieux connaître l'état de la question ; le lecteur impartial pourra remarquer toute une série d'impossibilités qui sont inhérentes au principe fondamental du protestantisme et qui le détruisent pour toujours.

ARTICLE PREMIER.

Impossible à un protestant de savoir si les Saintes Ecritures sont un livre inspiré.—Examen des caractères par lesquels les protestants prétendent établir l'inspiration des Livres Saints.

Qu'est-ce que l'inspiration ? Sans vouloir en donner ici une définition stricte, je dirai que c'est un fait surnaturel, qui se passe dans l'esprit de l'homme, et qui, comme tous les faits intérieurs, n'est connu que de Dieu et de celui qui est inspiré. L'inspiration ne peut donc se manifester aux autres hommes que par les effets extérieurs, c'est-à-dire par le *livre* lui-même qui en est le résultat, ou encore par un *témoignage* digne de foi.

Mais quelles marques extérieures pourrait-on trouver dans le *livre* des Saintes Ecritures pour établir qu'elles sont inspirées de Dieu ? Reconnaissons tout d'abord qu'on ne saurait démontrer par les Ecritures que les Ecritures elles-mêmes sont inspirées ; ce serait prouver une chose par elle-même, et d'ailleurs il n'y a aucun texte qui affirme cette inspiration de la Bible en général, ou dont on puisse la déduire.

Dira-t-on, comme l'ont soutenu quelques écrivains protestants, que les Ecritures sont inspirées, parce qu'elles contiennent la narration de miracles et de prophéties qui se sont fidèlement accomplies ? Evidemment non, puisqu'un livre ayant pour auteur un

homme ordinaire abandonné aux ressources de son intelligence, peut renfermer le récit de ces manifestations surnaturelles. On pourrait tout au plus en conclure qu'il rapporte une doctrine ou des faits révélés, tel que pourrait le faire un historien profane quelconque ; mais il y a encore loin de là à l'inspiration qui suppose une action directe de Dieu sur l'écrivain sacré, de telle sorte qu'il exprime tout ce que Dieu veut révéler au monde et rien au-delà, et qu'on puisse dire : ce livre est le livre de Dieu ; cette parole est la parole de Dieu.

Affirmera-t-on que la sainteté, la sublimité et l'harmonie de la doctrine des Ecritures prouvent qu'elles sont inspirées ? Non, répondrai-je sans hésiter ; cela ne saurait constituer une preuve, car toutes ces qualités se trouvent certainement réunies et à un aussi haut degré dans les magnifiques lettres de saint Clément Romain, de saint Ignace M., de saint Polycarpe, et même dans l'Imitation de Jésus-Christ, que dans le livre des Paralipomènes, ou dans les épîtres de saint Jean, de saint Jude, de saint Pierre, ou de saint Paul à Tite et à Philémon. S'il fallait ranger au nombre des livres vraiment inspirés tous ceux qui portent le cachet d'une doctrine sainte, sublime et toujours logique, on les compterait par milliers, et les écrits des Pères et des Docteurs de l'Eglise n'occuperaient pas le dernier rang.

Maintiendra-t-on l'inspiration des Ecritures, parce que ceux qui les lisent en ressentent de grands sen-

timents de piété, de merveilleux effets pour leur avancement spirituel ? Non, encore une fois, car des livres de piété, des ouvrages ascétiques tels que ceux de saint Bonaventure, du Bienheureux Louis de Grenade, de saint Ignace de Loyala, de saint François de Sales, produiront certainement des résultats aussi consolants que la lecture du livre des Nombres ou de l'Apocalypse de saint Jean.

Il est donc impossible de tirer du livre même de la Bible une preuve convaincante de son inspiration.

Pour connaître si Dieu est réellement l'auteur principal de l'Ecriture, il ne reste donc plus d'autre moyen que celui d'un *témoignage* extrinsèque au Livre sacré, et digne de foi. Ce témoignage sera ou *humain*, ou *divin*. S'il est humain, il faudra bien qu'il tire son origine de l'écrivain inspiré, car il n'y a que Dieu et lui qui connaissent le fait de l'inspiration d'une manière immédiate. Mais si ce témoignage est humain, en d'autres termes, si l'autorité sur laquelle je m'appuie, est celle d'un homme, je ne pourrai croire le fait de l'inspiration que d'une *foi humaine* et faillible. Par conséquent, il est clair comme le soleil que je ne puis croire que d'une *foi humaine* tout ce qui est contenu dans la Bible, toutes les vérités que Dieu aura pu y inspirer et révéler. En effet, dans ce cas, le témoignage humain est la base de ma foi, de ma croyance au fait de l'inspiration. Or la foi qui s'appuie sur un témoignage purement humain, n'est et ne peut être qu'une foi humaine et faillible ; et si

l'on ne peut croire que d'une foi humaine et faillible au fait de l'inspiration, on ne pourra croire aussi que d'une foi humaine et faillible aux vérités contenues dans l'Ecriture. Cependant de l'aveu de tout le monde, catholiques et protestants, on doit croire d'une *foi divine* tout ce que renferme la Bible. Donc le témoignage humain est tout-à-fait insuffisant pour établir le fait de l'inspiration ; le témoignage *divin* est la seule base qui puisse asseoir solidement l'édifice de notre foi.

Il est bien évident qu'il n'est pas nécessaire que Dieu lui-même rende ce témoignage d'une manière immédiate ; il suffit qu'il le fasse par un organe authentique, par un ambassadeur légitime, auquel il aura immédiatement révélé le fait de l'inspiration de tel ou tel livre. Pour nous, catholiques, cet organe divinement constitué, c'est l'Eglise enseignante, qui a exhibé tous les titres de sa céleste mission. Mais comme les protestants n'admettent pas sa divine autorité, il en résulte, par une conséquence inévitable, qu'ils sont incapables de démontrer l'inspiration de la Bible, et de chacun des livres qui la composent.

Cette démonstration, dont j'ai emprunté la substance au R. P. Franzelin, mon ancien professeur et l'une des gloires de l'Université Grégorienne, me paraît péremptoire et irréfragable (1).

(1) Voyez Franzelin, *De divinâ traditione et Scripturâ*, p. 331.

ARTICLE DEUXIÈME.

Impossible à un protestant de savoir quels livres composent le canon des Ecritures ou la Bible.—Variations incessantes du protestantisme sur ce sujet.

J'interroge un protestant quelconque, qui fait profession de croire à la parole de Dieu contenue dans *la Bible* et dans *la Bible seule*, et je lui pose cette question : Quels sont les livres qui composent la Bible ? Combien y en a-t-il ?

Il me citera sans doute, en premier lieu, tous les livres protocanoniques de l'Ancien Testament (1).— Mais pourquoi n'admettez-vous pas dans votre Bible les livres deutérocanoniques (2) ? Quelles raisons

(1) On donne le nom de *protocanoniques* aux Livres Saints qui ont toujours été regardés comme inspirés, et qu'on n'a jamais fait difficulté d'admettre dans le canon des Ecritures. Les Juifs qui considéraient ces livres comme divins, les portaient au nombre de vingt-deux, d'après le nombre des lettres de leur alphabet. Les voici : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges et Ruth, deux livres de Samuel, deux livres des Rois, deux livres des Paralipomènes, Esdras et Néhémie, Esther, Isaïe, Jérémie et les Lamentations, Ezéchiel, Daniel, les douze petits Prophètes, Job, les Psaumes, les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques.

(2) Les livres *deutérocanoniques* sont ceux de l'inspiration desquels on a douté en certains temps et en certains lieux. Ce sont pour l'Ancien Testament : Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le

avez-vous de les en exclure ?—Parce que, dira-t-il, les protocanoniques qui forment le canon des Juifs, étaient déjà compris dans la collection des Ecritures du temps de Jésus-Christ et des Apôtres, tandis qu'on n'en pourrait pas dire autant des deutérocanoniques. Or on voit, en beaucoup d'endroits du Nouveau Testament, que Notre-Seigneur et ses Apôtres ont approuvé cette collection comme étant composée de livres inspirés. Donc nous avons un témoignage divin de l'inspiration des protocanoniques.

Soit ; mais je ferai remarquer que ce témoignage est purement *affirmatif* et non pas *exclusif*. On pourra bien en conclure, si vous le voulez, que ces livres sont inspirés ; mais il serait illogique d'en déduire que ceux-là *seuls* sont inspirés, à l'exclusion de tout autre, et que le canon des Juifs était complet.—Le raisonnement du protestantisme paraît d'autant plus faux que tous les chrétiens reconnaissent que les Apôtres ont transmis aux Eglises d'autres livres faisant partie du Nouveau Testament et qu'on regarde comme inspirés ; que les Juifs avaient en leur possession d'autres livres au sujet desquels on émettait un doute, à savoir, s'ils avaient autant d'autorité que les protocanoniques ; que probablement les Juifs Hellénistes avaient des Bibles renfermant d'autres livres que ceux qui ont été énumérés. Il est donc impossible

premier et le second livre des Machabées, Baruch. A ces livres complets on joint quelques fragments de Daniel (III, 24-90 ; XIII et XIV) et les sept derniers chapitres d'Esther (X, 4-XVI, 24).

aux protestants de constater si leur canon de l'Ancien Testament est complet ou incomplet [1].

On me dira peut-être que les livres protocanoniques sont cités dans le Nouveau Testament pour confirmer et prouver des dogmes, et que, par conséquent, Jésus-Christ et les Apôtres les regardaient comme divins et inspirés.

A cela je réponds qu'il est faux qu'il y ait des citations de tous les livres, même protocanoniques de l'Ancien Testament; car on n'y trouve aucun vestige du livre des Juges, de l'Ecclésiastique, du Cantique des Cantiques, d'Esther, du premier et du second livre d'Esdras. D'ailleurs, en supposant même qu'ils fussent tous cités dans le Nouveau Testament, cela ne démontrerait pas encore que ce sont les *seuls* inspirés, attendu qu'on ne peut produire aucun témoignage en faveur de cette assertion. En outre, on rencontre même des citations d'auteurs profanes, tels que Epiménide et Aratus, et d'ouvrages qui ne font certainement pas partie du canon des Ecritures et qui ne nous sont pas même parvenus, tels que le *livre des guerres du Seigneur* [2], etc.

Mais venons-en aux livres du Nouveau Testament [3],

(1) Voir le discours du Rév. M. Doudiet, prononcé à l'assemblée de la *Société Biblique*, tenue à Québec, le 14 février, 1872, et reproduit dans le *Morning Chronicle* du lendemain.

(2) Cf. Perrone, *Règle de foi*, t. 1, p. 145.

(3) Bon nombre de communions protestantes admettent maintenant dans leurs Bibles tous les livres du Nouveau Testament que nous admettons nous-mêmes. Cependant sur ce sujet, comme sur

dont on ne pourra encore constater l'inspiration que par la *tradition seule*, ou en même temps par les écrits apostoliques. Il n'y a que saint Pierre [1], qui fasse mention des épîtres de saint Paul, comme appartenant aux *Ecritures*. Il dit qu'elles « renferment des choses difficiles à comprendre que des hommes ignorants et inconstants corrompent, *comme les autres Ecritures*, pour leur propre perdition. »

Il ne sera pas inutile de faire, à ce sujet, quelques courtes remarques : la *première*, c'est que saint Paul n'avait pas encore écrit la seconde épître à Timothée, lorsque saint Pierre écrivait celle dont nous parlons : preuve bien évidente que le Prince des Apôtres ne pouvait pas encore ranger au nombre des livres inspirés cette épître à Timothée, puisqu'elle n'existait pas.

La *seconde*, c'est que ni l'Evangile ni l'Apocalypse de saint Jean n'étaient encore composés, et qu'aucun des autres Evangiles n'est mentionné dans ce texte de saint Pierre ; cependant les protestants admettent ces livres dans leur Bible. Sur quoi s'appuient-ils ?

beaucoup d'autres, il y a eu des variations presque infinies. Les parties qu'on a le plus généralement considérées comme *deutérocanoniques* sont l'épître de saint Paul aux Hébreux, celle de saint Jacques, la seconde de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean, celle de saint Jude et l'Apocalypse de saint Jean. On enveloppait dans cette capricieuse réprobation quelques fragments des Evangiles, tels que Mr. XVI, 9-20; Luc. XXII, 43, 44; Jean VIII, 2-12.

(1) II Petr. III, 16.

Uniquement sur la tradition catholique ; il n'y a pas d'autre base possible.

La *troisième*, c'est que cette seconde épître de saint Pierre est précisément l'un de ces livres dont on ne saurait démontrer l'authenticité et l'origine apostolique que par l'intermédiaire de la tradition.

La *quatrième*, c'est que les protestants qui n'admettent pas la canonicité de cette seconde épître de saint Pierre, n'ont absolument aucun autre moyen d'établir l'inspiration des livres du Nouveau Testament que l'autorité et le témoignage de l'Eglise catholique. Or ils rejettent ce témoignage. Donc il leur est absolument impossible de démontrer pourquoi ils admettent tel et tel livre dans leur Bible.

La conséquence évidente de tout ce qui précède, c'est que les protestants sont incapables de rendre raison du choix qu'ils font de leur Bible, qui ne renferme que les livres protocanoniques, de préférence à la Bible catholique dans laquelle se trouvent en outre les deutérocanoniques.

Nulle part dans les Ecritures on ne trouve un catalogue tout dressé des Livres Saints. Ici et là seulement, quelques courtes citations des livres de l'Ancien Testament, ou une confirmation tout-à-fait vague de ce qui est contenu dans la *Loi*, les *Prophètes* et les *Psaumes ;* mais que désignent ces appellations si générales? La tradition pourra bien nous guider jusqu'à un certain point, mais elle ne saurait préciser considérablement, et pour plusieurs livres du Nou-

veau Testament la démonstration est radicalement impossible.

Je me résume donc en leur disant : Vous posez en principe que les seuls livres renfermés dans vos Bibles, dans votre canon, contiennent la parole de Dieu et sont divinement inspirés, et que la tradition ne peut avoir d'autorité par elle-même qu'en tant qu'elle se trouve conforme à l'Ecriture.

Or l'Ecriture ne renferme aucun témoignage positif concernant le nombre et le canon des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, que tous les protestants regardent cependant comme inspirés.

Donc, si le silence de l'Ecriture suffit pour faire considérer une tradition comme fausse ou douteuse, il s'ensuit nécessairement que la tradition historique n'est d'aucune valeur pour prouver l'inspiration des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Donc il faut absolument ou renoncer au principe fondamental de *la Bible seule*, ou bien renoncer à l'idée de pouvoir démontrer quels sont les livres inspirés, qui composent les Saintes Ecritures ou la Bible.

Maintenant, voyons un peu les variations du protestantisme au sujet du canon et du nombre des Livres Saints. «Luther rejetait du canon des Ecritures Job, l'Ecclésiaste, l'épître aux Hébreux, la deuxième épître de saint Pierre, la deuxième et la troisième de saint Jean, celle de saint Jude et l'Apocalypse. Calvin en retranchait encore les livres d'Esther, de Baruch, de Tobie, de Judith, de la Sagesse,

de l'Ecclésiastique, et les deux des Machabées. Spinosa et d'autres critiques révoquent en doute l'authenticité du Pentateuque, des Juges, des Rois, des Paralipomènes, d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel, de Daniel et des douze petits prophètes ; Hobbes, celle de Ruth ; Pereyre, celle de Josué. Grotius prétend que le Cantique des Cantiques, le livre de la Sagesse, et les deux dernières épîtres de saint Jean ne sont pas inspirés. Les Sociniens niaient la divinité du livre des Proverbes ; les Anabaptistes, celle des Psaumes et des livres d'Esdras. Strauss conteste l'authenticité de l'Evangile saint Matthieu ; Griesbach, celle de saint Marc ; Evanson et Wette, celle de saint Jean, qu'avait déjà tronqué Théodore de Bèze ; Semler, March et Collins, celle des quatre évangélistes à la fois. Sleimacher refuse l'inspiration divine à la première épître à Timothée ; Eichorn, à la seconde et à celle de Tite ; Breitschneider, aux deux dernières de saint Jean ; Balten, à celle de saint Jude ; Cludius, à la première de saint Pierre, et les mythologues, ainsi que les rationalistes, à toutes les épîtres des Apôtres, à tous les livres quelconques de l'Ancien et du Nouveau Testament, de sorte qu'un libraire protestant qui voudrait publier une Bible uniquement composée de livres dont l'autorité serait reconnue par tous ses coreligionnaires, aurait zéro à imprimer. La Réforme n'a pas de parole de Dieu. Luther a voulu toucher à ce dépôt sacré ; ses disciples l'ont entièrement dis-

persé. Bénie soit mille fois la sagesse des Papes qui nous l'ont conservé intact » (1).

Qui ignore, d'ailleurs, que dès les temps voisins des Apôtres, les hérétiques nièrent l'authenticité d'un bon nombre de nos Livres Saints, et en substituèrent d'autres à leur place, tels que les Evangiles *selon les Hébreux, selon les Egyptiens, de l'enfance, de Nicodème,* etc. ? D'un autre côté, ne sait-on pas que certaines Eglises particulières regardèrent pendant un certain temps comme canoniques et inspirés des livres qu'on a rejetés depuis comme apocryphes ou comme purement humains, tels que des lettres de saint Clément, le *Pasteur* d'Hermas, l'épître de saint Barnabé ? Enlevez maintenant l'infaillible autorité de l'Eglise et essayez de sortir de ce cahos ; choisissez parmi tous ces écrits ceux qu'a animés le souffle divin ; discernez ceux qui sont inspirés de ceux qui ne le sont pas ; démontrez l'authenticité, la divinité et l'intégrité des uns, en même temps que le caractère apocryphe ou purement profane des autres ; vous serez bien habiles, si vous faites ce discernement à l'entière satisfaction de tout le monde, et de manière à enlever tous les doutes. En attendant l'heureuse solution de cette question, je me permettrai de croire qu'il est absolument impossible d'arriver à ce magnifique résultat. Ni l'autorité du talent, ni le prestige de la science, ni l'étude approfondie et conscien-

(1) Constant, *Infaill. des Papes*, t. II, p. 451, etc.

cieuse ne pourront jamais s'imposer assez aux intelligences pour les convaincre et les ramener à l'unité sur ces points fondamentaux ; il n'y a qu'une autorité suprême, divinement constituée, infaillible et reconnue comme telle, qui puisse dirimer cette controverse et mettre fin aux incessantes fluctuations d'une raison toujours orgueilleuse, même au milieu de ses plus lamentables faiblesses.

ARTICLE TROISIÈME.

Impossible à un protestant de constater par l'Ecriture l'authenticité de tous les textes de la Bible ; historiquement la démonstration en est très-difficile, et nullement à la portée des intelligences ordinaires ou peu cultivées.—Aveux du protestantisme sur cette importante question.

Il ne faut pas perdre de vue que les protestants ne trouvent la parole de Dieu que dans la Bible ; pas de vérités révélées en dehors de ce volume. Or la Bible garde un silence absolu et sur l'authenticité des livres qui la composent, et sur l'intégrité du texte ; aucune mention d'un grand nombre de ces livres ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament, et supposé qu'il en fût question en quelque endroit, il resterait encore à démontrer l'authenticité du livre et du passage où il en serait parlé ; par conséquent, le problème demeurerait toujours sans solution.

Pour plusieurs livres des deux Testaments, il est impossible d'en connaître les auteurs, ni de déterminer l'époque précise où ils furent écrits. « Car, comme le fait remarquer le célèbre Père Perrone (1), si tant de critiques modernes ont non-seulement mis en doute, mais nié même l'authenticité du Pentateuque comme ouvrage de Moïse, quoiqu'elle soit la

(1) *La règle de foi*, t. I, p. 158.

moins contestée, et qu'elle soit prouvée par de si solides raisons, que n'aurons-nous pas à dire des livres de Job, de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois, des Paralipomènes et des autres ? »

Peut-être cherchera-t-on une base, un appui en dehors de l'Ecriture pour en prouver l'authenticité et l'intégrité ; peut-être aura-t-on recours à l'autorité de la Synagogue et du peuple juif. Fort bien ; mais alors pourquoi refuser obstinément à l'Eglise catholique, à sa légion de saints et savants personnages, une autorité qu'on accorde si facilement à tant d'autres ?

De même comment prouver que les livres du Nouveau Testament sont bien l'œuvre de ceux dont ils portent les noms ? Assez difficilement. Aussi, beaucoup de critiques modernes n'ont pas hésité à regarder comme apocryphes la seconde épître de saint Pierre, celles de saint Jacques et de saint Jude, ainsi que l'Apocalypse. Il ne suffit pas que le nom d'un écrivain soit en tête d'un livre, pour qu'il en soit réellement l'auteur ; il peut y avoir été mis après coup. Ainsi presque tout le monde admet aujourd'hui que ce ne sont pas les évangélistes eux-mêmes qui ont intitulé leurs écrits : *Evangile selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc ou saint Jean.* Comment démontrer qu'ils sont véritablement authentiques ? Ce n'est pas chose si facile qu'on le pense généralement ; pour s'en assurer par soi-même, il faudra se condamner à des études sérieuses, à des recherches

infinies, que la millième partie du genre humain n'est pas même capable d'entreprendre. Comment faire voir avec cette clarté qui est le fruit de la certitude, qui entraîne après elle la conviction et qui est absolument requise en pareille matière, comment faire voir qu'il n'y a pas eu interpolation ou corruption du texte primitif pendant une période de dix-huit siècles? Ce point offre encore plus de difficultés à résoudre que le précédent, et même je n'hésite pas à dire qu'il est impossible de démontrer *clairement* l'intégrité de tous les textes de l'Ecriture par les seules règles de la critique ordinaire. Pour nous, catholiques, qui croyons que toute la parole de Dieu, même écrite, a été confiée à la garde de l'Eglise infaillible de Jésus-Christ, pour être par elle conservée et propagée dans tous les lieux et dans tous les temps, nous demeurons parfaitement rassurés, car notre foi est assise sur le roc immuable des promesses divines. Mais je déclare bien ouvertement que si j'étais membre de quelque secte protestante, ma tranquillité ne serait pas aussi parfaite ; je me demanderais et je demanderais à mes ministres si ce livre, si cette Bible qu'ils me présentent, est bien inspirée de Dieu et est en réalité la parole de Dieu. Je leur demanderais si ce volume contient toute la parole de Dieu, ou bien seulement une partie ; si les livres qu'ils rejettent comme deutérocanoniques et non inspirés, ne seraient pas par hasard des livres aussi divins que les protocanoniques ; si cette Bible qu'on me donne n'a pas été falsifiée

dans plusieurs de ses parties ; si beaucoup de textes n'ont pas été omis, altérés, ou controuvés. Voilà autant de questions fondamentales pour tous ceux qui n'admettent que la Bible comme leur règle de foi : questions très-épineuses, excessivement ardues, et dont la solution, abandonnée aux faibles ressources de la critique historique, doit nécessairement laisser dans l'âme de tous ceux qui s'en occupent les terribles anxiétés du doute.

Comment, en effet, un protestant pourrait-il demeurer tranquille, comment pourrait-il avoir une ombre de certitude, lorsqu'il considère que son opinion personnelle est en contradiction avec celle de milliers de savants catholiques qui, humainement parlant, sont tout aussi capables de juger ces questions que les savants protestants ? Si du moins il y avait accord parfait entre ces derniers sur les parties constituantes de la Bible, sur les livres et les textes qui doivent en faire partie, ce serait une garantie humaine plus rassurante. Mais nous avons vu quelle diversité presque infinie d'opinions règne sur ces questions vitales, qui touchent à la base même de la fameuse Réforme du seizième siècle ; il suffit de les agiter, de les examiner un instant pour voir la fragilité du fondement sur lequel repose le protestantisme.

D'ailleurs, je le demande à tout homme de bonne foi, croit-on qu'il y ait beaucoup de méthodistes, de luthériens, de calvinistes, de quakers, de presbytériens, de baptistes et autres, qui se soient con-

vaincus par leurs propres recherches, par des études consciencieuses et certainement pénibles, que tous les livres et les seuls livres de leur Bible, que tous les textes et les seuls textes de ces livres sont authentiques et renferment la pure parole de Dieu, telle que le Saint-Esprit a dû la dicter aux écrivains inspirés ? Sans vouloir amoindrir en rien les travaux et la science des membres des différentes dénominations protestantes, je n'hésite pas à dire qu'il en est peu, très-peu qui aient fait ces recherches fondamentales et qui aient exploré ce terrain hérissé de mille difficultés ; il y en a peut-être encore moins qui, ayant fait ces études sérieusement, en aient rapporté la conviction bien ferme de l'intégrité, de l'authenticité, de l'exactitude de la version, et de l'inspiration de chacun des livres de la Bible. Je laisse à la conscience de chacun à juger de la vérité de ce que j'affirme en ce moment.

Mais comme on pourrait m'accuser de déprécier la science protestante et d'exagérer les difficultés de ces questions, j'emprunte les paroles des protestants eux-mêmes. Voici ce qu'écrivait sur ce sujet le fameux Richard Buxter (1) : « Les chrétiens les plus instruits et les plus intelligents sont-ils capables de démontrer la vérité des Ecritures ? Bien plus, les membres du bas clergé le sont-ils ? » Et un peu plus loin il ajoute qu'il trouve étrange l'horreur qu'on a pour cette partie du papisme qui consiste à donner

(1) *The Saints' everlasting rest.*

pour base à notre foi l'autorité de l'Eglise, et cependant, dit-il, nous, comme la plupart des professeurs, nous nous contentons de la même espèce de foi ; la seule différence consiste en ce que les catholiques croient que l'Ecriture est la parole de Dieu, parce que tel est l'enseignement de leur Eglise, tandis que nous, nous croyons la même chose, parce que notre Eglise ou nos chefs l'affirment.

Le Révérend Jeremiah Jones (2), traitant la même question, prétend 1° que la tâche d'établir l'autorité canonique des livres du Nouveau Testament est pleine de difficultés ; 2° que c'est un sujet d'une extrême importance ; 3° qu'un grand nombre de chrétiens ne sont pas en état d'articuler une seule raison pour justifier la croyance où ils sont que les livres du Nouveau Testament sont canoniques ; 4° qu'il existe peu d'ouvrages sur cette matière.

M. Scherer, célèbre docteur protestant de Genève, n'hésite pas à reconnaître qu'il n'y a qu'une Eglise infaillible qui puisse proposer à la foi du chrétien le canon des Ecritures. Voici ses paroles : « A moins d'attribuer, avec le catholicisme, une infaillibilité surnaturelle à l'Eglise, nous sommes obligés de reconnaître qu'elle a pu se tromper dans la constitution du canon, y faire entrer des livres qui ne méritaient pas cet honneur, en exclure d'autres qui l'eussent

(2) *New and full method of settling the canonical authority of the New Testament*, 1ère édit., Oxford, 1827.

mieux mérité. Il en résulte que tout chrétien protestant a le droit, pour ne pas dire le devoir, de récuser l'autorité de l'Eglise à cet égard, de réviser son jugement, et, le cas échéant, d'y substituer le sien... Or quelles sont les conséquences de cette liberté que le protestantisme reconnaît implicitement au fidèle ? Que la question de canonicité... qui forme un des éléments de l'autorité protestante, en matière de foi, est une question remise au jugement de chacun ; que la règle de l'autorité n'existe pas d'une manière objective et certaine ; que l'on peut différer à cet égard sans cesser d'être chrétien ; que chaque individu est appelé à se prononcer sur des matières au sujet desquelles les docteurs doutent et diffèrent ; que le plus simple des fidèles, avant d'être sûr de sa foi, doit résoudre des questions d'authenticité et de canonicité, de critique et d'histoire ; bref, que l'article cardinal de la foi chrétienne, le principe même de l'autorité, et, par suite, de toute la religion qui repose sur cette autorité, repose lui-même sur le sable mouvant de recherches délicates, d'opérations littéraires incertaines, en un mot, d'études rarement favorisées de la lumière de l'évidence. En vérité, voilà une assiette bien solide pour la foi de l'Eglise ! Voilà une règle bien accessible à la masse du peuple chrétien ! » (1) Un catholique n'eût pas parlé autrement.

(1) *La critique et la foi*, p. 13 et 14.

Que ces questions soient difficiles, très-peu étudiées et au-dessus de la portée des intelligences ordinaires, c'est un fait que personne n'osera nier et qui n'est que trop connu de tous ceux qui s'occupent de ces matières.

Il est donc absolument impossible aux protestants 1° de constater l'inspiration des Saintes Ecritures ; 2° de déterminer quels sont les livres qui composent le canon des Ecritures ; 3° d'établir l'intégrité de ces livres et de tous les textes qui les composent ; 4° de mettre ces pénibles recherches à la portée des intelligences ordinaires ; elles ne seront toujours l'apanage que d'un très-petit nombre.

ARTICLE QUATRIÈME.

Impossible à un protestant d'établir, comme *articles de foi*, l'inspiration, l'authenticité et l'intégrité des Livres Saints. —Nature du jugement que l'Eglise porte sur les Ecritures. —La démonstration catholique ne renferme pas de cercle vicieux.—Wiseman.—Perrone.

Pour les protestants, la Bible est l'unique règle de foi ; ils rejettent la tradition divine. Cependant la foi divine doit nécessairement s'appuyer sur la parole de Dieu écrite ou traditionnelle.

Or il est impossible, comme nous l'avons vu, de démontrer par la Bible, l'intégrité, l'authenticité et l'inspiration de tous les Livres Saints et de chacune de leurs parties.

Donc, si ces points peuvent et doivent être établis comme articles de foi, il ne reste d'autre ressource, pour arriver à ce résultat, que de chercher un appui, une base dans la parole de Dieu traditionnelle.

Or nos adversaires ne l'admettent pas comme faisant autorité, si ce n'est peut-être certaines sectes, en tant qu'elle leur paraît conforme à l'Ecriture.

Donc ils n'ont aucun moyen d'établir comme *articles de foi divine* les points ci-dessus mentionnés.

En d'autres termes : tout article de foi divine doit s'appuyer sur la parole de Dieu.

Or, les protestants prétendent que la parole de Dieu est contenue seulement dans l'Ecriture, et l'Ecriture ne suffit pas pour démontrer l'inspiration, l'authenticité et l'intégrité des livres qui la composent.

Donc, impossible pour un protestant d'établir ces trois points comme articles de foi divine.

Mais si nos adversaires ne peuvent établir que les Ecritures soient inspirées et authentiques, impossible pour eux de faire un acte de foi divine sur ce qui y est contenu ; impossible d'en déduire un article de foi : ce serait donner plus d'extension à la conséquence qu'aux prémisses.

Dans les premiers siècles du christianisme, certains docteurs et même certaines Eglises particulières admettaient dans le canon des Ecritures le *Pasteur d'Hermas, l'épître de saint Barnabé, etc.* ; cependant il leur restait quelque doute sur leur canonicité. Auraient-ils pu déduire de ces écrits douteusement inspirés des articles de foi ? Non, certainement ; car pour tirer une conclusion certaine, irréfragable, il faut avoir des prémisses certaines, irréfragables ; si la base est ruineuse, l'édifice le sera également.

Mais, répliquent nos adversaires, s'il appartient à l'Eglise seule de déterminer la canonicité et l'inspiration des Ecritures, il s'ensuit que l'Eglise a une plus grande autorité que l'Ecriture. En effet, l'autorité du juge est plus grande que celle de l'individu qui est jugé. Or l'Eglise, dans ce cas, porte son jugement sur l'Ecriture, et par là même elle lui donne l'auto-

rité. Donc, dans le système catholique, l'Eglise a une plus grande autorité que l'Ecriture.

A cela je réponds que l'Eglise n'a jamais prétendu avoir plus d'autorité intrinsèque que l'Ecriture, ni lui conférer une autorité divine ; car l'Ecriture elle-même est divine ; elle contient la parole de Dieu indépendamment du jugement de l'Eglise, et antérieurement à ce jugement. Tout le rôle de l'Eglise se réduit donc à faire connaître quels sont les livres qui sont inspirés, qui contiennent la parole de Dieu et qui par conséquent possèdent une autorité divine. L'Eglise ne peut pas faire qu'un livre qui a été écrit sans l'inspiration divine, devienne inspiré ou soit considéré comme tel par le fait même de la déclaration qu'elle en ferait ; non, elle constate, mais elle ne donne, ni ne produit l'inspiration.

En d'autres termes : le jugement de l'Eglise sur les Ecritures n'est pas destiné à *leur* donner l'autorité divine, mais uniquement à *nous* faire connaître cette autorité qu'elles possèdent déjà.

Fort bien, reprend-on ; mais alors la base sur laquelle vous vous appuyez n'est pas moins fragile que la nôtre. Vous prouvez l'autorité divine de votre Eglise par l'Ecriture, et ensuite vous démontrez l'autorité divine de l'Ecriture par celle de l'Eglise : ce qui est évidemment un cercle vicieux.

La réponse est assez facile ; c'est que pour faire un cercle vicieux, il faut que les deux propositions soient également incertaines et controversées. Or

c'est ce qui n'a pas lieu dans la question que nous traitons actuellement. En effet, lorsque nous prouvons l'infaillibilité et l'autorité de l'Eglise par la Bible, nous nous plaçons sur un terrain qui nous est commun avec les protestants ; nous nous appuyons sur une base, dont ils admettent, comme nous, la solidité, c'est-à-dire l'infaillible véracité des Ecritures : d'où il suit que nous pouvons en déduire des conclusions rigoureuses contre nos adversaires. Ainsi les textes que nous apportons pour prouver l'infaillibilité de l'Eglise sont clairs, et même les plus clairs de l'Ecriture ; en outre, tout homme qui n'est pas imbu de préjugés, qui cherche la vérité religieuse dans toute la sincérité de son âme, peut et doit nécessairement donner à ces textes le sens catholique, sans qu'il soit besoin pour cela d'une interprète infaillible, ni d'une assistance spéciale du Saint-Esprit. En effet, bien que nous exigions une Eglise infaillible pour bien comprendre *toutes* les Ecritures, pour réprimer l'audace de l'erreur et pour terminer les controverses qui s'élèvent si souvent sur le sens de la divine parole, cependant nous admettons bien volontiers que beaucoup de textes sont assez clairs pour être compris sans ce secours particulier.

Donc, dans la polémique contre les protestants, nous pouvons, sans faire un cercle vicieux, prouver l'infaillibilité de l'Eglise par des textes de la Sainte Ecriture, et leur montrer par là que s'ils lisaient la Bible sans parti-pris, sans préjugés et avec un désir

ardent de connaître la vérité, ils y trouveraient eux-mêmes l'institution d'une Église enseignante et infaillible, et la condamnation de leur propre principe fondamental, de leur règle de foi.

D'ailleurs, « ce n'est point, à proprement parler, d'après l'autorité de l'Ecriture que nous croyons à l'Eglise, mais d'après l'autorité du Christ, et si ce que le Christ nous prescrit à l'égard de l'Eglise se trouvait dans tout autre livre qui fût dans les conditions nécessaires pour obtenir la créance, nous croirions à l'autorité de l'Eglise comme nous y croyons maintenant. Nous considérons donc, au premier regard, l'Ecriture comme un livre qui nous présente un personnage revêtu d'une autorité divine pour établir une loi ; nous le recevons comme tel, et nous examinons les paroles qu'il nous adresse, et nous découvrons qu'appuyé sur l'évidence de sa mission divine il a institué une autorité pour nous enseigner sa parole, et que dès lors, ce ne sont pas des avis seulement que cette autorité nous adresse, mais des règles qu'elle nous impose en vertu de ce pouvoir dont le Christ l'a revêtue ». (1)

Quant à la démonstration que nous en faisons pour nous-mêmes et pour nous rendre compte de notre foi, elle n'est nullement entachée de cercle vicieux. Je pourrais me contenter, pour toute réponse, de demander à nos adversaires si les chrétiens fidèles des

(1) Wiseman, *Conférences sur les doctrines*, etc., p. 88.

premiers âges de l'Eglise crurent en la mission divine et infaillible de Jésus-Christ, de ses Apôtres et de leurs successeurs, au moyen de la lecture de la Bible qui n'était certainement pas encore toute écrite, ou du moins très-peu connue de ces chrétiens. Comment s'attachaient-ils donc à l'Eglise enseignante ? Où puisaient-ils les raisons, les motifs de leur obéissance à l'Eglise ? S'ils n'avaient pas le brillant et divin flambeau des Livres Saints, apparemment qu'ils devaient en avoir un autre qui leur indiquait la voie droite et les attirait à sa lumière. Oui, ils en possédaient un autre dans les miracles que faisaient les Apôtres et leurs successeurs, et qui étaient aussi éclatants que ceux de leur divin Maître ; dans les prophéties de l'Ancien Testament et de Jésus-Christ qui se réalisaient dans l'Eglise catholique ; dans son unité de foi, dans la sainteté des fidèles, dans sa diffusion rapide en dépit de tous les obstacles, dans ces nombreux motifs de crédibilité qui ont toujours accompagné l'Eglise, qui l'ont rendue visible aux yeux des nations, et qui l'ont fait connaître de tout temps comme l'œuvre de Jésus-Christ, comme la seule et vraie héritière des promesses du Dieu fait homme. L'Eglise prouvait sa mission céleste comme l'avaient fait Jésus-Christ et ses Apôtres ; et les fidèles croyaient en elle, comme ils avaient cru en eux. La Bible n'était pour rien dans leur conversion du paganisme au christianisme.

Ecoutons sur ce sujet la voix toujours si sûre et si

autorisée d'un éminent théologien, d'un homme qui a vieilli dans les études sérieuses, du R. P. Perrone, l'une des gloires du Collége Romain et de la Compagnie de Jésus (1). « Notre point de départ, dit-il, c'est l'établissement de l'Eglise d'abord promis par Notre divin Sauveur, puis inauguré solennellement par la descente visible de l'Esprit-Saint sur les Apôtres réunis dans le cénacle. A peine l'Eglise est-elle établie de cette manière, qu'elle ouvre sa carrière par la prédication, par l'administration des sacrements, par l'exercice du culte, pour ne l'achever qu'à la fin des siècles. Comme un courant électrique qui se communique à tout un cercle de personnes assemblées, elle s'étend avec la rapidité de la foudre parmi les peuples voisins et jusqu'aux nations les plus lointaines. On la voit dès ses commencements se partager en deux classes, l'une chargée d'enseigner, l'autre astreinte à recevoir l'enseignement de la première. Or, en tant qu'enseignante, cette Eglise a dû obtenir avant tout de ceux qu'elle voulait attirer à elle du judaïsme ou de la gentilité, pour les recevoir dans son sein, la foi à sa mission divine, c'est-à-dire à la mission que Dieu lui avait confiée de convertir le monde : ce qu'elle fit par les miracles, par les prophéties et par toute autre sorte de faits surnaturels, appelés motifs de crédibilité. Sans les preuves manifestes de cette mission divine, on n'aurait pas pu

(1) Perrone, *La règle de foi*, t. II, p. 85-89.

ajouter foi à sa prédication, quelque auguste qu'en fût la source, et admettre avec certitude les articles de croyance qui en faisaient l'objet.

« Que si la foi à la divinité de la mission des Apôtres ou de l'Eglise enseignante était, comme cela est évident, le premier pas à faire, la première condition sans laquelle il eût été inutile d'entrer dans le détail des vérités enseignées ; d'un autre côté, cette condition remplie, cette foi établie de manière à écarter tout doute, tout le reste suivait et découlait de lui-même. Car du moment où il était prouvé, et prouvé évidemment, que celui qui se présentait aux peuples pour leur enseigner une nouvelle doctrine avait reçu à cet effet sa mission de Dieu, il s'ensuivait que ces peuples devaient avoir une confiance sans bornes dans ce divin envoyé, et admettre avec une foi entière tout ce qu'il leur annonçait sous une telle recommandation. Or, cette confiance, cette foi pleine et entière, n'est possible qu'autant qu'on se tient assuré que cet envoyé divin, dans ce qu'il propose à croire de la part de Dieu et comme révélé de Dieu pour arriver au salut, ne peut ni se tromper lui-même ni tromper les autres, en donnant une fausseté pour une vérité révélée de Dieu. Et c'est ainsi que le don ou le privilége d'infaillibilité en matière de foi est inhérent, intrinsèque et identique, pour ainsi dire à la divine mission donnée solennellement par Dieu à son Eglise.

« Forte de cette mission divine et de la prérogative

d'infaillibilité dans son enseignement qui en était la conséquence, l'Eglise, après s'être autorisée auprès des peuples juifs ou gentils, à qui elle avait à annoncer l'Evangile, par les moyens de conviction qu'elle leur mettait sous les yeux, leur proposait méthodiquement la croyance de tout ce qu'elle avait appris de son divin fondateur ; et les peuples, aidés de la grâce divine, fortifiés intérieurement par sa lumière céleste, formaient sans peine leur acte de foi surnaturelle en croyant toutes les vérités et chacune des vérités qui leur étaient prêchées.

« Or, tout cela était fait et accompli bien des années avant qu'aucun des livres du Nouveau Testament eut été composé ; et par conséquent, l'existence de l'Eglise et ses divines prérogatives, aussi bien que toutes les autres vérités qui constituent le sacré dépôt de la foi, sont tout-à-fait indépendantes de l'Ecriture. Quelqu'un voudra-t-il croire qu'à mesure que les Livres Saints s'écrivaient sous l'influence d'une impulsion divine, l'Eglise dût perdre quelque chose de ses prérogatives auxquelles ces livres mêmes rendaient témoignage, ou du droit de proclamer les vérités qu'on pourrait y lire désormais, et que jusque-là elle avait enseignées de vive voix et conservées vivantes par la tradition orale ? Personne, que je pense, ne sera assez insensé pour le soupçonner seulement. Mais, et les prérogatives de l'Eglise, et les vérités qu'elle enseignait demeurèrent ce qu'elles étaient, avec cette seule différence, qu'outre qu'elles

continuèrent à se conserver vivantes dans la tradition, elles trouvèrent un moyen de conservation de plus dans l'existence monumentale de ces livres divins.

« Bien loin que l'apparition de ces livres dût faire cesser l'autorité dont l'Eglise jouissait jusque-là pour l'instruction des peuples, cette autorité devenait plus nécessaire que jamais pour donner une sanction à ces livres mêmes, à mesure qu'ils venaient à paraître. Car, bien que ces livres fussent divins en eux-mêmes et continssent les enseignements divins, ceux à qui ils tombaient entre les mains n'en avaient pas pour cela seul la certitude. Il fallait donc que l'Eglise, qui, comme je viens de le dire, était regardée comme infaillible dans ses enseignements par tous les fidèles, les assurât par son témoignage que ces livres contenaient la vérité même qu'elle leur prêchait ; qu'ils avaient réellement pour auteurs ceux dont ils portaient les noms, enfin que c'était Dieu qui les avait dictés, c'est-à-dire que leurs auteurs avaient été divinement inspirés. Un témoignage de cette forme ne pouvait être donné que par l'Eglise qui était éclairée de l'Esprit-Saint, et que Jésus-Christ avait établie pour servir à tous les peuples de maîtresse, comme de guide dans la voie de la vérité. »

ARTICLE CINQUIÈME.

Impossible à un protestant de démontrer que la Bible contient toutes les vérités révélées de Dieu.—Solution de quelques objections.—En quel sens la Bible est parfaite.

Il ne suffit pas à nos adversaires de démontrer par des textes que les Saintes Ecritures sont utiles pour enseigner, pour reprendre, pour corriger (1) ;—les catholiques l'admettent tout comme les protestants, puisqu'ils s'en servent pour établir leurs thèses théologiques et leurs prédications ;—mais ils doivent démontrer qu'elles sont *seules* et *exclusivement* utiles.

Il ne suffit pas non plus de faire voir que, dans bien des cas, les Livres Saints jettent de la lumière sur les questions que l'on traite ;—c'est là un fait incontestable, que nous admettons bien volontiers ; —mais il faut encore démontrer qu'ils contiennent *toutes* les lumières dont on a besoin.

Il ne suffit pas de prouver que la Bible contient des vérités révélées, la parole de Dieu, une partie de la règle de foi éloignée;—c'est ce que vous concèdera tout catholique sans la moindre répugnance,—mais on devra encore établir clairement que la Bible contient *toute* la parole de Dieu, *toutes* les vérités révélées et est l'*unique* règle de foi.

(1) II Tim. III, 16, etc.

Tous les textes de l'Ecriture que les protestants nous apportent invariablement pour prouver leur thèse, ne prouvent pas assez, car ils ne démontrent logiquement que ce que tous les catholiques ont toujours reconnu comme eux.

Ainsi, par exemple, lorsque Jésus-Christ dit : « Scrutez les Ecritures, puisque vous pensez avoir en elles la vie éternelle, car ce sont elles qui rendent témoignage de moi, » (1) veut-il dire par là que les Ecritures renferment toute la parole de Dieu et sont l'unique règle de foi ? Evidemment non ; cette conclusion ne se trouve nullement contenue dans les paroles du Sauveur. En effet, Jésus-Christ s'adresse en ces termes à des Juifs non encore convertis ; il veut les convaincre de la vérité de sa divine mission, et comme ils admettent le témoignage des Ecritures de l'Ancien Testament, il les y renvoie afin de leur permettre de constater l'identité du Messie promis et annoncé si clairement depuis des siècles, avec celui qui se trouve au milieu d'eux, et de vérifier ainsi en lui l'accomplissement des nombreuses prophéties qui le concernaient.

D'ailleurs, il est bien clair qu'il ne pouvait pas leur conseiller de lire toute la Bible, puisque les livres du Nouveau Testament n'existaient pas encore. Tout ce que l'on peut déduire de ce passage c'est que Notre Seigneur voulait démontrer aux Juifs sa mission céleste, en s'appuyant sur une base qu'ils devaient né-

(1) Joan. V, 39.

cessairement admettre ; absolument de la même manière que les catholiques agissent envers les protestants, lorsqu'ils se servent de textes clairs et décisifs du Nouveau Testament pour leur prouver la divinité et l'infaillibilité de l'Eglise. C'était *une* des preuves de sa mission, mais ce n'était pas la seule, puisque, un peu auparavant (v. 36), il en avait appelé à ses œuvres ou à ses *miracles*, pour démontrer la même vérité d'une manière péremptoire.

Ces remarques peuvent et doivent s'appliquer au passage des Actes des Apôtres (1), où il est rapporté que *les Juifs de Bérée reçurent la parole avec la plus grande avidité, cherchant tous les jours dans les Ecritures s'il en était ainsi.* » Ici encore il s'agit des livres de l'Ancien Testament et de Juifs que saint Paul voulait convertir, en leur montrant que Jésus-Christ était bien ce Messie annoncé par les prophètes et en qui se vérifiaient toutes les prédictions. Ces Juifs comparent les paroles de l'Apôtre avec celles des prophéties, afin de s'assurer de la vérité de son enseignement. En cela, il n'y a rien que de très-louable, mais aussi il n'y a rien qui fasse voir que la Bible contient *toutes* les vérités révélées.

De même, lorsque dans certains endroits des Livres Saints (2) il est question de la *loi du Seigneur* qui convertit les âmes, ou de la *parole de Dieu* qui éclaire nos pas, et que l'on veut en faire l'application à

(1) Act. XVII, 11.
(2) Ps. XVIII, 8; Is. LV, 10, etc., Jérém. XXXIII, 24.

l'Ecriture *seule*, on raisonne fort mal, puisque la *loi* et la *parole* de Dieu peuvent être écrites et non écrites et être laissées en même temps entre les mains de l'Eglise infaillible pour être par elle enseignées, conservées et propagées.

La même remarque trouve sa place au sujet du fameux texte du Deutéronome (1), où Dieu dit expressément : « Vous n'ajouterez ni n'ôterez rien aux paroles que je vous dis. » — En effet, tant qu'on n'aura pas démontré que la parole de Dieu ne peut être contenue que dans la Bible et ne peut désigner que les Saintes Ecritures, tant qu'on n'aura pas prouvé que Dieu est astreint à ne parler à l'homme que dans un *livre*, on n'aura absolument rien prouvé ; on n'aura pas même abordé la question, qui consiste à prouver que l'Ecriture *seule* contient la parole de Dieu, et qu'elle est l'*unique* source de la doctrine révélée, l'*unique* règle de foi.

Il est facile de remarquer aussi que tous ces derniers textes de l'Ancien Testament, qui concernent la loi ancienne, ne sauraient évidemment jamais nous faire arriver à une conclusion qui ne regarde que la loi nouvelle, la constitution de l'Eglise chrétienne.

Mais, dit-on, Jésus-Christ, le plus sage des législateurs, aurait-il donc omis de consigner dans son code une partie de ses lois ? N'est-ce pas une impiété que de soupçonner que Notre Seigneur a pu laisser son œuvre incomplète ?

(1) Deut. IV, 2.

Cette conclusion ne saurait porter le cachet de la vérité que dans la supposition que Jésus-Christ eut voulu faire de l'Ecriture un code de lois, un code qui fut l'unique organe de ses volontés, comme le font les législateurs humains ; mais c'est ce qu'on ne pourra *jamais* démontrer. Non, il est *absolument impossible* de prouver que Dieu ait voulu faire de la Bible l'unique règle de foi, l'unique dépôt des vérités révélées, et cela explique peut-être pourquoi l'Ecriture contient certains petits détails, peu importants en apparence, et passe sous silence des vérités plus essentielles : c'est que les premiers auraient pu se perdre sans les Livres Saints, au lieu que, pour les vérités fondamentales, Dieu avait pourvu à leur conservation par l'enseignement oral et traditionnel du corps des pasteurs.

Mais, reprennent nos adversaires, la Bible est donc une œuvre *imparfaite*.

Je distingue : elle est imparfaite, si on la considère par rapport à la tradition dont elle n'est qu'une partie, et en ce sens qu'elle ne contient pas tout ce que renferme la tradition ; mais elle est parfaite en ce sens qu'elle renferme tout ce que Dieu a voulu qui y fût inséré. De même, bien que chaque livre ait sa perfection propre et absolue, parce qu'il ne lui manque rien de ce qu'il doit contenir, il a cependant par rapport à la Bible entière, une imperfection relative, puisqu'il ne contient pas tout ce qui se trouve dans le reste. Il n'est donc pas plus étonnant que la Bible ait, en quelque sorte, son *supplément* dans la

tradition, qu'il n'est étonnant que chaque Livre Saint ait attendu et reçu *le sien* dans les autres livres qui ont été écrits à diverses époques. Ainsi donc le raisonnement des protestants tombe complètement à faux, parce qu'il suppose toujours que Dieu a voulu nous donner la Bible comme l'unique règle de notre foi, comme le code complet des vérités qu'il avait apportées au genre humain.

Cette dernière supposition, que les protestants admettent sans preuve, est cependant en opposition évidente avec l'enseignement de l'Ecriture. Ecoutons encore sur ce sujet les remarques si pleines de science et de sagesse, tombées de la plume du R. P. Perrone ; elles nous feront connaître un autre côté faible du principe fondamental du protestantisme :

« C'est un passage fameux que celui où l'apôtre recommande aux fidèles de Thessalonique de tenir aux traditions qu'ils avaient reçues de lui, tant de vive voix que par écrit. On a observé avec justesse sur ce passage que non-seulement l'apôtre distingue la tradition orale de la tradition écrite, mais que de plus il attribue à l'une et à l'autre la même autorité, la même valeur. C'est un texte connu que celui où le même apôtre recommandait à Timothée de garder le dépôt qu'il lui avait confié ; et il est hors de doute que l'apôtre en parlant ainsi ne faisait pas allusion à la Bible, qui n'était pas même achevée à cette époque, mais seulement à la doctrine qu'il lui avait enseignée, en l'avertissant, immédiatement après les paroles

que nous venons de citer, que quelques-uns s'étaient éloignés de lui, et entre autres Phigelle et Hermogènes ; et immédiatement avant, il lui avait recommandé de prendre pour modèles les saines instructions qu'il avait reçues de lui par la foi. Ce sont des passages connus que ceux des épîtres de saint Jean où cet apôtre déclarait ne vouloir pas confier au papier quelques-unes de ses instructions, qu'il se réservait de donner de vive voix.

« Qu'on ne dise pas qu'au moins se trouvent dans la Bible les vérités nécessaires ; car ce serait encore là une allégation que les protestants ne sauraient justifier avec leur règle bornée à la *seule* Bible, puisque la Bible n'en parle pas. Et puis, ce ne serait après tout qu'une misérable équivoque, puisque, si l'on entendait par ces vérités nécessaires à connaître et à croire celles-là seulement qui sont indispensables au salut, et qu'on ne saurait ignorer sans se rendre coupable, on pourrait alors faire disparaître de la symbolique protestante bien des vérités qui effectivement peuvent être ignorées sans préjudice du salut, et que pour cette raison on n'est pas obligé de croire explicitement. Que si par ces vérités nécessaires à savoir et à croire on entend toutes celles qu'il a plu à Dieu de nous révéler et de nous proposer à croire lorsqu'elles viennent à notre connaissance, il n'y a pas un seul article dans toute la révélation qu'il ne soit nécessaire de croire dans ce dernier sens.

« Si donc les vérités révélées ne sont pas toutes

renfermées dans la Bible seule, mais se trouvent aussi dans la tradition ; si de plus toutes les vérités sont contenues dans la tradition, et qu'il n'y en ait qu'une partie qui soit contenue dans la Bible, il est évident que la véritable règle de foi est celle qui s'appuie en même temps sur l'Ecriture et sur la tradition ; et telle est, à l'exclusion de toutes les autres, la règle de l'Eglise catholique, fondée sur toute la parole de Dieu, écrite et traditionnelle. J'ai dit : *la règle de l'Eglise catholique à l'exclusion de toutes les autres*, parce qu'il n'y a que cette Eglise qui puisse avoir une pareille règle, étant la seule qui n'ait pas souffert d'interruption dans sa durée, ni par conséquent dans son enseignement, par la chaîne continue qu'elle offre de ses pasteurs depuis les apôtres dans tout le cours des âges : avantage que ne saurait avoir toute autre communion séparée d'elle, puisqu'il n'en est aucune dont on ne puisse fixer le commencement et indiquer l'origine. Et voilà le motif de cette aversion vraiment *native* que toutes les sectes ont pour la tradition. Il n'y en a pas une qui ne l'abhorre, parce que chacune d'elles sait et sent qu'elle en est privée, comme ces filets d'eau qui, coupés et séparés de la source, se changent en eau putride et boueuse, sans plus recevoir l'eau vive qui continue à couler dans son lit principal. » (1)

Plus tard il sera encore question de l'Eglise et de la tradition ; nous entrerons dans plus de détails.

(1) *Le protestantisme et la règle de foi*, t. II, p. 61, etc.

CHAPITRE II.

La règle de foi *prochaine* du protestantisme.

Après avoir esquissé rapidement les impossibilités qui résultent du système protestant *concernant la Bible* ou la règle de foi *éloignée,* après avoir fait remarquer que, sans la tradition catholique rejetée par nos adversaires, on ne saurait jamais démontrer l'inspiration de la Bible, ni même l'authenticité et l'intégrité de tous les livres, d'une manière qui soit proportionnée à la capacité des intelligences ordinaires, il reste encore à considérer comment le protestantisme interprète cette lettre morte de l'Ecriture, quels moyens il emploie pour s'emparer des vérités révélées contenues dans la Bible : en d'autres termes, il nous reste à faire une étude sérieuse de la règle de foi *prochaine* des protestants. J'ai déjà dit, en passant, que les différentes sectes chrétiennes, séparées de l'Eglise Romaine, placent cette règle de foi, les unes, dans *la raison individuelle*, les autres, dans *l'inspiration du Saint-Esprit*, d'autres enfin, dans *l'autorité faillible de leur Eglise.* Il est facile de démontrer l'insuffisance de chacun de ces moyens pour saisir la doctrine véritable renfermée dans les Saintes Ecritures.

ARTICLE PREMIER.

Insuffisance de la raison individuelle pour connaitre les vérités révélées dans les Livres Saints.—L'obscurité des Ecritures est constatée par les écrivains inspirés eux-mêmes, par les Pères de l'Eglise, par les protestants, au moins pratiquement.—La Bible est claire sur tous les articles fondamentaux : réponse à cette objection.—L'examen privé de la Bible ne peut pas être la règle de foi instituée par Jésus-Christ, parce que ce moyen n'a jamais été et ne sera jamais applicable à tous.—Les premiers chrétiens n'avaient pas la Bible.—*L'alliance évangélique* n'est pas l'unité de foi et ne saurait la produire.—Quoi qu'en dise le Dr. Burns, la Bible, interprétée par chacun, n'est pas un principe d'unité.—Le libre examen n'a conduit et ne peut conduire qu'au fractionnement ; il peut justifier toutes les idées préconçues.

Il n'est pas difficile de se convaincre de l'insuffisance de la raison individuelle pour bien comprendre le sens de la doctrine contenue dans les divines Ecritures ; il suffit pour cela de considérer 1° les obscurités qui enveloppent une grande partie des Livres Saints ; 2° les faibles lumières de l'intelligence humaine.

I. Il est bien facile de comprendre que les protestants aient proclamé sur tous les tons l'extrême clarté de la Bible ; ils avaient intérêt à le faire ; sans cela, en effet, leur système s'écroulait de suite et devenait radicalement impossible. Aussi Luther ne manqua-t-il pas d'affirmer que « l'Ecriture est à elle-

même son interprète le plus sûr et le plus clair, et en même temps le plus intelligible, qu'elle prouve tout à tout le monde, qu'elle juge tout et illumine tout». Ailleurs il dit : « Voici ce que j'affirme de l'Ecriture entière : je n'approuve pas qu'on la dise obscure dans aucune de ses parties » (1). Plus loin, il ajoute encore : « Les chrétiens doivent tenir avant tout pour certain et indubitable, que les Saintes Ecritures sont une lumière spirituelle beaucoup plus claire que le soleil lui-même ».

Rapprochons ces paroles si explicites de ces autres du même Luther (2), et nous verrons comment, vrai caméléon en fait de doctrines, il savait modifier ses opinions d'un jour à l'autre. « Approfondir, disait-il, le sens des divines Ecritures est *chose impossible ;* nous ne pouvons qu'en effleurer la superficie ; en comprendre le sens serait merveille. A peine nous est-il donné d'en savoir l'alphabet. Que les théologiens disent et fassent tout ce qu'ils voudront : pénétrer le mystère de la parole divine, sera toujours une entreprise au-dessus de notre intelligence » (3).

Ces aveux que l'évidence même arrachait parfois à Luther et aux autres chefs de la Réforme, se trouvent clairement confirmés et par l'Ecriture elle-même et par tous les écrivains subséquents.

Saint Pierre, le prince des Apôtres, déclare nette-

(1) *Præf. assert. art. à Leone Pontifice damnati.*
(2) Voyez Audin, *Histoire de la vie de Luther*, t. II, p. 339.
(3) Voyez Perrone, *Règle de foi*, t. I, p. 249.

ment qu'il y a dans les lettres de saint Paul « *quelques endroits difficiles à entendre*, que des hommes ignorants et légers détournent à de mauvais sens, aussi bien que *les autres Ecritures*, pour leur propre perte » (1).

L'eunuque de la reine d'Ethiopie, qui lisait le prophète Isaïe pendant le voyage, avoue au diacre Philippe qu'il ne saurait comprendre le sens de ces prédictions, si personne ne le lui explique (2).—Notre Seigneur lui-même est obligé d'expliquer les Ecritures à ses disciples qui se rendaient à Emmaüs ; il leur dit qu'ils n'ont pas compris les Prophètes (3).

Tous les Pères de l'Eglise, ces infatigables défenseurs de la vérité révélée, ces gardiens fidèles, ces apôtres de la science sacrée, ont reconnu les mêmes difficultés dans l'interprétation des Saintes Ecritures ; ceux là mêmes qui ont le plus savamment commenté les Livres Saints, ont été les premiers à proclamer qu'ils sont obscurs en beaucoup d'endroits.

C'est ainsi que Clément d'Alexandrie affirme que « ni les Prophètes, ni le Sauveur lui-même, n'ont exprimé les mystères divins d'une manière si commune et si ordinaire que le premier venu puisse facilement les comprendre », et il ajoute « qu'il faut en demander l'interprétation à ceux qui l'ont reçue de Jésus-Christ et qui la conservent » (4).

(1) II Petr. III, 16.
(2) Act. VIII, 31.
(3) Luc. XXIV, 25-27.
(4) *Strom.* l. VI.

Origène écrit que « plusieurs hommes, remplis de zèle, sont parvenus, à force de travaux, à comprendre l'Ecriture, bien qu'en beaucoup d'endroits elle soit obscure » (1).

Saint Jérôme se plaint de ce que l'Ecriture Sainte est tissue de difficultés, et spécialement les Prophètes, qui sont remplis d'énigmes » (2).

Dans son épître à Algas, il écrit encore : « Toute l'épître de saint Paul aux Romains est enveloppée d'obscurités excessives, et ne peut être comprise qu'avec le secours de l'Esprit-Saint qui l'a dictée à l'Apôtre ».

Dans sa cinquième épître à sainte Paule, il ajoute : « Les Apôtres Pierre, Jacques, Jean et Jude ont écrit sept épîtres tellement mystiques, qu'il est bien rare de trouver quelqu'un qui puisse les interpréter sans commettre quelque erreur. L'Apocalypse de saint Jean renferme autant de mystères que de paroles ».

Après ce témoignage d'un Docteur aussi érudit que l'était saint Jérôme, aussi familier que lui avec le grec et l'hébreu, aussi versé dans la connaissance des Saintes Lettres, qui a consumé sa vie toute entière à les étudier et à les commenter, comment pourrions-nous, avec l'audace d'un Luther, d'un Mosheim et autres, affirmer que les Ecritures sont claires comme le soleil, et que chaque fidèle peut et doit les lire et en extraire son symbole de foi ? Véritablement, c'est

(1) *Cont. Cels.* l. IV, n. 2.
(2) *In cap.* 3 *Nahum.*

pousser beaucoup trop loin l'esprit de système. En effet, quiconque a étudié la Bible un peu sérieusement, doit être mille fois convaincu de la vérité des paroles de saint Jérôme.

Saint Augustin (1) n'est pas moins explicite sur ce sujet dans son ouvrage sur la *Doctrine chrétienne.*

Mais écoutons un instant l'oracle de Lérins, saint Vincent (2), qui atteste que, « vû la profondeur de l'Ecriture, tous les hommes ne peuvent en tirer le même sens : une personne interprète les oracles divins d'une manière, une autre, d'une manière tout à fait différente, tellement que d'une même source il semble qu'on puisse tirer autant d'opinions qu'il y a de têtes : autre est l'interprétation de Novatien, autre, celle de Sabellius, autres, celles de Donat, d'Arius, d'Eunomius, de Macédonius, de Photin, d'Apollinaire, de Priscillien, de Jovinien, de Pélage, de Célestius, et enfin de Nestorius. C'est pourquoi il est extrêmement nécessaire, à cause des nombreux replis de l'erreur, que l'interprétation des écrits des Prophètes et des Apôtres soit dirigée par les décisions de la tradition ecclésiastique ». C'est pourquoi il veut que « l'on garde avec le plus grand soin ce qui a été cru dans tous les lieux, dans tous les temps et par tous les fidèles ».

Et comme si cela ne suffisait pas pour rendre toute sa pensée, il ajoute que « le propre du catholique et

(1) *De doct. christ.* l. II, c. 6.
(2) *Commonitorium,* c. 2.

du vrai fils de l'Eglise est d'avoir soin d'interpréter l'Ecriture conformément à la tradition de l'Eglise universelle, etc. »

Il serait facile d'accumuler ici les témoignages de tous les siècles, mais à quoi bon ? Les protestants ne reconnaissent-ils pas, au moins pratiquement, l'obscurité des Saintes Ecritures, lorsque, pour arriver à les bien comprendre, ils appellent à leur secours toutes les règles de l'herméneutique, s'évertuent à faire de volumineux commentaires, étudient la linguistique orientale et les expressions usitées chez les contemporains ? N'est-ce pas là reconnaître implicitement qu'il y a de nombreuses et graves difficultés dans la Bible ? Et cependant tout le monde sait que ces immenses travaux n'ont chez eux d'autres résultats qu'une infinie variété d'opinions et d'interprétations. Evidemment un livre bien clair doit être compris de tout le monde et dans le même sens. Du moment que bon nombre d'hommes studieux, savants, et, en apparence du moins, amateurs de la vérité, ne peuvent s'entendre sur la manière d'interpréter une multitude de passages de la Bible, il est logique d'en conclure, sans hésitation, qu'elle renferme des difficultés, des expressions ambigues, inusitées et maintenant presque incompréhensibles, des endroits dont la véritable signification ne pourra être fixée que par une autorité infaillible. Au moyen de l'infaillible autorité de l'Eglise qui les interprète, les Ecritures deviennent une brillante lumière pour les fidèles ; sans

cette autorité, elles ne peuvent produire que le chaos de mille opinions diverses et les ténèbres de l'erreur.

Sans aucun doute, les Apôtres, remplis de l'Esprit-Saint, comprirent parfaitement les divines Ecritures alors existantes ; ils pouvaient les expliquer sans danger de se tromper, et comme ils étaient chargés par Jésus-Christ d'enseigner les peuples, ils devaient certainement communiquer aux fidèles le vrai sens de ces Ecritures. Nul doute que c'est des Apôtres mêmes qu'est venue la coutume universelle des premiers siècles de l'Eglise de lire et d'expliquer les Livres Saints dans les assemblées publiques des chrétiens. Cette interprétation authentique, donnée par les Apôtres et qui n'a pas été écrite, a été conservée et propagée par la tradition catholique, c'est-à-dire par le corps enseignant constitué par Jésus-Christ et assisté des lumières de l'Esprit-Saint.

Il est vrai, disent nos adversaires, il est vrai que l'Ecriture est obscure en certains endroits, mais ce n'est que dans les choses peu importantes et accidentelles ; dans les choses essentielles et qu'il faut nécessairement croire, elle est assez claire, assez lumineuse pour que chacun puisse en extraire les dogmes de foi et s'en faire un symbole (1).

A cette objection vieillie, mais qu'on retrouve encore souvent chez les écrivains protestants, je réponds 1° que cette distinction entre les choses

(1) Voir le discours du Rév. M. Doudiet, dans le *Morning Chronicle*, 15 février 1872.

essentielles et accidentelles dans le sens de nos adversaires, ou entre les articles fondamentaux et non fondamentaux, a toujours été inconnue à toute l'antiquité chrétienne. Les arguments qui ont été apportés pour prouver l'obscurité des Ecritures, n'indiquent nullement cette distinction. Bien plus, saint Pierre (1) parle, en termes non équivoques, de l'obscurité des Ecritures, même sur des points essentiels, puisqu'il s'agit d'articles que des hommes ignorants et inconstants corrompent *pour leur propre ruine.* Il est bien évident que la ruine et la perdition supposent des erreurs en matière essentielle.

2° Mais quels sont donc ces articles réputés fondamentaux, et qui doivent être nécessairement crus, sous peine de n'appartenir plus à l'Eglise du Christ, sous peine de damnation ? Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il est encore impossible aux protestants de s'entendre. Les uns veulent que celui-là cesse d'être chrétien qui nie la Trinité et la divinité de Jésus-Christ ; d'autres refusent ce titre à ceux qui rejettent le baptême, ou qui ne veulent pas de la cène, ou qui refusent d'admettre le symbole des Apôtres. D'autres regardent comme fondamentaux les articles qui sont clairement contenus dans la Bible, ou qui sont considérés comme nécessaires au salut, ou que Jésus-Christ et les Apôtres ont plus souvent et plus fortement recommandés, ou

(1) II Epit. III, 15.

qui se rattachent à la divinité du Christ, ou qui ont été universellement admis dans les premiers siècles, ou qui se retrouvent actuellement chez toutes les sectes chrétiennes. D'autres enfin pensent qu'il n'est ni nécessaire ni possible de faire cette distinction entre articles fondamentaux et non fondamentaux et que le mieux est de détruire tous les symboles de foi comme autant de causes de division ; ils nient non seulement *la nécessité de l'unité de foi*, mais même *la nécessité de la foi ;* leur tolérance *religieuse* est si vaste qu'elle peut embrasser tout le monde et faire disparaître jusqu'au nom de schisme et d'hérésie. Il est facile de conclure de là que, même pour les choses dont la croyance est certainement nécessaire, les Ecritures ne sont pas si claires qu'elles puissent produire l'uniformité des opinions chez tous ceux qui en font une étude sérieuse.

3° L'expérience de chaque jour confirme merveilleusement les remarques que je viens de faire. Personne n'ignore que, parmi les différentes sectes chrétiennes qui regardent l'Ecriture comme leur règle de foi, on trouve toutes les nuances d'opinions, même les plus contradictoires, sur des points évidemment essentiels, par exemple, sur la divinité de Jésus-Christ, sur l'éternité des peines de l'enfer, sur les effets du baptême, sur la validité du baptême conféré aux enfants, sur les bonnes œuvres requises pour le salut, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, etc. Comment à présent exalter cette

prétendue clarté des Ecritures dans les choses nécessaires au salut ?

4° Mais supposons même que quelques-uns, à force de travaux et au moyen des règles de l'herméneutique, de la linguistique orientale et de l'archéologie, parviennent à élucider la plupart des difficultés, cela pourrait-il suffire ? Non, certes ; car quelle que soit la science de ces érudits, leur interprétation ne sera toujours en réalité que celle d'écrivains particuliers, auxquels personne n'est tenu ni de se soumettre, ni d'ajouter une foi complète et aveugle ; leur autorité, quelque grande qu'on la suppose, n'aura jamais aux yeux des peuples le sceau divin de l'infaillibilité, seul capable de produire dans les intelligences l'unité de foi voulue par Jésus-Christ dans son Eglise.

De plus, ces savants eux-mêmes donnent le plus souvent au même passage de l'Ecriture des sens tout-à-fait différents les uns des autres ; l'un trouvera, avec Luther, que ces paroles si claires du Sauveur dans la dernière cène : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, » énoncent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; l'autre soutiendra, avec Calvin, qu'elles n'expriment rien autre chose qu'un signe, une figure, un souvenir du Sauveur. A qui le simple fidèle, l'ignorant devra-t-il se fier en pareille occurrence ? Ces hommes lui paraissent d'une égale science : quelle opinion embrassera-t-il ? Et s'il faut s'en remettre en définitive à une autorité purement humaine, pourquoi n'adopterait-il pas aussi bien l'in-

terprétation des catholiques, qui, même humainement parlant, comptent dans leurs rangs des érudits aussi célèbres que les protestants ? Que personne ne vienne donc nous vanter la clarté lumineuse des Livres Saints, puisqu'il est impossible de les interpréter uniformément ailleurs que dans l'Eglise infaillible de Jésus-Christ ! En dehors de cette arche de salut, il ne peut y avoir qu'obscurités, qu'incertitudes désespérantes qui conduisent inévitablement à la ruine des croyances religieuses ou au rationalisme pur.

II. Les faibles lumières de la raison humaine sont encore une preuve que la règle de foi protestante, basée sur l'interprétation privée des Ecritures, est tout-à-fait insuffisante.

Il est curieux de constater une nouvelle contradiction dans les écrits de Luther. Suivant lui, la raison individuelle peut et doit s'enquérir du sens des oracles sacrés ; il lui est possible de le comprendre. En présence d'une telle affirmation, d'un pareil principe fondamental, on s'attendrait qu'il va exalter les forces de la raison humaine, qu'il va lui attribuer une puissance et une pénétration qui la mettront à l'abri de toute erreur grave. Point du tout ; les entraves de la logique ne l'embarrassent jamais. Pour lui, la raison humaine, le libre arbitre, tout, dans l'homme, a été non seulement amoindri, mais absolument détruit par la faute originelle. Mais alors comment cette raison humaine, réduite à la plus complète impuis-

sance et dans un état voisin du néant, pourra-t-elle scruter les sublimes profondeurs et dissiper les incontestables obscurités de la Sainte Ecriture ? Je laisse la solution de cette difficulté—si elle est possible—à ceux qui se font gloire de professer les doctrines du grand réformateur saxon.

Abordons maintenant la question de plus près, et démontrons que *le jugement privé ou le libre examen ne peut être l'interprète divinement constitué des Saintes Ecritures, où chacun devrait aller puiser sa foi :* en d'autres termes, le libre examen ne peut pas être la règle prochaine de notre foi.

En effet, Jésus-Christ n'a pas dû donner comme règle de foi un moyen qui n'a jamais pu, qui ne peut pas encore, et qui ne pourra jamais être employé par la plus grande partie du genre humain, un moyen qui, non seulement à cause de la malice et de la faiblesse des hommes, mais de sa nature même, est destiné à enfanter les opinions les plus saugrenues, les plus contradictoires, et qui n'a produit et ne produit encore que la division et le désordre.

Or tels sont les caractères de la règle de foi protestante, tels sont les résultats bien connus et inévitables de l'examen privé, de la libre interprétation des Ecritures.

Un simple coup-d'œil suffira pour constater la vérité de cette affirmation.

En effet 1° Comment aurait-on pu se servir de ce moyen dans les quinze siècles qui ont précédé l'in-

vention de l'imprimerie ? Le canon complet des Livres Saints n'a été terminé qu'environ soixante ans après la mort de Jésus-Christ, et par conséquent personne ne pouvait scruter au moins les livres qui n'étaient pas écrits jusque-là. Comment oserait-on maintenant nier que ces premiers fidèles fussent de bons et parfaits chrétiens, plus parfaits même que ceux de nos jours, eux dont l'Ecriture affirme qu'ils ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme, qu'ils persévéraient dans la prière, dans la fraction du pain, dans les aumônes et autres œuvres de charité ? Ils étaient donc chrétiens sans les Ecritures, sans avoir jamais appliqué les forces de leur raison individuelle à en comprendre le sens. Oui, ils étaient parfaits chrétiens par la prédication des Apôtres et de leurs successeurs, en d'autres termes, par l'Eglise enseignante que Jésus-Christ s'était substituée ici-bas avant de faire sa glorieuse ascension au ciel.

Il ne faut pas s'imaginer qu'après la mort des Apôtres, les Ecritures furent de suite réunies en un volume que chacun avait en sa possession ; ce serait une grave erreur. Certaines Eglises particulières ne les acquirent même que longtemps après leur publication ; d'autres y mêlaient certains écrits apocryphes ou profanes, tels que les différents évangiles et apocalypses, qui ne sont certainement ni divins, ni authentiques, et les épîtres de saint Clément Romain, de saint Barnabé, le *Pasteur d'Hermas*, qui sont bien authentiques, mais non inspirés ; d'autres enfin n'ad-

mettaient dans leur canon qu'une partie des Livres Saints, parce qu'ils doutaient quelque peu de l'inspiration des autres. Ce n'est qu'à la fin du quatrième siècle que la question fut clairement résolue, lorsque le concile d'Hippone (393) et le troisième concile de Carthage (397) admirent dans leur canon tous les livres que le concile de Trente y a inclus et que nous avons encore. Le Pape Innocent I, saint Augustin, saint Gélase I et autres énumérèrent aussi les mêmes écrits que les conciles d'Hippone et de Carthage. Pense-t-on véritablement que pendant cette période des grandes persécutions, où tant de fidèles souffrirent le martyre pour la foi, pense-t-on qu'il n'y avait pas de bons et fervents chrétiens ? Et s'il y en avait, l'étaient-ils devenus par le moyen de la Bible, que possédaient à peine les Eglises particulières ? Non, assurément ; et comme le fait si bien observer l'illustre évêque de Châlons, Monseigneur Meignan, « il y avait longtemps que les disciples de Jésus-Christ récitaient le *Pater*, lorsque ce divin formulaire fut écrit ; il y avait longtemps que les Apôtres baptisaient *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, quand ces paroles sacramentelles furent déposées dans un livre ; il y avait longtemps que les hommes apostoliques prêchaient, gouvernaient au nom du Christ, et que l'Eglise en un mot était constituée, lorsque nos Evangiles furent rédigés et publiés. » (p. 126).

Je pourrais ajouter : il y avait longtemps que l'Eglise remplissait le monde entier de sa gloire et

de ses triomphes, que sa foi était scellée du sang de milliers de martyrs, lorsque l'on en vint à un accord parfait sur les livres à admettre dans le canon des Ecritures. Saint Irénée, qui vivait vers la fin du deuxième siècle, nous parle des chrétiens répandus dans les Gaules, dans la Germanie, chez les Sarmates, etc., et nous affirme qu'ils n'avaient pas les Saints Livres en leur possession.

Plus tard et pendant tout le moyen-âge, on continua à lire dans l'église, tous les dimanches et fêtes, des extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament, et à les commenter, comme cela se pratique encore de nos jours. Mais il y a loin de là à croire que chaque fidèle avait sa bible, la lisait, l'interprétait à sa guise et en extrayait son symbole de foi. Au reste, quel eut été le nombre des fortunés mortels assez riches pour se faire copier soigneusement toute la Bible ? Accoutumés que nous sommes à avoir les livres à des prix très-modiques, nous sommes portés à croire qu'il en était ainsi avant le quinzième siècle ; mais en cela nous nous trompons gravement. On trouvait des bibles dans les écoles épiscopales, dans les églises, dans les monastères surtout, où les religieux s'occupaient à les copier, et chez quelques riches particuliers : ailleurs on en rencontrait fort peu.

Supposons même qu'il eût été possible à tous d'en avoir, combien auraient été en état d'en profiter ? Bien peu sans doute. L'instruction élémentaire et secondaire n'était pas chose ordinaire, comme à notre

époque ; fort minime était le nombre de ceux qui avaient assez étudié pour pouvoir lire la Bible et y comprendre quelque chose. C'est aussi ce qu'affirme l'historien Macaulay, lorsqu'il écrit : « Il n'y avait alors (au douzième et au treizième siècle), dans la plus grande partie de l'Europe, que très-peu d'instruction et ce peu était confiné dans les rangs du clergé. Pas un homme sur cinq cents n'eut été en état de comprendre superficiellement un psaume. Les livres étaient rares et coûteux. L'art de l'imprimerie était inconnu. Des copies de la Bible, inférieures en beauté et en netteté à celles que tout paysan peut maintenant se procurer, se vendaient à des prix qui dépassaient les moyens pécuniaires d'un grand nombre de prêtres. Il était naturellement impossible aux laïques de faire l'acquisition des Ecritures pour eux-mêmes » (1).

On acquérait autrefois la connaissance de la religion, non pas en feuilletant les Livres Saints, mais par tradition, par enseignement oral, absolument comme nos paysans, qui ne savent pas lire, apprennent encore leurs prières et leur catéchisme ; et leur science religieuse n'était peut-être ni moins vaste, ni moins solide que celle de nos modernes demi-savants. Il n'y a probablement pas d'exagération à affirmer que les neuf-dixièmes de la population n'étaient pas en état de lire matériellement les manuscrits de la

(1) *History of England*, c. 1.

Bible ; il faudrait donc conclure, d'après le système protestant, que ces pauvres malheureux n'avaient aucune règle de foi et étaient hors de la voie du salut.

Une autre conséquence rigoureuse de cette doctrine, c'est que Jésus-Christ aurait établi comme règle de foi, comme nécessaire au salut, un moyen qui ne pouvait être employé d'abord que par quelques heureux du siècle, un moyen qui, même après la découverte de l'imprimerie et tous les efforts des sociétés bibliques, n'est pas encore à la portée de tous, et qui ne le sera probablement jamais. En effet, que d'enfants, que de personnes de tout âge, que de pauvres, surtout chez certains peuples moins civilisés, qui ne sauront jamais lire et qui ne pourront jamais apprécier par eux-mêmes toutes les divines beautés de la révélation écrite ! Qui ne voit de suite le vice radical d'un pareil système ? Quoi ! Jésus-Christ, Dieu infiniment bon, qui a sacrifié jusqu'à sa vie pour le salut du genre humain, aurait donc révélé à son peuple chéri une certaine somme de vérités nécessaires au salut, mais il les aurait consignées dans un livre, que la plupart des hommes ne pourront jamais ni lire, ni comprendre, ni connaître en aucune manière ! Et il ne leur aurait pas même donné des maîtres, chargés de leur faire connaître avec infaillibilité tous les célestes trésors de vérité, d'amour et de tendresse que renferme ce livre ! Il les aurait menacés de la damnation éternelle s'ils n'avaient la foi, et il ne leur aurait pas donné le moyen de l'acquérir ! Ou bien encore, il

aurait attendu plusieurs siècles, c'est-à-dire la découverte de l'imprimerie, pour le mettre un peu plus à leur portée ! Allons donc ; c'est un peu trop violent et il faut être passablement sous l'empire du préjugé ou de l'esprit de système pour soutenir encore une pareille thèse. N'est-ce pas reconnaître, au moins implicitement, que Notre Seigneur aurait imposé aux hommes l'obligation d'atteindre une fin sans leur en avoir donné les moyens convenables ? Ne serait-ce pas l'accuser par là même d'injustice envers les hommes, puisqu'il exigerait une chose impossible ?

« Tranchons le mot, disait Mgr. Doney, évêque de Montauban, dans ses lettres sur le protestantisme (p. 107) ; il est affreux de penser et de dire que la révélation d'un Dieu infiniment bon et sage n'aboutisse qu'à un semblable résultat. Vous commencez par faire de la révélation une religion qui ne peut être directement connue et étudiée que par les savants, ou au moins par tous ceux qui savent lire, pourvu qu'ils aient entre les mains la parole de Dieu écrite dans la langue qu'ils comprennent. Et ainsi les ignorants, la masse immense du genre humain, sont condamnés à ne connaître la religion que par la parole et l'enseignement des savants. Dieu n'a pas daigné se communiquer à eux plus immédiatement et plus directement. Mais les savants sont condamnés eux-mêmes à n'être jamais certains d'avoir bien compris et bien saisi la pensée de Dieu renfermée dans sa parole. Dieu a mis les ignorants ou dans l'impossibilité de

connaître la religion qu'il a daigné nous révéler, ou dans la nécessité de ne la connaître que de la bouche des savants ; et il a mis les savants eux-mêmes dans l'impossibilité de s'assurer s'ils enseignent bien ce qu'il a écrit dans les Livres Saints, ce qu'il a révélé. C'est, je le répète, une affreuse dérision de dire et de penser que Dieu en ait agi ainsi ; et, si ce n'est pas là ce que Jésus-Christ a appelé lui-même *un péché contre le Saint-Esprit*, il faut désespérer de comprendre jamais la valeur des mots les plus clairs. Jésus-Christ a pu dire aux Juifs : Faites ce que vous enseignent les scribes et les pharisiens, parce qu'ils sont assis dans la chaire de Moïse ; et dans sa propre Eglise il n'aurait pas établi une chaire, à laquelle les chrétiens pussent s'adresser avec la même confiance que les Juifs s'adressaient à la Synagogue ».

Le système protestant suppose encore que chaque personne possède un exemplaire ou plutôt une version de la Bible dans une langue vulgaire qu'il connaît. Cela est évident ; car donner une bible hébraïque, grecque ou anglaise à quelqu'un qui ne connaît que l'italien ou le français, c'est lui faire un bien inutile cadeau ; autant vaudrait lui présenter la reproduction des indéchiffrables hiéroglyphes qui recouvrent les anciens tombeaux ou les obélisques de l'Egypte. Pour appliquer ce système du libre examen de la Bible, il faudra donc ou que chacun apprenne l'une des langues dans lesquelles il y a des versions de l'Ecriture, ou qu'il y ait autant de versions de

l'Ecriture qu'il existe de langues et d'idiomes particuliers sur toute la surface du globe.

Personne n'a jamais osé soutenir la première hypothèse.

La seconde ne peut guère résister à un examen sérieux. En effet, il faut, pour bien traduire, avoir une connaissance aussi *parfaite* que possible de chaque idiome existant. Je dis *parfaite;* car autrement on court grand risque d'employer des expressions impropres et de travestir le sens véritable de la parole de Dieu, ou de lui donner un sens ridicule et absurde. Il est en outre nécessaire de connaître à fond les langues dans lesquelles l'Ecriture a d'abord paru dans le monde, l'hébreu, le chaldéen, le grec ; à cela il faut joindre des études théologiques, la connaissance des mœurs, un esprit naturel et cultivé, l'érudition, la prudence, la justesse des idées ; sans cela, impossible d'obtenir ce résultat.

Pense-t-on véritablement que les versions faites par les protestants pour les différents peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie, sont exemptes de nombreuses fautes? Sans doute ils en vantent beaucoup l'exactitude ; mais est-elle réelle ? Je ne veux rapporter qu'un seul témoignage, et je le prends dans l'ouvrage de monsieur Marshall sur ce sujet : il prétend que les versions défectueuses de l'Ecriture produisent en Chine sur le disciple de Confucius à peu près le même effet que le livre des Mormons et le Mormonisme dans certains endroits de la Grande-

Bretagne ; on n'y voit plus qu'un tissu d'absurdités et de prétentions impies qui ne valent pas la peine d'être examinées (1).

2° Il ne suffit même pas d'avoir une bonne version de la Bible et de pouvoir la lire, il faut encore être en état de la comprendre dans son véritable sens ; autrement cette Bible devient parfaitement inutile et même nuisible, puisqu'elle peut être pour les individus une source tristement féconde en funestes erreurs. Or elle ne peut être comprise de tous, et nons avons déjà vu que dans bon nombre de livres et de passages qui contiennent des dogmes, elle est tellement obscure que la plupart des hommes, laissés à eux-mêmes, sont absolument incapables d'en pénétrer le sens et d'en extraire la vraie doctrine. Je pourrais ajouter que même les plus doctes interprètes, avec tous les trésors de leur érudition, avec les ressources de leur science et de leur génie, ne sauraient, indépendamment de l'autorité infaillible de l'Eglise enseignante, puiser dans l'Ecriture un symbole de foi complet et non entaché d'erreur.

Ne suffit-il pas, en effet, de jeter un simple regard sur l'état actuel du protestantisme pour se convaincre de la vérité de mon assertion ? Les faits sont aussi éclatants que le soleil, et il faudrait être frappé de cécité pour ne pas les apercevoir avec toutes les conséquences qui en découlent. Luthériens, Calvinistes, Méthodistes, Presbytériens réformés, et non réformés,

(1) Vol. I, p. 53.

Episcopaliens, Baptistes, Anabaptistes, Pédobaptistes, Free-will Baptistes, Seventh-day Baptistes, Six-principle Baptistes, Quaker-Baptistes, Anti-pedobaptistes, Unitaires, Universalistes, Sociniens, Emancipateurs, Quakers, Jumpers, Tumblers, Moraves, Non-Résistants, Illuminés, Campbellistes, Harmless Christians, Primitive Christians, Puséistes, Free Communion Baptistes, Christian connection, Come-outers, Fighting Quakers, Swedenborgians, etc., etc. : tous lisent les Ecritures, tous cherchent à les comprendre et y trouvent des doctrines bien souvent tout-à-fait contradictoires. Le Rév. M. Doudiet (1) trouve dans ce pêle-mêle d'opinions qui se repoussent, la beauté des nuances de l'arc-en-ciel ; il a horreur de l'uniformité, comme si la vérité pouvait être variable avec les individus, ou avec les latitudes ! Ce qui lui paraît beau est pourtant, aux yeux de tout philosophe, une monstruosité ; car il est indubitable que le Saint-Esprit, qui a inspiré les écrivains sacrés, n'a pas pu enseigner des doctrines qui sont en flagrante contradiction. Dieu, qui est la vérité par essence, ne peut pas enseigner l'erreur. S'il est vrai de dire que Jésus-Christ est Dieu, qu'il est réellement présent dans l'Eucharistie, qu'il a institué des Sacrements, qu'il y a un enfer éternel, etc., il est par là même faux d'affirmer que Jésus-Christ n'est pas Dieu, qu'il n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie, qu'il n'a pas

(1) *Morning Chronicle*, 15 février 1872.

institué de Sacrements et qu'il n'y a pas d'enfer. Il n'y a pas de milieu, pas d'arc-en-ciel possible : la même chose ne saurait être à la fois vraie et fausse. Il faut donc admettre nécessairement qu'un grand nombre de protestants, qui interprètent l'Ecriture d'après les lumières de leur raison, d'après leur jugement privé, tombent dans de graves erreurs. Je ne veux pas encore déterminer qui a raison et qui a tort ; je me contente pour le moment de constater l'insuffisance de la raison individuelle pour arriver à la connaissance entière et certaine des vérités révélées dans les Ecritures. Trouvez-moi chez les protestants un seul dogme, une seule doctrine qui n'ait pas eu ses adversaires s'appuyant sur la Bible et persuadés de la bien comprendre, et je m'empresserai de le proclamer partout. En attendant, je soutiens que les protestants, avec leur principe fondamental de l'interprétation individuelle, n'ont jamais eu, n'ont pas maintenant et n'auront jamais un symbole commun de foi, quelque limité qu'on le suppose ; ils pourront parler d'*alliance évangélique* autant qu'il leur plaira, faire des assemblées pompeuses chaque année, porter jusqu'aux nues le spectacle de leur unité, le résultat final sera toujours le même (1) ; l'unité de foi est

(1) *Morning Chronicle*, du 27 février, 1874. Le Rév. Dr. Burns a eu le courage ! de lancer ces affirmations : " Protestantism must be looked upon as a great *united whole*, in spite of the prejudice and passion which the discussion of religious principle might evoke. Upon the great points of christian doctrine, they are all at one, and the sole difference lays in matters of government. The book brought them together and united them..."

pour eux radicalement impossible, et JAMAIS on ne verra le protestantisme vérifier ces paroles du Sauveur : « Il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. »

Mais, me dira-t-on, vous rangez parmi les protestants des sectes qui ne sont pas même chrétiennes.

—Quand vous m'aurez déterminé les articles de foi qu'il faut absolument admettre sous peine de cesser d'être chrétien, alors il vous sera loisible de refuser ce nom à ceux qui ne consentiront pas à les recevoir. Mais comme vous n'avez jamais pu réussir à vous entendre sur ce point, et que toutes ces sectes, appuyées comme vous sur la Bible, prétendent bien être chrétiennes, je ne vois pas pourquoi il me faudrait ajouter foi à votre parole plutôt qu'à la leur, surtout lorsqu'elles prennent pour base votre règle de foi, votre principe fondamental, la libre interprétation de l'Ecriture. Ou bien renoncez à votre principe, ou bien cessez d'anathémathiser ces sectes, lorsqu'elles ne font que l'appliquer.

C'est aussi ce que faisait sagement remarquer M. l'abbé Magnin, lorsqu'il écrivait ces lignes : «M. Bost ne saurait voir la primauté de saint Pierre et celle du Pape dans le texte *Tu es Petrus ;* il en rejette le sens catholique et d'après son principe il a raison. Mais le socinien ne peut trouver dans l'Ecriture Sainte la divinité du Verbe ; il a donc raison de la nier d'après le même principe. Luther voit dans l'Ecriture la présence réelle que Calvin, de son côté, doit anathé-

matiser, puisqu'il ne l'y découvre pas. Le catholique y voit la suprématie du Pape ; je le demande à M. Bost lui-même, qu'ordonne au catholique sa conscience, lorsque l'Ecriture Sainte lui parle un tel langage ? Cet auteur dira-t-il que tous ceux qui ne découvrent pas dans la Bible le même sens que lui sont infidèles à l'Esprit-Saint ou à la raison ? Il n'oserait. Le reproche d'ailleurs qu'il ferait aux autres, tous n'ont-ils pas un égal droit à le lui adresser ? Qui sera juge entre eux ? L'Ecriture ? Mais elle se tait, elle souffre violence sans mot dire. La raison ? Qui prétend ne l'avoir pas pour soi ? Abjurer donc le principe de la réforme, ou se taire devant toutes les erreurs en religion, et leur reconnaître à toutes le droit de s'appeler la pure parole de Dieu, nous ne voyons pas de milieu entre ces deux termes (1). »

Il est donc bien constant que *de fait* ce principe du libre examen n'a conduit qu'à un fractionnement sans fin, à une véritable fourmilière de sectes plus ou moins étranges, disparates, et n'ayant d'autre lien commun que la Bible—lettre morte qui ne dit rien et souffre tout,—et la haine contre l'Eglise catholique. A voir l'horrible bigarrure que forment ces différentes communions séparées, qui pourrait jamais croire qu'elles ont toutes pour base la même Bible ? Qui pourrait soupçonner même que le Puséiste a la même règle de foi que le Méthodiste, le Harmless Christian,

(1) *La papauté aux prises avec le protestantisme*, p. 399.

ou le Jumper? Il y a toute la différence du jour à la nuit; aussi Luther et Calvin étaient-ils déjà effrayés de ces discordes au sein de la réforme.

Remarquons bien maintenant que ces divisions et subdivisions ne sont pas dues à des circonstances accidentelles et extrinsèques au protestantisme; elles ne sont en réalité que le produit naturel de son principe fondamental, le libre examen, l'interprétation privée des Ecritures. Il manque au protestantisme une autorité, et sans cette autorité l'unité n'est qu'un beau rêve, une pure chimère.

Notre pauvre raison humaine, bien que susceptible d'acquérir une certaine somme de connaissances, n'en est pas moins faible, chancelante, sujette à l'erreur et la proie facile du préjugé. Si elle trébuche si souvent dans la démonstration de vérités naturelles, comment pourrait-elle se constituer juge et reine dans les choses surnaturelles? Si l'on n'a jamais pu obtenir l'uniformité de sentiments sur des questions philosophiques, comment oserait-on espérer de la réaliser, en dehors de l'autorité infaillible, dans une sphère qui dépasse la portée de l'intelligence humaine? Que de dogmes sublimes, que de doctrines abstraites renferme la Sainte Ecriture, et que la plupart des fidèles ne sont pas capables de saisir! que de mystères insondables! que d'expressions sur la signification desquelles on se méprendra complètement! Quels sont ceux qui pourraient, les Ecritures en main, en extraire, par exemple, les trente-neuf

fameux articles de l'église anglicane, ou le symbole des Apôtres ? Qui ne voit immédiatement qu'une pareille tâche est au-dessus des intelligences même cultivées, mais qui ne font pas des Ecritures une étude habituelle et spéciale ? Les théologiens savent fort bien qu'il est une foule de questions fort ardues et extrêmement dangereuses pour l'orthodoxie ; elles ressemblent à ces sentiers étroits, glissants, bordés de précipices affreux ; la moindre déviation peut vous jeter dans le gouffre. Que feront donc dans ces circonstances les chrétiens peu instruits et inexpérimentés ? Chacun prendra sa route, et courra en aveugle vers l'abîme.—Ou bien encore, on croira un jour avoir saisi la vérité ; mais le lendemain d'autres textes viendront réveiller de nouveau les hésitations et le doute ; puis on verra s'évanouir comme un songe ce qu'on avait pris d'abord pour la pure parole de Dieu.

Qu'il doit être pénible au protestant, désireux de connaître la vérité révélée, de ne pouvoir mettre un terme à cette perpétuelle fluctuation de doctrine, de chercher en vain une base plus solide que le sable mouvant de la raison humaine, de remuer sans cesse les feuillets du livre mystérieux, et de ne pouvoir en retirer autre chose qu'un silence désespérant, qu'une lettre morte ! Quelle anxiété ne doit pas être la sienne en se voyant, sur une foule de points, contredit par des millions de chrétiens aussi intelligents et aussi doctes que lui ! Ne pourrait-il pas conclure

de suite qu'il n'est pas possible que Jésus-Christ ait laissé sa créature chérie et rachetée de son sang précieux, dans les terribles angoisses de l'incertitude, qu'il lui ait donné une règle de foi impraticable, au-dessus de la portée de son intelligence, et qui de sa nature doit nécessairement enfanter d'innombrables divisions ? Pourquoi serait-il venu apporter une doctrine sainte aux hommes, s'ils ne devaient en recueillir, malgré tous leurs efforts, que quelques misérables lambeaux de vérité, qu'une lumière faible, vacillante, incertaine, insuffisante pour les conduire à la patrie celeste ?

« Condamner chaque fidèle à former lui-même sa foi d'après l'Ecriture, à poursuivre une à une chaque vérité du christianisme, à la lueur trompeuse de la raison, c'est le placer sur la route des erreurs, et lui interdire dans ce travail le sens traditionnel ; ce n'est pas seulement l'y exposer, c'est l'y condamner inévitablement et nécessairement ; car c'est lui ôter dans un labyrinthe le seul fil conducteur. Aussi levez les yeux et voyez : nul enfant de la réforme ne saurait dire à quel caractère il reconnaît la parole sainte, d'où lui vient le livre qui la contient, s'il est arrivé pur de toute altération jusqu'à lui, et si dans son interprétation il ne prend point l'erreur pour la vérité. Le protestantisme, dans la position qu'il s'est faite, ressemble au Juif errant, qui poursuit sans cesse un but qu'il ne doit jamais atteindre. Aveugle qui ne voit pas au milieu de la plus vive lumière, et qui tâtonne

en plein midi ! Il a voulu séparer ce que Dieu avait indissolublement uni, l'Eglise et la Bible ; et voilà que s'est accompli sur lui un de ces justes et terribles jugements que l'on ne saurait contempler sans effroi. Le livre de la parole divine lui est devenu inintelligible ; il s'est comme effacé sous sa main ; il est devenu, pour lui, comme le livre scellé de sept sceaux, devant lequel pleurait beaucoup le prophète de Pathmos, parce que nul ne pouvait l'ouvrir » (1).

Une autre cause d'erreurs et de divisions chez tous ces partisans de la *Bible seule*, ce sont les préjugés nombreux qu'ils apportent à la lecture du livre inspiré. On ne lit pas les Ecritures après avoir fait table rase de toutes les idées préconçues, et pour y trouver ce que Dieu y a véritablement révélé ; mais on n'y cherche que la doctrine dont on a été imbu dès son enfance et on l'y trouve toujours. Les enfants élevés dans le presbytérianisme, parcourant les Livres Saints avec leur bagage de préjugés, croiront presque infailliblement y découvrir toutes les doctrines de leur secte ; il en sera de même pour les Quakers, les Moraves, les Méthodistes, les Baptistes et autres ; et on en arrivera ainsi à faire dire au Dieu de toute vérité les choses les plus contradictoires comme les plus absurdes.

C'est ainsi que « les rois, pour faire accepter leur tyrannie, se sont appuyés sur ces paroles ; « *Vous les*

(1) Magnin, *La papauté aux prises avec le protestantisme*, p. 320.

régirez avec une verge de fer » (1). Et les peuples, pour renverser les rois, ont allégué ce verset : « *Il a déposé les puissants du trône où ils siégeaient* » (2). Dans la guerre des paysans, on vit un insurgé aspirer au commandement en s'appuyant sur ces paroles qu'il s'appliquait : « *Du fumier sur le trône il élève le pauvre* » (3). Ajoutez à cela qu'il n'est aucune impudicité que l'on n'ait autorisé par ces paroles de la Bible : « *Croissez et multipliez-vous* » (4). Luther se maria malgré son vœu de chasteté, parce qu'il avait lu dans le Livre sacré « *qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul* ».

« On a remarqué avec raison que le parlement anglais, sanctionnant le divorce de Henri VIII avec Catherine, pour l'autoriser à épouser Anne Boleyn, aurait pu se justifier en disant qu'il est écrit au premier livre des Rois : *Parce qu'il aimait Anne.* En un mot, chacun a cherché et trouvé dans la Bible tout ce qu'il a voulu. Erasme disait,—tant il était persuadé que la lecture de la Bible ne peut former la véritable foi dans les âmes,—que l'interprétation des Ecritures par l'esprit particulier n'avait abouti qu'à estropier des textes qui marchaient parfaitement droit » (5).

(1) Apoc. XIX, 15.
(2) Luc. I, 52.
(3) Ps. CXII, 7.
(4) Gen. I, 28.
(5) Berseaux, *L'Eglise et le monde*, p. 173.

Encore une fois, est-il croyable que le Sauveur du monde ait donné à son Eglise une base aussi ruineuse, qu'il ait laissé sa doctrine en proie aux disputes humaines, à la perversité et à la faiblesse de notre raison ? D'où sont nées toutes les hérésies monstrueuses qui ont infesté les premiers siècles de l'Eglise chrétienne et que les protestants répudient, comme nous, avec horreur ? Uniquement de la fausse interprétation des Ecritures. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin : « Les hérésies n'ont pas eu d'autre origine que les Ecritures qui, bien que bonnes en elles-mêmes, ne sont pas bien comprises » (1).

Le théologien Eck reconnaissait la même vérité, lorsqu'il disait à Luther : « Martin, il n'est aucune des hérésies qui ont déchiré l'Eglise, qui ne soit née de l'interprétation des Ecritures. La Bible est l'arsenal où chaque novateur est venu puiser des arguments » (2).

« Si le monde doit subsister plus longtemps, dit Luther, je le déclare, avec toutes ces interprétations diverses qu'on nous donne sur l'Écriture, il ne nous reste d'autre moyen de conserver l'unité, que de recevoir les décrets des conciles et de nous réfugier sous leur autorité. »—« Rien ne discrédite autant notre Evangile que nos discordes intestines !...On sait assez qui éviter, mais non qui suivre ».—« Il est

(1) Aug. *Tract.* 18 *in Joan.* : " Non aliunde natæ sunt hæreses nisi dum Scripturæ bonæ intelliguntur non bene."

(2) Voyez Audin, *Histoire de Luther*, t. I, c. 20.

de grande importance, écrivait Calvin à Mélanchton, qu'il ne passe aux siècles à venir aucun soupçon des divisions qui règnent parmi nous ; car il est ridicule au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, qu'après avoir rompu avec tout le monde, nous nous accordions si peu entre nous, dès le début de notre réforme » (1).

« Mais, reprend l'Abbé Constant, à quoi bon constater par l'histoire un fait qui arrive tous les jours sous nos yeux parmi les protestants ? Est-ce que, par exemple, la Faculté de Genève, qui ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ, interprète comme la Faculté de Montauban, qui la défend encore, ce passage de saint Jean : *Et le Verbe était Dieu ?* Ces paroles : *Ceci est mon corps*, ont-elles la même signification pour les Luthériens de l'Alsace qui croient à la présence réelle, que pour les Calvinistes de la Suisse qui la rejettent ?

« Est-ce que le docteur Gorham et le tribunal suprême de l'Eglise d'Angleterre, qui ont décidé que la réception du baptême était facultative pour le salut, prennent dans le même sens que l'évêque d'Exeter ces paroles de Notre Seigneur : *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les*, etc.—*Si quelqu'un ne renaît dans l'eau*, etc. ? »

« Est-ce que nous ne voyons pas les sectes qui pullulent par centaines en Angleterre et aux Etats-Unis soutenir toutes que les rêveries qui forment leur sym-

(1) Voyez Mgr. Charvaz, évêque de Pignerol, *Le guide du catéchumène vaudois*, Paris, 1840. II, 9, 10 et 11.

bole,—quand elles en ont un,—sont contenues dans l'Ecriture, et chaque jour le nombre de ces sectes s'accroître par l'interprétation différente de quelque texte biblique » ? (1)

Cette confusion d'idées religieuses, cette Babel d'opinions et de systèmes, bien loin de diminuer, n'a fait que s'augmenter et va fatalement aboutir à l'individualisme; de l'individualisme à la destruction complète de toute religion surnaturelle il n'y a qu'un pas, et ce pas, plusieurs l'ont déjà malheureusement franchi.

De tout ce qui précède, je conclus que Jésus-Christ n'a pas pu donner aux hommes comme règle de foi la Sainte Ecriture laissée à la libre interprétation de chacun, 1° parce que cette règle de foi serait impossible, matériellement impraticable pour la plupart des hommes et à toutes les époques; 2° parce que les esprits, même cultivés, ne sont pas capables d'en déduire les vérités dogmatiques qui sont la base du christianisme; 3° parce que cette règle de foi ne peut conduire qu'à d'interminables divisions, qu'à d'innombrables sectes dont la plupart ne peuvent pas ne pas être engagées dans les voies de l'erreur, et répudiées par Jésus-Christ qui est la vérité même et qui ne peut pas ne pas détester l'erreur.

Donc la raison individuelle appliquée à l'interprétation des Saintes Ecritures est insuffisante pour les bien comprendre et ne peut pas être la règle de foi que Notre Seigneur a donnée aux hommes.

(1) *Histoire de l'infaill. des Papes*, t. II, p. 448.

ARTICLE DEUXIÈME.

Illusion de ceux qui croient que chaque fidèle lisant pieusement les Saintes Ecritures, reçoit du Saint-Esprit un secours spécial, une illumination surnaturelle pour en comprendre le véritable sens.—Ce système ne s'appuie pas sur la parole de Dieu ; il suppose la lecture de la Bible et par conséquent ne saurait s'appliquer à tout le monde ; il est propre à produire des illusions et le fanatisme religieux.

Certains réformateurs, s'apercevant que la raison, abandonnée à ses propres forces, est impuissante à discerner les vérités révélées dans les Ecritures, et ne peut être en définitive que le tombeau de toutes les croyances religieuses, imaginèrent de lui substituer l'illumination surnaturelle et intérieure de l'Esprit-Saint se communiquant aux individus suffisamment bien disposés. Luther lui-même semble n'avoir pas été étranger, ni hostile à cette règle de foi.

Dans ce système, tout est subordonné à l'inspiration, même la Sainte Ecriture. C'est dans cette illumination qu'ils font consister leur règle de foi prochaine. Toutefois certaines conditions sont requises pour que le Saint-Esprit éclaire ainsi les lecteurs de la Bible. Voici comment s'exprimait sur ce sujet le ministre Monnot, *convertisseur des Lyonnais :* « Prenez donc la Bible...lisez-la, mais à genoux ;...le Saint-Esprit qui l'a écrite s'expliquera lui-même à votre cœur...Que si quelques-uns persistent à soutenir que

la Bible est obscure, qu'ils sachent qu'elle n'est obscure que pour eux et par leur faute. » Plusieurs autres écrivains protestants s'expriment dans le même sens. Telle paraît être la doctrine des Anabaptistes, des Quakers, des Méthodistes modernes ou Wesleyens, des Swedenborgiens, des Mennonites, des Frères Moraves, etc. Suivant eux, l'Eglise, les rites, les sacrements, les symboles, la tradition apostolique : tout est humain ; l'Ecriture seule est divine.

Mais cette règle de foi a plusieurs défauts graves, essentiels même, et entre autres 1° de ne pas s'appuyer sur la parole de Dieu ; 2° d'être impraticable pour la plupart des hommes ; 3° de produire bien des illusions et un fanatisme obstiné ; 4° de rendre inutiles tous nos Livres Saints.

I. Ce principe ou cette règle de foi ne s'appuie ni sur la parole de Dieu conservée par la tradition,—et d'ailleurs ils n'admettent pas la tradition,—ni sur la parole de Dieu écrite. Quand on parcourt les Livres inspirés, on voit bien que l'assistance du Saint-Esprit a été promise aux Apôtres et à leurs successeurs pour enseigner toute vérité, tout ce que Jésus-Christ leur a lui-même enseigné, mais on ne trouve nulle part que cette promesse ait été faite à chacun des fidèles. Tous les textes sacrés qu'ils apportent pour soutenir leur thèse étrange, prouvent bien que Dieu dispose constamment les cœurs par sa sainte grâce et les rend dociles, qu'il gouverne le genre humain par sa bénigne Providence, qu'il donne quelquefois des

lumières extraordinaires à ses élus pour les faire arriver au sommet de la perfection ; mais ils ne démontrent en aucune manière que Dieu ait promis de donner à chacun une inspiration ou une illumination immédiate, qui lui fasse connaître le sens dogmatique de l'Ecriture en général, et qui le constitue juge suprême de la foi.

D'ailleurs ces textes, qui servent de base à ce système, sont interprétés dans un sens différent, non seulement par les catholiques, mais encore par tous les protestants qui n'admettent pour règle de foi que l'examen privé des Ecritures, dont il a été question dans l'article précédent. Cette divergence d'opinions sur le sens de ces textes devrait être de nature à inspirer aux partisans de l'illumination directe la crainte d'avoir pu se tromper. Si la piété et la bonne volonté suffisaient pour faire projeter sur les Ecritures les rayons de la lumière divine, comment l'eunuque de la reine d'Ethiopie, comment saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostôme et tant d'autres personnages, illustres par leur vie pieuse et leur amour sincère de la vérité, n'ont-ils pas reçu, eux aussi, ces illuminations célestes qui les eussent empêchés de se plaindre de l'obscurité des Ecritures? Cette prétendue inspiration individuelle n'a donc aucun fondement dans la parole de Dieu écrite.

II. Cette règle de foi est impraticable pour la plupart des hommes. Voilà une assertion bien étrange, dira-t-on ; si le Saint-Esprit veut bien lui-même en-

seigner les hommes, quel moyen plus facile et plus sûr peut-on imaginer ?

C'est vrai ; mais aussi cet enseignement divin suppose la lecture de la Bible ; on vous dit en effet de lire l'Ecriture, mais pieusement et à genoux.

A pareil système il n'est pas besoin de donner une réponse bien sérieuse ; je me contenterais de dire à ces partisans de l'inspiration divine : Oui, lisez la Bible pieusement, vous tous, protestants qui ne savez pas lire ; surtout ne manquez pas de la lire à genoux ! autrement le Saint-Esprit pourrait ne pas vous illuminer, et le livre sacré demeurerait pour vous inintelligible et scellé comme celui que l'Apôtre saint Jean pleurait de ne pouvoir ouvrir ! Vous tous qui ignorez si ce qu'on vous présente comme la Bible, est bien en réalité un Livre inspiré de Dieu, vous qui ignorez si la version qu'on vous donne est authentique, complète et fidèle, lisez toujours la Bible pieusement et à genoux ! L'Esprit de Dieu dira à votre intelligence si elle est exacte et complète ou altérée et incomplète ; il vous suggèrera le sens de chaque passage ; il vous donnera un cours d'exégèse biblique ! Que de miracles pour faire comprendre l'Ecriture à tout le monde !

Mais alors plus d'obscurités, plus d'incertitudes ; tout devient clair comme le soleil ! C'est sans doute parce que certains protestants ne lisent pas leur Bible à genoux et pieusement, que leurs coreligionnaires leur reprochent souvent de la comprendre bien peu ou de l'interpréter si mal. A moins toutefois qu'on

ne doive regarder comme vraies et dictées par l'Esprit-Saint toutes ces interprétations si contradictoires de nos illuminés modernes, et que le Saint-Esprit,—dont quelques-uns peut-être ne reconnaissent plus la divinité,—ne puisse leur suggérer le oui et le non, le vrai et le faux, selon les circonstances : énoncer pareille proposition, c'est aux yeux d'un catholique proférer un blasphème.

Toutefois, je suis loin de nier que le Saint-Esprit éclaire quelquefois les hommes d'une manière toute particulière, pourvu qu'ils cherchent sincèrement la vérité et surtout par les moyens établis de Dieu, par le ministère des pasteurs légitimes.

III. Cette même règle de foi protestante est propre à produire bien des illusions et un aveugle fanatisme. Qui ne sait que l'homme peut très-souvent, surtout lorsque son imagination est vive ou un peu frappée, prendre pour du surnaturel, pour de l'inspiration divine ce qui ne vient que de son propre fonds, ce qui n'est qu'un enthousiasme passager, une surexcitation du moment? L'histoire est là pour témoigner des fréquentes illusions, auxquelles un homme de bonne foi peut se laisser entraîner sous l'empire de cette prétendue illumination. A quelles folies ne se sont pas portés les Montanistes, guidés par Montan et Priscille ? Montan ne se déclarait-il pas exempt d'erreur, supérieur par sa doctrine au Christ même, et ne se croyait-il pas le Paraclet promis au monde par Jésus-Christ ? Que dire des extravagances de certaines sectes gnos-

tiques des premiers siècles de l'Eglise et des hérétiques illuminés du moyen-âge, qui joignaient bien souvent à leurs rêveries bizarres la plus profonde immoralité et le fanatisme le plus opiniâtre ? Nos illuminés modernes refuseront peut-être d'abriter sous leurs drapeaux les auteurs de tant d'excentricités et de forfaits ; toutefois ils devront au moins reconnaître que leur principe, étant le même, peut conduire à des conséquences également funestes.

Examinons cependant un peu ce qu'a produit ce système depuis la réforme. Quiconque a lu l'histoire connaît les excès, les violences, la brutalité sauvage des Anabaptistes, à Munster et dans d'autres villes de l'Allemagne et des Pays-Bas, le délire redoutable d'un Thomas Munzer, d'un Jean de Leyde, d'un Rottman, d'un Knipperdolling et autres. Dans leurs moments d'inspiration, ils ravagèrent les villes, firent d'affreux massacres, proclamèrent la polygamie, etc. David Georges alla jusqu'à se dire *le véritable Fils de Dieu*. Qu'on veuille bien se rappeler aussi le délire frénétique du cordonnier George Fox, chef de la secte des Quakers, et les prétendues illuminations, les commotions étranges, les agitations, les tremblements, les soupirs de ses coreligionnaires au milieu de leurs assemblées, lorsque l'Esprit de Dieu vient les visiter.

Que de choses n'y aurait-il pas à dire des *camp-meetings* des méthodistes et de leurs ministres qui, au témoignage du prédicant Rauschenbusch (1), n'ont

(1) *Die Nachte des Westens*, p. 32, Barmen, 1847.

aucune connaissance réelle de la Bible, et sont étrangers à toute culture scientifique ? Le même écrivain ajoute [1] que, pendant leur service divin, la prédication ou la prière, ils font un tel vacarme en criant tous à la fois, qu'il est absolument impossible de comprendre celui qui prêche ou qui déclame une prière. Ils prennent toutes ces illusions, ces gémissements artificiels et cette surexcitation extraordinaire pour l'action surnaturelle de l'Esprit-Saint.

Quel bruit n'a pas fait en Angleterre la visionnaire Jeanne Southcott qui, à la fin du siècle dernier et au commencement du dix-neuvième, agissait toujours sous la direction de l'Esprit de Dieu, donnait des passe-ports pour le ciel, munis de trois sceaux, et promettait de donner bientôt au monde un nouveau Messie ? Elle eut un grand nombre de partisans et elle en a encore, dit-on, bien qu'elle soit descendue dans la tombe en 1814, et que son Messie ne soit pas encore venu. Après sa mort, des luttes très-graves éclatèrent entre ses partisans.

On conçoit facilement qu'avec le principe si élastique, que « chacun est libre de suivre l'esprit intérieur dont il se sent inspiré, » on peut aller fort loin. Il en est plusieurs qui ont même poussé la folie jusqu'à proclamer que l'adultère, l'homicide et tous les crimes ne rendent pas l'homme plus désagréable à Dieu ; que la grâce abonde là où le péché avait

(1) Ibid. p. 43.

abondé, etc. Du moment que quelqu'un se croit sous l'influence du Saint-Esprit, il peut faire ce que bon lui semble, se livrer aux plus graves désordres, devenir même dangereux pour la société ; il n'y a rien à dire ; c'est Dieu qui le mène et qui lui inspire ces actes ; de là cette exaltation opiniâtre que l'on remarque chez ces sectaires, lorsqu'ils se persuadent d'agir d'après les inspirations du ciel ; aucun obstacle ne saurait les arrêter ; les conseils deviennent inutiles. On en a vu qui, condamnés à mort et rendus au pied du gibet, croyaient voir le ciel ouvert et Jéhovah qui leur tendait les bras pour les accueillir dans son royaume. Il est incontestable que si ce principe était universellement adopté, le christianisme deviendrait, à certains points de vue, pire que le paganisme, et serait de nature à exercer sur les masses l'influence la plus désastreuse.

Qu'on ne dise pas que les exemples rapportés plus haut sont exceptionnels ; ce sont des cas qui se reproduisent souvent et inévitablement chez toutes ces sectes d'illuminés. Il est facile de s'en convaincre, en parcourant les annales de l'histoire, qui renferment par milliers des faits analogues à ceux dont j'ai parlé.

IV. Ce principe de l'inspiration individuelle, une fois admis, rendrait les Ecritures inutiles. Car si Dieu eût choisi cet enseignement intérieur de l'Esprit-Saint comme moyen de conduire tous les hommes à la vérité, il aurait sans doute été suffisant et alors il n'y avait plus besoin d'enseignement extérieur.

Cependant nous savons que Dieu a voulu nous donner une révélation extérieure, et qu'il nous a par là même assujettis à un enseignement venant du dehors. Dieu aurait pu sans aucun doute adopter un autre moyen, de même qu'il aurait pu nous rendre parfaits en un instant; mais il ne l'a pas voulu ; à nous de nous soumettre à ses adorables décrets.

Avec cette doctrine de l'inspiration, à quoi servent les Ecritures? à quoi bon l'apostolat? de quelle utilité peut être une Eglise enseignante? Erreur funeste qui anéantit l'œuvre de Jésus-Christ, qui la soumet aux caprices et aux aberrations d'esprit de chacun, et qui permet de supprimer la rédemption des hommes comme une œuvre inutile.

ARTICLE TROISIÈME.

L'autorité d'une Eglise faillible, telle qu'admise par les anglicans, ne peut pas être la véritable règle de foi.—Elle ne peut pas dirimer les controverses religieuses ; elle n'offre aucune certitude d'orthodoxie.—L'anglicanisme et le puséisme nous ramènent en définitive à l'examen privé des Ecritures.—L'affaire Gorham.

Les anglicans prétendent suivre une voie intermédiaire entre ce qu'ils appellent le *romanisme* avec son autorité infaillible, et l'amas informe de sectes *dissidentes* avec leur principe essentiellement dissolvant de l'interprétation privée des Saintes Ecritures. Cependant il est manifeste que l'anglicanisme, comme nous allons le voir, n'est en réalité rien autre chose que l'une de ces sectes qu'il affecte de mépriser, puisque son principe est le même en définitive.

Les trente-neuf articles qui lui servent de base, et qui ont été empruntés au catholicisme, au luthéranisme et surtout au calvinisme, furent rédigés en 1562. D'après ce système, l'Ecriture Sainte est l'*unique* source de la révélation (art. VI) ; on rejette les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament et la tradition. Les symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase sont admis (art. VIII), mais seulement parce qu'ils ont été jugés conformes à l'Ecriture. De même on a conservé la hiérarchie, composée d'évêques, de prêtres et de diacres ; mais

à Pierre et à ses successeurs que Jésus-Christ a choisis pour être le fondement de son Eglise, on a substitué arbitrairement le roi d'Angleterre (art. XXIII, XXVI, XXXII, XXXVI, XXXVII) ; c'est par son autorité que les évêques, les prêtres et les diacres sont ordonnés et institués dans leurs fonctions (art. XXXIII, XXXVI, XXXVII). C'est aussi par son ordre que sont convoqués les conciles universels, qui sont expressément déclarés et reconnus faillibles et sujets à l'erreur (art. XXI). Il est vrai que par l'article XX on reconnaît à l'Eglise le droit de décider dans les discussions de foi et d'interpréter l'Ecriture Sainte, mais elle doit puiser ses décisions dans l'Ecriture même, en dehors de laquelle elle n'a ni droit, ni pouvoir. Si les fidèles découvrent que les décisions de leur Eglise ne sont pas conformes au texte sacré, ils sont libres de les rejeter. Toutefois c'est le roi qui prononce en définitive dans les décisions dogmatiques ; on ne peut en appeler à une autorité plus haute que la sienne, et ainsi l'on reconnaît implicitement au souverain temporel l'*infaillibilité* qu'on refuse à l'Eglise.

Voilà, en résumé, le curieux mélange de doctrines qui constituent la base, la règle de foi de l'Eglise anglicane, de la Haute Eglise d'Angleterre : d'un côté, une Eglise faillible, chargée de dirimer les controverses d'après l'examen de l'Ecriture Sainte ; de l'autre, des fidèles qui ne sont tenus de se soumettre à ses décisions que lorsqu'ils les trouvent conformes à la Bible.

Il est bien évident que tout se réduit en définitive au libre examen, au jugement privé des Ecritures. L'autorité de l'Eglise ne peut être alors que celle d'un corps de savants, qui apporte plus ou moins de lumières sur des questions épineuses de la théologie, sur des textes difficiles de la Bible, mais à laquelle personne n'est tenu d'obéir, du moment qu'on la croit engagée dans l'erreur. Cette Eglise pourra bien dire : « *Je pense* que telle doctrine est révélée ; *il me semble* qu'elle est renfermée dans les enseignements de Jésus-Christ » ; mais elle ne pourra jamais dire : *telle vérité est très-certainement révélée ;* il faut *nécessairement* la croire sous peine de renoncer à l'espérance du salut ; c'est un article de foi *obligatoire pour tous* » . Cette manière de s'exprimer ne peut se rencontrer que chez ceux qui ont l'assurance parfaite de ne pas se tromper, et qui sont absolument certains d'avoir l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit, comme l'Eglise catholique.

Supposons un instant qu'un membre de l'Eglise anglicane confronte avec les Saintes Ecritures la doctrine des trente-neuf articles qui n'admettent que les sacrements du Baptême et de la Cène, qui renferment les symboles des premiers siècles, qui proclament la justification par la foi *seule* sans les œuvres, et qu'il acquière la conviction intime que la Bible contient en outre la doctrine du Sacrement de Pénitence (que Henri VIII regarda toujours comme nécessaire), qu'elle contredit parfois les anciens symboles de foi,

qu'elle reconnaît la nécessité des bonnes œuvres avec la foi pour le salut : ne pourra-t-il pas, ne devra-t-il pas même abandonner cette Eglise faillible, qui lui a en réalité enseigné l'erreur ou soustrait une partie de la doctrine révélée ? S'il a des doutes sur l'orthodoxie de l'enseignement donné par son Eglise,—et qui n'en aurait pas dans une Eglise qui se proclame passible d'erreur ?—n'est-il pas strictement obligé de s'enquérir de ce qui fait l'objet de ses doutes ? Or tous peuvent et doivent être inquiets de connaître si la voie qu'ils suivent est vraie ou fausse, bonne ou mauvaise ; la question est des plus importantes, puisqu'il y va du salut ou de la réprobation éternelle ; tous devront donc s'assurer si les trente-neuf articles et les décisions postérieures de leur Eglise sont en parfaite harmonie avec les Ecritures. Mais quels sont ceux qui sont en état de faire une pareille étude, en supposant même qu'ils aient une version fidèle des Livres inspirés ? Combien y a-t-il de personnes dont l'intelligence est suffisamment cultivée et les loisirs assez considérables pour entreprendre ce difficile travail et y réussir ? Je n'hésite pas à dire que le nombre en serait excessivement restreint.

On voit donc de suite 1° que cette autorité d'une Eglise faillible ne peut pas dirimer les controverses religieuses ; 2° qu'elle ne peut offrir aucune garantie d'orthodoxie ni de certitude à ceux qui font profession de la reconnaître ; 3° qu'elle les ramène en définitive à l'examen privé des Ecritures. De là il est facile de

conclure que ce système est insuffisant, impossible et opposé à la révélation, comme nous l'avons déjà démontré.

Le système Puséiste qui cherche à se rapprocher encore davantage de la règle de foi catholique, est sujet aux mêmes inconvénients que les précédents. Il n'est pas appuyé sur l'Ecriture, et par là même qu'il déclare que l'Eglise a pu errer et a erré après les quatre ou cinq premiers siècles, par là même aussi il proclame que l'Eglise de Jésus-Christ est faillible, et que chacun devra contrôler ses définitions en examinant si elles sont conformes à l'Ecriture : et nous voilà encore revenus à l'examen privé, à l'interprétation individuelle de la Bible.

Voyons si les faits ne confirment pas ce que nous venons de dire. Le Rév. Marsh, évêque de Peterborough, affirme que l'Eglise d'Angleterre n'étend point son autorité au-delà de ce qu'exige rigoureusement l'intérêt de sa propre conservation ; il ajoute que personne n'est obligé d'accepter une interprétation donnée par l'Eglise, s'il la juge fausse, et que, dans ce dernier cas, il est tout à fait libre de se séparer de l'anglicanisme (1).

Le R. P. Perrone a traité la même question avec beaucoup de talent. Il fait dans les termes suivants (2) l'exposé historique des discussions animées qui eurent

(1) *Comparative view of the churches of England and Rome*, ch. VIII.

(2) *La règle de foi*, t. I, p. 542.

lieu au parlement anglais, en 1840 : « Dans l'ardeur du combat engagé au sujet des trente-neuf articles, et que la nouvelle école d'Oxford n'a fait qu'animer davantage en cherchant à donner à ces articles un sens plus rapproché des doctrines romaines, des pétitions d'un grand nombre de ministres anglicans ont été présentées, il y a peu d'années, au parlement, dans le but d'obtenir des modifications à ces articles, ainsi qu'au livre des *Communes prières*. De là ce débat orageux qui eut lieu au parlement dans la session du 26 mars, 1840, où les évêques anglicans se montrèrent divisés sur la question de l'autorité de leur Eglise. D'un côté, l'évêque de Norwich prétendait que l'Eglise anglicane était fondée sur la *liberté de conscience* et sur le droit du *jugement privé*, et que le refus d'admettre certains points doctrinaux de la liturgie ou du symbole de saint Athanase, ne devait empêcher personne d'être admis aux ordres sacrés ; de l'autre, l'évêque de Londres protestait qu'une telle prétention était une injure faite à l'Eglise établie, et que le seul moyen de maintenir cette dernière était de tenir ferme *la branche du compas théologique:* sur quoi, quelque autre observait que le compas était *contourné*, et que personne n'était plus capable de le redresser. Et cette vérité même, l'archevêque anglican de Dublin l'avait proclamée peu d'années auparavant (7 août, 1833), dans cette même Chambre des Pairs, en disant « qu'il n'y avait ni individu, ni corps d'individus dans l'Eglise anglicane, à qui pût être

déférée la solution d'un doute ou d'une difficulté quelconque, en un mot, aucune autorité constituée à laquelle on pût recourir pour avoir la décision de ces sortes de questions » (1).

Il y a un fait qui s'est produit il n'y a que quelques années en Angleterre et qui montre avec toute la clarté de l'évidence que l'Eglise anglicane n'a aucune autorité en matière doctrinale, que son symbole de foi est nul et que l'on peut tout nier sans cesser d'être l'un de ses membres. C'est le fait tout récent de Gorham. « Nommé par le gouvernement ministre d'une église comprise dans le diocèse d'Exeter, il avait essuyé de l'évêque Philippots le refus d'être investi de cette cure, parce qu'il niait le dogme de la régénération baptismale. On fit grand bruit de ce refus, et l'Eglise anglicane se divisa en deux partis, les uns tenant pour Gorham, et les autres pour l'évêque d'Exeter. Gorham appela de la sentence de son évêque au conseil privé de la reine, considéré comme la suprême autorité en matière de controverses religieuses. Sur ces entrefaites, l'évêque d'Exeter, craignant peut-être une sentence défavorable à la mesure qu'il avait prise, écrivit la lettre énergique que nous rapportons ici : « Des doutes très-sérieux se sont élevés dans l'esprit *d'un grand nombre* sur le point de savoir si l'Eglise anglicane, en acceptant ce jugement d'une manière passive, ne perdrait pas ses droits à être regardée comme une portion de l'Eglise de Jé-

(1) *Dublin Review*, n° XXII, novembre, 1840.

sus-Christ. C'est pourquoi il y a de fortes raisons de craindre qu'un tel jugement n'ait pour effet d'éloigner de notre Eglise un grand nombre de ses membres, qui se donneront peut-être à Rome, à cette Eglise qui promet le repos pour prix d'avoir cherché la vérité. Je déclare, enfin, que *je ne puis rester sans péché, et que je ne resterai pas non plus, si Dieu m'en fait la grâce, en communion* avec celui (l'archevêque de Cantorbéry) qui abusera de la haute charge qui lui est confiée pour donner mission et charge d'âmes dans la circonscription de mon diocèse». Mais l'avis du conseil privé de la reine ne se fit pas attendre, et il prononça que chacun était en droit de garder l'opinion qui lui plaisait le plus sur la nature et les effets du baptême. L'Eglise anglicane se soumit humblement à cette sentence, et le terrible évêque d'Exeter, pour ne pas perdre la faveur dont il jouissait, jugea plus à propos de donner l'investiture à Gorham ; et ainsi finirent les bruyantes querelles que cette affaire avait soulevées. Gorham n'avait fait au fond que se conformer à l'article XX, en soutenant que la doctrine de la régénération baptismale ne s'appuie pas *sur la parole de Dieu écrite*, interprétée à sa manière, et personne n'avait le droit de le condamner» (1).

Ces faits et mille autres que nous pourrions rapporter, prouvent jusqu'à l'évidence qu'une Eglise faillible ne saurait constituer une véritable règle de foi, puisqu'elle n'a pas l'autorité requise pour produire l'unité, et ne peut donner aucune certitude.

(1) Perrone, *La règle de foi*, t. 1, p. 545.

CHAPITRE III.

Les contradictions de la règle de foi protestante et de ses adeptes.—Le colportage de Bibles ; résultats obtenus.

1° *La Bible, toute la Bible et rien que la Bible ; la Bible interprétée d'après la raison et le sentiment de chacun ; aucune doctrine ne peut être admise comme article de foi, si elle n'est contenue dans la Bible :* voilà le principe fondamental de toutes les sectes protestantes, quel que soit le nom dont elles se parent, et quelle qu'en puisse être l'origine.

Or, ce principe n'est nullement contenu dans la Bible, comme nous l'avons démontré précédemment.

Donc ces sectes ne peuvent admettre leur principe fondamental sans croire quelque chose qui n'est pas contenu dans la Bible : ce qui est une *première contradiction.*

2° Non seulement ce principe n'est pas contenu dans la Bible, mais il est encore tout-à-fait en opposition avec le témoignage de la Sainte Ecriture. En effet, Jésus-Christ n'a rien écrit lui-même ; puis, lorsqu'il choisit ses Apôtres, il ne leur dit pas : « Allez et écrivez des Bibles que vous distribuerez dans le monde entier ». Il ne dit pas non plus aux fidèles : « Prenez une Bible ; lisez-la ; comprenez-la

aussi bien que possible, et faites-en la règle de votre foi et de votre conduite ». Mais il dit à ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ». Il leur dit encore : « Allez dans le monde entier ; prêchez l'Evangile à toute créature : celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. » Il ajoute ailleurs : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise. »—« Celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain. » Puis l'on voit les Apôtres prêcher et prêcher sans cesse ; quelques-uns écrivent des épîtres et des évangiles, mais uniquement pour les besoins de certaines personnes ou de certaines Eglises particulières ; la plupart n'écrivent rien. Leurs successeurs prêchent également et ne s'occupent que bien peu de propager cette Bible, cependant si nécessaire, si indispensable, à en croire les protestants. Partout et toujours ils enseignent avec autorité ; les fidèles leur sont soumis en tous points ; aucun vestige de cette liberté individuelle, réclamée par le protestantisme dans l'interprétation de la doctrine. Est-il possible de trouver une opposition plus frappante que celle qui existe entre le principe de nos adversaires et la parole de Jésus-Christ ainsi que la pratique universelle et constante de l'Eglise ? Si ce

n'est pas là une contradiction de leur propre principe, c'est au moins une contradiction évidente des paroles de Notre-Seigneur contenues dans la Bible, pour laquelle ils professent un si profond respect : *seconde contradiction.*

3° Les protestants admettent l'inspiration, l'authenticité, l'intégrité des Livres Saints, contenus dans leur Bible ; la plupart reconnaissent la validité du baptême des enfants, ou du baptême conféré même par les hérétiques et les infidèles ; bon nombre d'entre eux proclament la fameuse distinction entre les articles fondamentaux et non fondamentaux, etc.

Or aucun de ces points de doctrine, aucun de ces articles n'est contenu dans la Bible ; ils ont emprunté les uns à l'Eglise catholique et ont tout simplement inventé l'autre.

Donc les voilà coupables d'une *troisième contradiction.*

4° Presque tous les protestants célèbrent et sanctifient le jour du dimanche, et cependant l'Ecriture ne parle que du sabbat, ou du samedi. D'où leur vient cette coutume générale, en contradiction avec leur Bible ? De l'Eglise catholique.—Où les Anglicans ont-ils pris la liturgie que l'on trouve dans leur *Common Prayer Book,* tout ce qui concerne l'ordination des évêques, des prêtres et des diacres ? La plus grande partie des choses leur vient de l'Eglise qu'ils ont reniée au XVIe siècle et ne se trouve pas

dans la Bible.—En quoi il est facile de découvrir une *quatrième contradiction.*

5° Les protestants ne veulent que la Bible laissée à la libre interprétation de chacun. Mais alors pourquoi des chaires dans les temples? Pourquoi des ministres et des évêques qui se mettent en devoir de prêcher? Pourquoi viennent-ils, dans des sermons débités ou écrits, interpréter la Bible au peuple qui est censé pouvoir et devoir l'interpréter lui-même? N'est-on pas en droit de rejeter leurs opinions et de les proclamer fausses de tout point ou entachées d'erreur? On trouve répandus par milliers sur les grandes routes et jusques dans les campagnes les plus reculées, des livres, des brochures, des pamphlets protestants : est-ce que tout cela n'est que la Bible pure, ou qu'un moyen de maintenir la liberté d'interprétation de l'Ecriture? Est-ce que les auteurs de ces écrits, est-ce que tous ces prédicants trouveraient bon que les fidèles, lisant la Bible, l'interprétassent dans le sens catholique, qu'ils y trouvassent, par exemple, une Eglise divinement constituée pour enseigner les nations, sept sacrements destinés à sanctifier l'homme dans les diverses conditions de la vie? Non, certes, et chacun sait toutes les injures que certains écrivains déversent contre les catholiques et leurs doctrines. Il est donc bien facile de découvrir entre le principe fondamental et la manière d'agir des protestants une *cinquième contradiction.*

Les disciples de la Réforme ne pourraient-ils pas

aussi avec raison rétorquer contre ces nombreux prédicants du protestantisme les paroles que M. Merle d'Aubigné [1] dirigeait contre les catholiques : « Nous admettons sans restriction le besoin d'une autorité suprême, absolue et unique pour conduire l'homme dans les voies du salut ; mais cette autorité, nous ne la plaçons pas dans les mains du pécheur, dans celle de l'homme ; ce n'est pas sur la parole de la créature que nous croyons à la parole du Créateur ; nous ne voulons pas une révélation de la révélation, une règle pour la règle, nous ne voulons pas de reflet ; nous ne nous chauffons pas au clair de la lune » .

6° « *La Bible, toute la Bible et rien que la Bible,* » dites-vous.—Mais pourquoi donc ces synodes si péniblement réunis ? Apparemment qu'on veut y élucider quelques questions, s'entendre sur certains points ; autrement ils n'auraient aucun sens. Pourquoi ces confessions, bien élastiques, si vous le voulez, et fort vagues, si ce n'est pour mettre un peu d'uniformité dans les croyances, et pour astreindre jusqu'à un certain point les fidèles à s'y conformer ? Pourquoi cette *alliance évangélique* que le Révd. Wells prétend avoir été plus œcuménique que le concile du Vatican ? *Risum teneatis, amici* [2]. Il est bien manifeste que tous ces petits moyens de cohésion indiquent autre chose que la libre interprétation de la pure parole de

(1) *Appel à la conscience des catholiques romains,* ap. Magnin, p. 306.

(2) *Morning Chronicle* de Québec, 26 février, 1874.

Dieu et la clarté si lumineuse de la Bible : *sixième contradiction.*

Si les protestants étaient logiques, s'ils étaient persuadés de la vérité de leur principe fondamental, toute leur propagande religieuse devrait se réduire à un immense colportage de Bibles ; les prédicateurs devraient disparaître complètement pour faire place aux colporteurs.

Il est vrai que ces derniers pourraient être embarassés, si, distribuant leurs Bibles comme livres divins et inspirés, on leur demandait : « Mais qui vous a dit que ces livres contiennent la parole de Dieu ? Cette Bible vous est-elle tombée du ciel ? On dit que les originaux ont été écrits en hébreu, en syro-chaldéen, en grec ; êtes-vous bien certains que le volume que vous me présentez renferme tous les livres inspirés et en est une version fidèle ? Ne serait-ce pas par hasard un livre purement profane au lieu d'un livre divin ? Pourquoi le *Common Prayer Book* ou le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ne serait-il pas inspiré ? Pourquoi rejetez-vous les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, l'évangile de Nicodème, l'apocalypse de saint Pierre, les épîtres de saint Clément et de saint Barnabé ? On a dû avoir des raisons d'y inclure les uns, et d'en exclure les autres. »

Il ne faut pas d'ailleurs un grand effort de réflexion pour découvrir que le colportage des Bibles n'est pas le mode d'apostolat choisi par Jésus-Christ, exercé

par les Apôtres et leurs successeurs. Avant Luther, la chose était moralement impossible ; depuis cette époque elle est devenue plus facile, mais elle ne peut pas, évidemment, avoir changé l'institution divine du ministère apostolique.

Les sociétés bibliques, établies en Angleterre et en Allemagne, au commencement de notre siècle, ont fait distribuer une énorme quantité de Bibles dans toutes les langues et sur toutes les plages du monde connu. Elles comptent le nombre des conversions par celui des Bibles distribuées ; il faut bien reconnaître que ce calcul est plus chimérique que réel, plus fondé sur le désir ardent que sur les faits. Dans l'avant-dernière réunion de la Société Biblique, tenue à Québec (1872), un révérend orateur crut devoir faire un éloge tout spécial d'un individu qui avait colporté trente mille Bibles (1) ; mais je doute fort qu'avec ce nombre prodigieux de volumes il ait opéré trente conversions sincères au protestantisme, tandis que saint François-Xavier, avec une seule Bible et son ministère vraiment apostolique, convertit des millions de barbares à la foi catholique. Il est bien constaté maintenant que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes au moins de ceux qui reçoivent de ces Bibles, ou ne peuvent pas les lire, ou n'y comprennent rien, ou ne se donnent pas la peine de les lire, ou ne les lisent que par pure curiosité, ou enfin leur

(1) *Morning Chronicle* de Québec, 15 février, 1872. Discours du Rév. Bancroft.

font subir le supplice du feu comme à une marchandise avariée. Qu'on cesse donc de prôner les bienfaits de cette société biblique et les conversions qu'elle a opérées : aucune personne sérieuse ne se laissera prendre à ces phrases sonores qui ne s'appuient sur rien.

CHAPITRE IV.

Ce que pensent les catholiques de la lecture de la Bible.—Leur respect pour ce livre divin est plus profond et plus sincère que celui des protestants.—Nul précepte de lire la Bible.—L'Eglise et la lecture de la Bible en langue vulgaire.—Nécessité d'un interprète infaillible de la Bible.—Wiseman : ce qu'a fait l'Eglise catholique pour conserver la Bible intacte.

1° Les catholiques croient que la Bible renferme la parole de Dieu. C'est pourquoi ils sont pénétrés d'un profond respect pour cette divine parole. Lorsqu'on lit le saint Evangile à l'Eglise, tout le peuple se tient debout, et fait le signe de la croix sur le front, sur la bouche et sur le cœur, pour montrer qu'il ne veut pas en rougir, qu'il veut le professer ouvertement et l'aimer ; puis le prêtre baise le texte même.

L'Eglise fait un devoir à tous ceux qui sont dans les ordres sacrés de réciter tous les jours le Bréviaire, qui n'est composé en grande partie que d'Ecriture Sainte. C'est cette vénération extrême qu'elle a toujours eue pour les Livres Saints, qui fait qu'elle les a conservés avec tant de soin, qu'elle les a préservés de toute altération et de toute interprétation erronée, contrairement à la manière d'agir des protestants qui en ont rejeté une partie, qui ont mutilé les autres et

qui en ont faussé le sens naturel et évident de la façon la plus désastreuse. Que de variations étranges, que d'opinions arbitraires, au sujet des Saintes Ecritures, depuis Luther qui appelait l'épître de saint Jacques une *épître de paille*, jusqu'à nos rationalistes modernes qui nient la divinité, l'authenticité ou la véracité de tous les Livres Saints ! Que le lecteur veuille bien juger qui a professé et qui professe encore plus de respect pour la Bible, ou des protestants, ou des catholiques, ou de ceux qui n'en ont plus que des lambeaux épars, ou de ceux qui l'ont conservée intacte.

2° La Bible a pour les catholiques une autorité divine. Aucun catholique n'a encore songé à nier que les Saintes Ecritures fussent la parole de Dieu ; chez nous, personne n'a le droit de rejeter tels livres ou tels textes de la Bible, qui ne lui plaisent pas ou qui ne vont pas à ses idées. Non ; l'uniformité la plus universelle et la plus constante se retrouve sur ce point comme sur tous les autres ; on regarderait comme coupable de profanation et d'impiété celui qui oserait d'une main sacrilége lacérer la moindre partie de ce livre céleste. Les protestants n'en pourraient pas dire autant ; le premier venu, armé des ciseaux d'une critique boiteuse, ou guidé par la passion, le caprice, ou une raison dévergondée, taille à droite et à gauche, commente à sa manière et surtout retranche en maints endroits ; on croirait véritablement voir un professeur de littérature occupé à élaguer de la

composition de son jeune élève les digressions inutiles, les longues périphrases, les expressions ampoulées et de mauvais goût ; c'est ainsi que l'on traite l'œuvre de Dieu. Un jour on avait surpris Luther traduisant ces paroles de l'Ecriture : *justificari hominem per fidem* par : *l'homme est justifié par la foi* SEULE. Pour toute justification de son audacieuse témérité, il fit cette réponse outrecuidante : « Votre papiste prétend faire beaucoup de bruit de cette addition du mot *sola ;* répondez-lui : le Docteur Martin Luther veut que cela soit ainsi, et il dit qu'un papiste et un âne sont la même chose : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas !* Nous ne voulons pas être les disciples des papistes qui regardent comme un péché de falsifier l'Ecriture, mais de leur maître, (1) etc. » Quel langage édifiant pour un chef de religion !

Les catholiques se servent à chaque instant des Livres Saints. Nos prédicateurs commentent invariablement dans leurs instructions quelques textes de l'Ecriture et en font jaillir des pensées lumineuses et salutaires pour le peuple qu'ils veulent diriger. Toutes les thèses de la théologie dogmatique et morale, bien qu'appuyées sur l'enseignement constant de l'Eglise, reposent généralement aussi sur des passages de la Bible. Qu'on ne vienne donc plus nous accuser d'amoindrir l'autorité des Ecritures, ou de les regarder comme inutiles.

(1) Döllinger, *La Réforme*, t. III, p. 148.

3° Nous croyons et enseignons toutefois que la lecture de la Bible n'est nullement nécessaire à tous les fidèles pour opérer leur salut (1). Il n'est question ici que des simples fidèles, et non pas des pasteurs de l'Eglise qui doivent être les gardiens de la science sacrée ; la lecture et la méditation des Saintes Ecritures leur sont fréquemment recommandées. Mais pour les fidèles, d'où cette nécessité de lire la Bible tirerait-elle son origine ? Serait-ce de la nature même des Livres Saints ? Evidemment non ; car à toutes les époques de l'histoire du monde, même pendant les siècles qui précédèrent l'existence de la Genèse, les hommes purent se sauver sans la lecture de la Bible. Osera-t-on dire que, même depuis que le canon des Ecritures a été complété, il n'y ait un grand nombre de personnes ignorantes qui se soient sanctifiées, sans avoir cependant jamais vu un seul exemplaire du Livre sacré ? Il serait ridicule de prétendre pareille chose, puisque, d'après le témoignage de saint Irénée, beaucoup de chrétiens barbares et ignorants, professaient, sans le secours des Ecritures, la véritable foi et y conformaient leur conduite.—Dira-t-on que la piété, la foi, la sainteté ne peuvent ni se maintenir, ni progresser sans le secours de la Bible ? Mais la foi vient par *l'audition* (*fides ex auditu*) ; et que de moyens les fidèles n'ont-ils pas de connaître leur foi, instructions, exhortations, sermons, livres ascétiques, etc. !

(1) Perrone, *Prælect. theolog.* vol. II, part. II, p. 217-228.

N'y aurait-il pas du moins quelque précepte divin ou ecclésiastique qui astreigne les fidèles à la lecture du texte sacré? Aucun; et je n'en veux d'autre preuve que l'impossibilité où ont été réduits nos adversaires d'en produire un seul, quoiqu'on les ait bien souvent sommés de le faire. Nous voyons bien que quelques Pères *conseillent* parfois de lire la Bible; mais nulle part ils n'insinuent un précepte quelconque; souvent même ils excluent manifestement la nécessité des Ecritures. Les conciles sont encore plus explicites sur ce point; on voit, en effet, qu'ils en ont, en certaines circonstances, défendu la lecture en langue vulgaire : tels sont, entre autres, les conciles de Narbonne, de Toulouse, de Cambrai, de Malines, etc.

4° L'Eglise et les Souverains Pontifes n'ont jamais prohibé aux fidèles d'une manière générale la lecture de la Bible en langue vulgaire, mais ils l'ont tantôt désapprouvée, tantôt approuvée, suivant les circonstances des temps, des lieux ou des personnes, et pour la plus grande utilité du peuple chrétien. C'est là une question disciplinaire, qui est par conséquent variable. Jusqu'au moyen-âge les Saintes Ecritures, traduites en langue vulgaire, étaient laissées entre les mains des personnes capables de les lire. Mais comme à cette époque (XIIIe siècle), et surtout à l'origine du protestantisme, l'hérésie commençait à corrompre la parole de Dieu, à en fausser le texte et le sens suivant le caprice du moment, et à proclamer la nécessité

absolue de la lire, le Pape Pie IV, voulant remédier à un désordre si funeste, donna la quatrième règle de l'Index par laquelle il défendit sous des peines sévères la lecture de la Bible en langue vulgaire ; toutefois cette défense ne s'étendit jamais à tous les fidèles indifféremment, puisque le Pape laissa à l'évêque ou à l'inquisiteur à juger de l'utilité ou des inconvénients de cette lecture dans les différents cas. Comme il y eut abus dans la concession de ce privilége, Clément VIII restreignit à la S. Congrégation de l'Index le pouvoir de l'octroyer.

Mais toutes les fois que la lecture de la Bible en langue vulgaire a paru utile, les Souverains Pontifes, loin de la réprouver, l'ont fortement encouragée. Naturellement ils avaient toujours le soin de s'assurer de l'exactitude des versions et de l'addition de notes convenables aux endroits les plus difficiles. Ils ont donné leur approbation ou leur encouragement aux différentes traductions qui ont été faites de l'Ecriture en allemand, par d'Allioli, en italien, par Martini, en espagnol, par le P. Scio, en français, par Glaire, en polonais, par Wich, etc. C'est dans la lettre qu'il écrivit concernant la version de l'archevêque de Florence, Martini, que le Pape Pie VI disait en parlant des Saints Livres : « Telles sont les sources abondantes qui *doivent être ouvertes à chacun* pour y puiser la sainteté de la morale et de la doctrine, etc ». Avant même que le nom de *protestant* fût connu en Europe, on avait déjà publié plusieurs centaines d'édi-

tions de la Bible ; dans toutes les parties de l'Europe catholique elles circulaient en toute liberté ; enfin, il en existait déjà environ deux cents versions en langue vulgaire. De tout ceci il est facile de conclure que l'Eglise et les Papes n'ont jamais défendu, d'une manière générale et absolue, la lecture de la Bible, mais seulement dans des circonstances particulières où la prudence et le bien spirituel des fidèles l'exigeaient. (1)

5° Jésus-Christ, en permettant qu'une partie de sa doctrine fût consignée dans un livre, ne l'a pas livrée aux disputes, aux passions, aux préjugés et à l'ignorance des hommes, sans établir un tribunal suprême qui pût et dût dirimer les controverses inévitables en pareille matière : ce tribunal, c'est l'Eglise enseignante qu'il a lui-même fondée et qu'il a chargée d'enseigner, de garder et de propager toute sa doctrine, écrite ou non écrite, sans aucune distinction. Chaque fois donc que la doctrine est attaquée, et que l'erreur menace d'altérer le dépôt de la foi qui lui a été confié, elle parle, elle repousse l'erreur avec une énergie divine et affirme la vérité pure et simple ; elle éclaircit les difficultés bibliques, elle définit le sens précis de certains textes et toujours elle fait main basse sur les fausses interprétations. Les sentences rendues par l'Eglise doivent être reçues avec soumission et respect, comme étant l'expression de l'infaillible vérité qui a dit : « Celui qui vous écoute, m'écoute,

(1) Voyez Perrone, *Prælectiones theologicæ*, vol. II, p. II, p. 229, etc., Rome, 1842.

et celui qui vous méprise, me méprise. »—« Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain. »

Il convenait d'ailleurs qu'il en fût ainsi, si le divin Législateur voulait conserver à son œuvre le caractère d'unité et d'immutabilité qui lui est essentiel. De même qu'un code de lois humaines, quelque clair qu'il soit, n'est jamais abandonné à la libre interprétation de chacun, mais qu'il y a toujours des magistrats et des tribunaux chargés de décider les contestations qui s'élèvent sur le sens de ces lois, de même aussi le Législateur suprême ne pouvait manquer de mettre un frein au dévergondage de l'esprit humain, toujours disposé à adapter tout, même les lois divines, aux caprices, aux passions, aux besoins du moment.

Qu'on ne nous dise pas cependant, que nous mettons par là l'autorité de l'Eglise au-dessus de celle de l'Ecriture ou de la parole de Dieu. Nullement ; en agissant ainsi, nous ne faisons que préférer *l'interprétation que l'Eglise* nous donne de la parole de Dieu écrite, à *l'interprétation que nous en donnerions nous-mêmes*. En cela, nous montrons moins de présomption que les protestants, qui préfèrent leur interprétation privée à celle de l'Eglise, à celle de tous les catholiques réunis, et même à celle de tous les réformés qui ne pensent pas comme eux. Pour nous, l'Eglise est une autorité *divine* et toujours vivante, qui juge du sens de la parole de Dieu écrite ;

nous ne plaçons donc pas l'autorité de l'homme au-dessus de celle de Dieu. Quand un juge donne une interprétation d'une loi un peu obscure, personne n'est assez sot pour croire que le juge revêt par là même une autorité supérieure à celle de la reine ou du parlement qui a porté cette loi.

6° Cette sollicitude extrême que l'Eglise manifeste pour les Ecritures s'explique facilement. Comme elle est intimement convaincue que les Livres Saints contiennent la parole de Dieu aux hommes, que ces mêmes Livres sont confiés à sa garde et que la perversité humaine peut facilement en corrompre et la lettre et l'esprit, elle veille sur eux avec toute la sollicitude d'une mère sur le berceau de son enfant; elle écarte les téméraires qui voudraient porter une main sacrilége sur le précieux dépôt qu'elle a reçu de Dieu ; elle empêche que l'or pur de la parole divine ne soit changé en un vil métal ; en un mot, elle use d'un droit incontestable, en même temps qu'elle remplit vis-à-vis de l'humanité le plus impérieux de tous les devoirs.

Avant de sortir de cet important sujet, je veux rapporter les belles paroles du Cardinal Wiseman, de cet homme si éminent, dont les catholiques d'Angleterre et du monde entier déploreront longtemps la perte. Cette citation est un peu longue, mais elle complète si bien la question que je traite actuellement qu'on me saura gré, j'en suis sûr, de ne l'avoir pas omise. « On dit et l'on répète que les catholiques

n'aiment pas l'Ecriture sainte ; que leur Eglise n'aime pas la parole de Dieu, qu'elle voudrait pouvoir la supprimer et mettre la lumière divine sous le boisseau pour l'éteindre. L'Eglise catholique n'a ni amour, ni estime pour la parole de Dieu ! Est-il une autre Eglise qui place plus haut l'autorité des Ecritures ? Est-il une autre Eglise qui, comme la nôtre, établisse la règle qu'elle veut imposer aux hommes sur les paroles mêmes de ce livre sacré ; et, par conséquent, est-il une Eglise qui ait un intérêt aussi grand à conserver et à enseigner cette parole ? Ceux qui ont été élevés dans la religion catholique le savent ; en effet, c'est, les Saintes Ecritures à la main, que l'Eglise réclame cette autorité, précieux et divin legs de son fondateur. Aussi non-seulement elle a aimé, elle a chéri l'Ecriture, mais elle s'est montrée jalouse de la sainte intégrité du livre de Dieu, à un point que n'a jamais pu atteindre le zèle des autres communions chrétiennes.....

«Et d'abord, c'est elle qui a recueilli les divers fragments des auteurs inspirés et qui les a réunis de manière à en former un ensemble. A ceux qui diraient le contraire je répondrais que le principe de l'unité catholique a seul pu amener les diverses Eglises à se communiquer les livres et les lettres adressées à chacune d'elles par les Apôtres, et que c'est seulement grâce à cette communication que le canon des Ecritures a été formé. Puis n'est-ce point elle encore qui a employé les copistes par centaines, par milliers,

à transcrire la parole de Dieu ? et ces magnifiques exemplaires, éclatants d'or et de pourpre, n'ont-ils pas survécu au naufrage des empires, pour témoigner du respect de l'Eglise catholique pour le livre qu'elle multipliait par ces splendides copies ? N'a-t-elle point fait, en outre, un précepte de l'étude des Ecritures dans toutes les communautés religieuses, dans toutes les universités, dans tous les colléges ecclésiastiques ? N'a-t-elle point voulu qu'en tous lieux, en tous temps elles fussent enseignées ? Dans tous les siècles, n'a-t-elle point enfanté des hommes de science et de piété, qui ont consacré leurs labeurs à faciliter l'intelligence des Ecritures, par des commentaires pleins d'érudition, et par des expositions nettes et précises qui en popularisaient la connaissance ? Dans ces âges qu'on appelle âges de barbarie, n'y avait-il point des savants hommes, comme Alcuin et Lanfranc, qui consacraient la plus grande partie de leur vie à éliminer du texte sacré les fautes et les erreurs qui s'y étaient accidentellement glissées ? N'est-ce point à la persévérance de cette sollicitude que nous devons l'existence des Ecritures ?.....

« Avant qu'aucune version protestante de la Bible, quelle que fût d'ailleurs la langue, eût été publiée, il existait non pas deux, non pas cinq, non pas dix, mais d'innombrables traductions des Ecritures ; non pas des traductions manuscrites, mais des traductions imprimées et publiées pendant le court espace de temps qui s'écoula entre l'invention de l'impri-

merie et l'avènement du protestantisme. Comme l'opinion contraire s'est répandue jusque parmi les catholiques, je sens le besoin d'étayer mon assertion en citant quelques faits à l'appui.

« Prenons l'Allemagne, par exemple. Un ministre, qui se fit remarquer parmi les plus ardents promoteurs du jubilé protestant, parle de la version de Luther comme de la première qui ait été publiée en Allemagne. Il se contente de dire que, « vers l'année « 1446, une traduction, dont l'auteur est resté in- « connu, fut imprimée en Allemagne ; qu'à peine la « réforme eût-elle commencé, que Luther médita une « traduction nouvelle [1] ». Et il ajoute, quelques lignes plus bas : « qu'outre les traductions faites par « les protestants, il y en eut aussi de composées par « les théologiens catholiques, et que quelques-unes « de ces dernières parurent presque aussitôt que celle « de Luther ». Maintenant, pour vous faire juger quelle est l'exactitude de ces allégations, je me bornerai à mettre sous vos yeux une énumération des traductions catholiques et des éditions qui en ont été publiées avant la traduction de Luther, commencée en 1523, mais qui ne fut terminée qu'environ onze ans plus tard.

« En premier lieu, il existe encore aujourd'hui un exemplaire d'une traduction imprimée si anciennement qu'il ne porte point de date ; car on sait que les premiers livres imprimés ne portaient ni date, ni

(1) Horne, vol. II.

mention des presses d'où ils sortaient. En second lieu, une traduction catholique de la Bible fut imprimée par Fust, en 1472, près de soixante ans avant que la traduction de Luther fut parachevée ; une autre avait paru en 1467 ; une quatrième en 1472, et une cinquième en 1493. A Nuremberg, il y eut une version publiée en 1477, qui eut trois éditions successives, avant que la traduction de Luther parût. Il en parut une à Augsbourg, dans la même année, qui eut huit éditions, toujours avant qu'il fut question de celle de Luther. A Nuremberg, Koburg en publia une en 1483 et en 1488 ; il y en eut une encore à Augsbourg, qui parut en 1518 et fut publiée de nouveau en 1524, dans la même année où parurent les premiers livres de la traduction de Luther. Les éditions de cette dernière version d'Augsbourg se sont succédé si nombreuses jusqu'au temps où nous sommes, que je n'entreprendrai pas de vous en indiquer le chiffre.

« En Espagne, une traduction de la Bible parut en 1478, avant le travail de Luther, et presque avant sa naissance. En Italie, dans le pays le plus directement soumis à la domination papale, les Ecritures furent traduites par Malermi à Venise, en 1471, et cette version eut dix-sept éditions consécutives avant la fin du siècle, et trente-trois avant l'apparition de la Bible de Luther. Une seconde version d'une partie des Ecritures fut publiée en 1472, une troisième à Rome, en 1471, une quatrième, par

Brucciolli, à Venise, en 1532, et une édition revue et corrigée, par Marmochini, en 1538, deux ans après que Luther eut complété la sienne. Et toutes ces traductions de la Bible furent publiées, non-seulement avec les approbations et les autorisations ordinaires, mais avec celle de l'inquisition, qui approuva qu'elles fussent publiées, distribuées et répandues.

« En France, une traduction fut publiée en 1478 ; une autre, par Ménand, en 1484 ; une autre, par Guiars de Moulin, en 1487 : on pourrait plutôt appeler celle-ci une histoire de la Bible ; enfin une dernière, par Jacques Lefebvre, en 1512. Cette dernière eut plusieurs réimpressions.

« Une traduction de la Bible, en langue flamande, fut publiée à Cologne en 1475, et, avant 1488, elle avait obtenu trois éditions ; une seconde traduction parut en 1518.

« Il y eut aussi une traduction bohémienne publiée en 1488, et trois fois réimprimée avant Luther, sans parler encore des versions orientales. En Angleterre, il est connu qu'il y avait des traductions de beaucoup antérieures à celle de Tyndal et de Wicklef. Sir Thomas More a fait observer que la sainte Bible, longtemps avant les jours de Wicklef, fut traduite en anglais et fut lue par les fidèles avec une grande dévotion et un grand fruit ; et, si l'Ecriture Sainte fut si peu répandue, il faut l'attribuer à

l'insuffisance des moyens mécaniques et au petit nombre des personnes qui savaient lire.

« J'ai rappelé ces faits pour montrer combien est erronée l'assertion de ceux qui prétendent que c'est la réforme qui a donné l'essor aux traductions de la Bible, combien est injuste cette accusation si souvent renouvelée contre l'Eglise, d'avoir fait ses efforts pour ôter l'Ecriture sainte des mains du peuple ; mais remarquez le changement qui s'est opéré à cet égard : les Saintes Ecritures ont été répandues parmi les fidèles ; elles auraient pu continuer à l'être, si de dangereuses doctrines venant à s'élever, on n'avait pas enseigné aux hommes à secouer le principe de toute autorité, et à s'établir juges suprêmes en matière de religion ; système que nous avons vu enfanter tant et de si effroyables conséquences, qu'il n'est pas étonnant que, par une précaution disciplinaire, on ait arrêté pour un temps la diffusion des Ecritures, devenues dangereuses en présence de ce mauvais principe. Sir Thomas More fait observer, avec raison, qu'en se rapportant à l'acte du parlement relatif à cet objet, on trouve que ce n'est pas l'autorité ecclésiastique, mais l'autorité civile qui intervint la première. Ce fut lorsque les Ecritures commencèrent à être lues et commentées sous l'inspiration de ce mauvais principe, au temps de Wicklef, qu'on vit naître cette doctrine que les magistrats de l'ordre civil perdaient toute leur autorité lorsqu'ils avaient commis un crime, et qu'aucun homme ne pouvait exercer légitimement

aucune juridiction civile ou ecclésiastique, s'il était en état de péché. Lorsque ces doctrines eurent armé les bras des fanatiques contre l'ordre social, l'autorité civile appela à son secours l'Eglise ; et, cependant, dans le premier moment, l'Eglise ne prohiba point la diffusion des Ecritures » (1).

Ces observations sont plus que sufffsantes pour mettre à néant cette tirade, plus poétique que conforme à l'histoire, du Rév. Dr. Cook : «All are not Apostles ; *all are not Luthers to bring a hidden Gospel to light ;* all are not Knoxs to convert a nation...» (2)

(1) *Conférences sur les doctrines*, etc., p. 74-78.
(2) *Morning Chronicle*, 15 février 1872.

CHAPITRE V.

L'unité de foi est radicalement impossible dans le protestantisme.—L'unité, caractère propre de la vérité.—Jésus-Christ et les Apôtres recommandent l'unité.—Elle est impossible sans une autorité infaillible.—Unité de foi et de communion des Eglises particulières chez les catholiques, sous l'autorité suprême et infaillible des Papes.—Le protestantisme reconnaît sa désorganisation et ses divisions. —L'arc-en-ciel protestant.

Le caractère propre et essentiel de la vérité, c'est d'être une et indivisible. Elle ne varie pas avec les pays, avec les temps, avec les individus ou les circonstances; elle n'est pas d'une manière *au-delà des monts*, et d'une autre manière *en-deçà des monts ;* elle est immuable, permanente, indivisible comme Dieu lui-même. Donc si Dieu, qui est la vérité par essence, a révélé au monde une religion, elle doit être nécessairement vraie, de même qu'elle doit être identique en tous temps et en tous lieux. Etre indifférent à telle ou telle forme de religion, aimer à y trouver *les nuances de l'arc-en-ciel*, c'est proclamer que Dieu, vérité infinie, est indifférent pour le vrai comme pour le faux ; c'est déclarer que l'un et l'autre lui sont également agréables ; ou bien encore, c'est reconnaître l'impossibilité d'arriver à

une connaissance certaine de la vérité révélée ; c'est ériger en principe le scepticisme religieux ; c'est jeter le désespoir dans les âmes.

Il n'est peut-être aucun point de doctrine sur lequel Jésus-Christ et les Apôtres aient tant insisté que sur l'unité de foi et de communion requise entre les chrétiens. Jésus se représente sous la figure d'un bon et vigilant pasteur qui prend soin de son cher troupeau. « Je suis, dit-il, le bon pasteur, et je connais mes brebis et mes brebis me connaissent..... Mais j'ai d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie ; et il faut que je les amène, et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur » (1). Ce Dieu infiniment parfait n'enseigne pas des doctrines qui se contredisent ; il n'enseigne pas la vérité et le mensonge, le *oui* et le *non*. Donc si ces brebis écoutent sa voix, elles seront unies dans la profession d'une même croyance, d'une même foi. Si elles ne forment qu'un seul troupeau sous un pasteur unique, elles doivent donc être toutes dans une même communion et n'être soumises qu'à une seule et même autorité. Or, ce troupeau unique qui n'est autre que l'Eglise universelle, a été confié par Jésus-Christ à un seul pasteur suprême et visible, lorsqu'il dit par trois fois à l'Apôtre saint Pierre : « Pais mes agneaux ; pais mes brebis » (2).

Cette unité n'est pas moins fortement inculquée et

(1) Joan. X, 14, 16.
(2) Joan. XXI, 16, 17.

recommandée par l'Apôtre saint Paul, lorsqu'il appelle l'Eglise *le corps de Jésus-Christ* (1), et qu'il veut que nous demeurions dans une parfaite union, dans une juste subordination, comme les membres du corps le sont les uns vis-à-vis des autres. « Vous êtes, écrit-il aux Corinthiens (2), le corps du Christ et les membres les uns des autres, » c'est-à-dire que chacun d'eux en particulier est un membre de ce corps. Il avait développé auparavant la même pensée en ces termes : « Car, comme le corps est un, quoique ayant beaucoup de membres, et que tous les membres du corps, quoique nombreux, ne soient cependant qu'un seul corps : ainsi est le Christ. Car nous avons tous été baptisés dans un seul esprit, pour former un seul corps, soit juifs, soit gentils, soit esclaves, soit libres..... Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais beaucoup. Si le pied disait : Puisque je ne suis pas main, je ne suis pas du corps ; ne serait-il point pour cela du corps?.... Dieu a placé dans le corps chacun des membres, comme il a voulu. Que si tous n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps ? Il y a donc beaucoup de membres, mais un seul corps. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de ton office ; ni la tête dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires, etc. » Il est donc bien évident que tous les membres de l'Eglise, —corps mystique de Jésus-Christ,—doivent avoir

(1) Eph. IV, 12.
(2) Cor. XII, 27.

entre eux cette parfaite union que l'on admire entre les membres du corps humain, qui participent à la même nourriture corporelle, qui sont tous animés par une seule et même âme, et qui sont tous subordonnés ou coordonnés les uns aux autres. « Soyez tous, écrit le grand Apôtre (1), *un seul corps et un seul esprit*, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, *une seule foi*, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous qui est au-dessus de tous, au milieu de toutes choses et en nous tous. » Plus loin (2), il exprime le désir « que nous parvenions tous à *l'unité de la foi* et de la connaissance du Fils de Dieu.... et que nous ne soyons point emportés ça et là à tout vent de doctrine, par la méchanceté des hommes, par l'astuce qui entraîne dans le piége de l'erreur. » Ailleurs c'est Jésus-Christ lui-même qui compare son Eglise à *un royaume*, à *une cité*, à *une maison*, à *une famille*, à *un bercail*, etc. ; c'est au moyen de ces figures qu'il nous fait connaître la nécessité de l'unité et de la subordination dans son Eglise (3).

Mais comment Jésus-Christ réunira-t-il et contiendra-t-il tous les peuples dans une même foi, dans une seule communion ? Comment pourra-t-il réussir à former de tous ces membres un corps parfait ?

(1) Ephes. IV, 45,

(2) Ephes. IV, 13, 14.

(3) Cf. Mt. V, 15 ; Joan. X ; XVII, 11 ; I Cor. XII, 13 ; Mt. VII, 24, etc.

Supérieur à tous les temps et à tous les lieux, il se substitue sur la terre une autorité infaillible, des Apôtres pour enseigner partout la même doctrine, les mêmes dogmes, tout ce qu'il leur avait prescrit lui-même, et pour administrer les mêmes Sacrements, et en particulier le baptême par lequel chacun pourra devenir membre de son corps mystique ; puis il leur envoie le Saint-Esprit pour leur enseigner toute vérité.

Les Apôtres, fidèles à l'ordre de leur divin Maître, prêchent partout la même doctrine. Ils fondent plusieurs Eglises, mais la foi qu'ils enseignent, est absolument identique en tous lieux. Nous disons encore souvent dans le langage ordinaire : les Eglises de France, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, du Canada, de même que l'Apôtre saint Paul fait mention, lui aussi, de plusieurs Eglises dans ses diverses épitres. Mais cela ne veut nullement dire, comme voudraient le faire croire certains protestants, que ces Eglises eussent des symboles de foi différents. Non ; ce que saint Paul prêchait à Ephèse, à Athènes, à Corinthe, à Philippes, saint Pierre le prêchait à Rome, saint Jacques à Jérusalem, et les autres dans les diverses contrées de la terre. C'est ce que nous retrouvons à toutes les époques de l'existence de l'Eglise catholique ; parcourez le monde entier, allez au Japon, aux Indes, à la Chine, en Afrique, en Europe, en Amérique, en Océanie ; pénétrez dans les temples ; interrogez le clergé et les fidèles ; toujours

et partout, vous entendrez la même profession de foi ; vous les verrez administrer les mêmes sacrements ; vous les trouverez tous soumis à leurs évêques, et par là même au chef de l'Eglise universelle, au Souverain Pontife, successeur de l'Apôtre saint Pierre ; le symbole de foi que chante le Pape sous les voûtes de la basilique Vaticane, est le même qui se chante du fond du cœur par tous les catholiques de l'univers.

Comme on le voit, l'unité est inhérente à la constitution, à la règle de foi de l'Eglise catholique ; quiconque refuse à son autorité infaillible l'obéissance qu'il lui doit, se trouve par là même exclu de son sein, et cesse d'être un de ses membres. Ainsi donc quelqu'un peut bien se séparer *de* l'Eglise catholique, mais il ne peut pas se séparer *dans* l'Eglise catholique : ce serait un contre-sens. Que ce soit un empereur, un prince, un évêque ou un simple fidèle, il ne fait plus partie de l'Eglise du moment qu'il répudie sciemment une doctrine qu'elle a définie. Mais il en est tout autrement chez les partisans de la fausse Réforme ; il n'y a pas de limites dans la négation ; on peut tout nier et demeurer protestant, pourvu toutefois qu'on n'ose jamais affirmer que la Bible contient l'institution divine d'une Eglise infaillible.

Beaucoup de protestants sincères n'ont pas hésité à reconnaître que Jésus-Christ veut l'unité dans son Eglise. Les premiers réformateurs surtout insistaient fortement sur ce point, déclarant que se séparer de

l'Eglise, c'était renier Jésus-Christ, c'était commettre un attentat des plus atroces (1). Leurs livres symboliques contiennent la profession de foi *en une seule Eglise, dans laquelle règne l'unité.* « Je défie, disait Samuel Parker (2), de me montrer un article plus impérieusement prescrit, aussi fréquemment recommandé que le maintien de l'unité parmi les chrétiens. — « Quant au péché de diviser l'Eglise, nous conviendrons sans peine que c'est un crime des plus graves et des plus énormes comme des plus odieux » (3).

Les efforts que les protestants de toutes les dénominations ont faits à diverses époques pour formuler des symboles, des professions de foi communes, demeureront comme un monument éternel de leur adhésion à la doctrine chrétienne de l'unité de l'Eglise, en même temps qu'un témoignage authentique de leur impuissance à la produire en pratique. Suivant l'expression d'un célèbre réformé, l'unité protestante *est hachée en mille pelotons.*

Comment pourrait-il en être autrement? Comment sans une autorité vivante et infaillible arriverait-on à l'unité doctrinale ? Tant que le protestantisme n'aura d'autre règle de foi que la lettre morte de l'Ecriture, chacun sera libre de croire ce qu'il voudra et comme il le voudra. La raison plus ou moins

(1) Calvin, *Institut.* l. IV.

(2) *Religion and loyalty,* 1684.

(3) *Serious enquiry into the causes of the neglect of the protestant religion.*

éclairée, plus ou moins sous l'empire de systèmes préconçus, pourra toujours penser et juger différemment de ce qu'on pense et juge ailleurs ; elle pourra nier le lendemain ce qu'elle avait affirmé la veille. Si le code de lois, même le plus clair que vous puissiez imaginer, se prête à bien des interprétations diverses et soulève des conflits d'opinions que l'autorité seule du juge peut faire disparaître, que sera-ce de la Bible, qui est loin d'être claire et intelligible pour tous ?

Mais pour conserver intacte l'unité de l'Eglise, il ne suffit pas d'une autorité vivante, il faut encore qu'elle soit infaillible ; car une autorité qui peut se tromper ne saurait jamais s'imposer aux intelligences et aux volontés, de manière à commander leur assentiment absolu à ses décisions ; il sera toujours permis de les examiner, de les rejeter comme entachées d'erreur, et dès lors l'unité devient radicalement impossible. Qu'on ne se fasse donc pas illusion ; tout en proclamant que Jésus-Christ a certainement voulu l'unité dans les croyances de son Eglise, qu'on reconnaisse donc que cette unité ne sera toujours qu'une pure chimère pour toutes les sociétés auxquelles ne présidera pas le vrai principe d'unité, l'autorité vivante et infaillible de l'Eglise du Christ.

Il est absolument indubitable que le protestantisme, avec son libre examen et même avec une autorité faillible, n'a pas en soi la vertu d'amener les peuples à l'unité religieuse. Appuyé sur une base aussi mobile,

on ne peut qu'être emporté à tout vent de doctrine, être jeté d'écueil en écueil, sans pouvoir jamais avoir la certitude d'arriver au port de la vérité. De combien d'âmes ne pourrait-on pas écrire l'émouvante, mais dangereuse Odyssée à travers le labyrinthe de la Réforme ?

Non-seulement le principe fondamental du libre examen renferme en soi la possibilité de l'erreur, de la désunion, du fractionnement à l'infini, mais il a déjà *de fait* produit ces funestes résultats. C'est ce que tous les protestants n'ont pu s'empêcher de constater et de déplorer, sans pouvoir cependant trouver un remède au sein de leur Eglise ; il faudrait aller la demander au catholicisme, à sa divine autorité qu'ils ont répudiée depuis le seizième siècle.

Ecoutons le langage de quelques-uns de leurs chefs : « Il ne faut pas, dit Vinet, pasteur à Genève (1), que trois siècles de *vie extérieure* fassent illusion au protestantisme. Il vit encore de la première et vigoureuse impulsion qu'il a reçue au seizième siècle ; il vit de ses antécédents politiques ; il vit de l'élément de la nationalité. Mais cette impulsion s'épuise. Les poutres de la charpente se déjoignent. L'édifice craque de toute part. Les forces accessoires et auxiliaires se retirent. Le protestantisme reste seul et désorganisé..... Il y a des protestants ; il n'y a plus de protestantisme..... Ce n'est donc pas seulement en principe, c'est en fait, c'est d'une manière fla-

(1) *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, p. 495.

grante que ce royaume est divisé contre lui-même. » Ailleurs il dit que « le protestantisme n'est que le lieu d'une religion, qu'il ne fut pas d'abord un principe, mais un fait ; ce ne fut pas protestantisme, mais protestation..... La séparation n'était qu'un *remède*, que plusieurs ont pris pour un *aliment*. Etrange régime ! il faut l'avouer » (1).

« L'Eglise luthérienne, dit Froeseisen, au point de vue de ses fractions diverses, ressemble à un ver coupé en mille morceaux, dont chacun s'agite tant qu'il lui reste un peu de vie, mais qui finit par mourir » (2).

« Si Luther sortait de son tombeau, dit Reinhard, il lui serait impossible de reconnaître pour membres de son Eglise les docteurs qui se disent ses successeurs » (3).

« La différence, ajoute Augusti, entre les anciens et les nouveaux protestants, est si grande, que si Luther revenait, il protesterait solennellement contre le nouveau protestantisme, de même que, plus d'une fois, les nouveaux théologiens protestants ont exprimé la résolution de délivrer le protestantisme de la tyrannie de Luther » (4).

« Ce n'est pas *une* Eglise, dit Planck, ce sont *des* Eglises que nous avons » (5).

(1) Ibid. p. 180.

(2) *Discours de réception au doctorat*, Strasbourg, 1713.

(3) *Homélie pour l'anniversaire de la Réforme*, 1810.

(4) *Souvenirs de l'histoire de la réforme allemande*, 1814, c. 2, p. 727.

(5) *Situation du parti catholique et protestant*, 1816.

« On voit, reprend Lehman, et on conçoit le protestantisme ; mais on ne voit nulle part *une Eglise protestante* » (1).

« Avouons-le franchement, dit une revue protestante, notre Eglise est déchirée à l'intérieur autant qu'à l'extérieur ; elle est divisée de principes et d'opinions au dedans comme au dehors d'elle-même ; elle est partagée en sectes sans nombre, en fractions de fractions à l'infini » (2).

Il serait facile de multiplier indéfiniment les citations analogues ; les plus zélés partisans de la réforme constatent avec douleur que leur Eglise est un édifice tout vermoulu, qui menace ruine ; il leur semble parfois, et avec raison, qu'ils sont comme abandonnés à la fureur des flots, n'ayant pour les séparer de l'abîme que les débris d'un navire naufragé : terrible situation qui leur arrache des larmes amères et parfois des cris de terreur et de désespoir.

Certains protestants font cependant bonne contenance ; ils avouent franchement que l'unité doctrinale est impossible chez eux ; mais ils prétendent justifier l'existence des milliers de sectes qui s'agitent sur la surface du globe en affirmant que Jésus-Christ n'exige pas cette unité ; ils vont même jusqu'à assimiler la diversité de leurs doctrines aux mille nuances de couleurs qui donnent à l'arc-en-ciel toute sa radieuse beauté. Ils feignent d'ignorer ou de ne pas

(1) *Aspect et danger du protestantisme*, 1810.
(2) *L'Idée*, revue trimestrielle, 1835.

comprendre que Jésus-Christ, vrai Dieu et la vérité même, ne peut pas chérir l'erreur, ne peut pas la tolérer, ni sympathiser avec elle, sous quelque nuance, sous quelque forme qu'elle se présente. Il y a une opposition invincible, essentielle entre le vrai et le faux, entre Dieu, vérité absolue et l'erreur ; comment se pourrait-il faire qu'il se complût dans ce qui est la négation de sa divine essence ? En outre, une comparaison n'est pas une preuve ; et l'arc-en-ciel, si beau dans l'ordre physique à cause de l'harmonie des couleurs, peut être, dans l'ordre intellectuel, un monstre hideux. Il faudrait, avant tout, démontrer clairement que Jésus-Christ a pu vouloir et a voulu en réalité cette étonnante diversité de doctrines ; c'est ce qu'on ne pourra JAMAIS faire, puisque ce serait nier le caractère divin du Christ, anéantir l'objet de sa mission dans le monde, et donner un démenti formel à la doctrine de l'unité consignée en maints endroits de l'Ecriture.

Les Révérends Doudiet (1) et Burns (2) ont la délicatesse de nous dire qu'ils préfèrent ces nuances si variées de doctrine à l'uniformité dans l'ignorance et l'obscurité. Laissant de côté l'injure toute gratuite qu'ils nous font et qu'il serait bien facile de rétorquer, je me contenterai de leur demander des preuves de cette ignorante et obscure uniformité dans le catholicisme. Peut-être s'apercevront-ils un jour que ce

(1) *Morning Chronicle*, 15 février 1872.
(2) *Morning Chronicle*, 27 février 1874.

qu'ils appellent maintenant *ténèbres* n'est autre chose que la pure lumière du soleil de l'infinie vérité qui ne cesse de nous éclairer, de nous donner la chaleur, le mouvement et la vie, tandis que leur arc-en-ciel ne doit son apparente beauté qu'à certains rayons du soleil et n'a toujours qu'une existence tout à fait éphémère.

CHAPITRE VI.

Les résultats du protestantisme.—L'autorité civile substituée à l'autorité religieuse du Saint-Siége ou asservissement de l'Eglise à l'Etat.—Le scepticisme religieux.—Le rationalisme.

La vérité ou la fausseté d'une doctrine peut se déduire de plusieurs manières, suivant le point de vue auquel on se place pour en faire l'étude. Le lecteur a déjà pu se convaincre de la fausseté du principe fondamental qui régit le protestantisme, en constatant qu'il est en opposition évidente avec la volonté de Jésus-Christ, qu'il ne peut par lui-même donner aucune certitude en matière de foi, qu'il détruit nécessairement l'unité doctrinale et aboutit en définitive à l'individualisme. Nous allons encore le considérer dans quelques-uns de ses principaux et funestes résultats, afin d'en faire voir davantage le venin mortel à tous les protestants sincères.

Le protestantisme a proclamé sur tous les tons la liberté religieuse, la liberté individuelle, l'exclusion de toute autorité spirituelle et en particulier de celle du Pape ; et cependant il n'y a peut-être pas une seule hérésie qui ait travaillé davantage à asservir les consciences, à fouler aux pieds la liberté ; le pouvoir religieux qu'exerçait le Vicaire de Jésus-

Christ a été transféré aux chefs de la société civile ; tous ces grands mots de *liberté des cultes*, *d'affranchissement des consciences* n'étaient destinés qu'à voiler les chaînes de l'esclavage. En effet, comment a-t-on cherché à retarder l'action trop rapide de ce principe dissolvant du libre examen ? Comment a-t-on implanté l'hérésie en Europe ? Par quoi a-t-on remplacé l'autorité du Pape qu'on voulait à tout prix éliminer ? Par l'autorité civile en général ; en Allemagne, par les princes de l'Empire ; en Suisse, par les conseils cantonnaux et par le grand Conseil de Berne ; en Angleterre, en Danemark, en Suède, par les rois et les parlements ; en Russie, par le Czar ; en Turquie, par le Sultan. L'hérésie ne voulait plus de la tutelle bienfaisante de l'Eglise ; elle considérait le Souverain Pontife comme un souverain étranger, usurpant le domaine des âmes ; mais en se soustrayant à l'autorité légitime, elle devait nécessairement chercher ailleurs un point d'appui, pour se protéger contre une ruine prochaine et inévitable ; elle se fit la servante des rois ; elle chercha à bénéficier des révolutions politiques ; elle prodigua les caresses aux grands seigneurs ; elle rampa et rampe encore devant tous les pouvoirs, qui sont en réalité maîtres de son existence. Dès le principe, elle eut pour grand-prêtre un roi avili, débauché, et pour papesse une reine « qui avait tous les défauts sans avoir aucune des vertus de son sexe, » et qui condamnait même les protestants « qui protestaient autrement qu'elle. »

Depuis ce temps, que de conseils de ministres sans foi, que de parlements athées ont nommé les évêques, résolu les questions de dogme et de discipline, prescrit des jeûnes, réformé le rituel ! N'est-il pas humiliant d'avoir à subir les ordres d'une autorité usurpée, d'un pouvoir qui vient, sans mission aucune, s'imposer aux consciences, façonner à son gré la doctrine du Christ et franchir le seuil sacré des âmes, sur lesquelles il n'a pas le moindre domaine ? Voyez ce qui se passe encore de nos jours, surtout en Prusse, en Suisse et en Russie ; y eût-il jamais Pape qui se conduisit avec un arbitraire aussi odieux ? Y eût-il jamais tyrannie plus insupportable, pesant sur la conscience d'un homme, d'un chrétien ? Et l'on vient après cela vous présenter le protestantisme comme le père et le protecteur-né de toutes les libertés, de la liberté de conscience, de la liberté des cultes, de la liberté de pensée ! N'est-ce pas là une amère dérision ? Les évêques actuels sont bannis, condamnés à de fortes pénalités, jetés en prison, comme aux beaux jours d'Elizabeth ; et pourquoi ? Parce qu'ils ne veulent pas être infidèles à Dieu, à leur devoir, à leur conscience ; et l'on appelle cela de la *liberté !* Ils revendiquent leurs droits religieux, et, au mépris d'une *liberté* tant vantée, on leur donne en échange l'exil ou les cachots ! On proclame à son de trompe l'ère nouvelle de la liberté , on se vante d'en avoir pleine jouissance pour répandre des Bibles falsifiées

en Autriche, en Italie, à Rome même [1]. Mais, en même temps, on multiplie les petits journaux impies, révolutionnaires, injurieux au Pape, aux Cardinaux et au clergé catholique ; on chasse de leurs monastères les religieux et les religieuses, on s'empare de leurs biens, on leur interdit l'enseignement, on astreint les enfants catholiques à fréquenter les écoles du gouvernement et à y puiser des doctrines protestantes ou athées ! En vérité, jamais on n'eût songé autrefois à profaner le beau nom de *liberté*, en l'accolant à un ensemble de faits et à un état de choses qui ne sont en réalité qu'une affreuse tyrannie d'un côté, et une humiliante servitude, de l'autre.

On ne voulait plus du Pape ; son autorité faisait ombrage ; elle troublait le sommeil des rois. Dans un de ces moments de délire, qui se rencontrent parfois chez les peuples comme chez les individus, on décréta la déchéance des Pontifes de Rome ou plutôt on cessa de reconnaître leur suprématie spirituelle. Peu de temps après, on est étonné de voir l'autorité pontificale tombée en quenouille sous Elizabeth d'Angleterre, habilement escamotée par plusieurs souverains, ministres et principicules de l'Europe. Au lieu d'obéir au pouvoir spirituel et légitime du Pape, on courbait le front devant le représentant de la force matérielle, qui commandait arbitrairement et illégitimement aux consciences. Tel était le résultat

(1) *Morning Chronicle*, 15 février, 1872 et 27 février, 1874. Discours des Révérends Elliott, Bancroft et Wells.

auquel on devait nécessairement arriver, si l'on voulait conserver à la réforme un semblant d'unité et prévenir un effondrement trop rapide de cet édifice ruineux : il fallait mettre la tiare sur d'autres têtes et se résoudre à l'asservissement des âmes, à la destruction de toute vraie liberté religieuse.

Qu'on veuille bien croire que ces paroles n'ont rien d'exagéré ; la logique des faits, qui se sont produits depuis trois siècles et qui se répètent encore tous les jours, nous amène rigoureusement à cette conclusion. C'est ce qu'exprimait avec véhémence Monsieur le ministre Vinet, de Genève, s'adressant à ses confrères protestants : « L'Eglise était-elle opprimée, lorsque vous ne pouviez exercer la discipline sur vos troupeaux, qu'au risque de vous voir disciplinés vous-mêmes et censurés par le pouvoir civil ? Lorsqu'il ne vous était pas permis de défendre vos autels contre l'invasion du scandale effronté ? Lorsque vous étiez contraints d'admettre les catéchumènes à la table du Seigneur, non en vertu de leurs lumières et de leur foi, mais de leur âge ? Lorsque, dans vos démêlés avec vos troupeaux, vous aviez pour juge non l'autorité ecclésiastique, mais immédiatement l'autorité civile qui se faisait juge de vos prédications et de vos doctrines? Lorsque vous pouviez être suspendus ou cassés sans le préavis de vos pairs ? Lorsque vous ne pouviez, en dehors de vos fonctions essentielles, rien entreprendre pour les immenses besoins des âmes et pour le service de

votre divin Maître, sans effaroucher une autorité jalouse, et sans provoquer de sa part des interdictions et des menaces ? Lorsque cette autorité pouvait vous contraindre à garder dans votre sein, et à admettre à vos délibérations des membres corrompus et scandaleux qu'il vous importait de désavouer ? Lorsque toute discussion sur des matières spirituelles, était, par le fait, presque impossible dans vos assemblées ? Lorsque, pour tout dire, en un mot, vous n'étiez qu'un corps de fonctionnaires civils, enseignant et dogmatisant dans un cercle que le gouvernement, nouveau saint-siége, pouvait étendre et resserrer à son gré ? Voilà le régime sous lequel vous avez vécu » (1).

Dans un remarquable discours prononcé en novembre, 1837, au sein du conseil législatif, M. le syndic Girod, de Genève, ne craignait pas d'affirmer « qu'un *des principaux buts* de la réformation a été d'anéantir l'autorité papale et de lui *substituer celle du gouvernement civil.* » Puis, au moyen de faits nombreux et irrécusables, il démontra clairement que le conseil d'Etat a constamment, depuis la réforme, donné et imposé aux ministres du saint Evangile, le dogme, la morale, la discipline, etc.

« Ce qui opprime notre Eglise (protestante de la Saxe), c'est la domination des fonctionnaires civils, c'est la sécularisation de l'Eglise dans toutes ses institutions, de telle sorte que tout est régi bureau-

(1) *Quelques idées sur la liberté religieuse,* Lausanne, 1831, p. 13.

cratiquement et que le spirituel lui-même se traite comme une affaire » (1).

« Enlevez à l'Eglise (protestante) l'appui et la force de cohésion que le souverain politique, comme son chef et son tuteur, lui a donnés pour résister aux principes de division devenus plus énergiques depuis 1848, et vous la verrez aussitôt se briser en mille pièces que personne ensuite ne sera capable de rassembler de nouveau » (2).

L'Abbé Döllinger, qui, pour son propre malheur, s'est séparé de l'Eglise catholique romaine depuis le concile du Vatican, faisait bien connaître l'état de l'Eglise d'Angleterre, lorsqu'il écrivait les lignes suivantes : « Les lois du royaume qui, sous les trois Tudors, Henri, Edouard et Elizabeth, proclamèrent comme un droit imprescriptible de la royauté la suprématie sur l'Eglise anglicane, subsistent encore dans toute leur vigueur. Le roi, ou la reine régente est en possession du suprême pouvoir ecclésiastique. L'autorité des évêques n'est qu'un écoulement de l'autorité royale. Il est vrai que la tête couronnée est, en un sens, la personne la moins libre de son royaume, car si le roi entrait en communion avec le Saint-Siége, s'il devenait catholique, ou seulement épousait une catholique, il serait aussitôt déposé et perdrait le trône. En pareil cas, d'après le statut de 1689, la nation serait déliée du serment de fidélité.

(1) Hengstenberg's *Kirchenzeitung*, 1851, 99.
(2) Messner's *Kirchenzeitung*, 1860, 84.

Comme chef religieux de deux Eglises, le roi doit tour à tour admettre deux religions qui se combattent mutuellement, car en Ecosse c'est le protestantisme presbytérien et calviniste qui est l'Eglise de l'Etat. La reine actuelle a bien soin d'être en hiver anglaise épiscopale, et en été écossaise presbytérienne. Après avoir assisté, en hiver, à la liturgie anglicane et avoir reçu le sacrement de la main d'un évêque ou d'un ecclésiastique épiscopalement ordonné, elle entend pendant l'été, à Balmoral ou ailleurs, en Ecosse, une prédication calviniste et reçoit la cène des mains d'un ecclésiastique qui, en Angleterre, ne serait admis ni à la communion, ni à la chaire, et ne serait pas regardé, par la majeure partie du clergé et des laïques, comme validement ordonné.

« En dehors des ministres et du parlement, c'est le conseil privé qui, depuis 1833, exerce la suprématie sur la religion et l'Eglise. Le parlement l'a institué comme la suprême cour d'appel pour toutes les discussions ecclésiastiques, qu'il s'agisse de doctrine ou de discipline. Les laïques y sont en majorité, quand ils ne le composent pas tout entier, et il en est qui ne sont pas même membres de l'Eglise épiscopale » (1).

Ecoutons encore le témoignage remarquable de M. Druey, membre du conseil d'Etat du canton de Vaud : « L'Etat et l'Eglise ne formèrent qu'une même

(1) *L'Eglise et les Eglises*, p. 152, traduit de l'allemand par A. Bayle, 1862.

masse, une unité, une personne morale. Si l'on ouvre les ordonnances ecclésiastiques de 1758, qui sont un recueil de tous les arrêts rendus par le gouvernement de Berne, depuis 1536, sur les points relatifs à la religion, on voit que tout ce qui tient à la religion, a été statué, ordonné et réglé par le gouvernement. Il entre dans le règlement des moindres détails du ménage ecclésiastique. Doctrine, discipline, prédication, conduite des ministres et des paroissiens, rien n'échappe. C'est le *despotisme religieux* qui s'étend jusqu'aux dernières ramifications » (1).

Ces résultats se sont produits partout où l'on a vu fleurir le protestantisme. Un anglais, Lord Molesworth, qui connaissait parfaitement les protestants du nord de l'Europe et en particulier des Etats Scandinaves, écrivait, en 1692 : « Dans la religion catholique romaine, avec son chef suprême de l'Eglise qui est à Rome, il y a un principe d'opposition à un pouvoir politique illimité. Mais dans le Nord, l'Eglise luthérienne est complètement soumise au pouvoir civil et réduite en servitude. Tous les peuples des pays protestants ont perdu leur liberté, depuis qu'ils ont changé leur religion pour une meilleure. » La dépendance absolue du clergé protestant vis-à-vis des souverains : voilà la cause qu'il assigne à ce fait anormal. « Le clergé luthérien, dit-il, conservait sa puissance politique comme chambre particulière ou état de la diète, mais il dépendait de la couronne

(1) *Compte-rendu des débats du grand conseil*, en 1839.

comme de son supérieur spirituel et temporel » (1).

N'a-t-on pas vu, en Angleterre, Elizabeth et son parlement confirmer le principe que la puissance sans limites de la royauté s'étendait pour toujours, dans ce pays, sur tout ce qui concernait l'Eglise, et que toute juridiction, tout pouvoir en fait de doctrine, de discipline, de réforme, devait être rattaché à la couronne ? N'a-t-on pas vu le parlement ajouter la clause suivante au statut sur la suprématie ecclésiastique du roi : « Aucun acte, aucun décret du présent parlement, en matière religieuse, ne pourra être considéré comme erroné » ? Voilà une infaillibilité qui est certes bien placée !—N'est-ce pas ce qui faisait dire à Jacques I, lorsqu'il était au moment de monter sur le trône et qu'il contemplait la grandeur de ses royales prérogatives : « N'est-ce pas moi qui fais les juges ? N'est-ce pas moi qui crée les évêques? Oui, grâces à Dieu ! je fais tout ce qui me plaît : la loi et l'Evangile » (2).

Aussi « la suprématie de la législature est-elle, suivant l'expression de Hallam, comme un collier de chien de garde que l'Etat a passé au cou d'une Eglise dotée par lui, élevée au rang d'institution nationale. L'Etat se fait payer ainsi le logement et la nourriture qu'il donne à son Eglise » (3).

Laissons parler aussi le célèbre Dr. Newman, qui

(1) *Geschichte von Rugen und Pommern*, IV. 2, 294.
(2) John Forster, *Historical essays*, London, 1858. I, 227.
(3) *Constit. Hist. of England*, III, 444.

devait connaître à fond l'Eglise anglicane, puisqu'il en avait été l'une des plus brillantes illustrations :

« On ne trouve, dit-il, dans l'Eglise anglicane, non-seulement aucune généalogie remontant aux premiers siècles, et aucun rapport avec l'Eglise des autres pays, mais pas même un corps politique de quelque sorte. On n'aperçoit en elle qu'un établissement de l'Etat, un département de l'Etat, une fonction publique, une administration sans substance, une aggrégation de fonctionnaires, dépendant du pouvoir civil et payés par l'Etat.....Elle n'est responsable de rien, elle ne peut mériter ni blâme ni éloge ; les sentiments qu'elle excite, quels qu'ils soient, doivent être attribués au pouvoir suprême qu'elle représente et dont la volonté est sa loi et sa vie...C'est un corps sans âme, qui ne se contemple pas lui-même, qui ne cherche pas à définir sa constitution interne, ni à constater sa position. L'Eglise anglicane n'a pas de traditions ; on ne peut dire ce qu'elle pense ; elle ne sait ni ce qu'elle croit, ni ce qu'elle ne croit pas ; elle n'a pas même la conscience de sa propre existence...Ses évêques ne se ressemblent pas plus entre eux qu'un roi ne ressemble à un autre roi, ou un ministère à un autre ministère. Son livre de prières est un acte du Parlement, qui date de deux cents ans ; ses cathédrales et ses chapitres sont des dépouilles du catholicisme...Elle n'est pas plus tenue par ce qu'elle a fait ou dit autrefois, que le journal du matin n'est engagé par les numéros qui l'ont pré-

cédé...Son existence est un acte du Parlement...Elle résistera à ses ennemis, si l'Etat lui donne son épée ; elle sera incapable de soutenir la lutte, si l'Etat l'abandonne. Elizabeth se vantait de *donner le ton à ses chaires ;* Charles interdit les discussions sur la prédestination, Georges défendit celles qui concernaient la Sainte Trinité, Victoria permet des dissentiments sur le saint baptême...De même que la nation change de politique, elle peut changer de croyance religieuse ; les causes qui ont amené le bill de réforme et celui de la liberté de commerce peuvent emporter l'orthodoxie de l'Eglise nationale » (1).

Je pourrais multiplier à l'infini les citations d'écrits protestants, où se trouve consigné le fait de la suprématie de l'Etat sur l'Eglise réformée. Toutes les âmes honnêtes ou tant soit peu éclairées déplorent ce triste état de choses ; mais qu'y faire ? Le remède serait pire que le mal même ; en effet, il n'est pas difficile de voir que sans le principe d'unité qui se trouve dans l'autorité civile et qui établit certains liens naturels entre les individus, l'Eglise réformée, de quelque nom qu'elle se décore, disparaîtrait comme société ; elle se pulvériserait à l'instant ; il y aurait autant de systèmes religieux, autant d'Eglises que d'individus. Le premier effet, le premier résultat du protestantisme, c'est donc d'amoindrir ou plutôt de détruire l'autorité de l'Eglise en faveur de celle de la société civile, c'est de transférer la puissance spiri-

(1) *Sixième conférence à l'Oratoire de Londres*, p. 198-199.

tuelle,—qui n'a été conférée divinement qu'au Pape et aux Evêques,—aux princes séculiers, aux différents souverains qui gouvernent le monde.

La fausse réforme du seizième siècle a produit non seulement le servage de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, mais encore l'*indifférentisme* et le *scepticisme religieux*. Interrogez le premier venu d'entre les ministres protestants ; demandez-lui ce qu'il faut croire. Il vous répondra invariablement : *La parole de Dieu contenue dans la Bible*.—Mais, lui direz-vous, êtes-vous bien sûr que c'est la parole de Dieu qui se trouve dans cette Bible ? Qui vous l'a dit ? De qui avez-vous reçu cette Bible ?—De nos pères qui nous l'ont toujours donnée comme un livre divin.—J'accorde cela volontiers ; mais qui l'avait remise à vos pères ?—Luther, Calvin et tous ceux qui ont réformé l'Eglise Romaine au seizième siècle.—C'est encore vrai ; mais vous ne faites que reculer la question ; la Bible n'est pas tombée du ciel entre les mains de Luther et de Calvin : où l'avaient-ils prise ?—Dans l'Eglise catholique, dont ils se sont séparés à cette époque : pas d'autre réponse possible. L'Eglise catholique qu'ils ont tant accusée, qu'ils ont chargée d'injures, à laquelle ils ont reproché tant de méfaits, tant de corruptions, et même l'idolâtrie, aurait donc été la seule gardienne de la Bible depuis Jésus-Christ. Mais ne l'a-t-elle pas falsifiée, interpolée, altérée de quelque manière pour justifier ses doctrines ? Une Eglise qui pourrait tomber dans l'erreur et être

sujette à la corruption, peut fort bien ne pas se faire scrupule de modifier le texte sacré. Voilà donc un *premier doute*, inévitable pour tout protestant qui réfléchit, qui ne marche pas en aveugle ; ce n'est que par l'Eglise catholique qu'il peut savoir si la Bible est un livre inspiré, si le texte en a été fidèlement conservé. Or comme il répudie le témoignage de l'Eglise, il s'ensuit qu'il n'a plus pour appuyer l'édifice de sa foi que le sable mouvant du doute.

Allons plus loin ; interrogeons de nouveau un pasteur protestant ; demandons-lui de vouloir bien nous interpréter certains passages de cette Bible, dont il vante la radieuse clarté. Voyons quel sens il donnera aux paroles du Sauveur dans la dernière Cène : *ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Il nous répondra sans doute, comme la plupart des protestants modernes, que le pain et le vin que nous donne Jésus-Christ ne sont pas changés en son corps et en son sang, mais n'en sont que le signe, la figure, le souvenir. Nous avons donc d'un côté Jésus-Christ qui dit aussi explicitement que possible que c'est son corps et son sang, et de l'autre le protestantisme qui ose nous soutenir que ce n'est pas son corps et son sang ; d'un côté les Apôtres, les Pères de l'Eglise, les Conciles, tout le peuple chrétien, les plus grands génies de tous les siècles qui se lèvent pour affirmer que la présence réelle est exprimée dans ces paroles, de l'autre le protestantisme, Eglise hier encore au berceau, Eglise dont la naissance et la décomposition ont été à peu

près simultanées, Eglise dépourvue de toute autre base traditionnelle qu'une critique téméraire, et qui ne trouve dans l'Eucharistie qu'un souvenir de Jésus-Christ! Et encore que de protestants, à partir de Henri VIII et des anciens Luthériens jusqu'aux Puseyistes de nos jours, ont cru comme nous en la présence réelle, et ont interprété les paroles du Sauveur dans le même sens que l'Eglise catholique ! Il est bien évident que, même à ne considérer les choses qu'au point de vue humain et rationnel, l'interprétation catholique de ces paroles est infiniment plus sûre, puisqu'elle a en sa faveur les clartés du sens naturel, jointes au témoignage unanime de tous les siècles chrétiens.

On peut faire le même raisonnement sur n'importe quel texte de la Sainte Ecriture. Le protestant ne peut jamais dire : « *Je suis très-certain*, etc. ; » il peut dire tout au plus : « *Je pense* qu'on doit entendre ce texte dans tel sens ; *c'est là mon opinion ;* mais je puis fort bien me tromper, attendu que des millions de personnes lui donnent un autre sens. » La lumière si rassurante de la certitude ne peut jamais briller aux regards de cet infortuné ; il vivra toujours dans les angoisses du doute religieux, toujours incertain sur la vérité de sa foi, sur la pureté de ses croyances, toujours ballotté en tous sens par le souffle capricieux des opinions contraires, toujours inquiet sur la route qu'il suit et sur l'avenir qui lui est réservé. Le doute est un abîme sans fond ; impos-

sible de pouvoir jamais y jeter l'ancre de l'espérance. Qui pourrait décrire cet état de souffrance continuelle ? Quelle anxiété fébrile ! Quelle fatigue morale que de rechercher sans cesse la vérité, de penser l'atteindre à chaque instant, et de retomber toujours dans les mêmes incertitudes ! On se rappelle involontairement le supplice de Tantale, dévoré d'une soif ardente et ne pouvant jamais approcher ses lèvres desséchées d'une eau qui le fuit ; ou encore celui du malheureux Sisyphe, condamné à rouler un bloc énorme au haut d'un rocher escarpé, d'où il retombait sans cesse.

Cet état d'incertitude continuelle finit nécessairement par engendrer l'indifférence vis-à-vis de n'importe quelle communion, et produit un scepticisme complet. Aussi voyez le portrait que M. Scherer faisait de l'Eglise réformée : « Ruine de toute vérité, faiblesse du fractionnement, dispersion des troupeaux, anarchie ecclésiastique.... Socinianisme honteux de lui-même, rationalisme édulcoré, sans doctrine, sans consistance.... Le nom de cette église demeure, mais ne désigne plus qu'un cadavre, un fantôme, ou, si l'on veut, un souvenir et une espérance..... Faute d'une autorité dogmatique, L'INCRÉDULITÉ A ENVAHI LES TROIS QUARTS DE NOS CHAIRES » (1).

L'indifférentisme côtoie le *rationalisme*. Combien de protestants ont commencé par scruter pieusement les Ecritures et ont fini par le scepticisme religieux et

(1) *De l'état actuel de l'Eglise réformée en France*, 1844.

le rationalisme pur. La raison individuelle, obligée de se former un canon des Ecritures, d'en approfondir le sens et d'en extraire un symbole de foi, s'épuise, se consume en vains efforts ; elle est emportée d'une doctrine à l'autre ; ses convictions lui échapent l'une après l'autre et la laissent dans un vide dont elle a naturellement horreur. Fatiguée de tant de travaux inutiles, désespérant de jamais poser le pied sur la terre ferme de la vérité, elle finit par ne plus ajouter foi à la révélation divine, ou bien elle n'admet que ce qui ne dépasse pas les limites restreintes de son domaine. Du moment qu'elle ne comprend pas intrinsèquement une doctrine quelconque, lors même qu'elle est certainement enseignée par Jésus-Christ, elle la rejette sans scrupule, ou bien elle lui prête un sens radouci qui ne saurait porter ombrage à son orgueil. De là il suit naturellement que tous les faits surnaturels, les miracles les plus évidents, les mystères les plus sublimes, les prophéties les mieux accomplies, les plus extraordinaires disparaissent en face de ces critiques à courte vue. Il semble que, pour eux, la révélation est comme un arbre chargé de branches sèches, de rameaux stériles, qu'il faut émonder soigneusement pour en avoir des fruits ; ils tranchent à droite et à gauche tout ce qui dépasse la mesure de leur faible raison, au risque de porter atteinte à la substance même de la doctrine révélée.

Aussi l'Allemagne et l'Angleterre qui ont rompu

toute relation avec l'Eglise Romaine pour embrasser le protestantisme, sont-elles déjà tombées en partie dans le rationalisme ; beaucoup de savants, tels que Niebuhr, Heyne, Wegscheider, etc., interprètent toute la Bible de manière à faire disparaître les miracles, les prophéties, les mystères, tout le *surnaturel ;* tout se réduit alors à des mythes, à des allégories qui recouvrent des faits purement naturels. Ainsi la tentation et la chûte de nos premiers parents dans le paradis terrestre, la tour de Babel, etc., sont des poèmes allégoriques sur la lutte du bien et du mal dans le monde. L'apparition des anges à la naissance du Sauveur n'était qu'un météore enflammé ; sa tentation au désert n'est, aux yeux de Eichorn et d'Augusti, que le récit des pensées ambitieuses qui s'élevèrent dans son âme pendant qu'il se préparait à son ministère public. La voix céleste qui se fit entendre au moment de son baptême n'était que l'éclat du tonnerre, et l'on prit pour une descente du Saint-Esprit ce qui n'était que le vol d'un pigeon. Sa transfiguration s'explique par un violent orage ; ses guérisons miraculeuses, par ses connaissances médicales ; sa mort, par une défaillance. Sa résurrection et son ascension sont des allégories exprimant la victoire définitive de la vérité sur l'erreur et de l'esprit sur la matière. Des linges blancs déposés par des blanchisseuses sur son sépulcre, furent pris pour des anges, etc. On est même allé jusqu'à repousser toute idée de l'Incarnation du Verbe et de la Rédemption

des hommes par l'effusion du sang d'un Dieu ; on a essayé de saper le christianisme par sa base ; que dis-je ? On a voulu, avec Strauss, faire de la personne de Jésus-Christ un mythe, ou tout au plus un humble personnage sur lequel on aurait concentré toutes les prophéties de l'Ancienne Loi touchant le Messie (1).

Chaque jour l'abîme du rationalisme se creuse et engloutit de nombreuses victimes. Les autres, ceux qui veulent s'en tenir à une religion révélée et surnaturelle, ou qui étudient sérieusement l'antiquité chrétienne, reviennent demander à l'Eglise catholique la lumière de la vérité, dont elles sentent un si profond besoin.

(1) Cf. Audin, *Vie de Luther*, t. II. p. 376.

TROISIEME PARTIE.

LA RÈGLE DE FOI CATHOLIQUE.

La réfutation de la règle de foi protestante nous a déjà amenés à tracer les grandes lignes du majestueux édifice du catholicisme, et à faire voir les bases sur lesquelles il repose. Il ne sera cependant pas inutile d'insister davantage, afin que chacun puisse facilement découvrir cette arche de salut et y chercher un refuge contre les tempêtes. Que de personnes, au sein de la Réforme, ne font que voyager d'une secte à une autre, sans pouvoir trouver le repos auquel elles aspirent avec tant d'ardeur ! Elles sont lancées d'écueil en écueil, semblables à de misérables naufragés, qui ne rencontrent de toutes parts que des ilots stériles et inhabités, et qui finissent par succomber à la fatigue, à l'épuisement, au désespoir. Quelle heureuse fortune pour ces pauvres victimes du doute, si elles peuvent, avant l'heure suprême du trépas, apercevoir sur la mer du monde la barque divine de l'Eglise du Christ où elles seront charitablement accueillies, où l'on pansera leurs blessures, où la nourriture vivifiante de la grâce céleste réparera leurs forces abattues ! Là, plus de dangers ; Jésus, par sa toute-puissance, calme les flots corroucés quand il lui plaît ; source de grâce et de vérité, il donne

aux âmes l'aliment surnaturel qui leur convient ; il commande par son vicaire et tout obéit ; une nuée de ministres et de serviteurs fidèles exécutent les plus difficiles manœuvres, et le vaisseau vogue à pleines voiles vers le port de la bienheureuse éternité.

Cette barque qui brave ainsi la fureur des flots, c'est *l'Eglise de Jésus-Christ*, *l'Eglise catholique*, *apostolique et romaine ;* c'est la société visible que le divin Sauveur a fondée lui-même pour conserver dans le monde la vérité révélée et pour sauver les hommes ; c'est à elle qu'il a fait ses infaillibles promesses ; c'est elle qui a reçu le précieux dépôt des vérités saintes qu'il est venu apporter à la terre et qui sont consignées dans les *Saintes Ecritures* et la *Tradition ;* c'est elle qui est chargée de propager cette révélation, de la conserver intacte, de l'interpréter dans son véritable sens, de dirimer les controverses qui peuvent s'élever à son sujet. L'Ecriture et la Tradition constituent donc, pour les catholiques, *la règle de foi éloignée*, tandis que le magistère infaillible de l'Eglise est leur *règle de foi prochaine*. Je traiterai aussi brièvement que possible chacun de ces sujets.

CHAPITRE I.

LA RÈGLE DE FOI ÉLOIGNÉE : LES SAINTES ÉCRITURES ET LA TRADITION.

ARTICLE PREMIER.

Des Saintes Écritures.—La collection des Livres de l'Ancien Testament regardée comme divine par le Sauveur et les Apôtres.—Le canon du concile de Trente est conforme à l'antiquité chrétienne.—Authenticité et origine de la *Vulgate.*—Le protestantisme en reconnaît l'exactitude.

Il est tout à fait hors de doute que, du temps de Jésus-Christ et des Apôtres, la Synagogue était en possession d'une collection de livres qui, dans l'opinion du peuple juif, étaient tous divins et leur avaient été transmis par leurs ancêtres. Plusieurs livres de l'Ancien Testament supposent l'existence bien connue de cette collection, puisqu'ils forment, pour ainsi dire, un corps homogène, un ensemble de doctrines destiné à un usage public, à la vie religieuse et civile du peuple hébreu. La *Loi* (ou les cinq livres qui composent le Pentateuque de Moïse), les *Prophètes*, et les *Hymnes* ou *Psaumes :* telles sont les trois grandes divisions qu'on retrouve généralement chez les écrivains juifs qui ont parlé de cette collection. On

se serait fait un scrupule de changer la moindre chose à ces livres ; on aurait même souffert la mort plutôt que d'y ajouter ou d'en retrancher quoi que ce soit, parce qu'on était convaincu qu'ils renfermaient la pure parole de Dieu ; ils jouissaient donc tous de l'autorité divine. Mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, outre les livres que la nation entière considérait comme certainement inspirés, il y en avait d'autres qu'on tenait en grande vénération, sans être cependant tout à fait certains qu'ils fussent d'origine divine, à cause de l'obscurité qui régnait concernant la succession des prophètes. Ce sont les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, que l'Eglise catholique a admis dans son canon des Ecritures, tandis que le protestantisme les a rejetés. Il serait beaucoup trop long de discuter cette question au point de vue historique ; il me suffit de constater ici l'existence d'une collection de Livres sacrés, sans examiner quels sont ceux qui la composent.

C'est cette collection que Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres désignent sous le nom générique d'*Ecriture*, d'*Ecriture Sainte* ou de *Saintes Lettres*. Ils en citent un grand nombre de textes différents, tirés des divers livres qui la composent ; ils la regardent comme d'une incontestable autorité ; ils s'en servent pour prouver d'une manière péremptoire. Jésus-Christ lui-même affirme qu'il n'est pas venu sur la terre pour détruire la Loi et les Prophètes, mais pour les accomplir ; il ajoute ailleurs que tout

ce qui a été écrit de lui dans la Loi, dans les Prophètes et les Psaumes, doit nécessairement se réaliser. Jamais il ne profère une seule parole de blâme, jamais le moindre indice de désapprobation au sujet de la croyance des Juifs en l'inspiration de l'Ancien Testament ; au contraire, il la confirme en se servant de leurs livres pour prouver la divinité de sa mission, en leur donnant le nom d'*oracles divins*, d'*Ecritures inspirées*, en proclamant que même le moindre *iota* de la Loi recevra son entier accomplissement, en manifestant sans cesse à leur endroit la plus profonde vénération. Or, on ne comprendrait pas cette manière d'agir du Sauveur, si la foi du peuple juif était erronée en cette matière ; il appartenait sans doute à un Dieu, venu sur la terre pour rétablir la vérité, de corriger cette erreur, si réellement il y avait erreur. Il est donc bien évident, d'après ces quelques remarques, que nous devons, à l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres, considérer cette collection de livres comme ayant une origine divine. Toutes fois ce témoignage du Sauveur ne nous fait pas connaître quels sont tous les livres et les seuls livres, tous les textes et les seuls textes qui sont inspirés.

Quant à la collection entière du Nouveau Testament et à chacun des livres qui la composent, on ne peut en prouver la divine inspiration que par les écrits des Apôtres ou des Pères des premiers siècles. Si nous mettions de côté l'autorité de la tradition catholique, comme le font les protestants, il est bien

certain que nous ne pourrions jamais fixer le canon du Nouveau Testament d'une manière incontestable. En effet, comme on a déjà pu le remarquer ci-dessus, les témoignages des Apôtres saint Pierre (1) et saint Paul (2) peuvent bien avoir quelque valeur pour prouver la divinité de ce qui avait déjà été écrit auparavant, mais non pas de ce qui a pu être écrit plus tard. Quant aux livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, il n'y a que l'Eglise catholique qui puisse décider s'ils sont inspirés ou non inspirés.

D'ailleurs, sans entrer ici dans plus de détails, nous admettons volontiers et nous croyons fermement que les Saintes Ecritures ont Dieu pour auteur, qu'elles renferment la parole de Dieu, une partie de la révélation, que c'est Dieu lui-même qui a illuminé les intelligences et mû les volontés des écrivains sacrés, de manière à leur faire écrire tout ce qu'il voulait et seulement ce qu'il voulait consigner dans les Livres Saints. Il suffit de lire le décret du concile de Trente sur les Ecritures canoniques (sess. IV) pour se convaincre que telle est la foi de l'Eglise romaine. Les Révérends Wells et Burns, orateurs de l'assemblée de la société biblique, peuvent être bien certains que notre respect pour la Sainte Ecriture n'est pas inférieur au leur ; nous pourrions même affirmer sans crainte que nous professons pour ce livre divin une plus profonde vénération que les pro-

(1) II Petr. III, 16.
(2) II Tim. III, 16.

testants, puisque nous ne permettrions jamais comme eux de le lacérer, d'en retrancher tantôt un livre, tantôt un texte un peu gênant, ou pas assez conforme à des idées préconçues.

On ne saurait non plus contester raisonnablement la légitimité du canon par lequel le même concile détermine quels sont les livres inspirés. Outre l'argument fondamental de l'infaillibilité de l'Eglise enseignante, qui est inattaquable pour tout catholique, il y a encore la preuve scientifique ou historique, qui doit avoir, même pour les protestants, au moins une autorité humaine. Or il est bien certain que le canon des Ecritures, tel que rapporté dans le concile de Trente, est appuyé sur le témoignage de l'antiquité chrétienne, et peut résister aux attaques de la critique. En effet, nous le trouvons admis en entier par les Eglises d'Afrique et de Rome au quatrième siècle, consigné dans les plus anciennes versions de l'Ecriture ; tous les livres qui le composent sont cités par les différents Pères de l'Eglise comme divins et inspirés, bien que chacun de ces Pères ne les cite pas tous de suite tantôt pour une raison, tantôt pour une autre ; les Eglises Orientales mêmes, séparées de l'Eglise Romaine depuis les premiers siècles du christianisme, telles que les Nestoriens, les Jacobites, les Eutychiens, regardent également comme divins tous les livres énumérés par le Concile de Trente. Donc, même à ne considérer que le point de vue scientifique et humain, il est bien plus raisonnable

d'admettre le canon des Ecritures, tel qu'on le trouve chez les catholiques.

Il n'est nul besoin d'insister davantage pour prouver que l'Ecriture Sainte contient la parole de Dieu, puisque le protestantisme est d'accord avec nous sur ce sujet. Mais il y a un point qui est souvent contesté et qu'il ne sera pas inutile d'élucider, en passant : c'est l'authenticité de notre version latine de la *Vulgate*.

Pour plus de clarté, rappelons ici que l'Ancien Testament a été écrit originairement en langue hébraïque, à l'exception du livre de la Sagesse et du deuxième livre des Machabées dont le texte primitif était grec, ainsi que des livres de Tobie et de Judith, et de quelques fragments du premier livre d'Esdras, de Daniel et de Jérémie, qui furent écrits en chaldéen. Le Nouveau Testament a été rédigé en grec par les écrivains sacrés, si l'on en excepte l'Evangile de saint Mathieu et l'Epitre aux Hébreux, dont le texte primitif fut probablement en langue hébraïque.

Les enseignements divins, contenus dans l'Ancien Testament, avaient été révélés d'abord aux Juifs dans leur propre langue. Ce petit peuple, confiné dans les étroites limites de la Palestine, avait mérité les regards favorables de Dieu ; c'est à lui que Dieu avait confié sa céleste doctrine. Mais les autres peuples allaient bientôt être appelés à recevoir la lumière de la révélation et les bienfaits du christianisme ; aussi la bénigne Providence de Dieu per-

mit que les Livres Saints fussent traduits dans les langues de plusieurs nations. C'est ainsi qu'au troisième siècle avant Jésus-Christ l'on vit paraître la fameuse version grecque de l'Ancien Testament, généralement connue sous le nom de version *Alexandrine* ou *version des Septante*, et destinée à l'usage des cent mille juifs Héllénistes que le roi Ptolémée Lagus avait transportés de Palestine en Egypte. Elle fut reçue partout avec respect et vénération ; l'historien Josèphe s'en servit comme du texte original. Jésus-Christ et les Apôtres lui accordèrent la même autorité et la transmirent aux communautés naissantes ; toutes les Eglises grecques l'accueillirent favorablement, à tel point que saint Augustin pouvait écrire que de son temps les peuples grecs, convertis au christianisme, semblaient croire qu'elle fût la seule et paraissaient ignorer qu'il y en eût d'autres. (1)

Au second siècle de l'ère chrétienne furent publiées les versions grecques d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et de plusieurs auteurs anonymes, que le grand Origène, l'oracle de l'école d'Alexandrie, recueillit avec soin dans cinquante volumes de ses immortels ouvrages. C'est d'après la version des Septante que furent faites, vers le cinquième siècle, les différentes traductions en langue éthiopienne, arménienne, etc. La version syriaque, appelé *Peschito*, fut faite d'après le texte hébreu.

(1) *De civit. Dei*, l. 18.

En Occident, les versions latines se multiplièrent à l'infini. Comme la langue hébraïque était peu connue et qu'en revanche le grec l'était beaucoup, on se servit le plus souvent du texte des Septante pour faire les traductions latines. Parmi ces dernières, il en est une qui se répandit beaucoup plus que les autres ; c'était celle que saint Augustin et autres appellent *italique*, et à laquelle saint Jérôme donne le nom de *Vulgate* ou *Commune*. Elle était très-ancienne ; peut-être même remontait-elle aux temps apostoliques ; elle avait aussi le mérite de la clarté et de l'exactitude. L'auteur, dont le nom ne nous est pas connu, traduisit l'Ancien Testament d'après la version alexandrine des Septante et le Nouveau d'après l'édition grecque vulgaire.

Avec le temps plusieurs variantes s'étaient introduites dans le texte latin de cette version par suite de l'ignorance ou de la négligence des nombreux copistes. C'est cette version que saint Jérôme entreprit de corriger, à la prière du Pape saint Damase. Ce grand homme qui, par ses études constantes, s'était familiarisé avec le grec, l'hébreu et même le chaldéen, était plus en état que nos linguistes modernes de donner au monde une traduction vraiment satisfaisante de nos Livres Saints. Après un travail opiniâtre qui s'était continué pendant près de vingt années, l'œuvre principale de sa vie fut réalisée (405) ; il avait d'abord corrigé la version *Italique* de l'Ancien Testament d'après celle des Hexaples d'Ori-

gène ; mais plus tard, convaincu, et avec raison, que l'original vaut toujours mieux qu'une version, il traduisit d'après l'hébreu même tous les livres de l'Ancien Testament, excepté la Sagesse, l'Ecclésiastique, les deux livres des Machabées, Baruch, la lettre de Jérémie, les additions au livre d'Esther, les deux derniers chapitres de Daniel, le cantique des trois enfants dans la fournaise. La version italique de ces derniers livres, ainsi que du Psautier (corrigé cependant d'après les Septante par saint Jérôme), jointe à celle des autres livres de l'Ancien et du Nouveau Testament faite sur l'hébreu, sur le chaldéen et sur le grec par le même illustre Docteur, constitue notre *Vulgate* actuelle.

Malgré les nombreuses critiques que souleva cette version, elle fut adoptée presque immédiatement dans plusieurs Eglises de l'Espagne, des Gaules et de l'Afrique, et peu après dans les autres Eglises de l'Occident. A raison de sa clarté et de son exactitude, elle a été même la seule usitée dans l'Eglise latine depuis le huitième ou le neuvième siècle.

C'est cette *Vulgate* que le concile de Trente a déclarée *authentique dans toutes ses parties*. Cela ne veut pas dire assurément que cette version doive être préférée aux textes originaux, qui en sont la source et qui servent à répandre de la lumière sur les plus fidèles traductions, mais seulement que *parmi les versions latines qui étaient en usage* à l'époque de ce concile, la Vulgate doit avoir la prééminence ; c'est celle dont

on doit se servir habituellement. Ce décret ne signifie pas non plus que la Vulgate soit parfaite à tous égards, qu'elle ne renferme aucune expression qui ne puisse être avantageusement remplacée par une autre, mais il signifie simplement qu'elle ne contient pas de faute d'où l'on puisse déduire une doctrine dogmatique ou morale erronée et que dans tous les textes qui concernent la foi et la règle des mœurs, elle nous montre la véritable parole de Dieu dans toute son intégrité, de telle sorte qu'en pareille matière on peut en tirer des preuves valables et que personne ne peut rejeter sous quelque prétexte que ce soit (1). Les protestants feignent parfois d'être scandalisés des révisions que les Papes ont faites ou fait faire à la Vulgate, même après le concile de Trente ; mais s'ils avaient compris le vrai sens du décret conciliaire, ils se seraient exempté ces récriminations puériles ; les corrections faites au texte étaient en général de peu d'importance, et n'affectaient nullement la doctrine, ni par conséquent *l'authenticité* telle que reconnue par le concile.

Tous les siècles se sont accordés à reconnaître l'excellence de la Vulgate ; le protestantisme lui-même, par la voix de ses chefs, n'a pu s'empêcher d'en proclamer la supériorité. Entendez Hugo Grotius qui déclare « avoir toujours eu une très-grande estime pour la Vulgate, non seulement parce qu'elle ne contient pas de doctrines malsaines, mais parce

(1) Franzelin, *De divina traditione et scriptura*, p. 465.

qu'elle renferme en soi beaucoup d'érudition » (1). Voyez Michaelis qui affirme que « cette version est la plus parfaite de toutes, » et il en appelle à ses auditeurs protestants et catholiques pour rendre témoignage de l'autorité qu'il lui a toujours accordée (2). Au jugement de Gérard, les meilleurs et les plus anciens manuscrits donnent souvent raison à la Vulgate ; elle est en général bien faite, fidèle, et rend souvent le sens de l'Ecriture mieux que la plupart des versions modernes (3). Albert Schultens dit également « qu'il n'hésite pas à donner en général la palme à la Vulgate sur les autres versions, même sur les modernes auxquelles elle est souvent supérieure » (4). Ecoutons encore ce qu'écrit à ce sujet le Docteur George Campbell : « Il faut bien considérer, dit-il, que même la dernière partie de cette traduction (la Vulgate) a été faite il y a environ quatorze siècles.....Il y a, dans cette circonstance des temps, deux choses qui devraient recommander l'ouvrage en question à l'examen sérieux de la critique. La première, c'est que cette version ayant été faite sur des manuscrits plus anciens que la plupart, ou même que la totalité de ceux qui nous restent, elle sert jusqu'à un certain point à remplacer ces manus-

(1) *Praef. Annot. in V. Test.* Amst., 1679, t. 1.

(2) *Supplem. ad lex. hebraic.*, p. III, p. 992, et *Biblioth. Orient.*, t. XXI, n. 311.

(3) *Institutes of biblical criticism*, § IV, nn. 269-270.

(4) *Praef. in Job.*

crits et nous procure un moyen probable de découvrir quelles étaient les leçons que Jérôme trouva dans les copies qu'il collationna avec tant de soin. La seconde, c'est qu'ayant été terminée longtemps avant l'origine des controverses qui sont la base de la plupart des sectes maintenant existantes, elle est, soyons-en convaincus, exempte de toutes lesinfluences des partis » (1). Je pourrais citer encore les témoignages de Horne, de Mill, de L. Cappel et d'une foule d'autres qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître le mérite de la Vulgate. En face de ces attestations certainement peu suspectes de la science protestante, que deviennent les attaques insolentes de ces petits-maîtres de la critique moderne, qui s'érigent en censeurs sévères, qui voudraient substituer leur infaillibilité personnelle à celle de l'Eglise de tous les siècles, qui se croient bien supérieurs à saint Jérôme, et qui affectent un dédain profond pour la Vulgate ? Si vous étudiez un peu les fondements de ces prétentions à la science biblique, vous découvrirez le plus souvent que tout se réduit à une ou deux années d'études de l'hébreu et du chaldéen dans une académie quelconque ; ce que je dis est appuyé sur des faits. Avec ce petit bagage de connaissances, on se croit en état de démolir d'un seul coup ce que les siècles ont édifié et respecté. La vraie science ne connaît pas cette audace et sait mieux rendre justice à la vérité.

(1) *Dissert. X*, p. 394.

Qu'il soit donc bien constaté encore une fois 1° que les catholiques reconnaissent dans la Sainte Ecriture la véritable parole de Dieu aux hommes et qu'ils professent pour elle le plus profond respect ; 2° qu'ils contribuent à la propager, à la faire connaître par les prédications bien plus que le protestantisme par le moyen de ses sociétés bibliques ; 3° que la Bible est laissée aux soins de l'Eglise enseignante, qui doit la conserver intacte et lui donner l'interprétation authentique, mais qu'elle n'est pas abandonnée aux caprices du premier venu, qui pourrait en retrancher à sa guise tantôt un verset, tantôt un livre entier ; 4° que la Vulgate est encore la plus fidèle des versions latines de la Bible et ne renferme rien qui puisse affecter substantiellement la doctrine céleste que Dieu est venu apporter aux hommes.

ARTICLE DEUXIÈME.

De la tradition: sa nature.—Tradition *objective.*—Les protestants doivent nécessairement admettre la tradition, sous peine d'enlever toute base à leur règle de foi, et à plusieurs de leurs croyances.—L'Ecriture et les Pères de l'Eglise admettent la tradition *objective* comme partie de la révélation.—Saint Vincent de Lérins.—Témoignages de plusieurs écrivains protestants favorables à la tradition.—Jésus-Christ ne rejette que les traditions vaines et fausses.—La vérité révélée est écrite partout en caractères ineffaçables.—Monuments chrétiens.—Tradition *active.*—Transformations que le protestantisme a fait subir aux églises catholiques dont il s'est emparé.—La liturgie anglicane n'a conservé que les accessoires du culte.

En réfutant la règle de foi protestante, j'ai démontré que, si l'on rejette la tradition catholique, la Bible même nous échappe des mains, le christianisme n'est plus qu'une ombre vaine, une théorie sans fondement ; car la religion chrétienne n'est, à proprement parler, qu'une tradition et repose tout entière sur la tradition, de sorte que supprimer celle-ci, c'est anéantir celle-là.

Il n'y a rien qui cause tant de frayeur au protestantisme que la *tradition;* ce mot réveille une foule de préjugés ; on se figure de suite un enseignement humain ajouté à la parole de Dieu, un mélange confus de superstitions agglomérées sur le parcours des siècles, un recueil de formules transmises jusqu'à

nous de bouche en bouche et par conséquent inévitablement altérées et défigurées. Il n'y a qu'à lire les ouvrages des coryphées de l'école d'Oxford pour se convaincre qu'ils ont des idées tout à fait fausses sur la tradition catholique et n'attaquent que des chimères.

Qu'est-ce donc que la tradition? « C'est, répond le R. P. Perrone [1], l'enseignement oral tout entier que les Apôtres ont reçu des lèvres mêmes du divin Sauveur, et cet autre enseignement intérieur qui leur a été suggéré et inspiré par le Saint-Esprit. Enseignement qui consiste non dans de pures formules, dans de simples paroles, mais dans la vérité et les choses mêmes. Enseignement qui s'incorpora, pour ainsi dire, à l'Eglise naissante, la pénétra aussitôt, la remplit tout entière, et, depuis cette époque, n'a pas cessé de vivre en elle, de s'y conserver et de s'y propager dans toute la suite des siècles, comme il s'y propagera et s'y conservera jusqu'à la fin du monde. Enseignement qui avait atteint sa plénitude et sa perfection avant même que fussent écrits les livres de la nouvelle alliance, et qui, par conséquent, contenait déjà toutes les vérités qui depuis ont été en grande partie consignées dans les livres saints, mais vérités qui, bien loin de n'être qu'une lettre morte gravée sur un papier muet, ont toujours été des vérités vivantes ou vivifiées par la foi, par l'instruction,

(1) *La règle de foi*, t, 2, p. 43.

par la vie pratique et par l'esprit intérieur du corps entier de l'Eglise. Enseignement qui n'a rien perdu de son autorité divine ni de son efficacité, comme de sa qualité et de sa dignité de règle, quand une partie en a été rédigée par écrit de manière à former peu à peu le canon du Nouveau Testament, dont les livres, incontestablement postérieurs à cet enseignement traditionnel, n'ont jamais offert, quoi qu'on en dise, qu'une partie de la parole de Dieu. Je dis *qu'une partie de cette parole :* car personne ne s'avisera de dire que tout l'enseignement oral ait été consigné dans le premier évangile composé par saint Matthieu, puisque nous trouvons dans saint Marc plusieurs choses omises par ce premier. Nous aurions la même chose à dire de l'évangile de saint Luc par rapport aux deux évangiles antérieurs, la même chose à dire en sens inverse des diverses épîtres des Apôtres, y compris l'Apocalypse, par rapport à l'évangile composé par saint Jean, le dernier dans l'ordre des dates de tous les livres du Nouveau Testament, et où se trouvent beaucoup de choses omises dans tous les autres. Et qu'on ne dise pas pour cela que tout ce qui restait de l'enseignement oral ait été renfermé dans ce dernier évangile ; car non-seulement aucun document ne le prouve, mais, de plus, nous trouvons dans ce livre même une protestation du contraire, puisque l'Evangéliste y déclare en termes exprès que Jésus-Christ a fait bien d'autres choses qui ne sont

point écrites dans ce livre [1] ; et ce qui a pu se dire de ce qu'a fait Jésus-Christ, doit, pour la même raison, s'affirmer de ce qu'il a enseigné ».

Comme il est facile de le remarquer, la *tradition* chrétienne est considérée ici *objectivement* et dans son sens le plus large ; aussi comprend-elle toute la parole de Dieu, écrite ou non écrite, promulguée par Dieu lui-même ou par ses envoyés. Mais le plus souvent cette locution s'emploie pour désigner un mode de transmission différent de l'écriture ; c'est ainsi que les Pères de l'Eglise appellent *tradition*, tout enseignement qui nous vient des ancêtres et qui ne peut se prouver par les Ecritures [2] ; c'est ainsi qu'ils nous représentent la tradition et l'Ecriture comme une double source de la doctrine chrétienne [3], comme ayant une égale autorité [4], etc. Or c'est cette tradition *distincte* de la parole de Dieu écrite, que le protestantisme répudie ouvertement, à laquelle il dénie toute autorité lorsqu'elle est isolée des Ecritures, et qu'il considère même comme la source principale et la plus féconde de la corruption qui souille, suivant lui, l'Eglise catholique romaine.

A en juger par la véhémence à laquelle se laissent

(1) Joan. XX, 30; XXI, 35.

(2) Tert. *De corona*, c. 4 ; Cypr. *Ep.* 63 *ad Cæcil.* ; August. *De bapt.* l. II, c. 7 ; l. V. c. 23.

(3) Iren. l. III, c. 5, n. 1 ; Tert. *Praescript.* c. 19.

(4) Basil. *De Spiritu Sancto*, 27 ; Chrysost. *in II Thess. Hom.* 4, n. 2.

emporter quelques-uns de nos adversaires, on croirait qu'ils n'ont jamais laissé s'infiltrer dans leurs croyances la moindre parcelle d'une tradition divine et dogmatique, que la Bible seule est la règle de leur foi et de leur conduite. Cependant, comme je l'ai déjà abondamment prouvé auparavant, il leur est radicalement impossible de maintenir un instant leur règle de foi sans le secours de la tradition ; imposible de déterminer quels sont les livres qui composent leur Bible ; impossible de démontrer l'inspiration de ces livres ; impossible d'en fixer le sens dogmatique et légitime. Sans doute on peut sur quelques-unes de ces questions emprunter le secours de la Sainte Ecriture, mais alors on prouve une chose par elle-même, et le cercle vicieux devient inévitable. Ou bien l'on demande à l'histoire les preuves nécessaires ; et par là même on se trouve en pleine tradition. Supposez qu'elle soit humaine, elle ne peut donner l'autorité d'une foi divine aux bases de votre foi ; si vous la proclamez divine, alors vous êtes d'accord avec nous et vous devenez catholiques.

N'est-ce pas encore de la tradition que le protestantisme a tiré sa croyance de la validité du baptême conféré par les hérétiques ou par les infidèles? N'est-ce pas à la même source qu'il a puisé les dogmes de la validité du baptême des enfants, et de la forme de ce même sacrement ? N'est-ce pas encore là qu'il a appris à célébrer le dimanche au lieu du samedi ? à ne pas considérer comme obligatoire la défense de

manger du sang et des animaux étouffés, portée par le concile de Jérusalem ? (1) à ne pas considérer comme absolument nécessaire au salut des enfants la réception de l'Eucharistie, malgré cette parole du Sauveur : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous ? » (2) à ne pas tenir strictement à ce précepte formel : « Vous devez vous laver les pieds les uns aux autres ? » (3)

Je sais que quelques-uns ont un moyen facile de résoudre toutes ces difficultés ; ils affirment bravement que ce ne sont pas des articles fondamentaux. Il me semble pourtant que ce doit être un point absolument fondamental que de savoir quels sont tous les livres, et les seuls livres qui contiennent la parole de Dieu ; rien ne me paraît plus fondamental que de savoir si l'on a reçu le baptême validement ou invalidement, si l'on est chrétien ou infidèle, si l'on a droit au royaume des cieux ou si l'on en doit être à jamais exclu. Si ce ne sont pas là des questions fondamentales, j'avoue qu'on peut bien renoncer à en trouver dans la religion chrétienne. Mais qui ne voit de suite que cette distinction n'a été mise au jour que pour se soustraire aux poursuites d'un ennemi qui les gêne ? Quel est l'homme assez peu clairvoyant pour ne pas découvrir en cela un subterfuge imaginé pour les besoins d'une cause en péril ?

(1) Act. XV, 29.
(2) Joan. VI.
(3) Joan. XIII, 15.

Ces vérités traditionnelles, que les protestants sont forcément obligés d'admettre, nous permettent de constater, en passant, un fait qui a existé à toutes les époques de l'histoire : c'est que la tradition, lorsqu'elle n'existe pas seule, côtoie toujours l'Ecriture. Ouvrez les annales du peuple de Dieu depuis le commencement du monde jusqu'à la réforme du seizième siècle, toujours vous trouverez dans sa profession de foi des dogmes qu'il considérait comme divins et qui n'étaient pas contenus dans les Ecritures (1).

La Sainte Ecriture elle-même, dont le protestantisme reconnaît avant tout l'autorité, rend témoignage contre lui en admettant l'existence de traditions divines. Dans sa seconde épître aux Thessaloniciens (II, 14), saint Paul leur dit : « Mes frères, soyez fermes, et *gardez les traditions* que vous avez apprises *soit par nos discours*, soit par notre épître. » Le grand Apôtre semble vouloir empêcher qu'on ne restreigne plus tard ce terme de *traditions* aux seuls enseignements donnés par écrit ; c'est pourquoi il a soin d'ajouter : « que vous avez apprises soit *par nos discours*, soit par notre épître, » afin de nous montrer que sa parole, écrite ou non écrite, a toujours la même autorité. L'Eglise catholique, fidèle à la doctrine de saint Paul, a constamment manifesté pour les vérités qui nous sont arrivées par le canal de la tradition le même respect que pour celles qui sont contenues dans les Ecritures.

(1) Franzelin, *De divina traditione et Scriptura*, p. 209, etc.

Saint Jean Chrysostôme [1], commentant ces paroles de l'Apôtre, raisonne de la manière suivante : « Il est clair que les Apôtres n'ont pas écrit tout ce qu'ils ont enseigné, mais qu'ils ont laissé beaucoup de vérités sans les rédiger par écrit, et ces vérités n'en sont pas moins dignes de foi ; c'est pourquoi nous croyons aussi que la tradition est digne de foi ; c'est la tradition, n'en demandez pas davantage. »

Ecrivant pour la première fois aux Corinthiens, saint Paul leur dit : « Je vous loue, mes frères, de ce qu'en toutes choses vous vous souvenez de moi et de ce que vous gardez mes préceptes, tels que je vous les ai donnés, *sicut tradidi vobis.* » L'Apôtre avait déjà évangélisé les Corinthiens, et c'était cet enseignement oral qu'il leur recommandait de conserver avec soin : de là saint Chrysostôme tirait la conclusion suivante : « Donc saint Paul a donné plusieurs leçons, sans les rédiger par écrit, ce qu'il indique encore en plusieurs autres textes » [2]. C'est ainsi que s'exprime saint Epiphane sur ce même passage : « Il faut recourir aussi à la tradition, parce qu'on ne trouve pas tout dans les Saintes Ecritures : les Apôtres nous ont transmis certaines choses par les Ecritures, et d'autres par la tradition, comme nous l'enseigne l'Apôtre » [3].

Voulez-vous encore sur ce sujet un autre témoi-

(1) *Hom.* 5 *in c.* 2 *ep. ad Thessal.*
(2) *Hom.* 26 *in cap.* 11 *ep. I ad Corinth.*
(3) *Hæres.* LXI, ed. Petav.

gnage de saint Paul ? Ecoutez-le dans sa seconde épître à Timothée disant expressément : « Ce que vous avez entendu de ma bouche devant un grand nombre de témoins, confiez-le à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres » (1). « Je voulais vous écrire plus au long, » dit saint Jean à la fin de sa seconde épître, « mais je n'ai pas voulu confier tout cela à l'encre et au papier, car j'espère que j'irai bientôt vous voir et que je vous parlerai tête-à-tête, etc ».

L'existence de traditions divines, non écrites, se trouve confirmée par les témoignages d'une foule de Pères de l'Eglise ; j'en cite quelques-uns au hasard. « Quoi donc! s'écrie saint Irénée, si les Apôtres ne nous eussent pas même laissé les Ecritures, n'aurait-il pas fallu suivre l'ordre de la tradition qu'ils ont mise en dépôt dans les mains de ceux auxquels ils confièrent les Eglises ? Beaucoup de nations qui ont reçu la foi en Jésus-Christ, ont suivi cet ordre, conservant sans caractères ni encre, les vérités du salut écrites dans leur cœur par le Saint-Esprit, et gardant avec soin l'ancienne tradition..... Ces hommes, qui ont embrassé cette croyance sans aucune Ecriture, sont barbares par rapport à notre langage, mais quant à la doctrine, aux coutumes et aux mœurs que prescrit la foi, ils sont parfaitement sages et agréables à Dieu. Si quelqu'un leur proposait les dogmes inventés

(1) I Tim. II, 2.

par les hérétiques, aussitôt ils se boucheraient les oreilles et s'enfuiraient bien loin pour ne pas entendre de tels blasphèmes. Ainsi, constamment attachés à cette vénérable tradition des Apôtres, ils ne voudraient pas même admettre dans leur pensée la moindre image de ces prodiges d'erreurs » (1).

« Il n'y a de vrai, dit Origène, que ce qui est conforme de tout point à la tradition ecclésiastique et apostolique » (2). Et ailleurs : « C'est la tradition des Apôtres qui enseigne à l'Eglise la nécessité du baptême conféré aux enfants » (3).

« La tradition appartient, comme l'Ecriture, à l'ensemble de la vérité chrétienne », dit Tertullien.— Et ailleurs : « Si vous êtes chrétien, croyez à la tradition ». *Si christianus es, crede quod traditum est* (4). « Si vous demandez, ajoute-t-il, que ces usages et autres semblables, soient confirmés par l'autorité des Ecritures, on ne pourra le faire ; ils n'ont d'autre source que la tradition confirmée par la pratique et sanctionnée par l'obéissance ; c'est pourquoi on ne doit pas en appeler aux Ecritures ». Souvent même il en appelle à la tradition contre ses adversaires, contre les hérétiques de son temps, parce que la plupart admettaient comme les catholiques la force d'un argument traditionnel.

(1) *Adv. Hær.* l. III, c. 4.
(2) *De principiis*, l. I.
(3) *In epist. ad Rom.*
(4) *Præscript.* XIX ; *De cor. militis*, c. IV ; *De carne Christi*, c. II.

Saint Basile, dans son livre sur le Saint-Esprit, démontre la nécessité d'admettre la tradition, et il s'en sert pour établir la divinité du Saint-Esprit, disant qu'il y a des dogmes écrits, mais qu'il y en a d'autres que nous avons reçus de la tradition des Apôtres ; puis il ajoute « que les uns ont autant d'autorité que les autres, et que personne n'y contredit, pour peu de teinture qu'il ait des lois ecclésiastiques... Pour moi, dit-il, je crois apostolique celui qui demeure attaché aux traditions non écrites ». Puis il établit sa proposition au moyen des textes de saint Paul que j'ai rapportés plus haut, en même temps que par une comparaison naturelle, tirée de ce que, dans les tribunaux séculiers, on admet également les preuves par écrit et les preuves par témoins : ce qui répond aux deux genres de preuves en usage chez les catholiques pour établir les vérités concernant la fo et les mœurs, c'est-à-dire l'Ecriture et la tradition.

C'est sur la tradition que s'appuie principalement et souvent saint Augustin, pour démontrer qu'on ne doit pas réitérer le baptême conféré par les hérétiques. « Les Apôtres, dit-il, ne nous ont rien ordonné par écrit à ce sujet ; mais on doit regarder cette coutume (de ne point rebaptiser), quoique opposée au sentiment de saint Cyprien, comme une tradition prenant sa source des Apôtres mêmes ; il y a, en effet, plusieurs choses que l'Eglise universelle croit et qui, pour cette raison, sont justement considérées comme

ayant été commandées par les Apôtres, bien qu'elles ne se trouvent pas écrites » (1).

Je pourrais citer vingt autres passages analogues tirés des œuvres du grand évêque d'Hippone ; mais j'aurai encore occasion, en parlant de l'Eglise, de rapporter quelques textes qui confirmeront la même doctrine. Toutefois, je ne veux pas terminer ce chapitre sans produire les témoignages de saint Jérôme et de saint Vincent de Lérins.

Le premier, voulant réfuter les Luciférien qui méprisaient la tradition et ne s'appuyaient que sur la Bible, leur adresse ces paroles véhémentes : « Que les sectaires ne se vantent point de ce qu'ils citent l'*Ecriture Sainte* pour prouver leur doctrine ; le démon lui-même en a cité des passages ; l'Ecriture ne consiste pas dans la lettre, mais dans le sens. Si nous nous en tenions à la lettre, il ne tiendrait qu'à nous de forger un nouveau dogme et d'enseigner que l'on ne doit point recevoir dans l'Eglise ceux qui ont des souliers et deux habits » (2).

Saint Vincent de Lérins est encore plus explicite sur ce sujet, lorsqu'il nous donne sa fameuse règle de foi, à savoir qu'il faut considérer comme doctrine révélée *ce qui a été cru dans tous les lieux, dans tous les temps et par tous les fidèles.* Voilà la règle simple, claire et précise, qui terrasse tous les novateurs,

(1) *Cont. Donatist.*, l. V, c. 23.
(2) *Dialog. adv. Lucif., in fine.*

règle immuable d'après laquelle on peut distinguer la vérité catholique de toute hérésie et se décider dans les controverses. Il montre que l'Ecriture ne peut pas servir seule de règle, parce que tous ne la comprennent pas dans le même sens ; il fait voir que l'Eglise a la mission de conserver, de développer la foi traditionnelle, et de déterminer le sens de la foi immuable par des expressions nouvelles et spéciales. Quant à l'usage des témoignages des Pères, il ne faut citer, dit-il, que les paroles de ceux qui ont vécu, enseigné et persévéré dans la foi et la communion catholiques, saintement et fidèlement, et qui ont été jugés dignes de mourir pour Jésus-Christ ou de lui consacrer leur vie. Toutefois, il ne faut recevoir comme entièrement certain et indubitable, que ce qui a été cru par tous ou presque tous, et alors l'unanimité de leur consentement équivaut à un concile général. Si quelqu'un d'entre eux, quelque saint, quelque savant qu'il ait été, évêque, confesseur, ou martyr, a enseigné une doctrine contraire à celle du plus grand nombre, il faut la mettre au rang des opinions privées, incertaines, obscures, destituées de l'autorité et de la sanction d'une croyance universelle, publique et dominante ».

Parlant des hérétiques qui, à cette époque comme de nos jours, se vantaient d'avoir la Bible pour eux : « Ils affectent, dit-il, de citer partout l'Ecriture ; il n'y a presque point de pages dans leurs écrits où l'on n'en trouve des textes. Mais en cela ils ressemblent

aux empoisonneurs, qui désignent sous des noms imposants leurs breuvages meurtriers, et ils imitent le père du mensonge, qui, en tentant le Fils de Dieu, cita l'Ecriture ».

Après avoir établi l'immutabilité du dogme catholique, il se demande : « N'y aura-t-il donc point de progrès dans l'Eglise du Christ ? Il y en aura, répond-il, et même beaucoup ; car qui serait assez envieux du bien des hommes, assez maudit de Dieu pour empêcher ce progrès ? Mais qu'il soit progrès, et non changement. Il faut qu'avec les âges et les siècles il y ait accroissement d'intelligence, de sagesse et de science pour chaque homme comme pour toute l'Eglise. Mais il faut que la religion des âmes imite la marche du corps humain qui, tout en se développant et en grandissant avec les années, ne laisse pas d'être le même dans la maturité de l'âge comme dans la fleur de la jeunesse ». Cette doctrine que saint Vincent de Lérins a consignée dans son célèbre *Commonitoire contre les hérésies* est absolument la doctrine de l'Eglise Romaine de nos jours.

L'autorité et la nécessité de la tradition ont été bien souvent reconnues par les protestants eux-mêmes. « Avant toutes choses, dit Grotius, il faut supposer que tout ce qui est adopté généralement, sans qu'on puisse en découvrir l'origine, vient des Apôtres » (1).

(1) *Votum pro pace*, 137.

« Sans la tradition, dit Collier, nous ne pouvons pas prouver que l'Ancien, non plus que le Nouveau Testament, renferme la parole de Dieu » (1).

Lessing (2) n'est pas moins explicite. « C'est la tradition et non l'Ecriture qui est le rocher sur lequel est élevée l'Eglise de Jésus-Christ ». Et ailleurs : « Toute l'antiquité dépose en faveur de la tradition, d'une voix que nos réformateurs ont trop dédaignée. Ils auraient dû accorder à la tradition, du moins telle que la comprend saint Irénée, la même autorité divine qu'ils jugèrent à propos d'attribuer exclusivement à l'Ecriture ».—Plus loin, voulant prévenir une objection assez commune, il ajoute : « Si la tradition a pu être faussée, les Livres Saints n'ont-ils pas pu être falsifiés ? »

De tout ce qui précède il est facile de conclure 1° que la parole de Dieu non écrite a un égal titre à notre foi et à notre respect ; 2° qu'il existe en réalité de véritables *traditions* divines, c'est-à-dire des enseignements que le Verbe de Dieu donna oralement à ses Apôtres, sans que ceux-ci les aient consignés par écrit, et d'autres que l'Esprit Saint leur dicta et qu'ils durent transmettre à l'Eglise universelle ; 3° que dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament l'existence de ces traditions est indéniable, puisqu'elle est affirmée par les Ecritures elles-mêmes,

(1) Hœninghaus, *la Réforme contre la Réforme*, c. V, cité par le R. P. Nampon, p. 121.

(2) *Ibid.*

par les Pères de l'Eglise, par les écrivains chrétiens de tous les temps et de tous les lieux ; 4° que le protestantisme lui-même est forcé d'admettre ces traditions, ou de se résigner à n'avoir aucun point d'appui.

C'est donc avec raison que le Concile de Trente, dans sa session quatrième, rendit la définition suivante : « Il est des vérités et des règles de conduite qui, sans être écrites, ont été reçues de la bouche même de Jésus-Christ, ou qui, dictées par l'Esprit-Saint, ont été transmises jusqu'à nous de main en main ; ce sont ces révélations divines qui forment les *traditions* que le Concile reçoit, en même temps que les Ecritures, avec une piété et une vénération égales ».

La plupart des objections que nous font à ce sujet les protestants, reposent sur des textes de l'Ecriture mal interprétés. Sans doute Jésus-Christ repousse, avec le prophète Isaïe, les *doctrines humaines*, les *traditions vaines et fausses*, les *traditions des scribes et des pharisiens*, les préceptes contraires à la loi de Dieu ; mais là n'est pas la question, puisqu'il ne s'agit ici que de traditions divines qui ne peuvent avoir pour auteurs ni le Pape, ni les Saints Pères, ni les conciles, mais uniquement Dieu, parlant dans l'ancienne Loi par la bouche de Moïse et des prophètes, et dans la nouvelle, par celle de Jésus-Christ ou des Apôtres. Il est de toute évidence que Dieu ne peut pas regarder comme fausses ou opposées à sa

loi des doctrines qu'il a lui-même enseignées aux hommes soit immédiatement, soit par ses envoyés.

Quand nous parlons de révélation divine non écrite ou de traditions, nous ne voulons pas dire par là que ces vérités révélées n'ont jamais été écrites quelque-part, mais seulement qu'elles n'ont pas été consignées dans les Ecritures inspirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament. En effet, on les retrouve partout ailleurs : qu'on étudie tant soit peu les monuments de l'antiquité chrétienne, les œuvres des Pères de l'Eglise, gardiens et témoins de la vérité catholique, qu'on lise les symboles et les professions de foi, les actes des martyrs, les vies des saints, les livres liturgiques, qu'on parcoure les décrets disciplinaires, les collections de lois ecclésiastiques et civiles, l'histoire de l'Eglise et même des hérésies, qu'on scrute avec soin surtout les définitions des conciles, les actes pontificaux, et l'on se convaincra facilement que nos dogmes sont écrits partout en caractères ineffaçables. Sans doute les Apôtres n'ont pas été envoyés par Jésus-Christ pour écrire des livres, mais pour promulguer l'Evangile par l'autorité de la prédication, pour constituer des Eglises, pour conserver les fidèles dans la foi par le *magistère* vivant et authentique, cependant quelques-uns ont reçu du Saint-Esprit l'inspiration d'écrire une partie de la doctrine révélée ; de même aussi, bien que la succession apostolique ou l'Eglise enseignante n'ait pas pour mission d'écrire, mais que sa fonction essentielle soit

celle des Apôtres, toutefois il en résulte, par une conséquence pour ainsi dire naturelle et conforme à la suave Providence de Dieu,—surtout si l'on fait attention que le Saint-Esprit n'*inspire* pas l'Eglise et ne lui fait pas de nouvelles révélations, mais ne fait que l'*assister*, la diriger et la préserver de l'erreur,—qu'elle doit veiller à la conservation entière et perpétuelle de la doctrine révélée au moyen de documents écrits qui attesteront aux âges futurs la croyance du siècle présent (1).

J'ai dit que la révélation était écrite partout ; j'aurais pu ajouter qu'elle est incrustée jusque dans la pierre et le marbre, qu'elle est coulée en bronze, qu'elle est gravée jusque dans les entrailles de la terre. Voyez en effet les catacombes de la Rome chrétienne : il y a là des peintures représentant Jésus crucifié, Jésus ressuscité, la Sainte Vierge, les Apôtres ; la plupart des scènes bibliques y sont vivantes. Vous verrez là des autels où se célébrait l'auguste sacrifice de l'Eucharistie, et sous la pierre où Jésus s'immolait pour le salut de l'humanité on

(1) Voyez Franzelin, *De divina traditione et Scriptura*, p. 132-3. Perrone, *Prælect. theolog.*, vol. II, p. II, p. 300, etc.

On donne souvent le nom de tradition *active* à l'ensemble des moyens, des actes par lesquels la doctrine soit théorique, soit pratique, s'est propagée et conservée jusqu'à nous. Il est clair que la tradition *active* renferme l'objet transmis, puisqu'il n'a pu être conservé qu'avec elle et par elle. Quelquefois aussi on désigne sous le nom de *tradition* et la vérité transmise et le mode de transmission, comme l'ont fait, par exemple, les Pères du Concile de Trente, dans la session quatrième. Franzelin, *Op. citato*, p. 12.

plaçait alors, comme à présent, les ossements de quelque martyr ou de quelque autre saint; on croyait à la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement; on croyait au purgatoire, à la résurrection des corps; on vénérait la Sainte Vierge, les saints, les martyrs qui avaient donné leur vie pour la foi (1). Voilà des témoignages authentiques de la croyance des siècles qui nous ont précédés.

Sans vous imposer la rude tâche d'aller fouiller les vieux manuscrits ou les in-folios des grandes bibliothèques, allez faire une petite halte auprès des immenses basiliques dont l'origine se confond avec les premiers siècles du christianisme. Partout vous y retrouverez la croix, ce signe de notre croyance en la Rédemption par Jésus-Christ ; l'autel qui nous rappelle l'Eucharistie, à la fois sacrement et sacrifice ; le confessional où s'obtient le pardon des péchés ; le baptistère qui nous fait voir la foi catholique en la régénération spirituelle ; les reliques des saints exposées à la vénération des fidèles, etc. Dans les cathédrales, il vous sera facile de remarquer un siége particulier et plus élevé, destiné à l'évêque ; c'est l'emblême de sa supériorité et de son autorité sur le clergé et les fidèles. Ailleurs, comme à Saint-Paul-hors-les-murs, vous pourrez admirer ces belles mosaïques, en forme de médaillons, qui représentent toute la série des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX ; et si vous avez vu la basilique Vaticane, vous

(1) De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, Roma, 1864.

avez sans doute contemplé cette gigantesque coupole qui porte jusqu'aux cieux et en lettres colossales le dogme de l'autorité infaillible des Vicaires de Jésus-Christ : « *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam* ». Voilà comment les vérités révélées, écrites ou non écrites dans les Livres Saints, sont non-seulement imprimées dans les âmes, mais sont gravées dans la littérature chrétienne, dans la sculpture, dans la peinture, dans les monuments, dans les objets d'art qu'a produits le christianisme. Voilà comment nous pouvons en appeler avec confiance à l'antiquité chrétienne pour montrer aux communions dissidentes que nos dogmes ne sont pas des inventions du moyen-âge ou d'une époque relativement moderne, mais sont les vénérables enseignements de l'âge apostolique.

Je conçois que le protestantisme ne veuille pas entendre prononcer le mot de tradition ; jamais il ne pourrait remonter au-delà de Luther ; c'est avec le moine apostat de Wittemberg et non avec Jésus-Christ que commence sa généalogie. D'ailleurs la tradition ne se concilie pas aisément avec d'incessantes innovations ; et qu'a été le protestantisme depuis son origine, sinon un schisme avec les siècles antérieurs, une métamorphose perpétuelle, une fluctuation non interrompue entre les doctrines les plus opposées ? J'admire le sens profond de cette réponse que fit un grenadier français à son camarade protestant qui

voulait l'amener à sa secte. « Ne me parlez pas, dit-il, de votre religion, elle a moins d'âge que mon régiment. »

Aussi l'on est péniblement affecté, lorsqu'on visite ces grandes églises gothiques de Westminster, de Bâle, de Lausanne et autres, construites pour le culte catholique et qui ont été usurpées par quelque secte protestante ; l'autel a été enlevé complètement, ou quelquefois remplacé par une table de marbre ordinaire ; le chœur est dépouillé de tout ce qui lui donne sa raison d'être ; les niches, destinées aux statues de la Sainte Vierge et des saints, sont vides ; les bas-reliefs, qui rappelaient trop le catholicisme, sont mutilés ; il n'y a plus de vie dans une telle église ; on sent que Dieu a cessé d'y habiter, depuis qu'une religion étrangère, ennemie des antiques traditions, est venue l'en chasser impitoyablement.

Après avoir parlé de la liturgie anglicane, dont on vante l'incomparable beauté, sans penser qu'elle n'est qu'un reflet de la nôtre qu'on a abolie, le cardinal Wiseman fait remarquer avec raison que la partie essentielle du culte anglican (collectes, épître, évangile) n'est, chez nous, qu'une partie secondaire, qu'une introduction à un acte plus intime, au sacrifice eucharistique ; puis il ajoute : « Assurément, en face de cette contradiction manifeste de la religion anglicane qui veille à la conservation des accessoires de notre culte et estime à un si haut prix le cadre où notre liturgie n'est que renfermée, je ne puis que la regarder

comme une mère infortunée, touchée du doigt de Dieu, chez laquelle la lumière de la raison s'est obscurcie, qui presse encore contre son cœur le cadre qui entourait une image chérie, et qui continue à remuer le berceau vide d'un enfant qu'elle a perdu » (1).

Qu'on ne nous dise pas que la révélation, non consignée dans les Saintes Ecritures, a dû nécessairement s'altérer avec le temps et se mêler, sur le parcours des siècles, avec les impures scories de mille superstitions ; cette objection suppose nécessairement des idées erronées chez ceux qui la font. En effet, Jésus-Christ ayant établi, comme nous allons le voir, une Eglise enseignante, pour être la dépositaire et la gardienne infaillible de toute vérité révélée, écrite ou non écrite, il s'ensuit que la vraie doctrine ne peut jamais se corrompre entre les mains de cette Eglise. Si elle a été capable, avec l'assistance divine, de conserver intacts les Livres Saints, elle a pu aussi facilement conserver les vérités qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture ; l'un n'est pas plus impossible que l'autre à la toute-puissance divine.

(1) *Conférences sur les doctrines*, etc., p. 157.

CHAPITRE II.

LA RÈGLE DE FOI PROCHAINE OU L'ÉGLISE ENSEIGNANTE.

ARTICLE PREMIER.

Nécessité d'une autorité doctrinale proclamée par la raison.— Jésus prouve sa divinité ; il prêche, mais n'écrit pas.—Il donne mission à ses Apôtres de prêcher sa doctrine et non de l'écrire.—Il constitue saint Pierre chef du collége apostolique et de toute son Eglise, pasteur de tout son troupeau.— Il donne au corps enseignant l'autorité suprême et aux fidèles l'obligation de croire et d'obéir.—Les écrits inspirés de quelques Apôtres ne changent en rien la constitution primitive de l'Eglise du Christ ; erreur du protestantisme sur ce sujet.—L'Eglise est investie d'une autorité infaillible par Jésus lui-même ; preuves tirées de l'Ecriture ; promesses du Sauveur ; assistance du Saint-Esprit.—Seule l'Eglise catholique revendique cette infaillibilité et pour jusqu'à la fin des siècles.—L'Eglise d'Angleterre se proclame faillible.

Parmi les vérités révélées, il y en a qui sont contenues dans les Saintes Ecritures, et d'autres qui ne se trouvent que dans la tradition. Mais comme toutes sont également divines et que Dieu n'est pas astreint à nous parler dans un livre, il s'ensuit que nous devons les croire toutes sans distinction et professer pour elles un égal respect.

Mais cette révélation, écrite ou non écrite, est par elle-même une lettre morte ; elle renferme, comme nous l'avons déjà vu auparavant, une foule d'obscurités ; à ce sujet naissent des doutes sérieux, des controverses ardentes qui la mettent en péril ; qui fera cesser ces incertitudes, qui dirimera ces disputes religieuses ?— Elle peut être morcelée par une critique téméraire ; qui la conservera dans toute sa pureté primitive ?— Elle est destinée à tous les hommes ; qui la propagera toujours la même jusqu'aux extrémités de la terre ?— Nous avons déjà constaté que ni l'autorité d'une Eglise faillible, ni l'inspiration supposée du Saint-Esprit, ni la raison individuelle appliquées à la Bible, ne peuvent conduire à ces résultats ; le langage des faits et un examen attentif de ces divers systèmes nous en ont fourni une éloquente et persuasive démonstration. Même à ne considérer les choses qu'au point de vue de la raison, il est facile de se convaincre qu'il est radicalement impossible de conserver la révélation, toujours et partout la même, sans une autorité vivante, suprême, infaillible, perpétuelle.

Or cette autorité en matière doctrinale, dont la raison elle-même proclame la rigoureuse nécessité, Jésus-Christ l'a établie de la manière la plus claire et la plus solennelle.

Des miracles éclatants (1), des prophéties que les événements confirmaient (2), la connaissance in-

(1) Mt. XI, 5 ; Joan. X, 37 ; XV, 24, etc.
(2) Mt. XXIV ; Luc, XVIII, 31 ; Joan. II, 19, etc.

time des actions les plus secrètes et même des replis du cœur [1], la réalisation en sa personne des figures de l'Ancienne Loi, sa transfiguration et le témoignage céleste rendu en cette circonstance à sa divinité [2], sa vie tout entière, sa doctrine si admirable, sa mort considérée à la lumière des prophéties qui l'avaient annoncée et des prodiges qui la suivirent, sa résurrection glorieuse : voilà autant de faits historiques, incontestables, qui avaient démontré au monde que Jésus était vraiment le Messie promis depuis quatre mille ans, qu'il était le Sauveur dont les écrivains inspirés avaient si souvent chanté le mystérieux avènement, qu'il était enfin l'envoyé de Dieu, et Dieu lui-même, uni à notre nature humaine. Ces faits surnaturels étaient comme sa lettre de créance auprès des hommes qu'il venait sauver ; impossible de nier qu'il eût reçu une mission divine ; aussi enseignait-il avec une autorité qu'un Dieu seul peut revendiquer. Ses doctrines, ses préceptes avaient un accès plus facile dans les âmes depuis que ses miracles lui avaient concilié la foi de la multitude ; il exigeait une soumission entière, une obéissance absolue ; la sanction attachée à ses ordres était ou un bonheur sans fin ou une réprobation éternelle : il meurt sans avoir écrit un seul mot de sa doctrine destinée à illuminer l'univers entier.

Mais son œuvre ne devait pas se terminer avec sa

(1) Joan. I, 48 ; II, 24, 25 ; XIII, 18, etc.
(2) Mt. III, 16 ; XVII, 2 ; Joan. XII, 28 ; II Petr. I, 16, etc.

vie terrestre ; ses enseignements devaient être maintenus et propagés jusqu'à la fin des siècles. Pour atteindre ce but, ordonnera-t-il de codifier sa doctrine, d'en faire un livre qu'on colportera sur toutes les plages du monde connu, et d'où chacun devra extraire sa foi et sa religion ? Nullement. Il commence par enseigner lui-même de vive voix et à implanter ainsi la foi dans les âmes. Dans la multitude de ceux qui ont cru en lui, il choisit soixante-et-douze disciples, et parmi ces disciples il distingue douze Apôtres, auxquels il communique à diverses reprises les plus amples pouvoirs et sa propre autorité : voilà, suivant l'expression de saint Jean Chrysostôme, les *livres* de Jésus-Christ, les *codes vivants* qui renferment sa loi divine, qui se transportent partout, et qu'il charge, avec l'assistance du Saint-Esprit, d'instruire, de gouverner et de sanctifier le reste des fidèles (1). La première origine, le premier degré, pour ainsi dire, de l'enseignement chrétien, la source suprême de l'apostolat qui doit se perpétuer à jamais se trouve donc dans le Fils de Dieu fait homme, dans *sa prédication orale, dans son magistère vivant et personnel ;* les Apôtres, auxquels il communique toute sa doctrine avec l'injonction de la prêcher partout, constituent comme le second anneau de cette chaîne mystérieuse qui se prolonge à travers les âges sans jamais se rompre, et qui relie et reliera toujours le

(1) *In Matth. hom.* 1, n. 1.

corps enseignant des pasteurs d'abord aux âges précédents, puis enfin aux Apôtres et à l'Homme-Dieu.

« Allez, dit Notre-Seigneur aux douze pauvres pêcheurs qu'il avait rassemblés autour de lui, allez donc dans le monde entier ; prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas, sera condamné (1).—Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé, et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (2).—Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie. Lorsqu'il eut dit ces mots, il souffla sur eux et dit : Recevez l'Esprit Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (3).—S'il y a quelque chose de clair dans l'Evangile, ce sont bien les paroles que je viens de rapporter. Or quel en est le sens? Il est bien évident que Jésus-Christ établissait là un corps de pasteurs et qu'il leur communiquait toute autorité pour enseigner les peuples, pour les gouverner, pour administrer les sacrements ; il n'est pas moins évident que Celui qui a reçu toute puissance au ciel et sur la

(1) Mr. XVI, 15, 16.
(2) Mt. XXVIII, 18-20.
(3) Joan. XX, 21, 22.

terre, les envoie comme il a été envoyé lui-même par son Père et leur promet son assistance spéciale jusqu'à la fin du monde. La mission des Apôtres n'a d'autres limites que l'univers entier, d'autre objet que tous les commandements du Christ.

Mais parmi ces douze Apôtres, qui seront appelés dorénavant ses ministres, les dispensateurs des mystères de Dieu, ses ambassadeurs, il choisit Simon et lui confère une prérogative spéciale qui se trouve déjà exprimée dans le surnom symbolique de *Pierre* qu'il lui donne. Il explique plus tard la raison de cette singulière appellation, en même temps qu'il le récompense d'avoir confessé que Jésus est « le Christ, le Fils du Dieu vivant ».—« Tu es Pierre, lui dit Notre Seigneur, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel » (1).—La veille de sa mort, Jésus dit encore à Pierre : « Simon, Simon, voilà que Satan vous a demandés pour vous cribler comme le froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères » (2).—Enfin après sa résurrection, Jésus confère à Pierre la primauté ou l'autorité suprême sur tout le troupeau, sur l'Eglise univer-

(1) Mt. XVI, 16-18.
(2) Luc. XXII, 31, 32

selle, en lui disant par trois fois : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » (1).

Voilà donc l'Eglise de Jésus-Christ constituée définitivement ; à sa tête un pasteur suprême qui est chargé de paître, de gouverner tout le troupeau, de maintenir l'unité dans cet édifice dont il est comme la base, de garder les clefs du royaume des cieux, symbole de sa divine autorité, de confirmer ses frères dans la foi, la sienne ne devant jamais défaillir, en vertu de la prière que le Sauveur a faite pour lui. Pierre est le chef suprême, la tête du corps enseignant qui doit prêcher l'Evangile, baptiser, remettre les péchés, et *régir l'Eglise de Dieu que Jésus a acquise par son sang* (2). Même à ne considérer les Evangiles que comme des livres historiques ordinaires et non inspirés, il est absolument indubitable que Jésus-Christ s'est choisi des Apôtres, qu'il leur a donné la mission d'annoncer l'Evangile à tous les peuples de l'univers, qu'il les a revêtus, pour accomplir cette tâche si difficile, de toute l'autorité que son Père lui avait donnée au ciel et sur la terre, et enfin qu'il a chargé Simon Pierre de les confirmer dans la foi. Jusque-là il n'existe encore aucune injonction d'écrire un livre et de le répandre ensuite par tout le monde.

Cette autorité confiée à un corps enseignant suppose l'existence d'un corps enseigné et l'obligation stricte pour ce dernier d'ajouter foi à la doctrine qui lui est

(1) Joan. XXI, 15-17.
(2) Act. XX, 28.

transmise. Aussi Jésus-Christ dit-il expressément : « Prêchez l'Evangile..... *celui qui ne croira pas sera condamné* » (1). C'est pourquoi saint Paul écrivant aux Thessaloniciens s'exprimait en ces termes : « Nous rendons grâces à Dieu sans cesse de ce qu'ayant reçu la parole de Dieu que vous avez ouïe de nous, vous l'avez reçue *non comme la parole des hommes, mais, ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu*, qui opère en vous qui avez embrassé la foi » (2). Le même Apôtre rappelle aussi la résurrection de Jésus-Christ « par qui nous avons reçu la grâce et *l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations en son nom* (3). Enfin les Saintes Ecritures nous montrent les Apôtres se dispersant à travers le monde entier, non pour y distribuer des Bibles, des codes écrits, mais pour y annoncer *oralement* aux peuples la bonne nouvelle de l'Evangile.

Ce simple exposé historique des origines du christianisme nous fait voir évidemment, d'une part, une hiérarchie enseignante, une autorité vivante, un magistère personnel et authentique, et de l'autre, la soumission correspondante, l'obéissance et l'obligation de recevoir la foi ainsi que l'explication qui en est donnée : voilà des éléments qui ne sont pas extrinsèques à la religion chrétienne, ni surajoutés accidentellement, ni variables avec les diverses circonstances,

(1) Mr. XVI, 16.
(2) I Thessal. II. 13.
(3) Rom. I, 5.

mais qui constituent une propriété intrinsèque, essentielle, la base même de l'économie instituée par Jésus-Christ. Si donc, plus tard, quelques Apôtres, sans interrompre le cours de leurs prédications, écrivent à diverses Eglises particulières fondées par leurs soins ou à diverses personnes et dans des circonstances spéciales, une partie de la doctrine révélée, ces écrits pourront bien, dans les vues de la divine Providence, être d'un grand secours au corps enseignant des pasteurs et aux fidèles qui en dépendent, mais ils ne constitueront toujours qu'un moyen secondaire de conserver la doctrine ; ils n'affecteront nullement l'existence de l'Eglise enseignante, puisque ce qui est essentiel à l'apostolat, ce n'est pas d'écrire —jamais Jésus-Christ n'a donné cet ordre à ses Apôtres,—mais c'est de prêcher, d'enseigner de vive voix, et c'est ce que la plupart des Apôtres se sont contentés de faire, persuadés sans doute que leur mission divine n'exigeait rien de plus.

Maintenant, osera-t-on dire que ce n'est pas un changement radical que de substituer un livre, une lettre morte à une autorité vivante et personnelle ? Dira-t-on que ce n'est pas une innovation que de remplacer la soumission des fidèles vis-à-vis des Apôtres par une indépendance complète des individus en matière de religion, par l'examen privé des Ecritures? Affirmera-t-on que c'est une même chose pour les fidèles de recevoir l'enseignement religieux tel qu'il est donné par les pasteurs légitimes, ou de

puiser la doctrine dans un livre, sans autre guide que la faible raison, et le plus souvent sans autre but que d'y trouver la justification d'idées préconçues? Autant vaudrait soutenir qu'un gouvernement ne change pas de forme en passant de la démocratie pure à la monarchie la plus absolue. Il y a donc eu, au sein du protestantisme, une innovation radicale, un changement qui affecte essentiellement la constitution de l'Eglise chrétienne. Portez maintenant vos regards sur le catholicisme, et vous verrez sans peine qu'il repose absolument sur les mêmes bases que Jésus-Christ lui a données ; les évêques et les Papes ont succédé aux Apôtres et à leur Chef visible ; ils enseignent encore avec autorité, comme ceux dont ils sont les héritiers légitimes ; ils disent au monde : telle doctrine est révélée, et le monde croit sans hésiter, convaincu que c'est Dieu qui parle par la bouche de ses envoyés.

Quel est donc le secret de cette distance infinie qui sépare l'autorité de l'Eglise catholique de celle de l'Eglise anglicane? Pourquoi l'une est-elle obéie de la manière la plus complète, tandis que l'autre n'ose plus commander? Pourquoi l'une voit-elle son unité se fortifier tous les jours, pendant que l'autre se fractionne, se disloque, comme ces édifices modernes, mal construits, qui tombent en ruines sans pouvoir attendre le poids des années? L'explication est facile : c'est que la première possède et revendique pour elle les prérogatives conférées par Jésus-Christ

à Pierre et aux autres Apôtres, tandis que la seconde, née d'hier, sans racines dans le passé et sans promesses pour l'avenir, n'a qu'une existence éphémère, a conscience de sa faiblesse et n'a pas même le courage de se proclamer héritière des bienfaits divins ; l'une est infaillible, se proclame infaillible et est reconnue comme telle depuis l'âge apostolique ; l'autre se contente d'être faillible, mais aussi ses plus dévoués partisans discutent ses jugements,—qui sont très-rares, il est vrai,—l'accusent parfois d'erreur dans la doctrine, dans l'interprétation de l'Ecriture, lui font une opposition acharnée, et finissent par soumettre le différend au gouvernement civil qui se permet assez souvent de renverser les décisions ecclésiastiques.

Voyons maintenant si les prétentions de l'Eglise catholique non-seulement à une autorité quelconque, mais à une autorité infaillible pour ce qui concerne l'enseignement et la conservation de la doctrine révélée, ont un fondement solide dans les Ecritures (1).

(1) Mon intention n'est pas de traiter ici *ex professo* la question du *sujet* de l'infaillibilité active ; cela m'entraînerait trop loin. Toutefois il sera facile de déduire de mes paroles les conclusions suivantes que j'extrais du magnifique ouvrage du R. P. Franzelin, *De divina traditione et Scriptura*, p. 105-110 :

" *Subjectum ergo hujus infallibilitatis in docendo* sunt illi omnes et soli, quibus jus est et officium divinitus commissum authentice docendi universam Ecclesiam.

a) Ita infallibilis est *Ecclesia docens*, h. e. corpus *Pastorum et Doctorum* in unione, consensione, et subordinatione ad visibile caput Ecclesiæ : idque tum in universali et consentiente prædicatione doc-

Jésus-Christ, ayant donné à Simon le nom de Pierre, lui dit que sur cette pierre il bâtira son Eglise, et que « les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle », c'est-à-dire contre l'Eglise qui a Pierre pour base. Si ces paroles ne signifient pas que l'Eglise, en tant qu'appuyée sur le fondement que le Sauveur lui a donné, sera toujours infaillible, il me paraît impossible d'en trouver de plus claires pour exprimer cette idée. Quel autre sens tant soit peu naturel pourrait-on leur donner ? Aucun. En effet, ces paroles ne renferment-elles pas une promesse ? Oui, évidemment. Et cette promesse n'est-elle pas faite à l'Eglise bâtie sur Pierre, ou à Pierre qui soutient l'Eglise (car on ne saurait séparer l'édifice de sa base sans le voir crouler) ? Cela n'est pas moins évident. Mais quelle est la nature de cette promesse ? Quelles garanties offre-t-elle ? Jésus commence par affirmer qu'*il bâtira son Eglise* sur un rocher, *sur cette pierre*. Est-ce que cela signifie que l'Eglise croulera bientôt et tombera dans l'erreur ? Est-il probable que Notre Seigneur, dont les regards divins plongeaient dans l'avenir et en scrutaient jus-

trinæ de fide vel moribus, tum in solemnibus judiciis seu definitionibus ejusdem doctrinæ.

.....

b) Ex opposita ratione verba Christi, quibus Petro primatus et in primatu comprehensa infallibilitas magisterii promittitur et confertur, ipsum solum designant non tantummodo diserte distinctum a ceteris, sed etiam in relatione ad ceteros ab ipso confirmandos et pascendos....."

qu'aux moindres secrets, se fût servi de semblables paroles, s'il avait connu clairement la chûte future de son Eglise ? Eût-il jamais dit qu'il la bâtirait sur la pierre, si cette pierre ne devait pas lui servir de fondement solide et durable ? Mais le Sauveur a répondu à l'avance à ces questions, lorsqu'il compare celui qui fait de bonnes œuvres « à un homme sage qui a bâti sa maison sur le roc : la pluie est descendue, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle n'a pas été renversée, parce qu'elle était fondée sur la pierre » (1). D'où il est clair que Jésus-Christ, en promettant de bâtir, lui aussi, son Eglise sur la pierre, a voulu nous montrer par là que sa base serait si solide, si inébranlable, qu'elle pourrait résister au choc des orages, des persécutions, et de tous les moyens violents employés pour la renverser. Il développe encore sa pensée, lorsqu'il ajoute que « les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Ces paroles renfermaient en même temps une prédiction générale et une promesse. La *prédiction*, c'est que les puissances de l'enfer seraient hostiles à l'Eglise, chercheraient à prévaloir contre elle, et mettraient en œuvre toute leur énergie et leur malice pour détruire ce royaume de la vérité, en tâchant de corrompre la doctrine révélée. Cette prédiction s'est pleinement accomplie, comme il est facile de le

(1) Mt. VII, 24, 25.

constater en considérant tout ce que l'Eglise a eu constamment à souffrir de la part des schismatiques, des apostats, des princes païens et même chrétiens, ennemis de sa foi et jaloux de son autorité, enfin de la part de mille sectes différentes acharnées à sa perte. La *promesse*, c'est que malgré tous ces efforts, toutes ces hostilités sans cesse renaissantes que le Sauveur désigne sous le nom de *portes de l'enfer*, l'Eglise doit demeurer inébranlable ; elle doit résister aux fureurs aveugles de l'hérésie, de l'incrédulité, du schisme, de la persécution et de l'apostasie, absolument comme l'édifice qui a pour fondement un rocher solide, résiste à la violence des tempêtes.

Mais l'Eglise du Christ ne peut être que celle qui croit absolument toute la doctrine enseignée au monde par Jésus-Christ et ses Apôtres. Si donc l'on suppose un instant que cette Eglise est faillible, qu'elle sape la foi, qu'elle corrompt la morale, qu'elle enseigne l'erreur, elle cesse par là même d'être l'Eglise du Christ, et il serait vrai de dire qu'elle a apostasié, qu'elle n'est plus sa chaste épouse, qu'elle était bâtie non sur la pierre mais sur le sable, que les portes de l'enfer ont prévalu contre elle, et que par conséquent le Sauveur a été infidèle à sa promesse ou n'avait pas prévu sa ruine future. La conséquence est rigoureuse ; mais comme cette conclusion renferme un blasphème contre Dieu, il s'ensuit que les prémisses sont fausses et que l'Eglise du Christ est nécessairement infaillible.

Les partisans de la Réforme ne manquent pas de nous répondre que Dieu seul est infaillible, et que les hommes sont tous sujets à l'erreur. Cela est vrai, si l'on pose en principe que Dieu ne peut pas communiquer à l'homme le privilége de ne pas errer ; mais ne serait-ce pas une manifeste absurdité que de soutenir pareille proposition ? Sa puissance serait-elle donc limitée ? Ne serait-il pas libre de communiquer à un ou à plusieurs la prérogative de conserver intact le dépôt de la révélation ? Pourquoi ne pourrait-il pas conférer à la succession apostolique ce qu'il a conféré à Pierre et aux autres Apôtres ? Nul doute que, sans une assistance spéciale de Dieu, tout homme peut se tromper même dans les choses les plus ordinaires, et, à plus forte raison, dans les matières de foi qui dépassent souvent la portée de notre faible intelligence ; les études sérieuses, la science profonde, les lumières du talent ou même du génie ne suffisent pas pour mettre à l'abri de l'erreur, et si Jésus-Christ n'eut pas donné à l'infaillibilité de son Eglise un fondement plus solide, il eut agi comme cet homme insensé, dont il parle lui-même dans l'Evangile, et qui bâtit sa maison sur le sable ; la pluie, les rivières, les vents viennent fondre sur cette maison, et elle s'écroule (1). Mais le Sauveur en a agi tout autrement, et s'il a promis à son Eglise que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle, il lui a promis en même temps le secours néces-

(1) Mt. VII, 26, 27.

saire pour atteindre cette fin : ce secours, c'est celui d'un guide infaillible, de la sagesse infinie, c'est l'assistance du Saint-Esprit. Ouvrons encore un instant les Saintes Ecritures et méditons les paroles si claires que le Sauveur adresse à ses Apôtres.

« Je prierai mon Père, dit-il, et il vous donnera un autre Paraclet, pour qu'il demeure éternellement avec vous, c'est l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaîtrez parce qu'il demeurera au milieu de vous, et qu'il sera en vous..... Mais le Paraclet, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (1). Ailleurs il ajoute : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter à présent. Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité » (2).

Jésus-Christ a donc entouré son Eglise comme d'un mur d'airain, imperméable au flot de l'erreur, et assez fort pour la protéger contre toutes les puissances infernales. Ce mur protecteur, c'est son Esprit-Saint, *l'Esprit de vérité*, qui doit *demeurer éternellement* avec les Apôtres, *leur rappeler tout ce qu'il leur a dit, leur enseigner toutes choses, toute vérité.* Les Apôtres sont donc les dépositaires de toute la révélation ; tel est le

(1) Joan. XIV, 16, 17, 26.

(2) Joan. XVI, 12, 13. Cf. Luc. XXIV, 49 ; Joan. XV, 16 ; Act. II ; I Petr. I, 12.

précieux trésor sur lequel le Saint-Esprit veille, pour ainsi dire, avec un soin tout particulier par l'intermédiaire des Apôtres.

Cette promesse solennelle, de même qu'une foule d'autres vérités contenues dans ce même discours du Sauveur, ne concernait pas seulement ceux à qui il parlait en ce moment, mais encore tous leurs successeurs légitimes. En effet, il promet de demeurer *éternellement* ou *à jamais* avec eux. Or il est bien évident que les Apôtres ne devaient pas vivre toujours, si ce n'est dans leurs successeurs. Donc l'Esprit-Saint continue d'enseigner toute vérité à son Eglise. Cette conclusion est clairement confirmée par ces autres paroles que le Sauveur adressait à ces mêmes Apôtres après sa résurrection : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les.... enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé, et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (1). Comment, en effet, Jésus-Christ pouvait-il promettre d'être toujours avec ses Apôtres, lorsqu'il était évidemment sur le point de leur retirer sa présence visible et de monter au ciel ? Il voulait sans doute leur parler de sa présence invisible par l'assistance et la protection du Saint-Esprit, qu'il allait leur envoyer. Mais comme cette présence doit se perpétuer *jusqu'à la fin des siècles* ou *du monde*, il devient manifeste que cette promesse n'est pas faite aux Apôtres seuls, mais à l'Eglise ensei-

(1) Mt. XXVIII, 19, 20.

gnante de tous les siècles (1). L'Eglise d'Angleterre elle-même exigeant l'obéissance pour ses évêques, ne s'appuie pas sur d'autres paroles que celles que nous venons de rapporter ; il en est de même pour les sociétés qui s'occupent de la prédication de l'Evangile chez les nations lointaines.

Il est donc clair, d'après les Ecritures considérées même comme simple document historique, non inspiré et susceptible d'être compris par les catholiques tout aussi bien que par les protestants, il est clair, dis-je, et tout-à-fait indéniable 1° que Jésus-Christ a constitué une Eglise enseignante, chargée d'annoncer l'Evangile à toutes les nations ; 2° qu'il a donné à cette Eglise la mission d'enseigner avec une autorité suprême ; 3° que cette autorité est infaillible dans tout ce qui concerne la doctrine révélée, en vertu de l'assistance du Saint-Esprit ; 4° que ce privilége de l'autorité infaillible n'a pas été restreint à Pierre et aux premiers Apôtres, mais doit se per-

(1) Le Cardinal Wiseman prouve d'une manière lumineuse, d'après tous ces textes et par le parallélisme biblique, que Jésus-Christ a promis à ses Apôtres et à leurs successeurs la prérogative de l'infaillibilité. Il entre dans beaucoup de détails et démontre avec une profonde érudition que la perpétuité de la mission divine dans toute la succession apostolique est reconnue par toutes les communions dissidentes qui réclament pour leurs églises ou leurs pasteurs une autorité, une juridiction quelconque. *Conférences sur les doctrines*, etc., p. 115–122. Voyez aussi P. Murray, *Tractatus de Ecclesia*, disput. 11, t. III, p. 169. Franzelin, *De divina traditione et Scriptura*, p. 28, etc. Rev. R. Manning, *The shortest way to end disputes about religion*, Boston, 1846.

pétuer dans leurs successeurs jusqu'à la fin du monde.

Une fois cette doctrine de l'infaillibilité prouvée et admise, on comprend facilement comment Jésus-Christ a pu dire à ses Apôtres : « Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise ; mais celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé » (1).—On conçoit sans peine que le Sauveur a pu déclarer que « celui qui n'écoute pas l'Eglise, doit être regardé comme un païen et un publicain » (2). Pourrait-on expliquer d'une manière quelque peu rationnelle cette obligation d'obéir et ce caractère infamant attaché à la désobéissance, s'il s'agissait d'une Eglise faillible, d'une Eglise qui peut corrompre la foi, la morale, toute la doctrine révélée ? —On ne s'étonne pas que saint Paul ait dit d'une Eglise infaillible qu'elle est « l'appui et le fondement de la vérité » (3) ; qu'elle est « sans tache, sans souillure quelconque » (4) ; on comprend encore que Jésus-Christ ait, dans ce cas, prononcé catégoriquement que « celui qui croira.... sera sauvé, et que celui qui ne croira pas, sera condamné » (5).—Mais, dites-le moi franchement, est-il possible de supposer un seul instant qu'une Eglise entachée d'erreur ou même simplement faillible, puisse recevoir le glorieux nom de « fondement de la vérité » et être déclarée « sans

(1) Luc. X, 16.
(2) Mt. XVIII, 17.
(3) I Tim. III, 15.
(4) Eph. V, 27.
(5) Mr. XVI, 16.

tache et sans souillure » ? Est-il croyable que le Sauveur des hommes ait ordonné, sous peine de damnation éternelle, de se soumettre à une autorité qui peut pervertir la saine doctrine, qui peut conduire aux erreurs les plus monstrueuses ? De semblables questions ne demandent pas de réponses ; elles sont aussitôt résolues que posées.

L'Eglise d'Angleterre s'est proclamée faillible ; c'est la seule vérité qu'elle ait élevée à la hauteur d'un dogme. Mais ce dogme est la ruine de tous les autres ; il sape par leur base les trente-neuf articles, tous les symboles de foi, et même les Ecritures. En effet, un dogme défini est une vérité dont il n'est permis de douter en aucune manière. Or l'Eglise d'Angleterre, proclamée par elle-même et reconnue par tout le monde comme faillible, ne peut proposer aucune doctrine comme absolument certaine ; les nuages du doute planent inévitablement sur toutes ses décisions. Qu'elle chante sur les toits que les trente-neuf articles, que les symboles de foi des premiers siècles sont contenus dans la révélation ; elle peut se tromper et beaucoup soutiennent qu'elle se trompe en affirmant pareille doctrine ; en tout cas, elle ne peut l'imposer à personne, et ces trente-neuf articles ne seront toujours que trente-neuf *opinions*. Elle peut même errer en présentant aux fidèles les Ecritures comme inspirées, et de fait chacun les tronque ou les rejette suivant son caprice ; en définitive, tout ce système se réduit à la Bible acceptée à son gré et

interprétée par *soi-même*. Si elle veut maintenir l'absolue nécessité du Baptême pour le salut, elle s'entendra dire par le Conseil Privé de Sa Majesté qu'elle a fait erreur et qu'on peut être sauvé sans le Baptême, qui n'est qu'une pure cérémonie ; car les paroles de Jésus-Christ : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, *il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu,* » signifient qu'*il peut entrer dans le royaume de Dieu* et être sauvé ! Si elle ose affirmer avec Luther, avec les Puséistes et les Ritualistes que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie avec la substance du pain et du vin, des milliers de voix s'élèveront contre elle, crieront à l'invasion du *papisme*, soutiendront que la doctrine de la présence réelle est une intolérable superstition,—attendu que le Sauveur, en disant : « *Ceci est mon corps,* » a voulu dire : *Ceci n'est pas mon corps !*—que celle du sacrifice de la Messe est une invention dangereuse et criminelle, que l'enseignement de la Haute-Eglise sur ce point est un reste de « pur papisme », pendant que celui de la Basse-Eglise est un « sale calvinisme ». D'autres enfin, ennemis des doctrines extrêmes, demeureront dans le vague, et prétendront qu'il ne faut ni rejeter ni admettre la présence réelle, mais qu'il suffit d'enseigner que la Cène est une dévotion mensuelle, trimestrielle ou annuelle, par laquelle on se nourrit d'un peu de pain et de vin en souvenir du Sauveur : c'est la *large Eglise, Broad-Church.* Voilà comment avec une autorité faillible, qui n'est pas

une autorité en matière religieuse, toutes les croyances disparaissent et se fondent comme la neige sous les rayons d'un soleil brûlant. Voilà comment on est arrivé à faire main basse sur les dogmes les plus universellement admis par tous les siècles ; voilà comment on est conduit à nier l'éternité des peines et des récompenses, l'immortalité et la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu même : voilà comment on devient rationaliste, puis matérialiste et athée.

ARTICLE DEUXIÈME.

Caractères distinctifs de l'unique Eglise du Christ : unité, sainteté, catholicité et apostolicité.—Pierre meurt à Rome ; ses successeurs sur le siége de cette ville revendiquent et exercent la même autorité que Pierre sur l'Eglise universelle : témoignage des premiers siècles sur cette question.—L'Eglise romaine gardienne et propagatrice de toute la parole de Dieu, écrite et non écrite.—Le protestantisme, rejetant la suprématie de Pierre et de ses successeurs, niant l'existence d'une autorité infaillible, et faisant de la Bible l'unique règle de foi, a changé la constitution de l'Eglise du Christ.—Le protestantisme ne possède ni l'unité (aveux des réformateurs sur ce sujet ; synode de Lausanne), ni la sainteté (les chefs jugés par eux-mêmes), ni la catholicité, ni l'apostolicité.—L'Eglise catholique ou romaine n'est autre que l'Eglise du Christ ; elle repose sur Pierre ; elle est infaillible ; elle est une : réponse aux objections concernant les dogmes de l'Immaculée Conception de Marie et de l'infaillibilité pontificale, concernant les luttes entre les Thomistes et les Scotistes, entre les Jésuites et les Jansénistes, entre l'évêque de Montréal et les Sulpiciens ; elle est sainte, catholique et apostolique.—Conclusion. Quelques remarques sur la présence réelle, sur la transsubstantiation, sur la confession, sur le culte de la sainte Vierge et des saints.—Réponse à une objection.

Jésus-Christ n'a constitué qu'une *seule* Eglise et c'est sur Pierre qu'il l'a bâtie ; c'est à cet *unique pasteur suprême* qu'il a confié le soin de tout son troupeau : « Sur cette pierre je bâtirai *mon Eglise* et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre

elle.—Pais mes agneaux ; *pais* mes brebis.—*Confirme* tes frères. » Il y a d'autres pasteurs qui ont part au gouvernement de l'Eglise, à la direction des âmes, mais ils sont subordonnés à Pierre, de même que les fidèles sont subordonnés au collége apostolique et à Pierre lui-même.

Cette magnifique hiérarchie, au sommet de laquelle le Sauveur a placé la prérogative de l'infaillibilité, produit nécessairement cette unité de foi que la véritable Eglise doit posséder, comme je l'ai déjà démontré plus haut (1). Ainsi constituée, cette *unique* Eglise du Christ,—et non pas *triple*, comme le voudraient les Anglicans,—peut réellement être comparée à *un royaume*, à *une cité*, à *une famille*, à *un bercail*, à *un corps humain ;* chacune de ces appellations métaphoriques, qui lui sont appliquées dans l'Ecriture, renferme l'idée, non pas d'êtres ayant une égale autorité et indépendants les uns des autres, comme dans le protestantisme, mais de membres subordonnés à un chef suprême, comme dans le catholicisme ; partout l'on voit que Notre-Seigneur a établi une seule société, un seul gouvernement, et dans cette société il doit y avoir parfaite unité de croyances.

L'unité n'est pas le seul reflet divin qui brille au front de l'Eglise du Christ ; la sainteté doit encore attester au monde sa vigueur, la force de son tempérament, la présence d'une âme divine dans cet orga-

(1) Voyez p. 133-138.

nisme humain. En effet « Jésus-Christ a aimé son Eglise et il s'est livré à la mort pour elle, afin de la sanctifier..... et de la faire paraître devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride... sainte et immaculée » (1). S'il a établi des apôtres, des pasteurs, des docteurs, c'est afin qu'ils travaillent à la sanctification de son corps mystique, qui est l'Eglise (2). Lui-même est venu dans le monde pour y répandre avec abondance la vie de la grâce (3) ; il veut que les vertus des fidèles brillent comme une lumière devant les hommes, afin qu'ils voient leurs bonnes œuvres et glorifient son Père qui est dans les cieux » (4). Il est même conforme à la raison que l'on trouve dans cette Eglise du Christ bon nombre de ses membres qui pratiquent non-seulement les préceptes, mais encore les conseils évangéliques, la charité parfaite se dévouant jusqu'au martyre, la pauvreté volontaire, la virginité et l'obéissance (5). Ces vertus, qui s'élèvent à la hauteur de l'héroïsme, ne sont pas absolument nécessaires à l'existence de la vraie Eglise, cependant elles en découlent naturellement. « L'arbre peut exister sans ses fleurs et ses fruits ; fleurs et fruits peuvent certainement tomber sans que le tronc robuste perde sa vie ; mais tant que

(1) Ephes. V, 27.
(2) Eph. IV, 11-13.
(3) Joan. X, 10.
(4) Mt. V, 16.
(5) I Joan. III, 16 ; Joan. XV, 20 ; Mt. X, 19 ; XIX, 12, 21 ; Luc. IX, 23 ; Joan. XIII, 15.

l'arbre existera, cessera-t-il jamais de donner des preuves de sa vigueur et de sa beauté, d'offrir aux yeux les charmes de ses fleurs, et au palais les délices de ses fruits ? » (1) Il en est de même de l'Eglise : Jésus-Christ l'a fondée pour sanctifier les hommes ; il lui a laissé les moyens nécessaires pour atteindre cette fin ; elle doit donc produire des œuvres de sainteté qui se révèlent à l'extérieur.

La *catholicité* ou la diffusion morale de l'Eglise par toute la terre, constitue une autre note, un autre caractère de la société fondée par le Sauveur ; elle en est comme la preuve géographique, de même que nous pourrions dire que l'unité est sa preuve organique, et la sainteté sa preuve morale. Les prophètes nous représentent l'Eglise sous la figure d'une montagne qui remplit tout l'univers (2) ; ils lui assignent en héritage toutes les nations et jusqu'aux confins de la terre (3). Notre Seigneur lui-même destine sa religion à tous les hommes (4), parce qu'il veut le salut de tous. On devra donc s'attendre à la retrouver dans tous les âges et dans tout l'univers. Elle devra être constamment *identique*, constamment *la même* en tous lieux ; car Jésus-Christ n'est pas venu apporter aux hommes *des religions*, *des christianismes*, *des sociétés*, mais une *seule* religion, un *seul* christianisme, une *seule* société,

(1) Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II, c. 38.
(2) Daniel, II.
(3) Ps. LXXI ; Mal. I.
(4) Luc. XIII, 19 ; Rom. XI, 15 ; Mt. XXVIII ; Act. I ; Mr. XVI.

qui doit durer jusqu'à la fin des temps ; la catholicité suppose donc une Eglise qui possède l'unité dans l'universalité.

La quatrième note distinctive du vrai christianisme et par conséquent de la véritable Eglise, c'est l'*apostolicité ;* elle en est comme la preuve chronologique. En effet, toute Eglise qui ne reçoit pas dans ses veines la sève apostolique, toute Eglise qui ne peut prouver son antiquité en remontant le cours non interrompu de sa lignée pastorale jusqu'à Jésus-Christ lui-même, est évidemment humaine et fausse ; il faut nécessairement que la vraie Eglise du dix-neuvième siècle puisse exhiber sa longue et glorieuse généalogie qui la relie à son divin Fondateur ; il faut que les pasteurs légitimes se soient succédé sans interruption depuis les Apôtres et forment comme les divers anneaux d'une tradition vivante (1). On a déjà comparé avec raison la note de l'apostolicité aux divers fils télégraphiques qui partent du centre d'un vaste empire et qui portent la pensée du souverain jusqu'aux bourgades les plus reculées ; ici Jésus-Christ est le centre de ce royaume qui est l'Eglise, et les pasteurs légitimes qui se sont succédé depuis les Apôtres sur toutes les plages du monde, sont comme les fils *conducteurs* de la pensée divine, des enseignements du Sauveur à travers les siècles et dans toutes les contrées de l'univers. Les Pères de l'Eglise en appellent

(1) Cf. Eph. II, 19 ; Apoc. XXI.

souvent contre les hérétiques à cette preuve vivante et tangible du vrai christianisme, parce que, en vertu de l'assistance du Saint-Esprit promise par Jésus-Christ aux Apôtres et à leurs successeurs, la révélation chrétienne a dû nécessairement se conserver intacte dans le corps enseignant qu'il a lui-même constitué. Aussi ne manquent-ils jamais de dérouler aux regards des novateurs la série des évêques légitimes, surtout dans l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, parce qu'en elle vivent toutes les prérogatives du bienheureux Apôtre Pierre ; d'un seul mot, ils foudroient toutes les hérésies naissantes : « Vous n'êtes que d'hier, leur disent-ils ; vos commencements datent de telle époque, postérieure au Christ ; tel novateur est votre chef ; par conséquent vous n'êtes pas d'origine divine, mais d'origine purement humaine ; donc vous êtes dans l'erreur » (1).

Voilà l'Eglise, telle qu'elle nous apparaît dans la Bible, considérée comme simple document historique. Elle prouve sa mission divine, elle agit constamment comme maîtresse et gardienne infaillible de la vérité ; dans les vues de son divin Fondateur, elle sera toujours une, sainte, catholique et apostolique, et par là elle manifestera au monde entier sa céleste origine. C'est sur ces bases qu'elle se développe sans changer, absolument comme le corps humain qui grandit et qui n'arrive pas cependant à former un individu

(1) Cf. Tert. *De præscript.* c. 32 ; Iren. l. III *adv. hæreses*, etc.

différent de celui qui existait primitivement ; humble à son berceau comme le petit grain de senevé, elle devient un grand arbre dont les rameaux puissants ombragent tout l'univers.

Après l'Ascension du Sauveur et la grande fête de la Pentecôte, Pierre, devenu la base essentielle de l'Eglise du Christ, agit comme chef du collége apostolique et de toute cette nouvelle société. Après avoir été le premier à prêcher la résurrection et la divinité du Sauveur, à faire des miracles, à donner un successeur au traître Judas, à recevoir les gentils dans l'Eglise, à présider le concile de Jérusalem, etc., il fixe son siége à Rome, et, à partir de la mort sanglante du Prince des Apôtres en cette ville, l'évêque de Rome possède et revendique comme héritage tous les priviléges divinement conférés à Pierre, c'est-à-dire la suprématie universelle et l'infaillibilité ; depuis ce glorieux martyre du chef de l'Eglise, Rome n'a pas cessé d'être appelée par les Pères, les Docteurs et les saints *le siége de Pierre*, et l'évêque de Rome, *le successeur de Pierre*, et l'autorité du Pape, *l'autorité de Pierre*, et la communion avec Rome, *la communion avec Pierre* (1). Puis les Apôtres prêchent, baptisent, fondent des Eglises, résolvent des doutes, excommunient les coupables, se choisissent des suc-

(1) Orig. *in Exod. hom.* V ; Epiph. *in Anchora ;* Tert. *De præscript.* c. XXII ; Cypr. *Epist.* LV et LIX ; Hieron. *Epist.* XIV *ad Damasum* et *Dialog. adv. Lucif.* ; Athan. *Epist. ad Felicem Papam ;* Leo M. *Serm.* I et IV ; Euseb. *H. E.* l. II et III ; Chrysost. *Hom.* LV *in Matth.*, etc.

cesseurs qu'ils placent à la tête des Eglises particulières ; ils leur confèrent le sacrement de l'ordre ; ils les chargent de veiller à la garde du dépot de la foi ; ils les exhortent à remplir fidèlement leurs devoirs ; ils tracent leur ligne de conduite vis-à-vis des différentes classes de fidèles ; ils s'appuient sur Pierre comme sur un fondement inébranlable, et c'est avec Pierre et par Pierre qu'ils ont cette foi stable et identique qu'ils propagent par tout le monde. Tel est le rôle qu'a toujours joué l'épiscopat catholique vis-à-vis des Papes et dans ses relations avec les fidèles.

Suivez l'Eglise dans sa marche à travers les siècles, vous la trouverez toujours unie dans la même foi, toujours soumise à son chef suprême et infaillible, soit qu'il dirime les controverses par lui-même, soit qu'il les soumette à l'examen d'un concile général présidé et confirmé par lui-même, soit enfin qu'il fixe certains points concernant la discipline ; toujours vous la verrez veiller avec un soin tout scrupuleux à la conservation de la doctrine orthodoxe ; toujours elle commande avec une autorité souveraine ; toujours elle s'avance avec le brillant cortége des thaumaturges, des martyrs, des confesseurs, des vierges, des saints de toutes les conditions qu'elle a enfantés ; toujours elle est connue et vénérée par toute la terre comme la vraie Eglise du Christ, comme l'héritière légitime des promesses divines.

Ce ne sont pas là des assertions gratuites que chacun est libre de nier ; elles s'appuient sur le

témoignage de tous les écrivains des différents siècles. Le protestantisme ne veut pas voir dans le consentement unanime des Pères de l'Eglise un critérium de la vérité révélée ; mais il devra du moins considérer ces illustres personnages comme historiens ou comme témoins de la croyance de l'Eglise. Voyons ce qu'ils nous apprennent sur la constitution de cette société ; nous constaterons par là même s'ils ont donné aux paroles du Sauveur le sens catholique ou le sens protestant. Je ne citerai que peu de témoignages entre des milliers qu'il serait facile de rapporter ici.

Saint Irénée, au second siècle, nous apprend la nécessité qu'il y a pour les fidèles et pour les Eglises particulières de chercher la conformité avec l'Eglise Romaine. « C'est avec cette Eglise (Romaine), à cause de sa principauté supérieure, que doivent nécessairement s'accorder toutes les Eglises, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient. C'est en elle que la tradition des Apôtres a été conservée par les fidèles de tous les endroits du monde ». Puis, après avoir cité les noms des douze premiers évêques qui ont occupé le siége de Rome à partir de saint Pierre, il ajoute ces paroles remarquables : « C'est dans cet ordre et par cette succession qu'est arrivée jusqu'à nous la tradition des Apôtres dans l'Eglise et la prédication de la vérité. Par là nous démontrons pleinement que la foi conservée jusqu'à nos jours et transmise en toute vérité, est la foi une et vivifiante

confiée à l'Eglise par les Apôtres » (1). Ce texte n'a pas besoin de commentaires ; il contient clairement la croyance en la *primauté de l'Eglise Romaine*, et en son *infaillibilité*, puisqu'elle *conserve la doctrine des Apôtres*, qu'elle *prêche la vérité* et que *toutes les Eglises doivent nécessairement s'accorder avec elle ;* c'est ainsi que se conserve partout *la foi une et vivifiante confiée à l'Eglise par les Apôtres.*

Ecoutons encore ce grand évêque de Lyon. « L'Eglise, dit-il, *répandue dans le monde entier*, garde avec soin *la foi qu'elle a reçue des Apôtres et de leurs disciples*, comme si elle habitait une seule maison... Elle la communique, l'enseigne, la proclame *avec un tel accord qu'elle semble n'avoir qu'une seule bouche.* Les peuples ont beau parler des langues différentes, la tradition qui a cours parmi eux conserve partout une seule et même force. Ni les Eglises fondées dans les Germanies, ni celles qui sont établies parmi les Ibères, chez les Celtes, en Orient, dans l'Egypte, dans la Lybie ou au centre de la terre, *n'ont une croyance ou une tradition différente ;* mais *de même que Dieu n'a créé qu'un soleil pour éclairer l'univers*, il n'y a aussi qu'*une seule prédication de la vérité, dont la lumière brille partout* et illumine tous ceux qui veulent la connaître ».—Ailleurs, après avoir parlé des dissensions des hérétiques, il ajoute : « Il en est tout autrement de ceux qui suivent la voie tracée par l'Eglise ; ils observent fidèlement la tra-

(1) *Adv. hær.* l. III, c. III.

dition des Apôtres dans toutes les parties du monde. *Leur foi est la même partout...Ils gardent les mêmes commandements, retiennent les mêmes formes dans la constitution de l'Eglise...L'enseignement de l'Eglise est uniforme et constant sur toute la surface du globe*; partout elle montre aux hommes la même voie du salut. C'est à elle qu'a été confié le flambeau de la lumière divine, cette sagesse d'en haut par laquelle les hommes sont sauvés, qui parle au dehors, retentit dans les places publiques... *car l'Eglise prêche en tout lieu la vérité* ».—« *Il ne faut point chercher la vérité autre part que dans l'Eglise*, où il est facile de s'en instruire. *Les Apôtres ont placé dans son sein le riche dépôt de la vérité*... ils en ont communiqué la connaissance exacte à la succession des évêques, auxquels ils ont confié la charge de gouverner l'Eglise disséminée en tout lieu. *Là s'est conservé jusqu'à nous par une transmission fidèle, sans addition ni retranchement, le dépôt des Ecritures. Là on les lit sans y mêler d'erreur* ; *là on a soin d'exposer la doctrine d'après elles, par une interprétation légitime qui écarte tout péril et fait éviter le blasphème* » (1).

Voilà la doctrine de l'Eglise au second siècle : il n'y a qu'une seule vraie Eglise, qui adhère à la tradition apostolique ; sa foi est une ; partout on enseigne la même doctrine, comme s'il n'y avait qu'une seule bouche ; cette Eglise est répandue partout ;

(1) *Adv. hær.* l. I, c. X ; l. V, 20 ; l. III, c. IV ; l. IV, c. XXXIII.

c'est elle qui possède la vérité ; c'est elle qui a le dépôt des Ecritures et qui le conserve intact. Il n'est pas question de colportage de Bibles, ni de lecture des Livres Saints en langue vulgaire, ni d'interprétation privée de la parole de Dieu écrite ; il ne s'agit que de prédication, que d'enseignement oral, que d'unité de foi ; il n'y avait alors que les sectes gnostiques, véritable fourmilière d'absurdités, qui se permissent de lacérer les Ecritures et d'en façonner des arcs-en-ciel.

Origène, au troisième siècle, commentant les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, etc., leur donne le sens suivant : « Si donc les portes de l'enfer prévalent contre quelqu'un, ce ne sera ni contre la Pierre sur laquelle le Christ bâtit l'Eglise, ni contre l'Eglise bâtie par le Christ sur la Pierre..... Elles n'ont de force que contre l'homme qui se trouve hors de la Pierre, et hors de l'Eglise, à l'égard de laquelle elles sont impuissantes » (1). Impossible d'exprimer avec plus de précision l'infaillibilité de Pierre, et de l'Eglise qui repose en sûreté sur Pierre ; mais est-ce que le protestantisme qui ne veut ni de Pierre, ni de ses successeurs, ni de l'Eglise qui a Pierre pour fondement, mais qui se réfugie dans la Bible seule ou dans une Eglise faillible, est-ce que ce protestantisme peut se croire en sûreté contre les puissances de l'enfer ? Est-ce qu'il entend les paroles

(1) *In Matthæum*, t. XII, n. 11. *Opp.* t. III, Migne, p. 1003.

du Sauveur dans le sens qu'on leur donnait au troisième siècle ?

Saint Cyprien, écrivant vers la même époque contre les Novatiens, n'est pas moins explicite sur la prérogative que Jésus-Christ a conférée à Pierre d'être le fondement de l'unité ; ses paroles méritent une sérieuse considération. « Celui qui ne garde pas l'unité de l'Eglise, croit-il qu'il garde la foi ? Celui qui s'oppose à l'Eglise, *qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle est fondée l'Eglise, peut-il se flatter d'être encore dans l'Eglise* ? »

Parlant ailleurs de l'unité de l'Eglise, il l'attribue au centre d'où elle émane, à la chaire de Pierre. « Les rayons du soleil sont nombreux, dit-il, mais la lumière est unique. Les rameaux de l'arbre sont nombreux, mais le tronc est unique et fondé sur une racine inébranlable. Plusieurs ruisseaux coulent d'une source unique..... Essaie d'arracher un rayon du soleil de son centre ; l'unité ne permettra pas cette division de la lumière. Enlève un rameau de l'arbre en le brisant ; brisé, il perd toute végétation. Isole le ruisseau de sa source ; dans son isolement, il se dessèchera. Ainsi l'Eglise, éclairée de la lumière du Seigneur, lance ses rayons par tout l'univers ; il n'y a cependant qu'une seule lumière qui se répand partout, et l'unité du corps n'est pas rompue. L'Eglise étend par toute la terre ses rameaux vigoureux ; elle répand au loin ses ruisseaux abondants ; mais il y a une source qui est unique, une origine qui est unique,

une mère qui est unique, et dont l'abondante fécondité va toujours se développant. Nous naissons de son sein, nous sommes nourris de son lait, animés de son esprit » (1). Comme on le voit, l'Eglise du troisième siècle professait l'unité parfaite, telle qu'elle existe encore dans le catholicisme, mais elle ne se serait jamais accommodée des mille et une communions dissidentes et disparates, qui existent inévitablement là où il n'y a pas une autorité infaillible pour produire l'unité.

Dans une lettre au Pape Corneille, il se plaint des hérétiques qui sont allés à Rome avec le projet de tromper le Saint-Siége. « Ils osent, dit-il, faire voile vers *la chaire de saint Pierre* et aborder à *l'Eglise principale*, qui est *la source de l'unité sacerdotale* » (2). Ne sont-ce pas là les titres que nous donnons encore au siége de Rome? Ailleurs il appelle l'Eglise de Rome « la mère et la racine de l'Eglise catholique », de même qu'il donne au Pape le nom de « chef et racine de l'Eglise qui est une ».—« Il n'y a, dit-il, qu'un Dieu et qu'un Christ, *une Eglise et une chaire fondée sur Pierre* par la parole du Seigneur » (3).

Dans son livre contre Jovinien, sant Jérôme écrit : « Quoique l'Eglise soit également fondée sur les douze Apôtres, Jésus-Christ en a cependant choisi un pour être le chef, afin de prévenir les dangers du schisme».

(1) *De unitate Ecclesiæ*, c. IV et V.
(2) *Ep.* 3, l. I, edit. basil.
(3) *Epist. ad Corn., ad Jubaia.*, etc.

—Au milieu des dissensions qui désolaient l'Eglise d'Antioche, il écrit au Pape Damase : « Je m'associe par la communion à Votre Sainteté, c'est-à-dire à la chaire de Pierre ; je sais que l'Eglise est bâtie sur cette pierre ; quiconque aura mangé l'agneau hors de cette maison, est un profane ; quiconque n'habite pas dans l'arche de Noé, périra dans les eaux du déluge.... » Il paraît qu'au quatrième siècle on n'était pas encore de l'avis de Luther, de Calvin et des innombrables chefs de sectes qui ont surgi depuis le seizième siècle ; on admettait la nécessité de l'unité de foi et de communion, et l'on plaçait le principe de cette unité dans les Papes, successeurs de Pierre, que le Sauveur avait constitué pasteur suprême de son troupeau.

Saint Augustin professait la même doctrine, lorsque, dans le livre premier *ad Bonifacium* (c. 1), il adresse au Pape ces paroles : « Nous tous, qui sommes appelés à remplir avec vous les fonctions de l'épiscopat, nous partageons aussi avec vous la vigilance pastorale, *quoique votre prééminence vous place beaucoup plus haut* ».—Tout le monde connaît les célèbres paroles tombées des lèvres du grand Docteur à l'occasion de l'erreur de Pélage : « On a déjà envoyé sur cette affaire les actes des deux conciles (de Carthage et de Milève) au siége apostolique ; les rescrits sont venus de Rome ; la cause est finie ; plaise à Dieu que l'erreur le soit aussi ! »

Saint Léon-le-Grand s'adressant à Rome elle-

même : « Vous êtes devenue, lui dit-il, par le siége sacré du bienheureux Pierre, la tête du monde chrétien ; votre pouvoir s'étend plus loin par la religion du ciel qu'il ne s'était étendu par la force humaine » (1).

Saint Ambroise ne disait-il pas excellemment bien : « Celui-là est Pierre à qui le Seigneur a dit : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Là où est Pierre, là est l'Eglise. Là où est l'Eglise, là n'est pas la mort, mais la vie éternelle » (2). Il est facile de voir que le grand évêque de Milan ne partageait pas les idées du protestantisme, mais qu'il était catholique sincère !

Voulez-vous entendre sur ce même sujet la grande voix des conciles et par conséquent des chefs de toutes les Eglises particulières de l'univers ? Ils déclarent, à Nicée, « que l'Eglise Romaine a toujours eu la prééminence » ; à Sardique, que « si un évêque déposé en appelle à Rome, personne ne doit être mis en sa place, jusqu'à ce que l'évêque de Rome ait prononcé » ; à Ephèse, que « Pierre vit et vivra toujours dans ses successeurs et juge par eux » ; à Chalcédoine, que « Pierre a toujours conservé la vérité sans mélange d'erreur » ; à Constantinople, que « Pierre a parlé par la bouche d'Agathon, etc. » Inutile d'insister sur la valeur de ces témoignages qui manifestent à nos regards, avec toute la clarté de l'évidence, la croyance universelle de l'Eglise des

(1) *Serm. de nativ. apost.* edit. Quesnel, p. 161.
(2) *Enarratio in Ps.* XL.

premiers siècles en la primauté et l'infaillibilité des évêques de Rome, successeurs de saint Pierre.

Jamais on ne songeait alors à convertir les peuples en leur mettant la Bible entre les mains et en leur laissant la tâche si onéreuse de s'en extraire un symbole de foi, au risque de rompre l'unité de foi et de communion voulue par le Sauveur. Non, on reconnaissait un chef suprême dans l'évêque de Rome, le confirmateur de ses frères dans la foi ; on se soumettait à ses décisions ainsi qu'à celles des conciles généraux présidés et confirmés par lui ; on admettait la nécessité absolue de conserver l'unité la plus parfaite. La Bible, comme la parole de Dieu non écrite, était confiée à la garde de l'Eglise ; c'est d'elle que les fidèles en recevaient les divers livres, le texte et l'interprétation. Entendez saint Augustin disant aux Manichéens : « Pour moi, je ne croirais pas à l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise ne m'y déterminait. Ceux donc à qui j'ai obéi quand ils m'ont dit : Croyez à l'Evangile, pourquoi ne leur obéirais-je pas, quand ils me disent : Ne croyez pas aux Manichéens ? » (1) S'adressant à l'hérétique Fauste, il l'interpellait en ces termes : « Ou vous voulez que je croie à l'Eglise catholique, ou vous ne le voulez pas : prenez votre parti. Si vous trouvez bon que j'écoute l'Eglise catholique, retirez-vous, car cette Eglise vous a condamnés, et elle m'ordonne de vous regarder comme

(1) *Epist. fund.*, c. V.

des novateurs. Si vous me défendez de l'écouter, retirez-vous encore et ne produisez plus contre moi aucun texte de l'Evangile, puisque le tribunal de l'Eglise catholique étant renversé, il n'y a plus pour moi d'Evangile. » — « Vous voudriez, continue ce grand Docteur, que j'obéisse à cette Eglise lorsqu'elle me prescrit de recevoir l'Evangile comme la parole de Dieu ; mais vous ne voulez pas que je lui obéisse lorsqu'elle me commande d'expliquer ce même Evangile autrement que vous ne l'expliquez ! N'est-ce pas là vouloir, sans nulle raison, que je croie ce qui vous plaît, que je ne croie pas ce qui ne vous plaît pas, et me traiter en imbécile qui sacrifiera toutes ses lumières et ses intérêts les plus sacrés à des décisions purement arbitraires ? » (1) Voilà certes des paroles qui sont peu en harmonie avec le protestantisme, mais qui sont en même temps si vraies, si frappantes, qu'elles ont arraché à Luther l'aveu suivant : « Nous sommes forcés d'accorder aux papistes que c'est avec eux qu'est la parole de Dieu, *que nous l'avons reçue d'eux* et que sans eux nous n'en aurions eu aucune connaissance » (2).

En parcourant la Bible, comme nous l'aurions fait d'un simple livre historique, nous avons donc constaté que Jésus-Christ a institué *une seule Eglise* composée de *pasteurs* et de *fidèles*, d'une *hiérarchie enseignante* et d'un *corps enseigné ;* les uns sont revêtus

(1) *De doct. christ.*, l. 11, c. 36.
(2) *Commentaire sur S. Jean*, c. XVI.

d'une *autorité suprême* et de la prérogative de *l'infaillibilité* en vertu de l'assistance du Saint-Esprit ; les autres sont obligés de *recevoir* les enseignements qui leur sont donnés et de s'y *soumettre* de tout cœur, comme ils se soumettraient à Dieu même.

Cette Eglise, que le Rédempteur a acquise au prix de son sang et à laquelle il a confié la garde de sa doctrine, doit manifester à l'extérieur ses titres de noblesse, sa céleste origine ; elle doit se révéler en tous temps et en tous lieux comme la vraie Eglise du Christ ; elle doit porter sur son front une auréole particulière qui la fasse reconnaître, et des *signes si manifestes, si caractéristiques* qu'on puisse la distinguer de toutes les fausses églises, puisque Dieu veut le salut de tous les hommes, et que les moyens de salut ne se trouvent que dans l'Eglise de Jésus-Christ : ces marques distinctives, ces notes sont l'*unité* parfaite, la *sainteté*, la *catholicité* et l'*apostolicité*. Voilà comment tous les siècles chrétiens ont interprété les paroles du Sauveur concernant la constitution de l'Eglise et ses caractères particuliers.

Examinons maintenant à quelle société chrétienne actuellement existante peut s'appliquer ce plan divin ; voyons quelle est celle qui réalise évidemment toutes les conditions voulues par le Sauveur ; en d'autres termes, où se trouve le vrai christianisme, la religion révélée que Notre-Seigneur a apportée aux hommes ? Est-ce dans quelqu'une des communions protestantes ? Est-ce dans l'Eglise catholique ?

Quiconque voudra considérer tant soit peu l'état actuel du protestantisme, se convaincra facilement que là ne se trouve pas la société fondée par Jésus-Christ. En effet, l'Eglise chrétienne a reçu pour base Pierre et ses successeurs, à qui le Sauveur a conféré une autorité suprême sur tout son troupeau. Or le protestantisme, sous quelque forme qu'il se présente à nos regards, ne voit dans Pierre qu'un Apôtre ordinaire, ayant peut-être plus de talents que les autres et un titre honorifique : voilà tout. Quant à ses successeurs, il ne veut leur reconnaître aucune autre autorité que celle d'un évêque quelconque. Maintenant, demanderai-je aux différentes sectes protestantes, comment pouvez-vous vous flatter d'être dans la véritable Eglise, lorsque vous proclamez à son de trompe que l'Eglise à laquelle vous appartenez n'adhère ni à Pierre ni à ses successeurs? Vous êtes donc en dehors de la base que le Sauveur a donnée à son Eglise et par conséquent vous n'êtes pas dans la vraie Eglise du Christ, ou, comme s'exprimait saint Jérôme, vous êtes en dehors de l'arche de Noé ; vous périrez dans les eaux du déluge.—Pierre a été constitué pasteur universel du troupeau de Jésus-Christ ; mais en refusant ce titre à Pierre et à ses successeurs, vous n'appartenez plus au troupeau de Jésus-Christ ; en d'autres termes, vous cessez d'être membres de son Eglise.

Je sais que nos adversaires ont coutume de restreindre à Pierre les paroles de Notre Seigneur ; ils

ne veulent pas entendre parler d'héritiers, ni de successeurs.

A cette objection, je répondrai avec l'abbé Magnin : « L'Eglise ne devait-elle vivre que la vie de Pierre ? Le fondement que lui avait posé la main de son divin auteur, devait-il, après un quart de siècle à peine, lui manquer avec cet Apôtre ? Le temps, qui altère les institutions humaines, devait-il triompher et triompher si tôt de sa constitution divine ? Et si la nature et le gouvernement de l'Eglise doivent être aujourd'hui ce qu'ils étaient au temps de Pierre, comment cet Apôtre peut-il être la pierre fondamentale de l'Eglise, si ce n'est dans la personne de ses successeurs ?..... Les bases ne se mettent pas pour un jour, quand la durée de l'édifice doit être (comme c'est le cas pour l'Eglise) celle des siècles ; elles doivent le supporter jusqu'à son dernier jour ; car si jamais le fondement vient à manquer, l'édifice croule ; et c'est ce qui prouve qu'il fallait à Pierre des successeurs qui devaient ne faire avec lui qu'un seul être moral. » Un peu plus loin, il ajoute : « Quelle est l'Eglise contre laquelle ne doivent pas prévaloir les portes de l'enfer ? C'est l'Eglise bâtie sur Pierre, l'Eglise dont Pierre a les clefs, où il lui est donné de lier et de délier. Or, comment à cette Eglise pourrait ne pas appartenir l'Eglise particulière de Rome ? Rome, l'Eglise par excellence de saint Pierre, l'Eglise fondée non seulement sur lui, mais par lui, gouvernée par ses successeurs ? A ne considérer même dans Rome que l'Eglise

particulière, il est historiquement et il sera éternellement vrai qu'elle est spécialement bâtie sur la pierre sur laquelle s'élèvera l'Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais : et aucune interprétation du texte qui nous occupe, ne saurait détruire un fait historique..... proclamé par tout l'univers chrétien » (1).

Je résume donc en disant : Jésus-Christ fonde une Eglise qui doit durer jusqu'à la fin des siècles et il l'établit sur Pierre qui en sera toujours la la base soit par lui-même, soit par ses successeurs. Or les successeurs de Pierre sont et ne peuvent être que les évêques de Rome, comme l'atteste l'histoire entière de l'Eglise. Donc le protestantisme qui n'admet pas l'autorité des évêques de Rome ou des Souverains Pontifes ne s'appuie pas sur le fondement que le Sauveur a donné à son Eglise et par conséquent est en dehors de la véritable Eglise du Christ.

J'ai déjà dit que Jésus-Christ avait constitué dans son Eglise une autorité infaillible, vivante et personnelle, à laquelle tout chrétien doit se soumettre comme à Jésus-Christ lui-même. Or le protestantisme, —celui qui admet une autorité vivante,—ne possède pas cette infaillibilité ; non-seulement il ne la possède pas, mais il a le soin de se proclamer faillible, sujet à l'erreur, et par conséquent capable d'entraîner dans l'erreur ceux qui auraient la bonhomie d'adopter

(1) *La papauté aux prises avec le protestantisme*, p. 265, etc.

aveuglément ses décisions —Donc le protestantisme ne peut pas être la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Au lieu de l'autorité infaillible constituée par le Sauveur, on a substitué les souverains et souveraines, comme si Jésus avait mis les Césars à la tête de son Eglise, comme si l'histoire de tous les siècles chrétiens ne donnait pas un solennel démenti à cette innovation sacrilége, comme si ces papes et papesses de fabrique moderne avaient reçu mission de gouverner l'Eglise et de lui servir de base. Certes, ce n'est pas d'une telle autorité que Notre-Seigneur a dit et voudrait dire : « Celui qui vous écoute m'écoute et celui qui vous méprise me méprise.—Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain ». Les propositions contradictoires de celles-ci seraient plutôt vraies, surtout lorsqu'on voit cette Réforme proclamer que le baptême n'est pas absolument nécesssire au salut, que la foi *seule* justifie sans les œuvres, etc., etc.

Il en est qui se vantent d'avoir leur autorité infaillible dans la parole de Dieu consignée dans la Bible. —Mais, comme je l'ai déjà démontré, Jésus-Christ ne nous a pas donné un livre pour que chacun aille y puiser ses croyances, mais il nous a donné un corps enseignant, une autorité vivante, personnelle, qu'il a chargée de conserver intacte sa céleste doctrine. Je ne nie pas que la parole de Dieu écrite soit nécessairement vraie, mais ce que je nie, c'est qu'il ait laissé à chacun le soin de l'interpréter

à son gré et de lui faire dire les choses les plus contradictoires.—En outre, il faut avouer que cette autorité infaillible, qui repose dans une lettre morte, n'est pas gênante pour la liberté religieuse des individus, puisqu'elle souffre, sans mot dire, les doctrines les plus absurdes comme les plus impies, et je conçois facilement que beaucoup s'en accommodent volontiers. Chacun peut gloser à sa guise sur ce texte divin, sans crainte d'être inquiété le moins du monde ! L'orgueil humain y trouve son compte, mais les intérêts de la vérité révélée n'en souffrent-ils pas ? Ne sont-ils pas même complètement sacrifiés aux caprices, à la passion ou à l'ignorance de chacun ?

Non-seulement le protestantisme ne revendique pas l'autorité infaillible que le Sauveur avait communiquée au corps enseignant, autorité si clairement exprimée dans la Bible, mais il ne possède aucune des notes qui doivent caractériser la vraie Eglise du Christ et la manifester comme telle aux yeux des peuples.

Sera-t-il possible de trouver dans le protestantisme l'UNITÉ, ce caractère si essentiel de la véritable Eglise du Sauveur ? En aucune manière ; elle ne s'y trouve pas et elle ne pourra jamais s'y trouver. Que l'unité n'existe pas dans les diverses communions dissidentes, c'est là un fait qui est aussi éclatant que le soleil. Ce fait a été déjà abondamment démontré, lorsque j'ai prouvé que le principe fondamental du protestantisme est inconciliable avec l'unité ; aussi

a-t-on pu remarquer les jérémiades des chefs de la fausse réforme et de leurs partisans jusqu'à nos jours sur les interminables dissensions qui s'élèvent à chaque instant. Ils reconnaissent que le protestantisme s'en va en ruine, se partage en sectes sans nombre, en fractions de fractions à l'infini, donne naissance à une foule de confessions de foi disparates et contradictoires, et produit *des Eglises* au lieu *d'une Eglise* qui devrait exister. Mélanchton, écrivant à Calvin, disait : « L'Elbe, avec tous ses flots, ne me fournirait pas assez d'eaux pour pleurer les malheurs de la réforme divisée. On y doute des choses les plus importantes. Le mal est incurable » (1).— La *Gazette ecclésiastique* écrivait à ce sujet : « Il est aisé de prouver et on a prouvé effectivement plus d'une fois que, de tous nos pasteurs, il n'y en a pas un qui croie ce que croit l'autre ».—« On se moque d'eux tous comme d'autant de faux prophètes ». (Lüdke).—« Le peuple, voyant leurs contradictions, traite ses guides d'imbéciles et d'imposteurs » (Fischer).—« On peut affirmer sans balancer qu'il n'y a pas un théologien parmi nous qui n'ait renoncé à quelque point important de nos croyances, et jugé tel par les premiers réformateurs ». (Planck).—« Satan lui-même a beaucoup plus de foi que nos exégètes, et Mahomet valait beaucoup mieux qu'eux ». (Ewald). Voilà des aveux d'écrivains protestants sur l'état

(1) *Epist.* 100, l. IV.

actuel de la réforme ; il serait facile d'apporter des milliers de témoignages analogues à ceux que je viens de citer (1).

Cependant le protestantisme a bien souvent essayé de se préserver de l'anarchie à laquelle il devait fatalement aboutir ; tout a été inutile. Il a fallu se résigner à contempler de ses propres yeux le spectacle alarmant d'une désorganisation complète, et d'une mort prochaine, semblable à ces malheureux qui, rongés tout vivants par un chancre ou minés par une gangrène mortelle, sentent que la vie les abandonne et que le tombeau sera bientôt leur demeure. On a publié des confessions de foi, on a fait jurer de les défendre toujours et dans toutes leurs parties ; mais bientôt chacun y découvrant des erreurs se croyait obligé de dire adieu à ce drapeau du mensonge : de là des luttes doctrinales, des divisions, des subdivisions interminables. A quoi ont abouti tous les synodes protestants, y compris *l'Alliance évangélique ?* A faire rire tout homme sérieux, et à faire toucher du doigt aux protestants eux-mêmes leur impuissance radicale à extraire de leur Bible une seule vérité de foi que tout le monde dût admettre. Je me contenterai d'en rapporter un exemple.

« Au mois de mars, 1838, un synode protestant était réuni à Lausanne. Convoqué par un conseil d'Etat dont les membres pouvaient être catholiques,

(1) Cf. Perrone, *op. cit.* t. III, p. 331, etc.

juifs, athées, trente-deux pasteurs s'assemblaient journellement dans la salle du *grand conseil*, lequel devait les juger en dernier ressort. On se demanda d'abord ce que c'était que l'Eglise, et si elle était école ou société, ou tout à la fois *école* et *société*, ou tour à tour *société* et *école ;* c'est-à-dire que, dès le principe, l'existence d'un ministère enseignant dans l'Eglise fut mis en doute. Rien ne fut décidé. On discuta néanmoins cette question si grave : *Le baptême est-il nécessaire pour appartenir à l'Eglise ?* Sur quoi un membre fit observer que, pour se conserver en bonne harmonie avec ceux qui ne baptisent pas leurs enfants,—pratique *qui, dans quelques années, pourrait devenir générale chez nous*,—il était prudent de ne pas exiger cette condition ! Le baptême provisoirement maintenu, on s'occupa de la confession de foi. Et d'abord en faut-il une ? La majorité dit oui. —Doit-elle être déclarée variable ou invariable ?— *Essentiellement variable*, répondirent 21 voix sur 32 !..... Et faut-il changer l'ancienne confession helvétique ? Quinze voix dire oui, quinze voix dirent non —Il fut enfin résolu que la confession helvétique serait conservée, non *comme règle de foi, mais comme règle d'enseignement ;* distinction qui parut à plusieurs subtile. Puis des hommes qui se disaient ministres de l'Eglise et pasteurs des âmes, se demandèrent au dix-neuvième siècle de l'ère chrétienne : A qui appartient-il de gouverner l'Eglise ? Est-ce à nous ou bien est-ce aux laïques ? D'excellentes choses furent dites

à ce sujet ; on fit, entre autres, cette observation bien juste, que depuis trois siècles, c'était l'Etat, l'Etat seul qui gouvernait les Eglises protestantes. Frappé de cette vérité, « je demande, dit alors un candide ministre, que nous proposions au conseil d'Etat que l'Eglise soit enfin quelque chose !.... » Sur cette question : Les laïques sont-ils compétents pour juger de la doctrine ? Seize dirent oui, seize dirent non ; et, en définitive, la controverse fut soumise à la décision du grand conseil ! A ce propos, quelques-uns dirent qu'ils avaient une mission ; qu'ils croyaient à leur ordination ; d'autres, qu'ils n'avaient d'autorité que celle qui résultait du poids de leurs raisons ; que leur ordination ne leur conférait aucun caractère. En somme, ils ignoraient ce que c'était que l'Eglise, ce qu'ils étaient eux-mêmes, ce qu'ils avaient à enseigner sur les points les plus essentiels, comme le baptême ; ils n'étaient assurés que d'une chose, c'est que chez eux l'Etat dominait et gouvernait l'Eglise.... si toutefois il y avait une Eglise » (1).

On a cru pouvoir, au moyen de l'*Alliance évangélique*, imiter le concile œcuménique du Vatican et montrer au monde que le protestantisme, lui aussi, possède l'unité ; c'est là le but clairement exprimé par le Rév. Dr. Adams, à New-York, et par les Révérends Drs. Cook et James Davies, à Québec. Vains efforts ! on est arrivé au ridicule et voilà tout. En

(1) Nampon, *Etude de la doctrine catholique*, Paris, 1852.

effet, si l'on examine chacun des discours prononcés dans cette circonstance, il est facile de voir que les orateurs sont dans les nuages et craignent de sortir du vague ; leur domaine, c'est l'indéfini et l'indéfinissable ; ils ne savent où poser le pied ; ils craignent de voir le sol s'effondrer et les engloutir. Plusieurs partent d'Europe pour se rendre à New-York afin de manifester l'unité protestante. Mais quelle unité ? Est-ce l'unité de foi ? Non certes ; ils auraient trouvé parmi eux des adversaires ardents de la régénération baptismale, de la divinité de Jésus-Christ, de la Sainte Trinité, de l'Incarnation du Verbe, de la sanctification par les Sacrements ; ils n'auraient même pas pu s'entendre sur les livres qui composent la Bible, encore moins sur le sens à donner aux textes les plus clairs de l'Ecriture. Aussi le Dr. Stoughton, de Londres, a-t-il eu le soin de déclarer dès le commencement qu'ils « ne s'étaient pas réunis pour régler une question ecclésiastique, ni pour proposer un dogme, mais seulement pour exprimer leurs vues sur des matières religieuses ». Cette déclaration était superflue, car personne n'ignore que le protestantisme n'est pas capable d'imposer un dogme à la conscience humaine, puisqu'il n'a ni autorité, ni infaillibilité ; toute tentative dans ce sens n'aboutirait qu'à faire rire tout le monde. Le Rév. Docteur ne nous dit pas quelles sont ces *matières religieuses* dont il devait être question ; il lui fallait bien encore demeurer dans le vague ; c'est le vrai génre du protestantisme mo-

derne.—Est-ce l'unité de gouvernement ecclésiastique ou de discipline qu'on est venu exhiber jusqu'à Québec? Mais qui ignore que sur ces sujets, comme sur tout le reste, il y a une prodigieuse divergence d'opinions, et que, depuis l'épiscopalien jusqu'au quaker et au socinien, on rencontre toutes les nuances possibles et impossibles?—A-t-on voulu montrer l'union des cœurs? Oui, si l'on en croit les Révérends orateurs; mais cette union n'existe guère,—comme chacun le sait,—que dans l'aversion profonde qu'on porte au *Romanisme*, c'est-à-dire à la religion catholique: à part cette unité dans la protestation et la haine, il n'y a aucun lien, aucun principe commun qui puisse servir de base à l'alliance prétendue évangélique. On aurait eu pour but de faire une caricature de l'unité qu'il n'eût pas été possible de mieux réussir que dans ces assemblées *omnicolores* (1).

Il y aurait encore de bien jolies choses à dire sur le synode protestant tenu à Paris, en 1848, et surtout sur le fameux synode pan-anglican, réuni il y a quelques années à Londres, et dont un écrivain s'est moqué d'une manière si spirituelle (2). Mais cela m'entraînerait trop loin, et d'ailleurs je crois avoir déjà surabondamment démontré que l'unité n'a jamais existé et ne pourra jamais exister dans le protestantisme.

(1) *Morning Chronicle* du 6, du 29 et du 30 octobre 1873.

(2) *Comedy of convocation in the English Church*, by Archdeacon Chasuble, D. D., New-York, 1868.

Certains protestants ont parfois prétendu que l'Eglise de Rome est seule responsable de la séparation, puisqu'elle en a été la cause, en excommuniant les Eglises *réformées*.—Mais il est facile de comprendre que la sentence d'excommunication portée par Rome n'a pas précédé la séparation ou le schisme, et par conséquent n'en a pas été la cause, mais qu'elle est venue après le schisme et n'était qu'une juste punition infligée à des sujets rebelles.—En second lieu, il ne faut pas oublier que ce sont les Réformateurs qui se sont séparés de l'Eglise par leurs innovations, et non pas l'Eglise qui s'est éloignée d'eux. En effet, les catholiques n'ont pas fait un pas ; ils ont maintenu la doctrine telle qu'elle était à cette époque et aux âges précédents ; leur foi est absolument celle du moyen-âge et celle des premiers Pères de l'Eglise. « Vous ne pouvez donc pas dire, ajouterai-je avec un écrivain protestant (réponse donnée au Dr. Sharpe, archevêque d'York), vous ne pouvez pas soutenir que les catholiques aient fait schisme avec vous, à moins que vous ne vouliez prétendre que, lorsqu'un vaisseau s'éloigne du rivage où il était à l'ancre, c'est le rivage qui s'éloigne du vaisseau, et non pas le vaisseau qui se sépare du rivage ».

On a dit avec raison que la fausse Réforme « proteste, mais ne réunit personne » ; qu'on ne voit dans son sein que « des individualités qui se poursuivent pour s'agglomérer, comme les atômes d'Epicure, sans pouvoir y réussir, des aggrégations de scepticisme

et des amalgames d'incrédulité à toutes les doses, enfin une vraie pulvérisation de la doctrine évangélique.... » (1)

Le protestantisme ne possède guère plus la note de SAINTETÉ que celle de l'unité. Je ne veux pas descendre ici à des questions de personnes ; les polémiques irritantes produisent rarement quelque bien, et je me plais à reconnaître qu'il y a chez les protestants *de bonne foi* des âmes nobles, grandes, sincères, auxquelles Dieu accordera le bonheur de la patrie céleste, comme le reconnaissent les plus grands théologiens, tels que De Lugo (2). Mais ici je veux comparer surtout les sociétés, telles qu'elles se révèlent aux yeux de tout homme impartial, dans leur *origine*, dans les *moyens de sanctification* qu'elles emploient et spécialement dans les *résultats* qu'elles obtiennent.

Quant aux chefs de la Réforme du seizième siècle, je ne veux pas les juger moi-même, de crainte qu'on ne m'accuse de partialité ; je préfère ne citer que quelques courts passages de leurs écrits et rapporter les gracieusetés qu'ils se disent mutuellement ; le lecteur pourra se prononcer ensuite sur la sainteté de l'origine du protestantisme. La sincérité de Luther se peint bien dans cette lettre confidentielle à son ami Mélanchton, 30 août, 1530 : « Quand une fois nous n'aurons plus rien à craindre, quand nous serons laissés en paix, alors *il sera temps de rectifier nos*

(1) Caussette, *Le bon sens de la foi*, t. I, p. 392.
(2) *De fide*, XII, 3, 30.

tromperies, nos mensonges et nos erreurs ».—« Pierre, dit-il ailleurs, le plus grand des Apôtres, *vivait et enseignait contrairement à la parole de Dieu* » (1).— « Moïse, dit-il, avait une langue, mais une langue embarassée, qui balbutiait... *une langue de mort, de colère et de péché.* Recueillez toutes les paroles de sagesse de Moïse, des philosophes gentils, et vous trouverez qu'elles n'expriment que *l'idolâtrie ou l'hypocrisie...*» (2).—Je ne veux rien citer de ses *Propos de table*, (*Tischreden*) qui forment un volume in-folio de 1350 pages ; je craindrais de manquer au respect que je dois aux lecteurs honnêtes. C'est de lui que Zwingle écrivait : « Quand je lis ce livre (de Luther), il me semble voir un pourceau immonde grogner en flairant ici et là les fleurs d'un beau jardin ; tant il parle de Dieu et des choses saintes en termes indécents, peu théologiques et inconvenants ».—« Voilà, s'écrie-t-il ailleurs, comment Satan cherche à s'emparer de cet homme tout entier » (3). « A son tour Luther dit de Zwingle qu'il est *satanisé, insatanisé, sursatanisé* (4). Dans une lettre adressée à Bucer, le 9 janvier, 1538, Calvin accuse Luther de faste, de médisance, d'ignorance, de grossières bévues où il serait tombé, et d'une insolente fierté. Bucer, dis-

(1) *Comment. in Ep. ad Gal.* c. 2, édit. Wittemberg, Opp. t. V, p. 290.

(2) T. III, *in Ps.* XLV, p. 425.

(3) Zwingle, opp. t. II, *Resp. ad conf. Lutheri*, p. 474 et 478.

(4) Audin, *Vie de Luther*, t. II, p. 376.

ciple de Calvin, appelait son maître « un écrivain possédé de la passion de médire, un chien enragé » (1).— Dans son ouvrage intitulé *De vera et falsa religione*, (p. 202) Zwingle écrivait : « Nous revenons ici sur ce que nous avons dit ailleurs, à condition toutefois qu'on admette ce que nous écrivons dans la quarante-deuxième année de notre âge, de préférence à ce que nous avons écrit n'ayant encore que quarante ans, dans un temps, comme nous l'avons dit, où nous consultions plutôt *l'intérêt du moment que la vérité... ne inter initia canes et porci nos rumpant* ». Il n'est donc que trop vrai de dire avec le protestant W. Cobbett, que « jamais peut-être le monde ne vit dans un même siècle une collection de misérables et de scélérats tels que Luther, Zwingle, Calvin, Bèze et les autres célèbres *réformateurs* de la religion catholique. Tous, de l'aveu même de leurs propres sectateurs, étaient diffamés par les vices les plus honteux. Le seul point sur lequel ils fussent tous d'accord entre eux était l'inutilité des bonnes œuvres. Leur vie sert à prouver combien ils étaient sincères dans leurs principes, et il n'en est pas un seul parmi eux dont les actions n'aient pas mérité toutes les rigueurs de la justice humaine » (2). Que de choses n'y aurait-il pas à dire de Carlostadt, de Mélanchton, de Bèze, de Bucer et autres ! Mais on peut déjà juger par ces

(1) Freudenfeld, *Origine de la réformation de Calvin.*

(2) *A history of the protestant reformation*, London, 1829, c. VII, n. 200.

quelques citations que ces braves *réformateurs*, qui se connaissaient bien les uns les autres, n'étaient pas plus prêts à se canoniser mutuellement que nous ne serions disposés à le faire nous-mêmes.

Si une telle origine n'est ni pure, ni sainte, il n'est pas moins vrai d'affirmer que les doctrines et les moyens de sanctification ne le sont pas davantage. Qu'il me suffise de rapporter les principes suivants, admis par Luther, Calvin et Zwingle : 1° le dogme de la justification par la foi *seule*, et de l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut ; 2° la doctrine abominable que Dieu est l'auteur du péché, en ce qu'il pousse l'homme à pécher par une nécessité irrésistible : « *Nàm et mala opera in impiis Deus operatur* », écrivait Luther ; 3° le péché originel a privé Adam et sa postérité du libre arbitre ; 4° il est devenu absolument impossible d'observer les commandements de Dieu ; 5° Dieu n'a créé la plupart des hommes que pour les damner éternellement ; 6° les élus seuls sont justifiés et dès qu'ils ont reçu le baptême ils ne peuvent plus pécher, ou du moins leurs péchés ne leur sont plus imputables ; 7° la seule imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ, au moyen de la foi seule, suffit pour rendre saint à l'égal des anges ou de la Sainte Vierge, eût-on d'ailleurs la conscience chargée de tous les crimes du monde. Voilà des doctrines affreuses qu'on trouve exprimées en toutes lettres en une foule d'endroits de leurs écrits ; si elles étaient rigoureusement appli-

quées dans la conduite ordinaire de la vie, elles seraient capables de ruiner la morale publique et de bouleverser les sociétés. Heureusement les hérétiques et les schismatiques, comme on l'a déjà dit, sont souvent meilleurs que leurs hérésies et leurs schismes. D'ailleurs en faisant disparaître les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, on a enlevé aux hommes les deux plus grandes sources de sanctification qu'il y ait dans la religion chrétienne.

Quant aux résultats obtenus par la fausse Réforme, on pourrait écrire des volumes sur cette question, et montrer à quoi se réduit le dévouement chrétien de ses missionnaires envers les infidèles et les classes pauvres de la société ; il serait facile de faire voir que la doctrine de l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut a produit les fruits qu'on pouvait en attendre. Où sont les saints qu'a produit la Réforme ? Où sont les hommes qu'elle a formés à la pratique des conseils évangéliques ? Pourquoi cette espèce d'horreur qu'elle manifeste à l'égard des religieux qui s'unissent au Seigneur pour toute leur vie par les vœux de pauvreté, de virginité et d'obéissance ? Pourquoi cette persécution à outrance dirigée contre des hommes qui n'ont d'autre tort que de vouloir fuir les dangers du monde, d'autre crime social à expier que celui de consumer leur vie dans l'étude, dans la pratique de la piété, dans l'exercice des œuvres de zèle apostolique ? A quoi ont abouti tous les efforts qu'on a tentés ici et là pour fonder des couvents de religieux

et de religieuses comme dans le catholicisme? A rien; tout s'est terminé par une dispersion générale. Quel rôle ont joué et jouent encore ces propagateurs de la Bible pure chez les nations infidèles? Celui de bons citoyens, soigneusement protégés par une femme et des enfants, et voyageant pour la foi mais ne la confessant point, ou encore, comme s'exprimait le R. P. Caussette, « celui de commis-voyageurs de l'Evangile, laissant à d'autres la gloire d'en être les apôtres (1) ». Ceux qui pourraient croire que j'exagère tant soit peu, n'auront qu'à lire les écrits des chefs du protestantisme, ou encore l'ouvrage de Döllinger, intitulé *La Réforme*, en trois volumes (chez Gaume frères) et traduit de l'allemand par Em. Perrot et par Unger; ils se convaincront facilement que je n'ai pas dit la millième partie de la vérité sur cette question.

Par là même que l'unité n'existe pas dans le protestantisme, il est évident que la note de CATHOLICITÉ ou d'universalité ne peut pas s'y trouver non plus. En effet, quand on dit qu'une société religieuse est catholique ou universelle, cela doit s'entendre d'une société dont les membres professent et sont tenus de professer une même croyance positive, sous peine de ne plus appartenir à cette société. Mais que trouve-t-on dans la Réforme? Y a-t-il une unité quelconque dans la foi? Aucune. Est-on obligé d'adhérer à certaines doctrines particulières, positives? Nullement.

(1) *Le bon sens de la foi*, t. I, p. 428.

Il peut donc y avoir autant de chrétientés que de chrétiens, autant de protestantismes que de protestants? Sans aucun doute, puisque chacun croit ce qui lui plaît et rien au-delà. Mais comment former une société avec des éléments aussi disparates, avec des hommes qui n'ont de cohésion entre eux que dans la négation persévérante de l'Eglise Romaine? Le problème ne me paraît pas facile à résoudre, à moins qu'on ne place, avec un spirituel écrivain, la note de catholicité dans «l'harmonie des divergences universelles», ou qu'on ne veuille assimiler l'Eglise à «un bouquet artificiel qui serait composé d'une rose, d'un choux, d'une tulipe et d'un oignon, le tout réuni soigneusement par un cordon de soulier» (1).

Quant à l'APOSTOLICITÉ, je sais que beaucoup de communions dissidentes n'y ont pas la moindre prétention et pour cause ; elles ont même fait divorce avec toute espèce de sacerdoce ; leur religion se résume dans l'infaillibilité de la raison individuelle ou de la raison du souverain appliquée à la Bible. Remonter jusqu'aux Apôtres par une succession non interrompue de pasteurs légitimes, c'est là une gloire qui ne se trouve que dans l'Eglise catholique romaine. Il y a cependant certaines sectes qui se consument en efforts stériles pour montrer au monde qu'elles ne sont pas illégitimes ; mais le moyen d'y réussir? Comment trouver le fil conducteur au-delà de Luther,

(1) *Comedy of convocation in the English Church*, etc., p. 62-63.

de Calvin, de Zwingle, et de Henri VIII ou d'Elizabeth ? Il est bien manifeste que les Eglises qu'ils ont fondées ne sont pas apostoliques, puisqu'elles ne datent que de trois siècles ; elles ne sont pas non plus greffées à l'Eglise apostolique, puisqu'elles en ont, au contraire, été retranchées, ou s'en sont séparées d'elles-mêmes. A partir de l'époque où eut lieu cette rupture criminelle, les communions protestantes ne peuvent pas plus se vanter d'être la vraie Eglise apostolique que les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens et les Monophysites. Ce sont des branches séparées de l'arbre et condamnées à mourir ; elles ne reçoivent plus la sève vivifiante de la doctrine des Apôtres ; on pourrait dire d'elles ce que la *Revue britannique* disait, en 1838, de l'église anglicane : « C'est une momie, un cadavre solennel qui ne peut plus ni marcher ni respirer. » Nul doute que l'arbre généalogique du protestantisme n'étend pas ses rameaux au-delà du seizième siècle, à moins qu'on ne veuille soutenir que Henri VIII fut le successeur légitime de l'autorité spirituelle du Pape Léon X, et Cranmer, le représentant de la foi catholique et de la vertu sur le siége de Cantorbéry : ce qui est une manifeste absurdité.

Il y a des protestants qui se sont fabriqué d'étranges titres de noblesse ; ils prétendent remonter de secte en secte jusqu'à Jésus-Christ. Libre à eux de se choisir de tels ancêtres ! Cela ne leur fait guère honneur. Mais il serait facile de démontrer (si ce

n'était trop long) que ces sectes, sur une foule de points importants, différaient de croyance avec les protestants. D'ailleurs cette singulière échelle généalogique, qui vous présente à chacun de ses degrés diverses espèces de schismatiques ou de révoltés, nous conduit enfin à Simon le magicien et à certaines sectes qui n'avaient qu'un tort, celui de professer une doctrine tout à fait opposée à celle de Jésus-Christ et des Apôtres !

D'autres se réfugient dans l'apostolicité de la doctrine qu'ils prétendent avoir conservée. Mais ils devraient faire attention que c'est là précisément la difficulté qu'il s'agit de résoudre, et que la doctrine ne peut pas être une note, un caractère distinctif et visible de la vraie Eglise, bien qu'elle en soit nécessairement une propriété. En effet on voit bien la succession apostolique ; c'est un fait historique, patent ; mais la doctrine est-elle visible de la même manière ?

Le presbytérianisme du Rév. Dr. Cook ne s'accommode guère de la présence réelle, de la confession auriculaire et d'une liturgie en partie romaine ; mais le ritualisme du Rév. Dr. Hamilton se prononce différemment sur ces sujets et sur bien d'autres : tous deux cependant prétendent bien être en possession de la doctrine apostolique. Qui décidera entre eux ? Je pourrais faire le même raisonnement pour chaque article du symbole des Apôtres et pour toutes les

sectes ; toujours la question demeurerait insoluble pour la même raison.

Mais prenons un exemple en particulier, afin de faire voir que les premiers réformateurs ont abandonné la foi de l'Eglise apostolique et n'ont jamais reçu une mission divine. Au commencement de sa carrière, Luther croyait-il à la suprématie pontificale, à la réalité du Saint Sacrifice de la Messe, au culte des Saints, à la nécessité de la confession des péchés ? Oui, sans aucun doute ; ses écrits en font foi. L'Eglise catholique alors répandue par toute la terre enseignait-elle les mêmes doctrines et les avait-elle enseignées au moyen-âge et dans les premiers siècles ? Cela est absolument certain ; les protestants eux-mêmes se plaisent parfois à le reconnaître, et c'est pour cela que la plupart font divorce avec la tradition et se réfugient dans la Bible pure. Il y a donc eu innovation sacrilége de la part de Luther et des autres réformateurs ; ils se sont donc insurgés contre l'Eglise fondée par Jésus-Christ et avec laquelle il a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles ; ils ont mis leur raison personnelle au-dessus de celle de l'Eglise entière ; ils ont rejeté la religion du Pape pour devenir eux-mêmes les Papes de leur religion ; ils ont accusé l'Eglise d'idolâtrie, de superstition, d'impiété, etc. Quand un homme se donne un rôle aussi important que celui de réformer l'Eglise, quand il a la hardiesse de contredire des croyances seize fois séculaires, quand il

va même jusqu'à nier l'accomplissement des promesses du Sauveur, le bon sens le plus vulgaire nous dit qu'un tel héros doit prouver d'une manière authentique qu'il a un apostolat, une mission divine, celle de ramener la société chrétienne à ses destinées premières. Mais qu'ont donc fait les chefs de la Réforme pour montrer au monde qu'ils avaient reçu du ciel la mission de rétablir la doctrine apostolique ? Pas un seul miracle, pas même la guérison d'un cheval boiteux, nous dit Erasme, mais une vie sensuelle et scandaleuse, des principes dignes du paganisme, un langage cynique, une mort affreuse. De qui ont-ils reçu leur mission ? D'eux-mêmes. Il est bien rare que Dieu choisisse de pareils instruments pour accomplir son œuvre, et il est incroyable qu'il les ait chargés de réformer l'univers sans cependant leur donner des lettres de créance ! Ce serait attribuer à Dieu une sagesse inférieure à la sagesse humaine. On peut donc conclure qu'il n'y a dans la réforme ni succession apostolique, ni doctrine apostolique, ni mission divine de purifier les croyances de l'Eglise catholique ; on n'y trouve que l'esprit de révolte et d'erreur.

Donc le protestantisme ne possède aucun des caractères de la vraie Eglise du Christ, telle qu'elle nous est représentée dans la Sainte Ecriture.

Nous voici maintenant arrivés en face de l'Eglise catholique. Cette Eglise possède-t-elle toutes les prérogatives, tous les caractères distinctifs de l'Eglise du Christ, telle que les Livres Saints (considérés

comme documents historiques) nous la représentent sortant des mains de son divin Fondateur? Examinons un peu cette question.

Nous avons vu, dans la Bible, que Jésus-Christ a fondé une seule Eglise, qu'il lui a donné pour fondement indestructible et permanent Pierre, le prince des Apôtres, et par conséquent ses successeurs, puisque son Eglise doit durer autant que le monde. Ainsi, il est évident qu'aucune Eglise ne peut être considérée comme bâtie sur Pierre et ses successeurs, si ce n'est celle qui a pour chef Pierre et ses successeurs. Or aucune Eglise ne peut revendiquer cette glorieuse prérogative à part celle de Rome, où Pierre a été évêque, où il est mort et où la succession s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours. Donc l'Eglise catholique, dont le centre est à Rome, est celle à laquelle Jésus-Christ a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Le Sauveur a constitué Pierre la base de son Eglise indéfectible, le pasteur de tout son troupeau, le confirmateur de ses frères dans la foi ; il a prié d'une manière spéciale pour que sa foi ne défaille point : en d'autres termes, il a promis au chef de son Eglise l'infaillibilité. Or les évêques de Rome ou les Papes sont les seuls qui aient constamment revendiqué ce privilége, les seuls à qui on l'ait reconnu et attribué, les seuls qui puissent montrer dans leur enseignement une doctrine toujours identique, toujours en harmonie avec celle des prédécesseurs et des succes-

seurs, toujours conforme à celle de saint Pierre et des Apôtres. Donc l'Eglise Romaine est la légitime héritière des promesses divines consignées dans la Bible.

Jésus-Christ a promis au collége apostolique, ayant Pierre pour chef, sa tutelle spéciale et l'assistance du Saint-Esprit, non-seulement pour un temps, mais pour toujours—*in æternum*. Or à part l'Eglise catholique enseignante, réunie en concile sous la présidence des Papes aux différentes époques de l'histoire, en trouverez-vous une autre qui ait jamais osé se dire infaillible, la colonne et le fondement de la vérité, ou assistée du Saint-Esprit de manière à ne pouvoir pas errer? Aucune; toutes ont le soin—pourtant bien inutile—de se proclamer faillibles, sujettes à l'erreur et par conséquent non assistées de l'Esprit de vérité. Ces Eglises ne sont donc pas la société fondée par le Christ; elles ne possèdent pas le magistère infaillible qu'il y a établi pour enseigner les peuples jusqu'à la fin des siècles.

A part l'Eglise Romaine, y en a-t-il une seule qui ose enseigner avec l'autorité d'une mission divine et qui consente sérieusement à se laisser appliquer ces paroles du Sauveur aux Apôtres : « Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise. —Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain »?—Aucune.

En dehors de l'Eglise catholique Romaine, en trouverez-vous une seule qui se soit crue, comme elle,

strictement obligée de *prêcher l'Evangile à toute créature,* d'enseigner aux nations *tout ce que Jésus-Christ leur avait commandé, de garder le dépôt* de la foi, d'*éviter les innovations profanes,* de transmettre la doctrine révélée—même non écrite—à des personnes capables et légitimement chargées de l'apprendre aux peuples ? Pas une seule ; au contraire, chacune d'elles s'est limitée à un coin de terre, à une nationalité, ou à une partie de la révélation ; toutes ont sacrifié la parole de Dieu non écrite ; toutes ont laissé la Bible s'en aller en lambeaux dans les mains de leurs adeptes ; toutes ont abandonné le dépôt de la révélation aux caprices et aux passions des individus. Seule l'Eglise Romaine a accompli la divine mission de prêcher *toute* la vérité révélée et chez *tous* les peuples.

Que l'Eglise Romaine soit *une,* c'est là un fait éclatant, incontestable. Parcourez l'une après l'autre les diverses régions du globe, et vous entendrez partout répéter le même *Credo* et enseigner la même doctrine. Il ne peut pas en être autrement ; car quiconque oserait rejeter sciemment le moindre point de doctrine défini par l'autorité compétente, serait exclu de l'Eglise ; elle n'a qu'à parler, qu'à donner une définition de foi, chacun s'y soumet de tout cœur et fait le sacrifice des opinions particulières qu'il pouvait avoir auparavant. Nous en avons eu un exemple magnifique dans le concile du Vatican ; ses décrets ont obtenu l'adhésion la plus unanime, la plus com-

plète et de la part des évêques et de la part des fidèles ; tous les dissentiments antérieurs se sont effacés en présence de la sanction pontificale attachée aux décrets de la vénérable assemblée. Mettez maintenant sa foi à l'épreuve des siècles ; remontez aux catacombes, passez au moyen-âge ou aux temps de la réforme, et comparez la doctrine de l'Eglise Romaine à ces époques avec celle qu'elle professe maintenant et je vous défie d'y découvrir le moindre changement, la plus faible divergence.

Mais, nous disent nos adversaires, est-ce que l'Eglise Romaine n'a pas varié dans sa foi lorsqu'elle a défini, en 1854, le dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, et, en 1871, celui de l'infaillibilité pontificale ? Les Révérends Bancroft (1) et Burns (2) s'étonnent que ces dogmes n'aient pas été découverts auparavant, s'ils existaient ; là-dessus ils débitent des ineffabilités, pour ne pas dire davantage ; ils vont jusqu'à assigner comme cause de la guerre franco-prussienne cette dernière définition ; puis le Dr. Burns rappelle le grand schisme d'Occident, les disputes entre les Scotistes et les Thomistes, entre les Jésuites et les Jansénistes, entre l'Evêque de Montréal et le Séminaire de Saint-Sulpice, afin d'en conclure qu'il n'y a pas plus d'unité dans l'Eglise Romaine que dans le protestantisme.

A cela je réponds d'abord d'une manière générale

(1) *Morning Chronicle*, 15 Février, 1872.
(2) *Morning Chronicle*, 27 Février, 1874.

que l'Eglise ne crée jamais de nouveaux dogmes ; ils sont tous contenus dans la révélation écrite ou non écrite, bien que tous n'y soient pas contenus d'une manière également claire, également précise ; c'est cette dernière raison qui établit une *différence de date*, non pas entre telle et telle *croyance* de l'Eglise— puisque l'Eglise a toujours cru implicitement ou explicitement tout ce qu'elle croit aujourd'hui—mais entre telle et telle *définition* de foi de l'Eglise. Un *nouveau dogme*, comme s'expriment nos adversaires, n'est donc pas une doctrine nouvelle, prise en dehors de la révélation, imaginée par le caprice du Pape et des évêques ; non, ce n'est qu'une *définition ou déclaration nouvelle que l'Eglise* nous donne d'une doctrine ancienne, primitivement révélée, mais qui, à cause de sa révélation *moins explicite* dans l'Ecriture et la Tradition, n'avait été crue encore dans l'Eglise qu'*implicitement* (1). En d'autres termes, l'Eglise ne change pas *l'objet* de la foi, elle ne se fabrique pas des croyances à son gré ; son rôle se borne à constater, lorsque les circonstances le requièrent, que telle doctrine est véritablement révélée, c'est-à-dire contenue dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition ; c'est toujours la parole de Dieu qui nous est enseignée et proposée, non pas par la raison individuelle comme dans le protestantisme, mais par l'infaillible

(1) Rua, *Cours de conférences sur la religion*, t. II, p. 339. Voyez aussi Franzelin, *De divina traditione et Scripturâ*, p. 238.

autorité de l'Eglise assistée du Saint-Esprit. Est-ce assez clair ?

Ajoutons encore un exemple, afin qu'il n'y ait lieu à aucune obscurité sur ce sujet. Je suppose que Notre Gracieuse Souveraine Victoria publie un code de lois civiles et qu'elle puisse—comme c'était le cas pour le Sauveur—communiquer au Conseil Privé la prérogative d'interpréter ces lois avec infaillibilité, c'est-à-dire de manière à ne jamais leur donner un sens différent de celui qu'elle a voulu y attacher elle-même. Quelques siècles plus tard, les jurisconsultes interprètent une loi particulière de ce code, les uns dans un sens, les autres dans un autre ; il y en a même qui vont jusqu'à nier l'existence d'une semblable loi. Mais le Conseil Privé intervient, et, toujours infaillible dans cette matière, il déclare solennellement que *cette loi existe et que tel est le sens qu'y attachait la Reine.* Direz-vous, par hasard, que le Conseil Privé a fait une nouvelle loi, qu'il a introduit une innovation dans le code royal ? Non, il est clair qu'il n'a fait que constater l'existence et le sens d'une loi déjà promulguée. Ainsi en est-il des définitions portées par l'Eglise ; elles ne font que constater l'existence de doctrines révélées, ou expliquer et développer ce qu'il pouvait y avoir d'obscur auparavant.

Je me permettrai de poser une question aux Révérends orateurs sus-nommés : Lorsque le concile de Nicée définit, au quatrième siècle, la divinité du Fils de Dieu, est-ce qu'il inventa cette doctrine? Est-ce

qu'elle était inconnue aux siècles antérieurs ? Est-ce que, avant l'année 325, on n'avait pas cru que Jésus-Christ fût Dieu ? Il serait absurde de le prétendre ; le concile ne faisait que définir une doctrine certainement révélée et déjà admise dans l'Eglise. Or qu'a-t-on fait autre chose pour les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité pontificale ?

Le plus grand tort de ces Révérends ministres est, à mon avis, de parler de choses qu'ils ne connaissent pas suffisamment ; c'est en même temps de s'affranchir trop facilement des règles les plus ordinaires de la logique. Que dire en effet de philosophes qui attribuent la guerre franco-prussienne à la définition de l'infaillibilité du Pape, parce que l'une est venue après l'autre—*post hoc, ergo propter hoc?* Si je voulais raisonner à la manière de mes adversaires, je pourrais attribuer la guerre de Crimée au jugement doctrinal porté par le Conseil Privé d'Angleterre dans l'affaire Gorham, ou encore donner comme cause de la crise financière des Etats-Unis et des troubles de Manitoba les dernières assemblées de l'*Alliance évangélique* tenues à New-York et à Québec !

Je ne veux pas relever ici l'erreur historique du Dr. Burns qui confond le séjour des Papes à Avignon pendant soixante-et-dix années avec les dissensions qui suivirent ce séjour et qui amenèrent jusqu'à trois prétendants au Pontificat ; évidemment il est brouillé avec l'histoire comme avec la doctrine de l'Eglise Catholique. J'ai déjà répondu ailleurs à l'objection

qu'on tire de ce fait contre l'unité de l'Eglise (1). Qu'il me suffise de rappeler ici que, pendant toute cette période de troubles, il ne vint jamais à l'esprit de qui que ce soit qu'il pût y avoir deux ou trois Papes légitimes à la fois. L'erreur qu'il pouvait y avoir chez quelques-uns n'était donc pas une erreur *de doctrine* ou *de droit*, mais simplement une erreur *de fait* concernant le sujet légitimement élu. Ce cas était absolument analogue à celui qu'on voit se reproduire souvent dans les luttes électorales ; certaines élections sont contestées ; on ne sait quel est le candidat élu légalement ; cependant tous s'accordent à dire qu'il ne doit y avoir qu'un seul membre pour représenter le comté.

Les divergences qui existent entre les Scotistes et les Thomistes et qu'on reproche à l'Eglise Romaine, roulent sur des opinions au sujet desquelles l'autorité n'a rien défini et qu'elle abandonne à l'activité de l'esprit humain ; mais elles n'affectent en rien l'unité de foi et de communion, puisque sur tous les points définis il y a identité parfaite de croyance chez les catholiques et que sur les questions non définies chacun est prêt à se soumettre, du moment que l'Eglise aura prononcé.

Quant aux Jansénistes, si on les considère comme formant *une secte*, *une Eglise* particulière, par exemple à Utrecht, ils ont toujours été soumis aux anathèmes

(1) *La primauté et l'infaillibilité des Souverains Pontifes*, p. 393-406. Québec, 1873.

des Pontifes Romains et regardés comme hérétiques formels ; il est clair que dans ce cas ils ne détruisent pas plus l'unité de l'Eglise que ne le font les Luthériens ou les Calvinistes, puisqu'ils en sont complètement séparés. Quant aux *individus*, ils n'ont pas d'ordinaire été excommuniés nommément, et par conséquent ils continuent de faire matériellement partie du corps de l'Eglise. Mais cela ne les empêche pas d'être grandement coupables devant Dieu et de se nuire à eux-mêmes ; cependant ils ne nuisent pas non plus à l'unité de l'Eglise qui ne cesse de répudier leurs erreurs (1). Les Jésuites ont combattu avec l'Eglise contre l'erreur Janséniste, absolument comme les Dominicains contre les Albigeois, et saint Athanase contre les Ariens ; leur lutte était honorable, puisqu'elle se faisait avec des hommes qui altéraient la doctrine de l'Eglise et qui ne voulaient plus se soumettre à l'autorité compétente.

Il est suprêmement ridicule de voir le différend qui s'est produit entre l'évêque de Montréal et les Messieurs de Saint-Sulpice concernant une division de paroisse et un cimetière, de voir, dis-je, ce différend élevé à la hauteur d'une objection contre l'unité de l'Eglise. Je m'étonne que quelqu'un ne s'avise pas de soutenir que l'unité du royaume britannique ne peut pas exister depuis que M. Mousseau a intenté un procès au *Witness* de Montréal !

(1) Perrone, *La règle de foi*, etc., t. II, p. 242.

L'unité a donc toujours existé dans l'Eglise Catholique Romaine ; elle existe maintenant et ELLE EXISTERA TOUJOURS, parce qu'elle doit nécessairement se produire sous l'influence d'une autorité infaillible, chargée de maintenir intacte la révélation divine. Inutile—disons-le en passant,—inutile pour l'Eglise anglicane de prétendre être avec l'Eglise gréco-russe et l'Eglise Romaine, une branche de l'Eglise véritable du Christ, puisque la première condition pour en faire partie, c'est de se soumettre à l'autorité légitime et divinement constituée.

La note de *sainteté* ne se trouve pas moins évidemment dans l'Eglise catholique. Sans doute, tous ses membres ne sont pas saints, puisque partout l'homme reste libre de faire le mal ; aussi Jésus-Christ a-t-il prédit qu'il y aurait des scandales et que l'Eglise serait comme un champ où croissent à la fois l'ivraie et le bon grain, comme un bercail où il y a des boucs et des brebis. Cependant il n'en est pas moins vrai de dire que le catholicisme, saint dans son origine, dans son dogme, dans sa morale, dans son culte, n'a jamais cessé de produire des saints. Je n'en veux d'autre preuve que ceux qui ont paru depuis trois cents ans. Trouvera-t-on au sein de la Réforme beaucoup de chrétiens et de chrétiennes comme saint Charles Borromée, sainte Thérèse, saint Ignace, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague, saint François Régis, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal, saint Alphonse de Liguori et une

foule d'autres? Trouvera-t-on dans le protestantisme beaucoup de jeunes personnes qui consentent à se séparer de leurs familles, à s'exiler du monde, à renoncer parfois à une brillante fortune, pour se consacrer exclusivement au service de Dieu par les vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ? En trouvera-t-on beaucoup qui aient consumé leur vie à mendier pour les pauvres et pour les infirmes, à soigner les malades dans les hôpitaux, à panser les blessures jusque sur les champs de bataille, à ramener dans le chemin de la vertu les malheureuses victimes du vice ? Bien peu ; on affecte même du dédain et de la haine pour cette perfection évangélique. Le catholicisme, au contraire, peut compter par milliers ces âmes saintes et courageuses qui sacrifient tout pour Dieu, et qui croient, avec la Sainte Ecriture, que la foi sans les œuvres est une foi morte. Et le missionnaire catholique a-t-il jamais reculé devant les épidémies, devant les persécutions, les cachots, la mort même? Jamais ; aussi n'a-t-il rien qui l'attache à la terre ; il ne laisse après lui ni veuve, ni orphelins ; il s'appartient tout entier, ou plutôt il est la propriété de Dieu seul, à qui il a consacré ses travaux et sa vie ; il est heureux de donner son sang pour la foi ou pour le soulagement des infortunes humaines. Je n'ai qu'à rappeler ici son héroïsme pendant les pestes de Milan et de Marseille, pendant les guerres, pendant le choléra qui a exercé tant de ravages à diverses époques, jusque dans notre Canada, ; je

n'ai qu'à prononcer les noms de pays tels que le Japon, la Chine, le Tonkin, la Corée, etc., pour voir surgir devant moi une nuée de courageux martyrs, qui n'ont jamais manqué de successeurs dans la continuation de leur œuvre. Qu'on ne prenne point mes paroles pour de l'enthousiasme, pour une exagération surannée ; je m'appuie uniquement sur des faits qui sont du domaine de l'histoire.

Encore une remarque avant d'aller plus loin. Lorsque quelqu'un se décide à passer du protestantisme au catholicisme, est-ce par l'espoir d'une vie plus libre et plus facile, d'une religion moins exigeante, moins sévère vis-à-vis de l'orgueil et des autres passions mauvaises du cœur humain ? Tout au contraire; et, ce qui empêche souvent certains retours à la religion catholique, c'est qu'on serait obligé de s'astreindre à l'obéissance en matière religieuse, à la confession de ses fautes, à une morale rigide, au jeûne, à l'abstinence, etc. Tout cela est fort simplifié dans le protestantisme, comme chacun le sait ; mais est-ce bien là la religion du Christ ? On connaît ce mot de Fitz William : « Le passage de l'Eglise à une secte est trop souvent le chemin des vices, et celui d'une secte à l'Eglise est toujours par le chemin des vertus » (1).

L'Eglise Romaine est non-seulement sainte, mais encore *catholique* ou universelle. Contrairement au

(1) *Lettres d'Atticus*. Paris, 1826, p. 112.

paganisme qui ne rêva jamais l'universalité en religion et qui eut le soin de se circonscrire dans le cercle étroit de la famille, de la cité ou du royaume ; contrairement au judaïsme qui est demeuré stationnaire depuis deux mille ans ; contrairement au mahométisme,—ce « simulacre de religion, élevé sur un piédestal de boue »,—qui ne renferme aucun principe de diffusion progressive et qui est limité à quelques provinces barbares ; contrairement, enfin, au schisme grec qui est à peu près inconnu dans la plupart des provinces de l'Europe et de l'Asie, et qu'on ne trouve ni en Amérique, ni en Afrique, ni en Océanie, l'Eglise Romaine, qui a pour chef le Pape, successeur légitime du Prince des Apôtres, est répandue dans toutes les parties du monde et compte un nombre considérable de fidèles, même dans les régions où dominent les autres sociétés. Ajoutez à cela qu'elle ne professe pas des croyances différentes dans les divers pays ; elle est absolument une dans sa foi comme dans son gouvernement et son culte.

L'Eglise Romaine est encore *apostolique* et seule apostolique. En effet, elle est la seule qui puisse exhiber sa succession, sa généalogie depuis Jésus-Christ et les Apôtres jusqu'à nos jours. Elle seule a des pasteurs, évêques et prêtres, qui sont encore envoyés divinement comme les premiers Apôtres le furent par le Sauveur, et qui peuvent dire aux peuples : Nous enseignons, nous baptisons, nous remettons les péchés, nous faisons usage du pouvoir

des clefs pour lier et délier, pour faire des lois disciplinaires, nous administrons les autres sacrements, nous établissons des évêques, des prêtres, et nous les envoyons comme nous avons été envoyés nous-mêmes ; et nous faisons tout cela parce que les Apôtres l'ont fait, parce que les successeurs des Apôtres l'ont fait, parce que l'Eglise catholique est en possession de le faire depuis 1840 ans, et que tout cela doit se pratiquer, d'aprés l'ordre de Jésus-Christ, jusqu'à la consommation des siècles (1).

Rien de plus évident que les faits publics. Or la mission divine du Pape actuel, Pie IX, ainsi que celle de ses prédécesseurs, est le plus grand des faits publics. L'histoire est là pour nous faire connaître non-seulement leurs noms, mais encore leurs actes, leur zèle à défendre la saine doctrine, leur autorité universelle et suprême ; elle nous conduit comme par la main jusqu'à saint Pierre et à Jésus-Christ qui l'a constitué la base inébranlable de son Eglise, le pasteur de son troupeau, le confirmateur dans la vraie foi.

Ce que nous venons de constater pour les souverains Pontifes s'applique également aux évêques et aux prêtres catholiques de n'importe quelle partie de l'univers, puisque tous ont été ordonnés et consacrés par des évêques qui étaient en communion avec le Pontife de Rome alors régnant. Nous pouvons ainsi

(1) *Le protestantisme dévoilé*, p. 18. Paris, 1841.

remonter d'anneau en anneau, par une chaîne non interrompue d'évêques, jusqu'aux Apôtres qui ordonnèrent et consacrèrent les premiers évêques et les premiers prêtres, Tite, Timothée, etc. Voilà des preuves incontestables de notre mission divine. Mais je serais curieux de savoir où les Révérends orateurs de la *Société Biblique* et de l'*Alliance évangélique* ont pris leurs titres de mission, de qui ils l'ont reçu, et jusqu'où ils pourraient remonter à travers les siècles. Je me permettrai de faire à ce sujet une remarque que le P. Caussette (1) a déjà faite avant moi, c'est que « les sectes procèdent envers l'Eglise comme les faux nobles à l'égard des anciennes races : à défaut du sang elles prennent le nom, comptant que les inattentifs confondront l'identité de nom avec celle du sang. Mais les sectes ont beau chercher à donner le change, nous dit Bossuet (2), nous mettons en fait qu'on n'en nommera aucune qui, ramenée à son commencement, n'y rencontre ce joint marqué où une parcelle combattait contre le tout et se séparait de sa tige ». Mais il en est tout autrement de la dynastie apostolique ; elle ne s'est jamais éteinte et elle ne s'éteindra jamais (3).

(1) *Le bon sens de la foi*, t. I, p. 415.

(2) *Instr. sur les promesses.*

(3) Ceux qui voudront bien connaître les gloires de l'Eglise catholique et ce qu'elle a fait pour le bien de la société en général, n'ont qu'à lire les admirables conférences données aux Etats-Unis par le R. P. Burke, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ces discours, où le savoir se trouve uni à la plus haute éloquence, ont été publiés à New-York, dans le cours de l'année 1873.

CONCLUSION.

Me voici arrivé au but que je m'étais proposé. Je crois avoir établi assez clairement 1° la nécessité d'une règle de foi—d'un moyen de connaître la vérité révélée,—qui soit à la portée de tout le monde, certaine, capable de dirimer les controverses et perpétuelle ; 2° l'insuffisance, l'incertitude et l'instabilité de la règle de foi protestante ou de la Bible : elle ne permet pas de constater l'inspiration des Livres Saints, ni d'en fixer le canon, ni d'en vérifier l'authenticité, ni d'en déterminer le véritable sens ; elle ne peut exister sans une contradiction évidente, c'est-à-dire sans s'appuyer sur la tradition ; elle est incapable de produire l'unité voulue par Jésus-Christ dans son Eglise. Que la Bible soit interprétée par la raison individuelle, ou par une prétendue inspiration du Saint-Esprit, ou par une autorité faillible, elle ne conduit dans tous les cas qu'à l'incertitude et à un fractionnement infini ; elle aboutit à la destruction de la liberté religieuse sous le despotisme de l'autorité civile, puis à l'indifférentisme religieux et au rationalisme. J'ai démontré 3° l'harmonie parfaite qui existe, sur cette question, entre les exigences de la raison humaine et de la Bible d'une part, et la règle de foi dans l'Eglise catholique, de l'autre : la révélation divine est contenue toute entière dans la Sainte Ecri-

ture et dans la tradition ; ce dépôt précieux a été confié par le Sauveur à la garde d'une Eglise enseignante, visible, permanente et infaillible, et cette Eglise qui doit être manifestement une, sainte, catholique et apostolique n'est pas le protestantisme avec ses mille sectes nées d'hier, mais la sainte Eglise Romaine ; elle seule commande encore, comme autrefois les Apôtres, et elle est obéie avec la plus parfaite soumission, parce que chacun est convaincu intimement qu'elle est l'héritière légitime des promesses divines, la véritable Eglise fondée par Jésus-Christ et à laquelle il a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise.— Celui qui ne croira pas sera condamné ».

Il est donc absolument indubitable que le Sauveur a établi une *seule* Eglise, qu'il l'a mise *en possession* de toute la vérité révélée, pour qu'elle en fût la *gardienne infaillible.* Il est donc absolument nécessaire que ceux qui sont en dehors de cette arche unique de salut, s'empressent d'y entrer, s'ils ne veulent pas être condamnés à périr. C'est précisément pour épargner aux hommes cet affreux malheur, qu'il a rendu son Eglise visible comme une ville placée sur le sommet d'une montagne, visible dans ses rites sacramentels, visible dans son chef suprême, dans ses pasteurs, dans ses membres, dans son gouvernement, dans son culte, dans ses jugements, dans son admirable hiérarchie, visible surtout dans ses notes ou caractères distinctifs qui lui conviennent à elle

seule, à l'exclusion de toutes les autres prétendues Eglises.

La question fondamentale est donc réglée : Jésus-Christ a fondé une Eglise infaillible. Or cette Eglise est l'Eglise catholique Romaine, et ne peut pas être une autre. Donc l'Eglise Romaine est absolument l'Eglise infaillible et unique du Christ. Or celui qui n'écoute pas cette Eglise, celui qui la méprise, celui qui ne croit pas à ses enseignements sera condamné. Donc, du moment qu'elle est reconnue comme seule véritable, il est rigoureusement nécessaire de devenir membre de cette Eglise pour échapper aux terribles jugements de Dieu.

—« Cette conclusion est bien vraie, me dira-t-on ; mais comment admettre toutes les croyances de l'Eglise catholique ? Il y en a qui paraissent si peu conformes à l'Ecriture, si nouvelles, si arbitraires, si superstitieuses » !

Elles ne paraissent telles qu'à ceux qui ne les connaissent pas suffisamment, qui sont imbus de préjugés depuis leur enfance contre tout ce qui est catholique et qui n'ont entendu répéter que des contes absurdes touchant notre foi, sans avoir jamais voulu ou pu en vérifier l'exactitude. Mais une étude plus attentive leur démontrerait jusqu'à l'évidence qu'elles sont tout-à-fait raisonnables, et appuyées sur la révélation divine. Sans doute, il y a des mystères que l'homme ne pourra jamais comprendre intrinsèquement ; ils dépassent les limites de la raison. Mais

que de choses n'y a-t-il pas, dans le règne de la nature, dont l'existence est certaine et constatée, sans qu'on puisse cependant les comprendre ? A plus forte raison doit-il en être de même dans l'ordre surnaturel : nous ne comprenons pas certaines doctrines, mais nous les croyons à cause de l'infaillible autorité de l'Eglise que notre raison a préalablement admise, et qui nous enseigne qu'elles sont certainement révélées.

« Mais, ajoute-t-on, comment croire à la présence réelle, à la transsubstantiation, au culte de la Sainte Vierge et des Saints, à la confession des péchés, etc. ? Cela paraît être si évidemment un mélange de superstitions, d'idolâtrie, d'erreurs bizarres » !

Je ne veux pas traiter actuellement chacune de ces questions ; cela m'entraînerait trop loin et ce serait sortir du cadre que je me suis fixé dans cet opuscule. Peut-être pourrai-je développer plus tard ces importantes questions ; pour le moment je n'en dirai qu'un mot.

« La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie vous paraît une fiction » ! Mais qu'y a-t-il donc en cela de plus incompréhensible que de voir Dieu, infini en toutes perfections, s'abaisser jusqu'à prendre notre pauvre nature, jusqu'à naître dans une crèche, jusqu'à souffrir et mourir sur une croix ? Le mystère de l'Incarnation n'échappe pas moins à la raison humaine que celui de la présence réelle. Ce que l'amour d'un Dieu a pu faire pour l'humanité dans

un cas, il peut bien le faire dans un autre. D'ailleurs, lorsqu'un Dieu infiniment puissant, nous dit : « Ceci est mon corps ; ceci est mon sang », la raison elle-même nous montre que nous ne devons pas donner à Dieu un démenti manifeste, en disant : « Cela n'est pas possible ; ce n'est ni son corps, ni son sang, mais seulement une figure, un souvenir du Sauveur ». Voilà ce que j'appellerais volontiers une fiction et un blasphème ; le protestantisme ne pourra jamais les faire disparaître.

« La transsubstantiation, ou le changement de la substance du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ est impossible »—Et pourquoi ? Vous admettez que le Sauveur a changé l'eau en vin aux noces de Cana, qu'il a multiplié les pains et les poissons, qu'il a ressuscité Lazare, qu'il s'est ressuscité lui-même, qu'il a créé de rien le ciel et la terre, que la nourriture que vous prenez se change en votre propre substance, etc. ; quelle raison avez-vous donc de faire cet éclectisme, et d'ajouter foi à ces derniers prodiges plutôt qu'au premier ? Voilà de l'arbitraire tout pur ! La création que vous admettez n'est-elle pas même un miracle plus grand que la transsubstantiation ?

« La confession des péchés est une invention humaine. »—Mais, dites moi, dans quel siècle, dans quel pays, par quel mortel a-t-elle été inventée ? Faites toutes les perquisitions possibles ; fixez les époques qu'il vous plaira d'assigner à cette gênante

institution ; au moyen de la tradition historique, je vous ferai remonter de siècle en siècle jusqu'à Jésus-Christ qui adressa aux Apôtres ces mémorables paroles : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, et ils seront retenus à ceux à qui vous les aurez retenus. » Je me demande maintenant si un ministre anglican, prononçant une formule d'absolution sur des personnes qui viennent de se confesser à Dieu dans le secret de leur cœur, se sert bien souvent du pouvoir exprimé par ces paroles : « Les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ? » Comment retenir les péchés sans les connaître? Impossible, à moins d'agir arbitrairement. — Jésus-Christ, roi du ciel, juge comme les souverains de la terre, non pas par lui-même, mais par ses plénipotentiaires, par ses tribunaux. Il aurait pu, sans doute, disposer les choses d'une autre manière, mais il ne l'a pas fait ; toute objection disparaît devant sa sainte volonté.

« Le culte de la Sainte Vierge et des saints est une idolâtrie pure et simple ! » — Oui, si nous les adorions, si nous leur rendions un culte qui n'est dû qu'à Dieu seul ; mais nous les vénérons seulement comme les amis de Dieu, comme des âmes privilégiées qui se sont rendues agréables au Seigneur par leur parfaite charité et qui ont été fidèles à correspondre à la grâce divine. Nous croyons que leurs prières étant plus parfaites que les nôtres, peuvent

nous obtenir de Dieu ce que nous ne pourrions obtenir par nous-mêmes. En conséquence nous les invoquons, nous les honorons, nous les prions *d'intercéder* pour nous. Est-ce que ce culte n'est pas parfaitement conforme à la raison, et, je pourrais ajouter, conforme à la révélation? Est-ce que nous n'honorons pas la mère d'un roi plus qu'une mère ordinaire, et les familiers de ce souverain plus que des citoyens ordinaires? Est-ce que nous n'avons pas recours à leur entremise, à leur intercession pour obtenir les faveurs royales? C'est ce qui se pratique tous les jours; mais le culte de Marie et des saints n'est-il pas plus rationnel, puisque nous honorons en eux la mère et les amis non pas d'un homme mais de Dieu même? Qu'on n'essaie donc plus de nous faire passer pour de stupides idolâtres, car c'est là une vieillerie parfaitement ridicule et qui ne devrait plus se répéter en plein dix-neuvième siècle.

Vous entendrez dire bien souvent qu'il faut mourir dans la religion de ses pères; c'est là un prétexte dont la lâcheté se couvre bien volontiers.—A cela je réponds d'abord: oui, si la religion de ces pères est vraie et bonne; non, si elle est fausse, car la vérité a sur notre intelligence des droits imprescriptibles Avec ce principe erroné, le monde devrait être encore plongé dans le paganisme. En outre, quand il s'agit de protestants, il est facile de leur donner la réponse du comte de Stolberg à un prince qui lui faisait cette même objection: « Pardon, prince, dit-il, mieux

vaut encore mourir dans la religion de ses grands-pères ». C'est la même pensée qu'exprimait sur son lit de mort un ambassadeur de France, en Angleterre ; un ami lui demandait s'il n'était pas chagrin de se voir réduit à être enseveli parmi des hérétiques : « Non, répondit le mourant, je commanderai qu'on me creuse une fosse plus profonde et je me retrouverai en terre sainte, au niveau et au milieu des miens ». Et en effet, abandonner la Réforme pour se faire catholique, c'est revenir à la religion de ses grands-pères, de ses aïeux, puisque, avant le seizième siècle, il n'y avait pas un seul protestant sur toute la surface du globe.

A ceux qui rendraient hommage intérieurement à la vérité du catholicisme, sans vouloir la professer publiquement, sous prétexte que Dieu se contente des bonnes dispositions du cœur et que ce changement de religion entraînerait trop de sacrifices, trop de désagréments et contristerait des amis, des parents, des bienfaiteurs, je pourrais opposer ces paroles si formelles du Sauveur : « Celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père qui est dans le ciel ; mais celui qui m'aura renié devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père qui est dans le ciel... Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. » — « Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ? » — « Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses

(les biens de la terre) vous seront données par surcroît. »—« Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce qu'à eux appartient le royaume des cieux. Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous maudissent et vous persécutent et disent faussement toute sorte de mal de vous, à cause de moi. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, parce que votre récompense est grande dans les cieux » (1). Je pourrais encore leur remettre sous les yeux les nobles exemples de princes et de savants convertis à la religion catholique dans notre siècle : le duc de Saxe-Gotha, allié à la famille royale d'Angleterre, le prince Henri-Edouard de Schœnburg, le comte d'Ingenheim, frère du feu dernier roi de Prusse, le duc A.-Fréd. de Mecklembourg-Schwerin et sa sœur la duchesse Charlotte-Frédérique, le prince F.-A.-C. de Hesse-Darmstadt, le duc et la duchesse d'Anhalt-Cœthen, la comtesse de Solms-Bareuth, le savant comte Fréd.-Léopold de Stolberg, Frédéric Schlegel, fils d'un pasteur luthérien, le célèbre Goerres, le conseiller aulique Adam Muller, le comte Charles-Louis de Haller, Esslinger, l'illustre Frédéric Hurter, Newman, Ward, Oakeley, Faber, Morris, Brown, Manning, Brownson, Forbes, Ives, Baker, et une foule d'autres (2) qui ont eu le courage de pro-

(1) Mt, X, 32-37 ; XVI, 26 ; VI, 33 ; V, 11, 12.

(2) J'ignore si le Rév. Dr. Cook a voulu parler de ces illustres convertis, lorsqu'il rappelle les luttes qu'il faut soutenir contre les " *continual encroachments of rationalism and romanism led by renegade*

fesser franchement la vérité et de se mettre au-dessus de toutes les considérations humaines. Et ce ne sont pas là des personnages vulgaires, ignorants, mais des hommes intègres, pieux, d'une incontestable érudition, des hommes qui ne sont entrés dans le giron de l'Eglise Romaine qu'après avoir étudié sérieusement l'antiquité chrétienne et s'être intimement convaincus de la vérité de la religion catholique. Voilà certes des exemples bien capables d'inspirer du courage !

Monseigneur Freppel a dit quelque part avec beaucoup de raison que «le grand obstacle aux conquêtes de la foi, c'est qu'on finit par s'identifier avec l'erreur, jusqu'à regarder le triomphe de la vérité comme une défaite personnelle». Et cependant il ne saurait y avoir une défaite plus humiliante que celle d'être vaincu par l'erreur, ni une plus belle victoire que celle qui nous met en possession de la vérité.

Ma tâche est finie. S'il m'était échappé dans le cours de cet écrit quelque expression tant soit peu blessante pour les personnes, je le regretterais vivement et je déclare que ce serait contre mes intentions. Mon but a été uniquement de réfuter l'erreur, d'exposer la vraie doctrine, et non de me livrer à des récriminations injurieuses contre qui que ce soit. Je

churchmen and advanced scientists". (*Morning Chronicle*, 29 octobre 1873). Si c'était son intention de décerner l'épithète de *renégats* à ces intelligences d'élite, les gloires du protestantisme, quel surnom ne devrions-nous pas donner aux chefs de la Réforme qui apostasièrent la religion de leurs pères ?

conjure le divin Maître de vouloir bien, dans son infinie miséricorde, *illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort et les diriger dans la voie de la paix.* Puisse le Sauveur Jésus guérir les aveugles-nés de l'hérésie, et se manifester dans son éclat à ces âmes faibles qu'enveloppent les nuages du doute ! Puissent toutes ces infortunées victimes de l'erreur chercher leur salut dans Celui qui est la voie, la vérité et la vie et dans l'Eglise unique qu'il s'est substituée ici-bas, l'Eglise catholique, apostolique et romaine !

« Ipse est Petrus cui dixit : Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia ; ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna ». S. Ambroise, *Enarr. in Ps.* XI.

« Venite, fratres, si vultis ut inseremini in vite.
Dolor est cum vos videmus præcisos ita jacere.
Numerate sacerdotes vel ab ipsa Petri sede,
Et in ordine illo Patrum quis cui successit videte :
Ipsa est Petra, quam non vincunt superbæ inferorum portæ ». S. Augustin, *Ps. contra partem Donati.*

« Alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili ; et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unum pastor ». Joan. X, 16.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE.

PAGES.

IMPRIMATUR iii

INTRODUCTION ..... vii à xiii.

PREMIERE PARTIE.

DE LA RÈGLE DE FOI EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE I.

La raison laissée à elle-même.—Lumières de la révélation.—La raison et la foi nous démontrent l'obligation de croire les vérités révélées, et de ne pas en altérer le véritable sens.—Mission divine de l'Eglise ; anathèmes lancés contre ceux qui corrompent la vraie doctrine. Pages 1 à 7.

CHAPITRE II.

Nécessité d'une règle de foi.—Ses caractères : elle doit être adaptée à toutes les classes de la société ; elle doit être sûre, suffisante pour dirimer les controverses, et perpétuelle. Pages 8 à 11.

CHAPITRE III.

Quelle est la règle de foi établie par Notre Seigneur Jésus-Christ, ou quel moyen a-t-il choisi pour nous communiquer sa doctrine ?—La Bible.—La tradition. Pages 12 à 16.

DEUXIEME PARTIE.

LA RÈGLE DE FOI PROTESTANTE.

CHAPITRE I.

La règle de foi protestante *éloignée*, ou le livre des Saintes Ecritures. Pages 17 et 18.

ARTICLE PREMIER.

Impossible à un protestant de savoir si les Saintes Ecritures sont un livre inspiré.—Examen des caractères par lesquels les protestants prétendent établir l'inspiration des Livres Saints. Pages 19 à 22.

ARTICLE DEUXIÈME.

Impossible à un protestant de savoir quels livres composent le canon des Ecritures ou la Bible.—Variations incessantes du protestantisme sur ce sujet. Pages 23 à 31.

ARTICLE TROISIÈME.

Impossible à un protestant de constater par l'Ecriture l'authenticité de tous les textes de la Bible ; historiquement la démonstration en est très-difficile, et nullement à la portée des intelligences ordinaires ou peu cultivées.—Aveux du protestantisme sur cette importante question. Pages 32 à 39.

ARTICLE QUATRIÈME.

Impossible à un protestant d'établir, comme *articles de foi*, l'inspiration, l'authenticité et l'intégrité des Livres Saints. —Nature du jugement que l'Eglise porte sur les Ecritures. —La démonstration catholique ne renferme pas de cercle vicieux.—Wiseman.—Perrone. Pages 40 à 49.

ARTICLE CINQUIÈME.

Impossible à un protestant de démontrer que la Bible contient toutes les vérités révélées de Dieu.—Solution de quelques objections.—En quel sens la Bible est parfaite. Pages 50 à 57.

CHAPITRE II.

La règle de foi *prochaine* du protestantisme. Page 58.

ARTICLE PREMIER.

Insuffisance de la raison individuelle pour connaître les vérités révélées dans les Livres Saints.—L'obscurité des Ecritures est constatée par les écrivains inspirés eux-mêmes, par les Pères de l'Eglise, par les protestants, au moins pratiquement.—La Bible est claire sur tous les articles fondamentaux : réponse à cette objection.—L'examen privé de la Bible ne peut pas être la règle de foi instituée par Jésus-Christ, parce que ce moyen n'a jamais été et ne sera jamais applicable à tous.—Les premiers chrétiens n'avaient pas la Bible.—*L'alliance évangélique* n'est pas l'unité de foi et ne saurait la produire.—Quoi qu'en dise le Dr. Burns, la Bible, interprétée par chacun, n'est pas un principe d'unité.—Le libre examen n'a conduit et ne peut conduire qu'au fractionnement ; il peut justifier toutes les idées préconçues.
Pages 59 à 91.

ARTICLE DEUXIÈME.

Illusion de ceux qui croient que chaque fidèle lisant pieusement les Saintes Ecritures, reçoit du Saint-Esprit un secours spécial, une illumination surnaturelle pour en comprendre le véritable sens.—Ce système ne s'appuie pas sur la parole de Dieu ; il suppose la lecture de la Bible et par conséquent ne saurait s'appliquer à tout le monde ; il est propre à produire des illusions et le fanatisme religieux.
Pages 92 à 100.

ARTICLE TROISIÈME.

L'autorité d'une Eglise faillible, telle qu'admise par les anglicans, ne peut pas être la véritable règle de foi.—Elle ne peut pas dirimer les controverses religieuses ; elle n'offre aucune certitude d'orthodoxie.—L'anglicanisme et le puséisme nous ramènent en définitive à l'examen privé des Ecritures.—L'affaire Gorham. Pages 101 à 109.

CHAPITRE III.

Les contradictions de la règle de foi protestante et de ses adeptes.—Le colportage de Bibles ; résultats obtenus.
Pages 109 à 116.

CHAPITRE IV.

Ce que pensent les catholiques de la lecture de la Bible.—Leur respect pour ce livre divin est plus profond et plus sincère que celui des protestants.—Nul précepte de lire la Bible.—L'Eglise et la lecture de la Bible en langue vulgaire.—Nécessité d'un interprète infaillible de la Bible.—Wiseman : ce qu'a fait l'Eglise catholique pour conserver la Bible intacte. Pages 117 à 132.

CHAPITRE V.

L'unité de foi est radicalement impossible dans le protestantisme.—L'unité, caractère propre de la vérité.—Jésus-Christ et les Apôtres recommandent l'unité.—Elle est impossible sans une autorité infaillible.—Unité de foi et de communion des Eglises particulières chez les catholiques, sous l'autorité suprême et infaillible des Papes.—Le protestantisme reconnaît sa désorganisation et ses divisions. —L'arc-en-ciel protestant. Pages 133 à 145.

CHAPITRE VI.

Les résultats du protestantisme.—L'autorité civile substituée à l'autorité religieuse du Saint-Siége ou asservissement de l'Eglise à l'Etat.—Le scepticisme religieux.—Le rationalisme. Pages 146 à 164.

TROISIEME PARTIE.

LA RÈGLE DE FOI CATHOLIQUE.

Pages 165 et 166.

CHAPITRE I.

LA RÈGLE DE FOI ÉLOIGNÉE : LES SAINTES ÉCRITURES ET LA TRADITION.

ARTICLE PREMIER.

Des Saintes Écritures.—La collection des Livres de l'Ancien Testament regardée comme divine par le Sauveur et les Apôtres.—Le canon du concile de Trente est conforme à l'antiquité chrétienne.—Authenticité et origine de la *Vulgate.*—Le protestantisme en reconnaît l'exactitude. Pages 167 à 179.

ARTICLE DEUXIÈME.

De la tradition : sa nature.—Tradition *objective.*—Les protestants doivent nécessairement admettre la tradition, sous peine d'enlever toute base à leur règle de foi, et à plusieurs de leurs croyances.—L'Ecriture et les Pères de l'Eglise admettent la tradition *objective* comme partie de la révélation.—Saint Vincent de Lérins.—Témoignages de plusieurs écrivains protestants favorables à la tradition.—Jésus-Christ ne rejette que les traditions vaines et fausses.—La vérité révélée est écrite partout en caractères ineffaçables.—Monuments chrétiens.—Tradition *active.*—Transformations que le protestantisme a fait subir aux églises catholiques dont il s'est emparé.—La liturgie anglicane n'a conservé que les accessoires du culte. Pages 180 à 201.

CHAPITRE II.

LA RÈGLE DE FOI PROCHAINE OU L'ÉGLISE ENSEIGNANTE.

ARTICLE PREMIER.

Nécessité d'une autorité doctrinale proclamée par la raison.—Jésus prouve sa divinité ; il prêche, mais n'écrit pas.—Il donne mission à ses Apôtres de prêcher sa doctrine et non de l'écrire.—Il constitue saint Pierre chef du collége apostolique et de toute son Eglise, pasteur de tout son troupeau.—Il donne au corps enseignant l'autorité suprême et aux fidèles l'obligation de croire et d'obéir.—Les écrits inspirés de quelques Apôtres ne changent en rien la constitution primitive de l'Eglise du Christ ; erreur du protestantisme sur ce sujet.—L'Eglise est investie d'une autorité infaillible par Jésus lui-même ; preuves tirées de l'Ecriture ; promesses du Sauveur ; assistance du Saint-Esprit.—Seule l'Eglise catholique revendique cette infaillibilité et pour jusqu'à la fin des siècles.—L'Eglise d'Angleterre se proclame faillible. Pages 202 à 223.

ARTICLE DEUXIÈME.

Caractères distinctifs de l'unique Eglise du Christ : unité, sainteté, catholicité et apostolicité.—Pierre meurt à Rome ; ses successeurs sur le siége de cette ville revendiquent et exercent la même autorité que Pierre sur l'Eglise universelle : témoignage des premiers siècles sur cette question.—L'Eglise romaine gardienne et propagatrice de toute la

parole de Dieu, écrite et non écrite.—Le protestantisme, rejetant la suprématie de Pierre et de ses successeurs, niant l'existence d'une autorité infaillible, et faisant de la Bible l'unique règle de foi, a changé la constitution de l'Eglise du Christ.—Le protestantisme ne possède ni l'unité (aveux des réformateurs sur ce sujet ; synode de Lausanne), ni la sainteté (les chefs jugés par eux-mêmes), ni la catholicité, ni l'apostolicité.—L'Eglise catholique ou romaine n'est autre que l'Eglise du Christ ; elle repose sur Pierre ; elle est infaillible ; elle est une : réponse aux objections concernant les dogmes de l'Immaculée Conception de Marie et de l'infaillibilité pontificale, concernant les luttes entre les Thomistes et les Scotistes, entre les Jésuites et les Jansénistes, entre l'évêque de Montréal et les Sulpiciens ; elle est sainte, catholique et apostolique.—Conclusion. Quelques remarques sur la présence réelle, sur la transsubstantiation, sur la confession, sur le culte de la sainte Vierge et des saints.—Réponse à une objection. Pages 224 à 291.

UNIVERSITAS OTTAWIENSIS

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 001653830b
BT 88 .B4 1874
BEGIN, LOUIS NAZAIRE.
SAINTE ECRITURE ET LA

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 05 17 04 3